



Département Instruction Publique

Omer-Jules Desaulniers, Surintendant

Service de l'Inspection
des
écoles primaires

1851



1951

Congrès
du
Centenaire

Michel Savard,

Inspecteur général des Ecoles Primaires

J.-Wilfrid Caron,

Inspecteur gén. adjoint

Donat Lapointe,

Inspecteur gén. adjoint

CHICOUTIMI
JUILLET 1951



LES INSPECTEURS D'ÉCOLES DEDIENT
LES TRAVAUX DE LEUR CONGRES DU
CENTENAIRE, EN HOMMAGE DE GRATITUDE

A

L'HONORABLE OMER CÔTE, C.R.

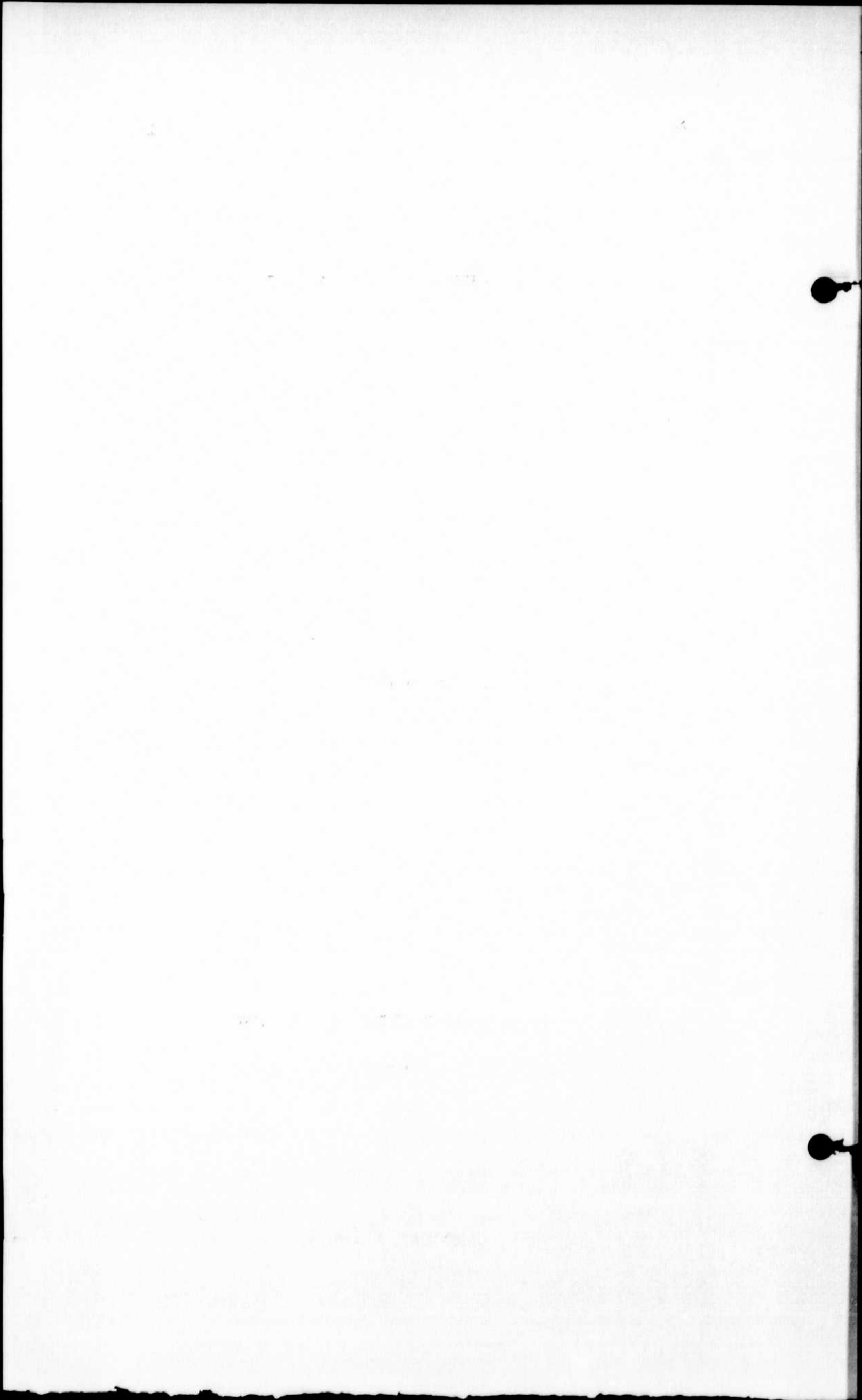
SECRETARE DE LA PROVINCE

ET A

MONSIEUR OMER-JULES DESAULNIERS, D.P.E.D.

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

CHICOUTIMI, JUILLET 51



Québec, le 15 juin 1951.

A MESSIEURS LES INSPECTEURS D'ÉCOLES
CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous informer que le congrès annuel des inspecteurs d'écoles aura lieu, cette année, du 15 au 22 juillet prochain, pour tous les inspecteurs d'écoles de la Province de Québec. Cette semaine d'études sera tenue à Chicoutimi, au Collège du Bon-Pasteur.

Comme l'année 1951 marque le centenaire du service de l'inspection des écoles primaires, j'ai le plaisir de vous informer que "Notre système scolaire" constituera le thème principal du congrès du centenaire, dont les buts principaux sont les suivants:

- a) Faire connaître et apprécier notre système scolaire.
- b) Faire connaître la contribution des inspecteurs d'écoles au développement de ce système.
- c) Préparer les inspecteurs d'écoles à mener une saine propagande en faveur de ce système.
- d) Aider les inspecteurs d'écoles dans leur mission quotidienne.

Etant donné la grande importance de cette semaine d'études, tous les inspecteurs d'écoles sans exception devront être à Chicoutimi, au Collège du Bon-Pasteur, dimanche le 15 juillet à 8 $\frac{1}{2}$ heures, jusqu'à la fin de la semaine, pour assister à toutes les séances de ces assises et participer à toutes les activités collectives prévues par le programme.

En conséquence, vous voudrez bien prendre les dispositions nécessaires pour être libre de tout engagement pendant cette période.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués et me croire,

Bien sincèrement vôtre,

Le Surintendant de l'Instruction publique.

Omer-Jules Beaumont

Québec, le 15 juin 1951.

A MESSIEURS LES INSPECTEURS D'ÉCOLES
CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous inviter à vous rendre à Chicoutimi, au Collège du Bon-Pasteur, le 15 juillet prochain, à 8.30 heures de la soirée, pour l'inscription des congressistes qui seront informés à la même occasion, des différentes activités collectives prévues pour la semaine qui suivra, soit pour le congrès du centenaire.

Étant donné le caractère particulier que prendront nos assises annuelles, en raison des fêtes commémoratives que nous aurons l'occasion de célébrer, je vous saurais gré de faire montre d'une scrupuleuse soumission aux instructions et directives qui vous seront données, pour la bonne marche du congrès.

Les frais de voyage à Chicoutimi seront remboursés intégralement aux inspecteurs, qui devront voyager en groupe dans la voiture d'un confrère; ce dernier seul aura droit au remboursement de ses frais de déplacement au taux régulier.

Les inspecteurs régionaux sont priés d'organiser eux-mêmes les groupes de voyageurs de leur région respective; ils devront s'assurer que cette organisation de transport soit faite dans les meilleures conditions possibles.

Les inspecteurs d'écoles urbaines devront eux aussi s'entendre avec leurs confrères et en informer le Département.

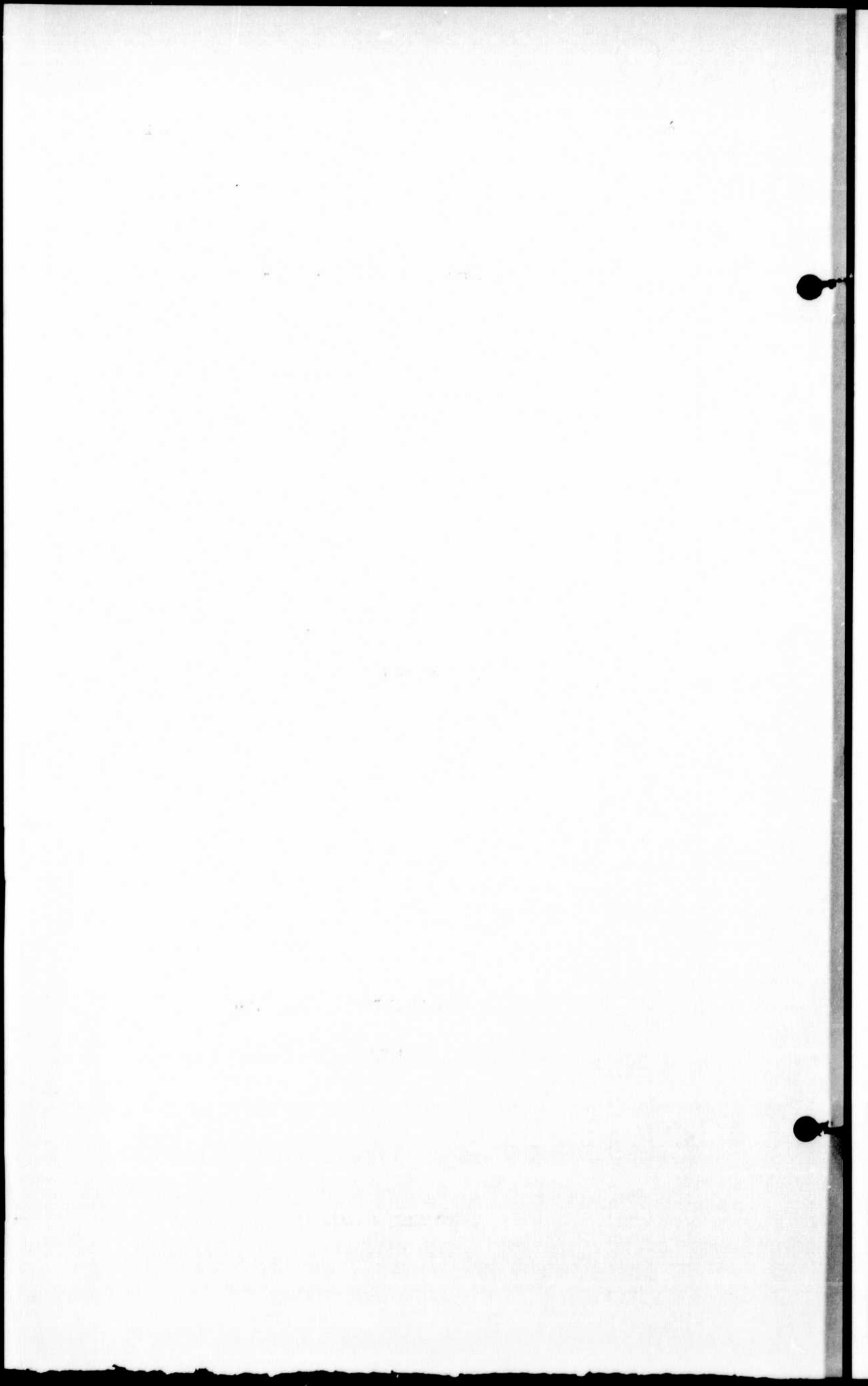
Nous aurons l'occasion de vous adresser prochainement différents tableaux destinés à compléter ces instructions préliminaires, en vous faisant connaître la composition des divers comités et en vous apportant d'autres renseignements utiles pour votre séjour à Chicoutimi.

Recevez mes salutations et veuillez me croire,

Bien cordialement vôtre,



Inspecteur Général des
Écoles primaires catholiques.



CONGRES DU CENTENAIRE
SERVICE DE L'INSPECTION

Collège du Bon-Pasteur
Chicoutimi

15 au 22 juillet 1951.

THEME:

"NOTRE SYSTEME SCOLAIRE"

TROIS ETAPES D'UNE MISSION

L'inspection des écoles dans son

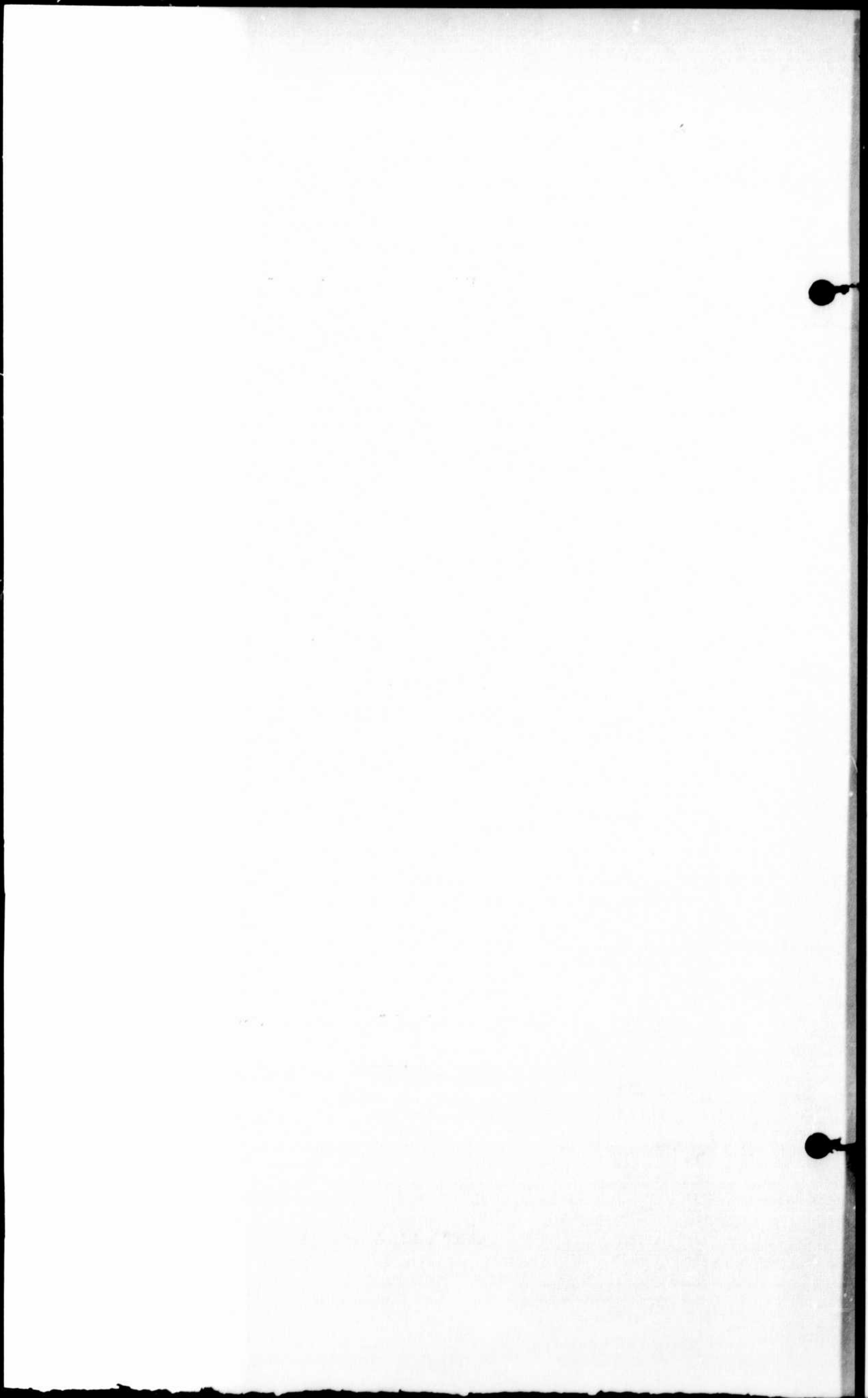
Action passée - Action présente - Action future -

- BUTS:
- a) Faire connaître et apprécier notre système scolaire
 - b) Faire connaître la contribution des inspecteurs d'écoles au développement de ce système.
 - c) Préparer les inspecteurs d'écoles à mener une saine propagande en faveur de ce système. Aider les inspecteurs d'écoles dans leur mission quotidienne.
-

- METHODE
D'ACTION:
- a) Travail d'équipes
 - b) Discussions libres et constructives
 - c) Préparation des journées pédagogiques de septembre.
 - d) La saine propagande assurée au Congrès.
-

Assurer des fruits durables par:

- a) Publication d'un cahier de travaux du congrès.
 - b) Publication d'un volume souvenir qui pourra éventuellement servir de "vade mecum" à tout maître soucieux d'instruire son "milieu" sur notre système scolaire.
 - c) Organisation des journées pédagogiques de septembre, en vue d'en faire un écho fidèle du congrès du centenaire; enrégimenter tout le personnel dans cette mission de faire connaître et apprécier notre système scolaire, en vue de lui faire donner son plein rendement.
-
-



PROGRAMME GENERAL

DU

CONGRES

DIMANCHE

15 juillet

Inscription

et

Ouverture officielle

Collège du Bon Pasteur - 8 $\frac{1}{2}$ h. p.m.

LUNDI

16 juillet

a.m. Travail en comités seulement
(voir pièce 5)

Directives: Inspecteur Général et adjoints.

p.m. Comités et sous-comités

4 h. Visite éclair: Centrale électrique de
Shipshaw.

5 h. Réception champêtre au Saguenay Inn,
Hommage de: Aluminum Co. of Canada, Ltd.

MARDI

17 juillet

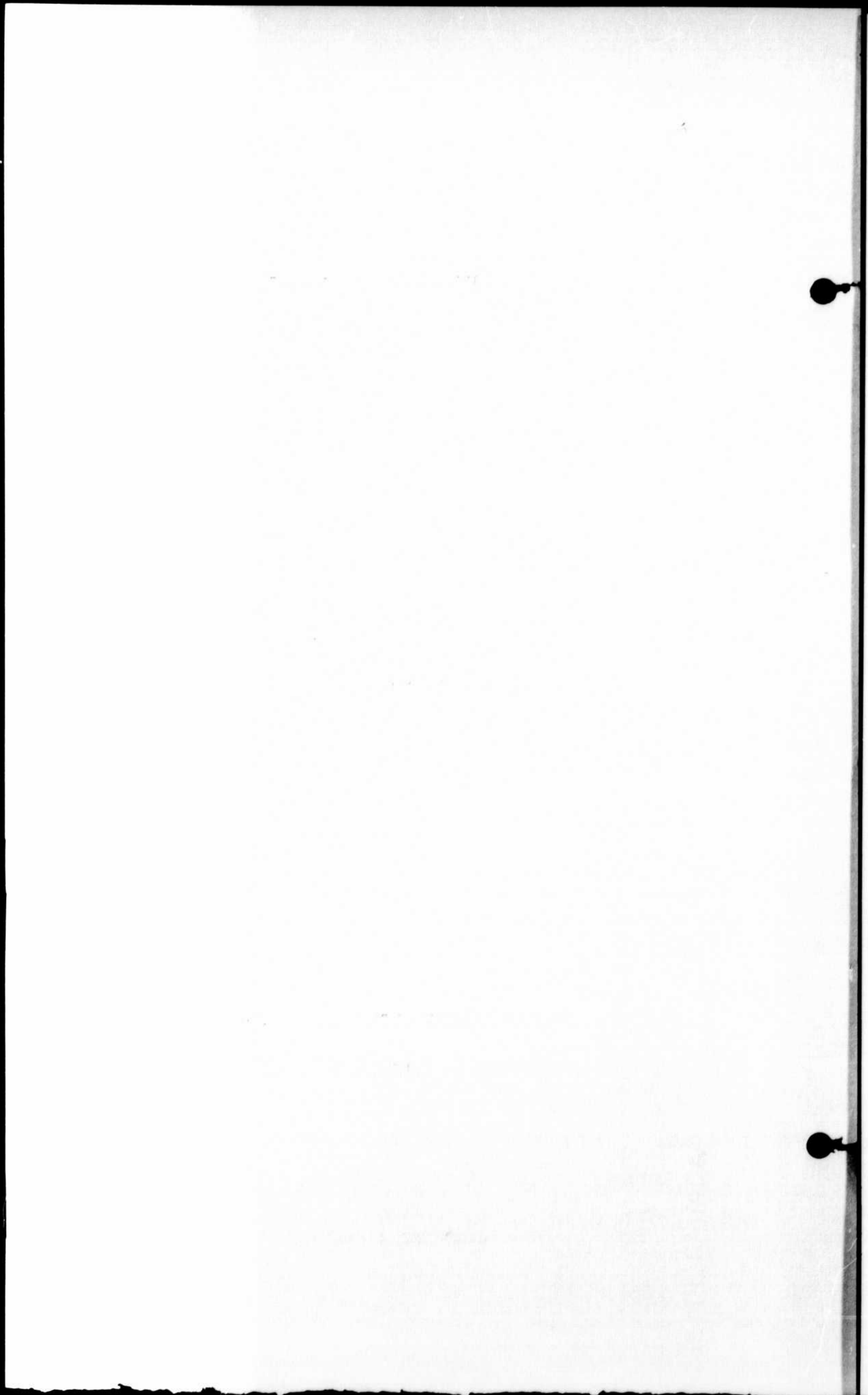
"JOURNEE DU CENTENAIRE"

a.m. A bord du " S.S. St-Laurent ",
Bagotville à Tadoussac.

7 h. Départ - Arrivée à Tadoussac à 10 $\frac{1}{2}$ h. a. m.

p.m. 5 $\frac{1}{2}$ h. Retour - Arrivée à Bagotville à 11 h.p.m.

Hommage des Commissions Sclaires de la région.



MERCREDI

18 juillet

a.m. MESSE DU CENTENAIRE par
Son Excellence Monseigneur G. Melançon,
évêque de Chicoutimi.

Cathédrale de Chicoutimi.

Sermon: Son Excellence Monseigneur Lionel Scheffer,
vicaire apostolique du Labrador et inspecteur d'écoles.

11 h. Comités et Sous-Comités.

p.m. Pour les inspecteurs et leurs épouses.

Conférence: Son Excellence Monseigneur Maurice Roy,
Archevêque de Québec. (pièce 4, page 8)

Photographie officielle

Soirée: Banquet. M. le Surintendant.

JEDI

19 juillet

a.m. Conférence - Esdras Minville, directeur
Ecole des Hautes Etudes, Montréal.

I Action passée (Voir pièce 4, page 7)

II Action présente (Voir pièce 4, page 7)

p.m. Comités - Sous-Comités - Rapports à l'assemblée
plénière.

6 h. Réception: Co. Ass. Scolaire Chicoutimi.

VENDEDI

20 juillet

a.m. Comités - Sous-Comités - Rapports à l'assemblée
plénière.

Forum dirigé par M. Minville sur conférence de jeudi.

p.m. Conférence:

III Action future

Rév. Père Porter, o.f.m. (Voir pièce 4, page 8)

Fin du travail des comités.

SAMEDI

21 juillet

a.m. Rapports des comités à l'assemblée plénière.

Directives et remarques.

Résolutions et vœux.

p.m. 1 h. - Clôture - Départ.



CONFÉRENCESTROIS ÉTAPES D'UNE MISSIONI ACTION PÂSSEE

Les inspecteurs d'écoles ont fait:

Sujet: Au point de vue national, économique et social, notre système a-t-il produit les résultats qu'on en attendait.

Jugement d'un profane sur le travail accompli par les inspecteurs d'écoles en vue d'assurer l'application des principes fondamentaux de notre système d'éducation. Montrer jusqu'à quel point les inspecteurs d'écoles ont contribué à faire accepter et à développer notre système scolaire.

Monsieur Esdras Minville

II ACTION PRÉSENTE

Les inspecteurs d'écoles doivent faire:

Sujet: Urgence d'une action concertée pour garder au Québec sa mentalité, ses mœurs, sa langue et développer notre puissance économique et sociale.

Les facilités de communication font disparaître de plus en plus le "régionalisme". Devant cette tendance généralisatrice, efforçons-nous d'assurer à notre province une vie conforme à notre esprit et à nos traditions. Dans ce but, favorisons l'expansion de notre vie nationale et française sous toutes ses formes: attachement au sol par la ruralisation, goût de l'économie par la pratique de l'épargne scolaire, sens de l'esthétique par des maisons d'écoles bien entretenues et entourées de verdure et de fleurs, le respect du français dans la langue parlée comme dans la langue écrite, enfin par la connaissance du système d'éducation du Québec, fruits de tant de luttes soutenues par nos pères. C'est un devoir des inspecteurs d'écoles de travailler constamment à garder à notre province sa "personnalité ethnique".

Monsieur Esdras Minville



III ACTION FUTURE

Sujet: De la synthèse des divers systèmes pédagogiques qui font aujourd'hui école dans le monde, travaillons à créer un système bien à nous.

Les inspecteurs d'écoles doivent constituer l'avant-garde du progrès, mais en tenant compte de nos traditions. Ils seront ainsi la meilleure garantie de stabilité dans le domaine scolaire. Reprendre le terrain perdu dans certains domaines pédagogiques. S'assurer des méthodes modernes bien canadiennisées qui devront être le fruit d'une création conforme à notre mentalité et à nos aspirations.

Révérond Père Porter, o.f.m.

IV LES VALEURS MORALES
ET SPIRITUELLES
DE NOTRE ÉCOLE

Sujet: Notre système scolaire a connu une stabilité et un épanouissement qui font l'envie de bien des étrangers qui le considèrent comme unique au monde. Au point de vue religieux a-t-il produit les fruits qu'on en attendait. Solidement étayé par la philosophie catholique, notre école a survécu et produit des fruits parce qu'elle a toujours placé au premier plan les valeurs morales et spirituelles. Aussi longtemps qu'elle marchera dans cette voie, elle correspondra au plan divin.

Son Excellence Mgr Maurice Roy

MARCHE GENERALE DU
TRAVAIL DES COMITES.

La formation des comités tient compte de l'intérêt que chacun des membres de l'inspection peut porter aux diverses questions d'ordre général, particulier, qui seront étudiées.

Trois groupes de comités forment l'ensemble de la distribution des équipes du congrès, et le travail est ainsi partagé que les inspecteurs pourront siéger sur divers groupes de comités, puisque ces groupes ne siègent jamais concurremment.

A) COMITES GENERAUX

Ce groupe est formé de huit comités, sur lesquels siègent tous les inspecteurs d'écoles, sur des sujets susceptibles de les intéresser tous.

(Quand les comités généraux siègent, aucun autre comité ne peut siéger.)

B) COMITES PARTICULIERS

Ce groupe est composé de sept comités, formés de tous les inspecteurs d'écoles, choisis en fonction de l'intérêt particulier de chacun des sujets traités, et répartis en nombre égal pour chaque comité.

(Quand les comités particuliers siègent, aucun autre comité ne peut siéger.)

C) COMITES SPECIAUX

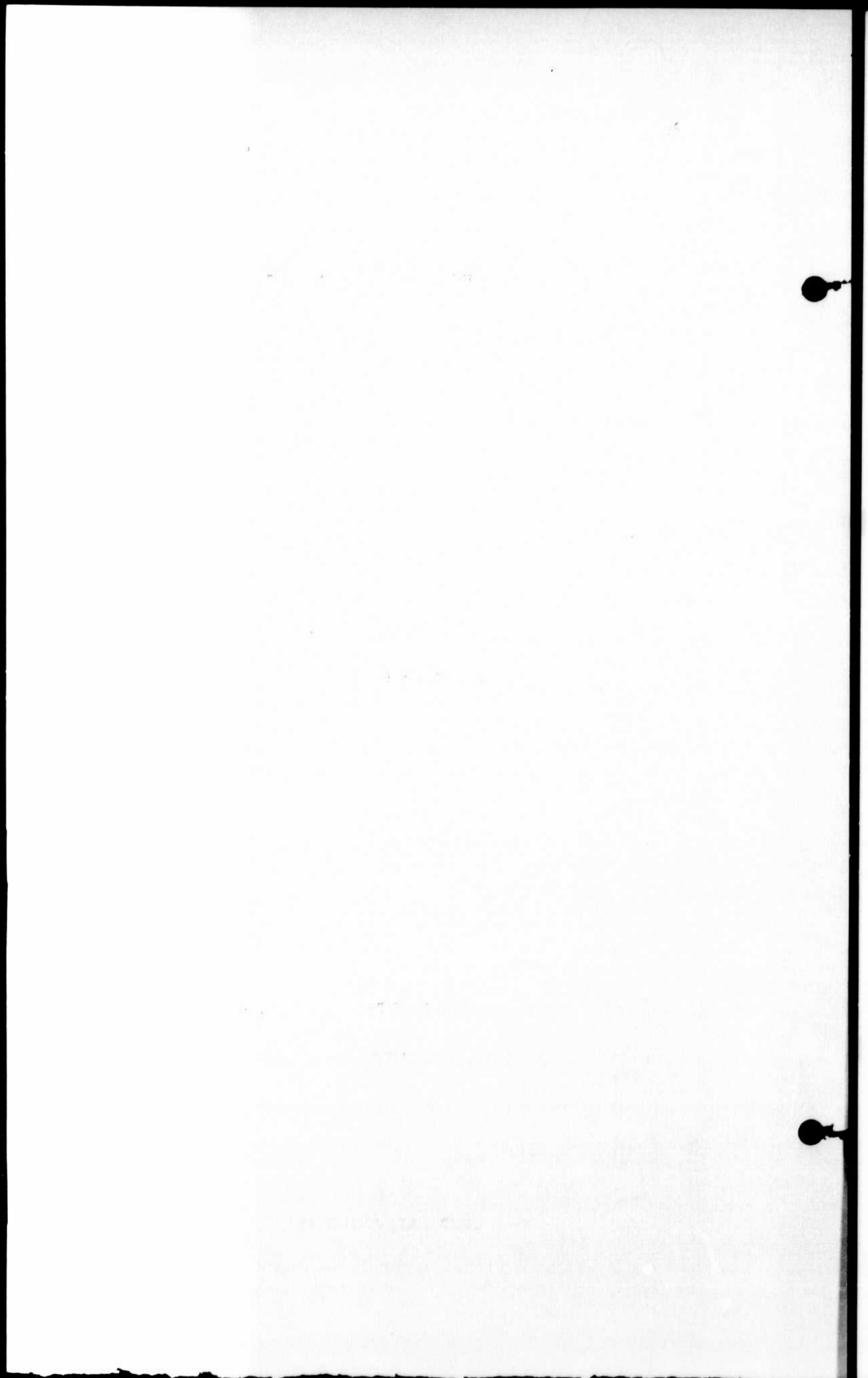
Ces différents comités réunissent les inspecteurs d'écoles qui n'ont pas assisté aux congrès d'Oka, de Duchesnay et de Ville LaSalle.

N.B. Les tableaux suivants donnent en page 11 à 15 les sujets d'études pour chacun des comités des trois catégories.

Les tableaux des pages 16 et suivantes donnent la distribution des membres du service de l'inspection aux comités des trois catégories.

Il est à noter que chaque inspecteur d'écoles fait partie d'au moins deux comités, soit les comités généraux et particuliers.

Ceux qui n'étaient pas aux congrès d'Oka, de Duchesnay et de Ville LaSalle font partie de trois genres de comités différents, soit les comités généraux, particuliers et spéciaux.



PRÉSIDENTS DES
COMITÉS DU CONGRES

A) COMITÉS GÉNÉRAUX

Comité no 1	Réalisations	Président: J.D. Ducharme
Comité no 2	La centralisation de l'enseignement	Président: J.G. Marien
Comité no 3	Examens officiels	Président: André Raymond
Comité no 4	Education des garçons	Président: J.V. Gagnon
Comité no 5	Projets de contrats	Président: Albert Lussier
Comité no 6	Le nouveau catéchisme	Président: J.R. Desormeaux
Comité no 7	Radio-Ecole	Président: Léo Rossignol
Comité no 8	Embellissement	Président: E. Litalien

B) COMITÉS PARTICULIERS

Comité no 1	Le programme des High School	Président: Edson Wescott
Comité no 2	Appréciation des maîtres	Président: Chs. A. Shaffer
Comité no 3	Directeurs d'études	Président: Lucien Hamelin
Comité no 4	Ecoles supérieures	Président: J.G. Marien
Comité no 5	Tact et diplomatie...	Président: André Raymond
Comité no 6	Notes d'examens	Président: Emile Parayre
Comité no 7	Programme de radio	Président: Lucien Gignac

C) SOUS-COMITÉS

Comité no 1	L'esprit du nouveau programme	Président: Clovis Aubé
Comité no 2	Le Français par le texte Le calcul ...	Président: Julien Ruel

SUJETS D'ETUDES
DES
COMITES GENERAUX.

HORAIRE: Les comités généraux siégeront: Lundi, a.m. pendant 2 heures
" " " " Lundi, p.m. pendant 1 heure
" " " " Mercredi, a.m. pendant 1 heure
" " " " Mercredi, p.m. pendant 1 heure

(Fin des séances de ces comités)

COMITE NO 1

REALISATIONS

Moyens pratiques pour:

- a) Faire connaître et apprécier notre système scolaire.
- b) Faire connaître la contribution des inspecteurs d'écoles au développement de ce système.
- c) Préparer les inspecteurs d'écoles à mener une saine propagande en faveur de ce système.
- d) Aider les inspecteurs d'écoles dans leur mission quotidienne.

PRESIDENT: M. J.D. Ducharme

COMITE NO 2

LA CENTRALISATION DE L'ENSEIGNEMENT

- a) Etat actuel de la question
- b) Tendances actuelles - Origine - Principes - Intensité -
- c) Avantages - Inconvénients -
- d) Recommandations -

PRESIDENT: M. J.G. Marien

COMITE NO 3

En fonction du nouveau programme d'études supérieures, quelles modifications pourrait subir le mode actuel des examens officiels.

PRESIDENT: M. André Raymond



COMITE NO 4L'EDUCATION DES GARCONS

On répète souvent que les garçons ne profitent pas de l'école primaire dans la même mesure que les filles.

- a) Cette prétention est-elle justifiée - preuves -
- b) Cause des différences constatées
- c) Moyens pratiques pour remédier à toute déficience dans ce domaine
- d) Préparation d'une enquête à travers toute la province sur cette question: mode de procédé, préparation des formules.

PRESIDENT: J.V. Gagnon

COMITE NO 5

Projet de contrat entre communautés et commissaires pour opérer un pensionnat

GENERAUX

- a) Pensionnat, propriété des frères ou sœurs
- b) Pensionnat, propriété des commissaires
- c) Projet soumis pour sauvegarder les intérêts des deux parties, tout en favorisant le développement des cours d'études avancées.

PRESIDENT: ALBERT LUSSIER

COMITE NO 6LE NOUVEAU CODE CATECHISTIQUE

COMITES

- a) Historique
- b) Texte préliminaire à étudier
- c) Sa valeur pédagogique
- d) Comment le faire accepter avec enthousiasme.

PRESIDENT: J.R. DESORMEAUX

COMITE NO 7RADIO ECOLE

Opportunité de lancer un programme radiophonique régulier "Radio-Ecole".

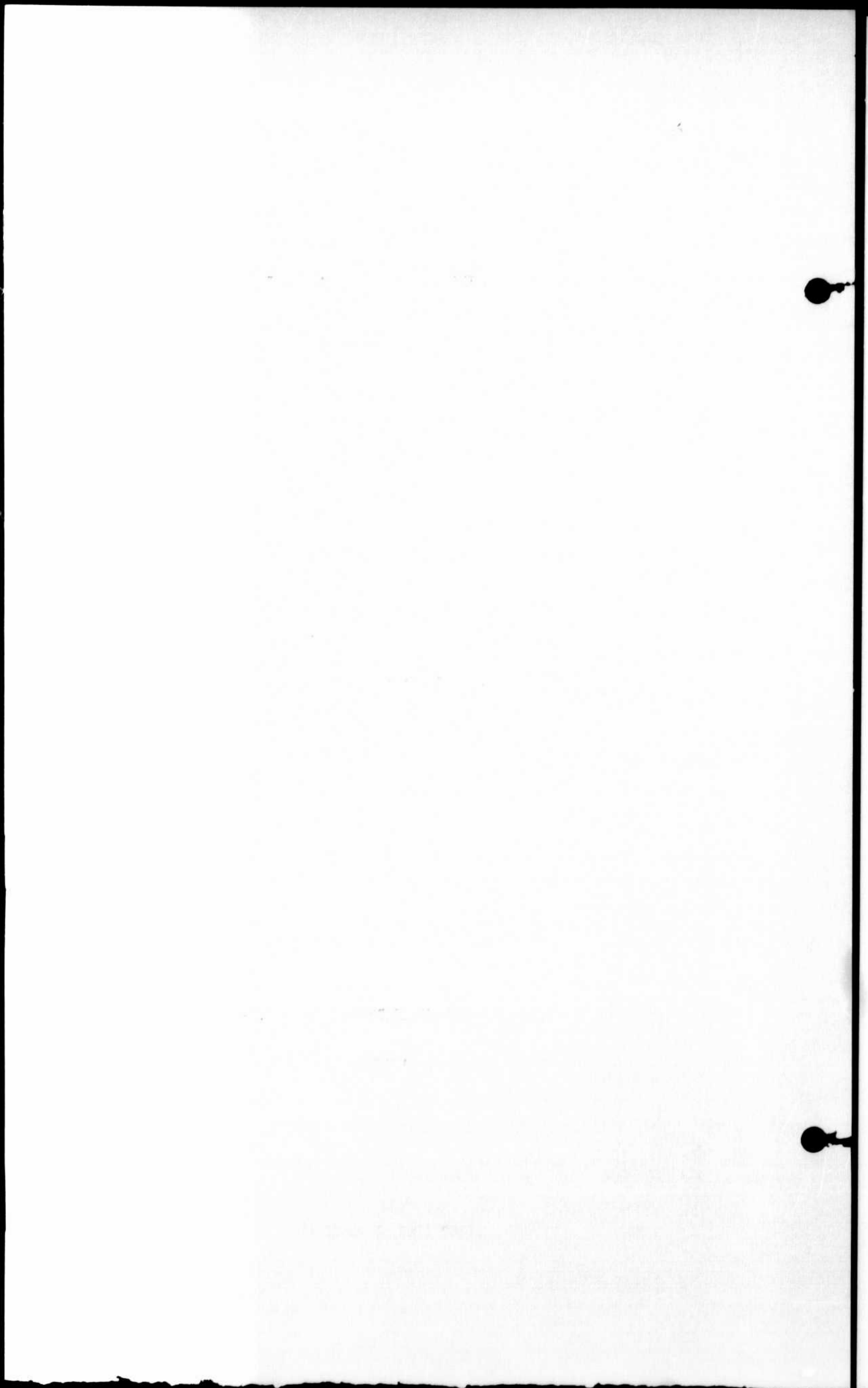
- a) Autonomie
- b) Possibilités
- c) Conditions matérielles exigées (déboursés)
- d) Matières des programmes
 - Comité de rédaction des causeries
 - Circulation des textes ou disques
- e) Liste de sujets de cours qu'une première année peut donner
- f) Avantages et inconvénients - dangers -

PRESIDENT: LEO ROSSIGNOL

COMITE NO 8

Embellissement des maisons d'écoles

- a) Opportunité de lancer une campagne d'embellissement (Intérieur et extérieur)
- b) Etablissement d'un concours
- c) Division de la province en zones
- d) Attribution de trophées permanents.
- e) Mode de classification des participants (sur)



SUJETS D'ETUDES
DES
COMITES PARTICULIERS

HORAIRE: Les comités particuliers siégeront: Mercredi, p.m. 1 heure
" " " " Jeudi, p.m. 1 heure

Ces comités particuliers groupent tous les inspecteurs d'écoles par centres d'intérêt particulier à leur fonction, selon région, milieu ou langue. Tous siègent sur l'un ou l'autre de ces comités particuliers.

COMITE NO 1

Le programme des High School catholiques est écrit surtout en fonction des besoins et possibilités urbaines.

- a) Comment l'appliquer dans les classes multiples.
- b) Comment le modifier pour favoriser un enseignement concentrique.
- c) Les examens officiels devraient-ils tenir compte des possibilités des deux groupes urbains et ruraux.

(Inspecteurs de langue anglaise et autres intéressés)

PRESIDENT: Edson Wescott

COMITE NO 2

Appréciation de la valeur du personnel enseignant à Montréal.

Méthode établie: origine - nature - procédés
avantages - inconvénients
Recommandations -

(Les inspecteurs de Montréal de concert avec la direction des études de la C.E.C.M.)

PRESIDENT: C's.A. Shaffer

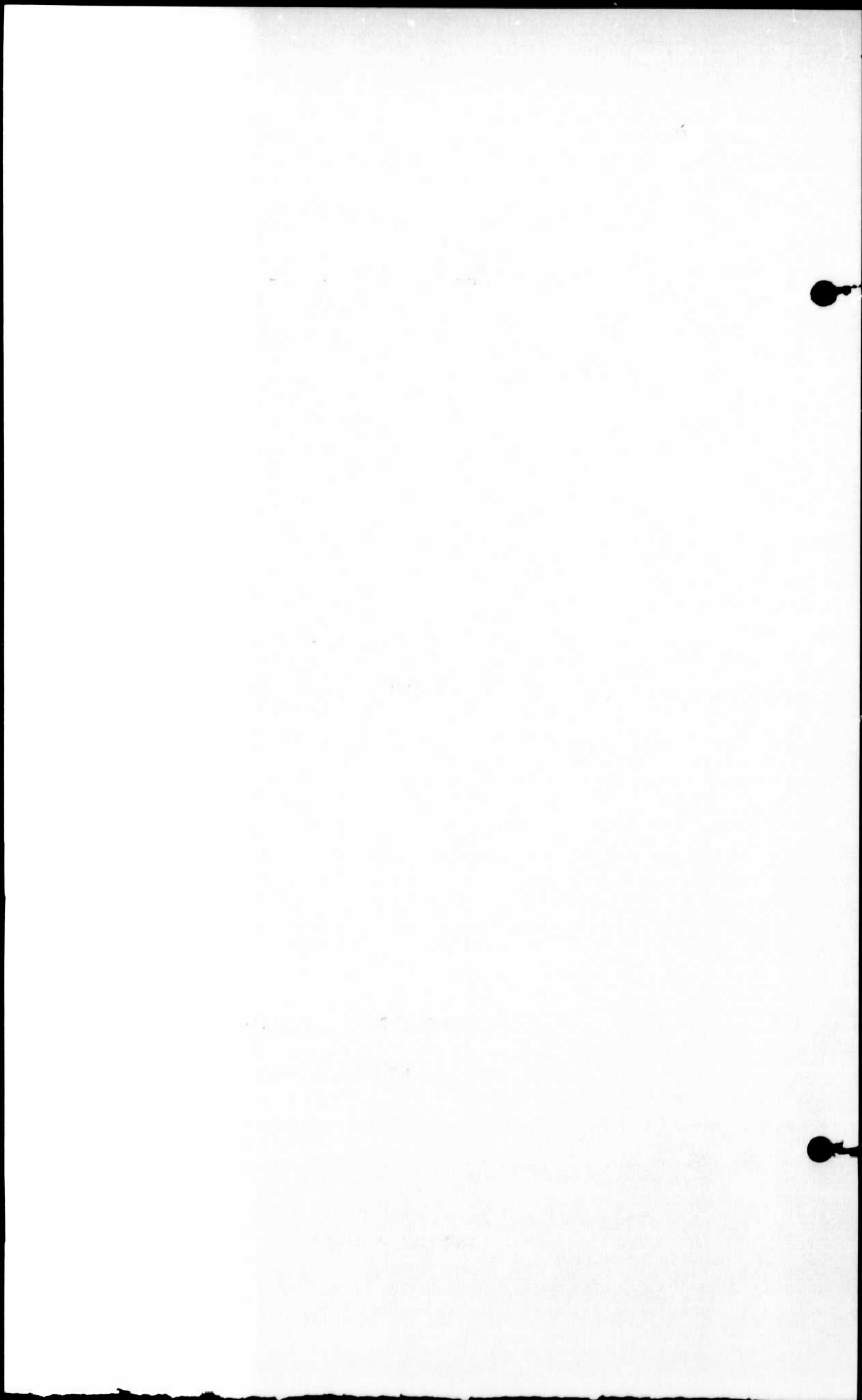
COMITE NO 3

La fonction de directeur d'études dans les petites villes

- a) Etat actuel - origine - principes -
- b) Tendances - avantages - dangers -

(Les inspecteurs urbains sauf Montréal.)

PRESIDENT: Lucien Hamelin



COMITE NO 4

L'école supérieure est-elle une affaire locale ou régionale.

(Les inspecteurs régionaux)

PRESIDENT: J.G. Marien

Comité no 5

Quelle attitude doit prendre l'inspecteur

- a) Pour éviter d'être partie aux conflits d'engagement.
- b) Pour éviter de s'imposer aux titulaires par voie des commissaires.

PRESIDENT: André Raymond

COMITES PARTICULIERS

Comité no 6

Appréciation des titulaires de classes.

- a) Difficultés d'accorder des notes aux titulaires
- b) Difficultés, inconvénients et avantages d'un rapport chiffré.
- c) Maintenir ou abolir le rapport chiffré.
- d) Préparation d'une clé explicative de l'évaluation donnée.

PRESIDENT: Emile Parayre

Comité no 7

Appréciation des programmes de radio

- a) Historique de la question
- b) Comment procéder par un système continuuel
- c) Rédaction d'une liste pour septembre et octobre.

PRESIDENT: Lucien Gignac

SUJETS D'ETUDES

DES

SOUS COMITES

Deux séances d'une heure au cours de la semaine

Ces sous-comités seront composés des inspecteurs d'écoles qui n'ont pas assisté aux congrès d'Oka, de Duchesnay et de Ville LaSalle.

COMITE NO 1

L'ESPRIT DU NOUVEAU PROGRAMME

Bibliographie et index des directives
données.

(Tous les inspecteurs d'écoles qui n'étaient pas
au congrès d'Oka.)

PRESIDENT: CLOVIS AUBE

COMITE NO 2

LE FRANCAIS PAR LE TEXTE

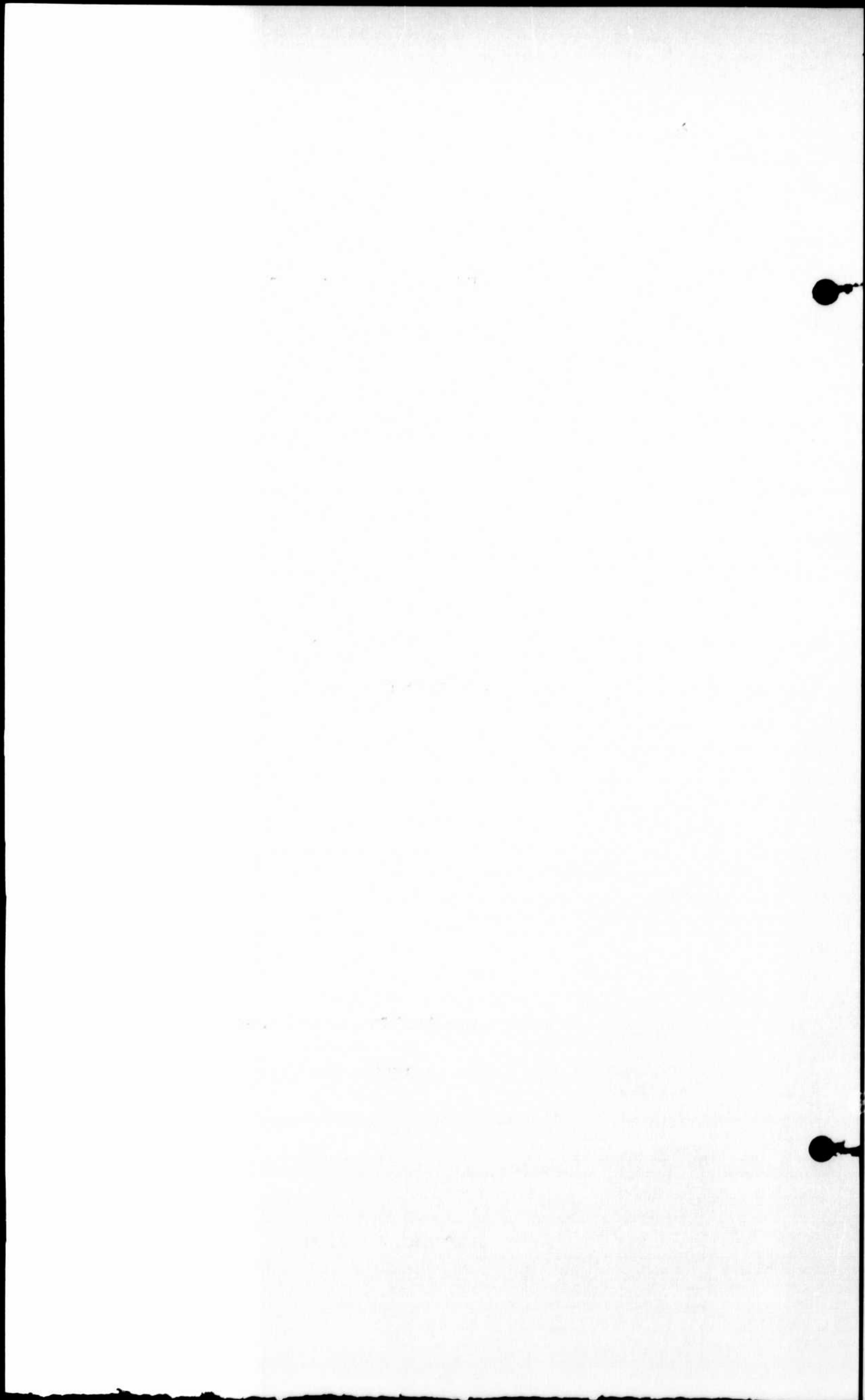
LE CALCUL AUX DEGRES INFERIEURS

Revue des instructions données

Bibliographie

(Tous les inspecteurs d'écoles qui n'étaient
pas au congrès de Duchesnay.)

PRESIDENT: JULIEN RUEL



TABEAU DES INSPECTEURS D'ÉCOLESComités d'étudeLocaux réservés
pour les inspecteursAvis important

1o- L'attribution des numéros de chambres soit à l'hôtel, soit à Val Racine, est faite par les chefs du service, que l'inspecteur d'écoles soit accompagné ou non.

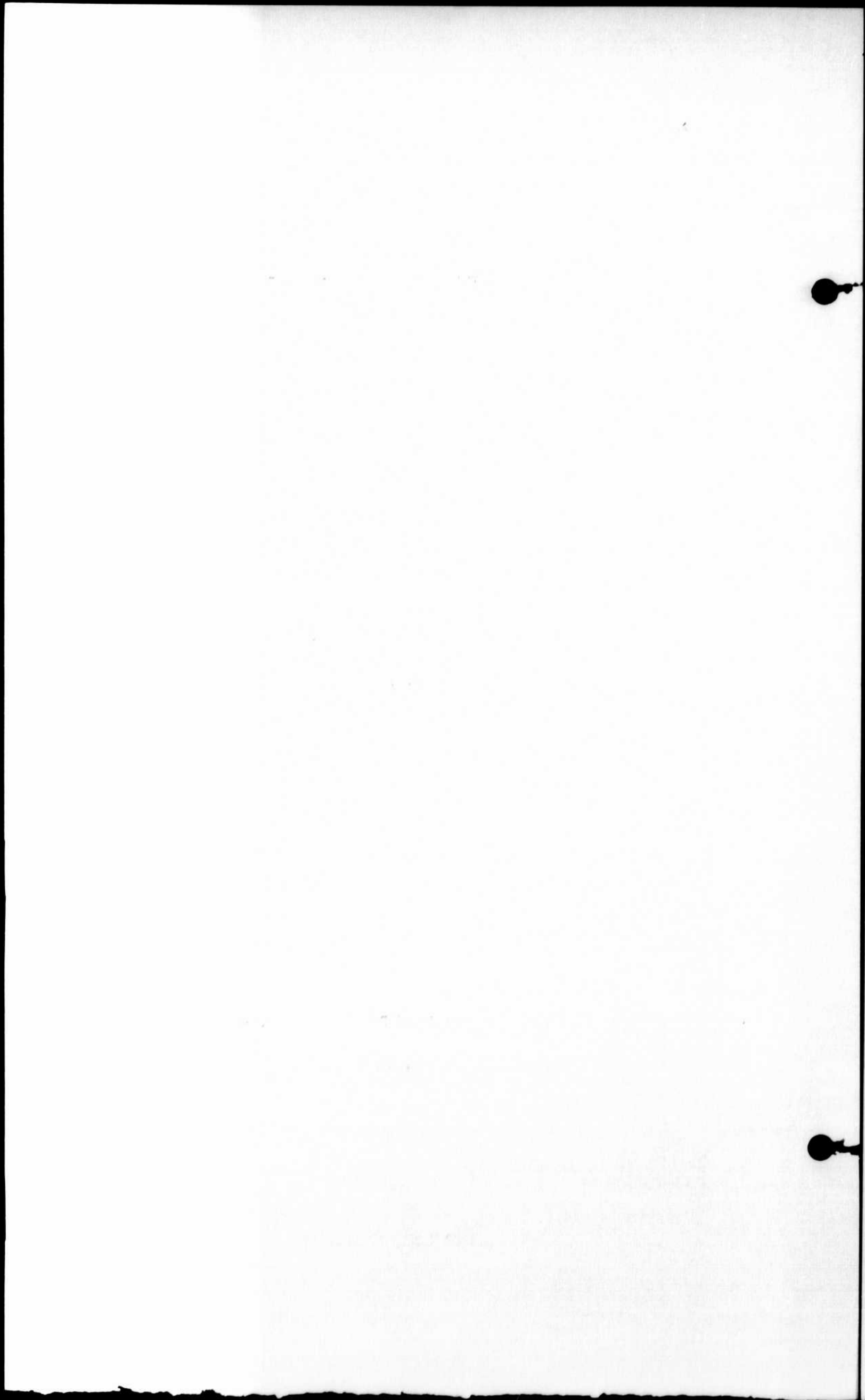
2o- Chacun devra s'inscrire au secrétariat avant de se rendre à l'hôtel ou à Val Racine.

3o- Dès 4 heures P.M., dimanche le 15 juillet, le bureau d'inscription sera ouvert au secrétariat du congrès, au Collège du Bon Pasteur.

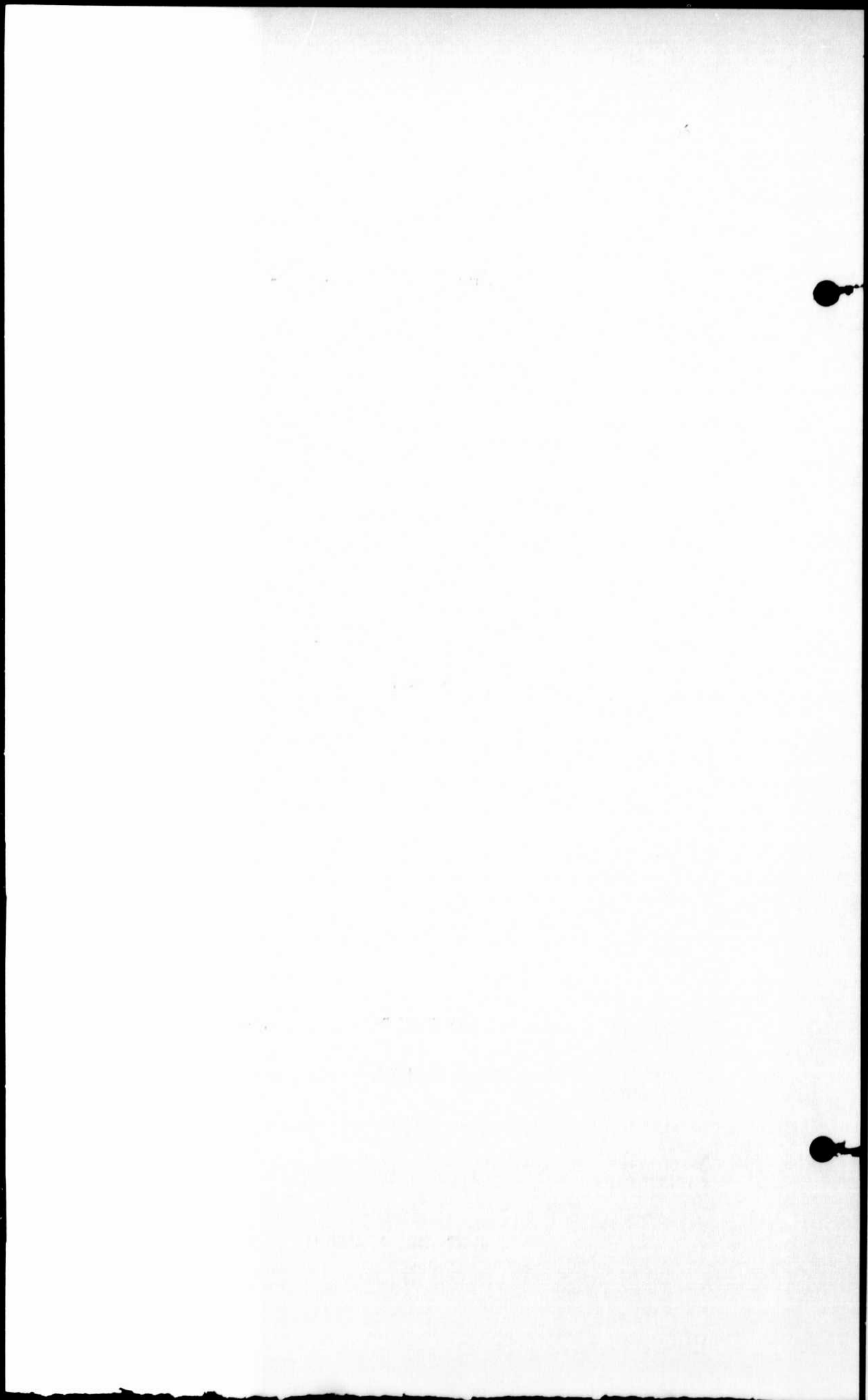
<u>N O M S</u>	<u>Comités d'étude</u>			<u>Locaux réservés pour les inspecteurs d'écoles</u>		
	<u>Général</u>	<u>Particuliers</u>	<u>Sous-comités</u>	<u>Hôtel</u>	<u>Val Racine</u>	<u>Cas spéciaux</u>
ALAIN, Armand	3	4		H		
ALLARD, Lionel	2	3		H		
ALLARD, Rodolphe	7	1		H		
ASSELIN, Joseph	2	4		H		
AUBE, Clevis	3	6	1		X	
BEAUDET, Avelin	2	5		H		
BEDARD, Joseph	1	3		H		
BELANGER, J.-Ed.	1	5	1-2	H		
BELANGER, J.-Emile	6	4		H		
BENOIT, Louis-de-G.	4	6	1	H		
BERGERON, J.J.	2	4	1-2		X	
BERGERON, Léopold	1	5	1-2	H		
BESSETTE, J.Henri	7	6		H		
BLAIS, Thomas	4	5	1-2	H		
BLANCHET, Cytice	2	4		H		
BOILY, Cha.Ed.-	5	5			X	
BOILY, J.Th.-Chase	1	1			X	
BOISCLAIR, Julien	1	6				X
BRAULT, Marcel	2	5		H		
BRETON, J.A.-	4	7		H		
BRILLON, Arsène	7	3		H		
CARRIERE, Léopold	2	5		H		
CHABOT, Odilon	8	6			X	
CLOUTIER, Frs.	7	1			X	
COTE, J.-R.	5	2			X	
DES AULMIERS, Paul	2	5	1-2		X	
DESCHATELETS, J.-E.	4	7		H		
DESGAGNES, J.-E.	7	3			X	
DESORMEAUX, J.-R.	6	2		H		
DIONNE, Alfred	7	7		H		
DROLET, J.-A.	6	4		H		
DUCHARME, J.-D.	1	1		H		
DUCHARME, Omer	1	2		H		
DUMAS, Lucien	1	5	1-2	H		
DUPUIS, Lucien	3	7	1		X	

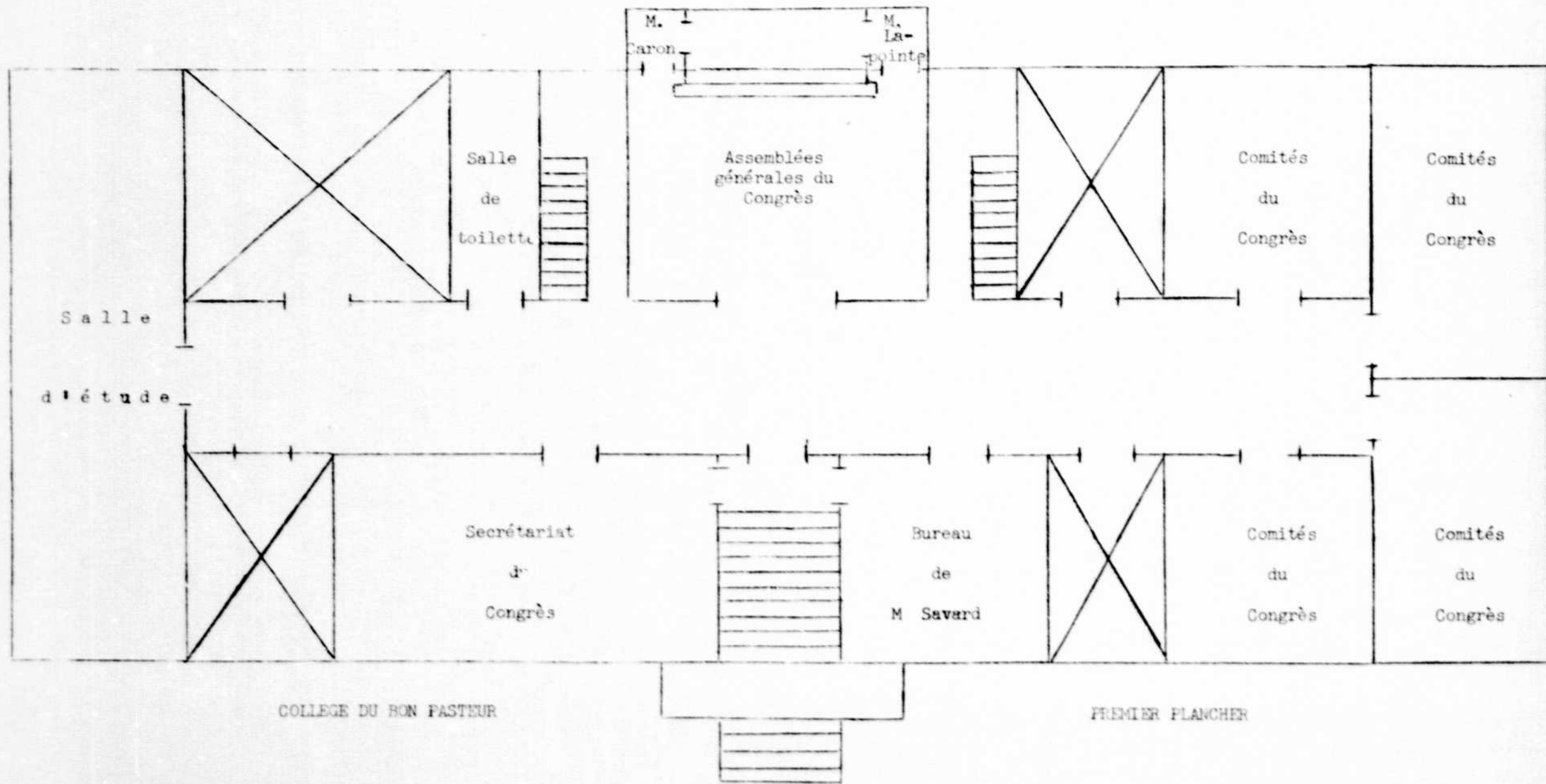
N O M S	Comités d'étude			Locaux réservés pour les inspecteurs d'écoles.		
	Général	Particuliers	Sous-comités	Hôtel	Val Racine	Cas spéciaux
DUSSA LT, Henri	5	2		H		
DUVAL, Amedée	6	7		H		
FAUCHER, J.J -	7	6		H		
FILION, Rossaire	7	1			X	
FILTRAU, Gérard	3	3		H		
FRECHETTE, Florent	4	5				X
FROMENT, Adrien	7	7			X	
GAGNE, Lucien	7	7		H		
GAGNE, Wilfrid	5	4			X	
GAGNON, Cléophas	6	1			X	
GAGNON, Emile	8	5	1-2		X	
GAGNON, J.-B.	3	2		H		
GAGNON, J.-V.	4	7		H		
GAGNON, Lucien	7	5		H		
GAGNON, Paul	7	6	1-2	H		
GIGNAC, Lucien	4	7		H		
GIRARD, Camille	6	3			X	
GIRARD, J.-A.	2	5		H		
GODBOUT, M.C.	8	5		H		
GOSSELIN, J.-E.	8	5			X	
GOSSELIN, Maurice	3	2			X	
GOSSELIN, Pierre	1	4	1-2		X	
GUITE, Edouard	1	3		H		
HAMELIN, Lucien	3	3		H		
HUBERT, Ovide	7	1		H		
HUBERT, Paul	6	4		H		
JEAN, Gérard	6	1			X	
LABRECQUE, P.E.	8	1		H		
LABRIE, Arthur	5	4		H		
LAFOND, Léonidas	3	6		H		
LAGACE, Théodoric	5	1		H		
LAPERRIERE, Lucien	4	4		H		
LAPOINTE, Ulric	5	5	1-2	H		
LAVOIE, Henri E.	2	7				
LAVOIE, P.E.	6	1			X	A
LEBEL, Alphonse	1	6		F		
LEBLANC, J.A.	6	7			X	
LETARTE, A.A.	3	3			X	
LITALIEN, E.	8	4		H		
LOTTIE, Paul-René	3	4	1-2	H		
LUSSIER, Albert	4	3			X	
MAILHOT, A.L.	2	5	1-2	H		
MALTAIS, Rodolphe	6	1		H		
MARIEN, J.C.	2	4			X	
MARQUIS, Lionel	6	1	1-2	H		
NICOLE, Antonin	8	4			X	
O'Donnell, William	5	1			X	

<u>N O M S</u>	<u>Comités d'étude</u>			<u>Locaux réservés pour les inspecteurs d'écoles.</u>		
	<u>Général</u>	<u>Particuliers</u>	<u>Sous-comités</u>	<u>Hôtel</u>	<u>Val Racine</u>	<u>Cas spéciaux</u>
QUELLETTE, Odilon	5	4		H		
PAGE, Paul-Emile	5	1		H		
PARAYRE, Emile	3	6	1	H		
PARENT, Elzéar	7	7			X	
PLAMONDON, Marius	7	7		H		
POULIN, Félix	8	4			X	
POULIN, Léopold	6	6		H		
POULIN, Philippe	5	3				X
PREMONT, Robert	5	7			X	
PROVENCHER, Gérard	1	6	1-2	H		
RABY, Irénée	6	4	1	H		
RACICOT, J.P.	4	2		H		
RAYMOND, André	3	5			X	
RICHARD, Roland	4	4	1		X	
ROBERGE, Albert	2	7	1-2		X	
ROCHFORD, J.A.	7	3		H		
ROSSIGNOL, Léo	7	4		H		
ROULEAU, Antonio	8	5			X	
ROUSSEAU, Achille	1	1	1-2		X	
ROYER, J.A.F.	5	6		H		
RUEL, Julien	2	6	2	H		
RUEL, Roger	1	7	1-2	H		
SAVARD, L. Didier	3	6		H		
SCHEPPER, Mgr. L.						
SHAFFER, Chs.A.	2	2		H		
THÉRIAULT, Jean	1	6	1-2	H		
THIBAUT, Albert	3	6	1-2	H		
TOUSSIGNANT, Cyrille	7	1	1-2	H		
TOUSSIGNANT, Georges	5	1	1-2	H		
TREMBLAY, Hégésippe	3	3			X	
TURCOTTE, J.M.	4	3			X	
TURGEON, Léo	4	6	1-2	H		

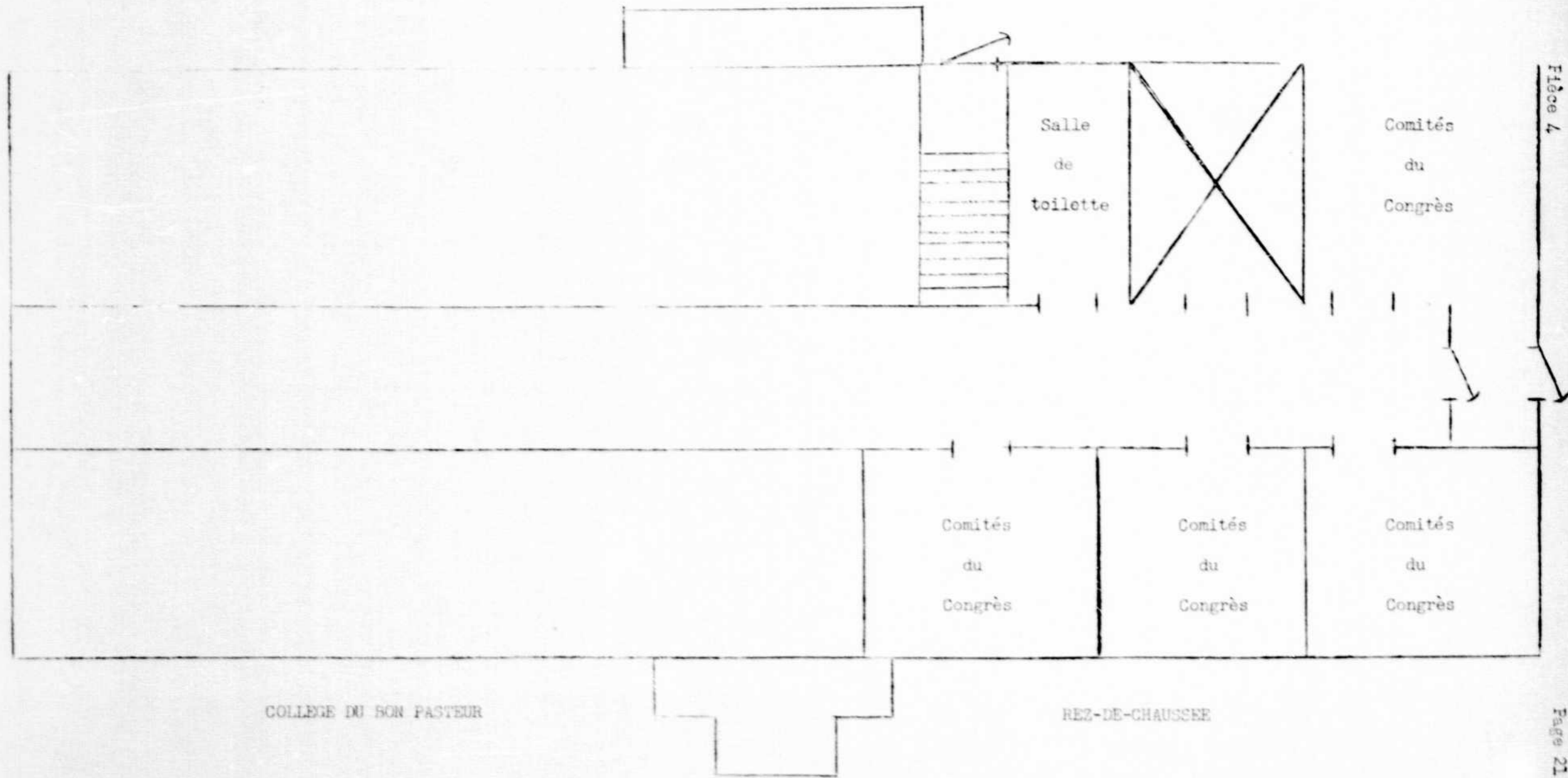


<u>N O M S</u>	<u>Comités d'étude</u>		<u>Locaux réservés pour les inspecteurs d'écoles</u>		
VEILLEUX, Vital	5	7	H		
VILLNEUVE, Gérard	6	5	H		
WESCOTT, A.Edson	4	1		X	
<u>Avis important</u>					
<p>1o- L'attribution des numéros de chambre soit à l'hôtel, soit à Val Racine, est faite par les chefs du service, que l'inspecteur d'écoles soit accompagné ou non.</p> <p>2o- Chacun devra s'inscrire au secrétariat avant de se rendre à l'hôtel ou à Val Racine.</p> <p>3o- Dès 4 heures P.M., dimanche le 15 juillet, le bureau d'inscription sera ouvert au secrétariat du congrès, au Collège du Bon Pasteur.</p>					
JJC/RL					

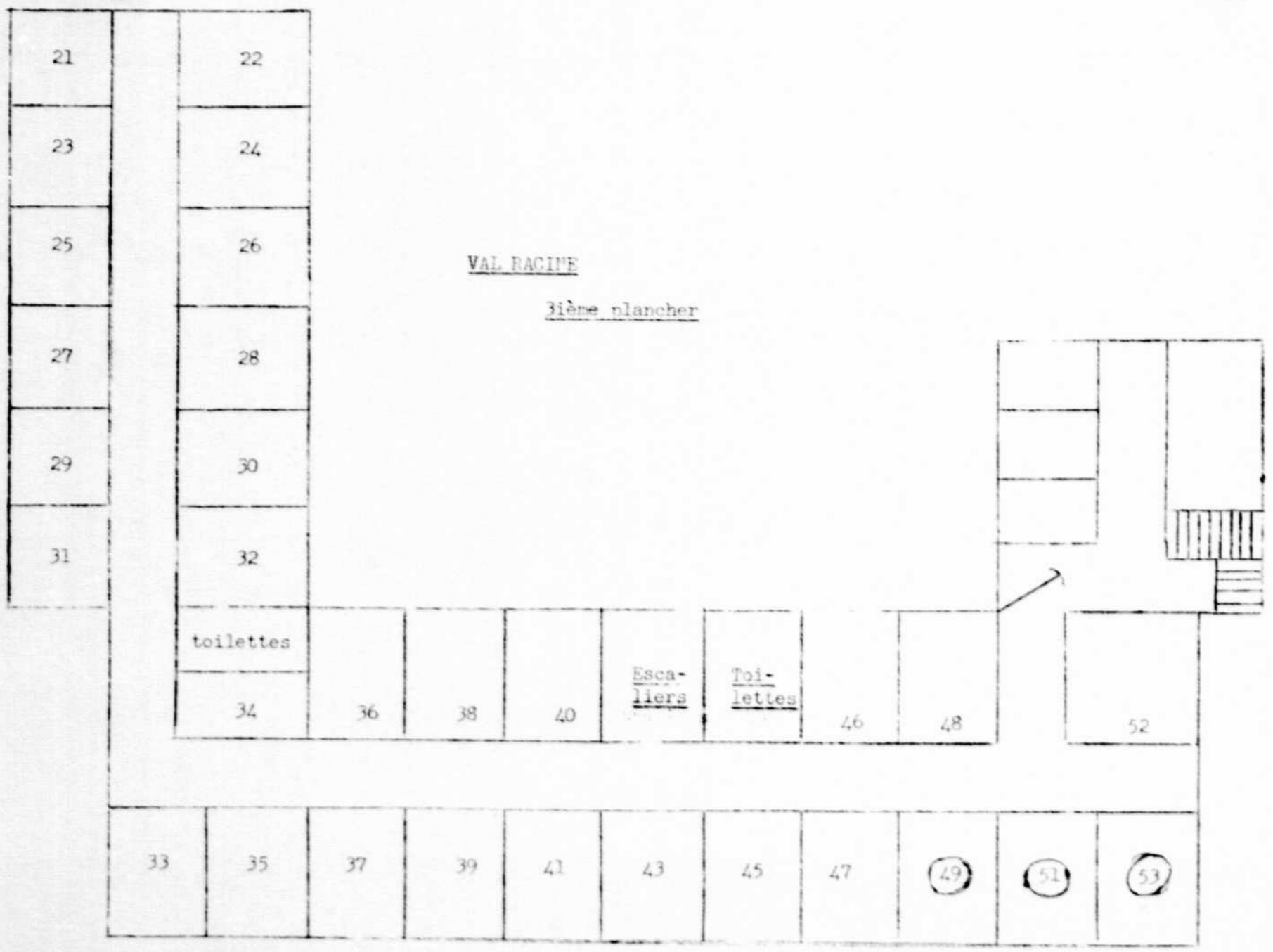


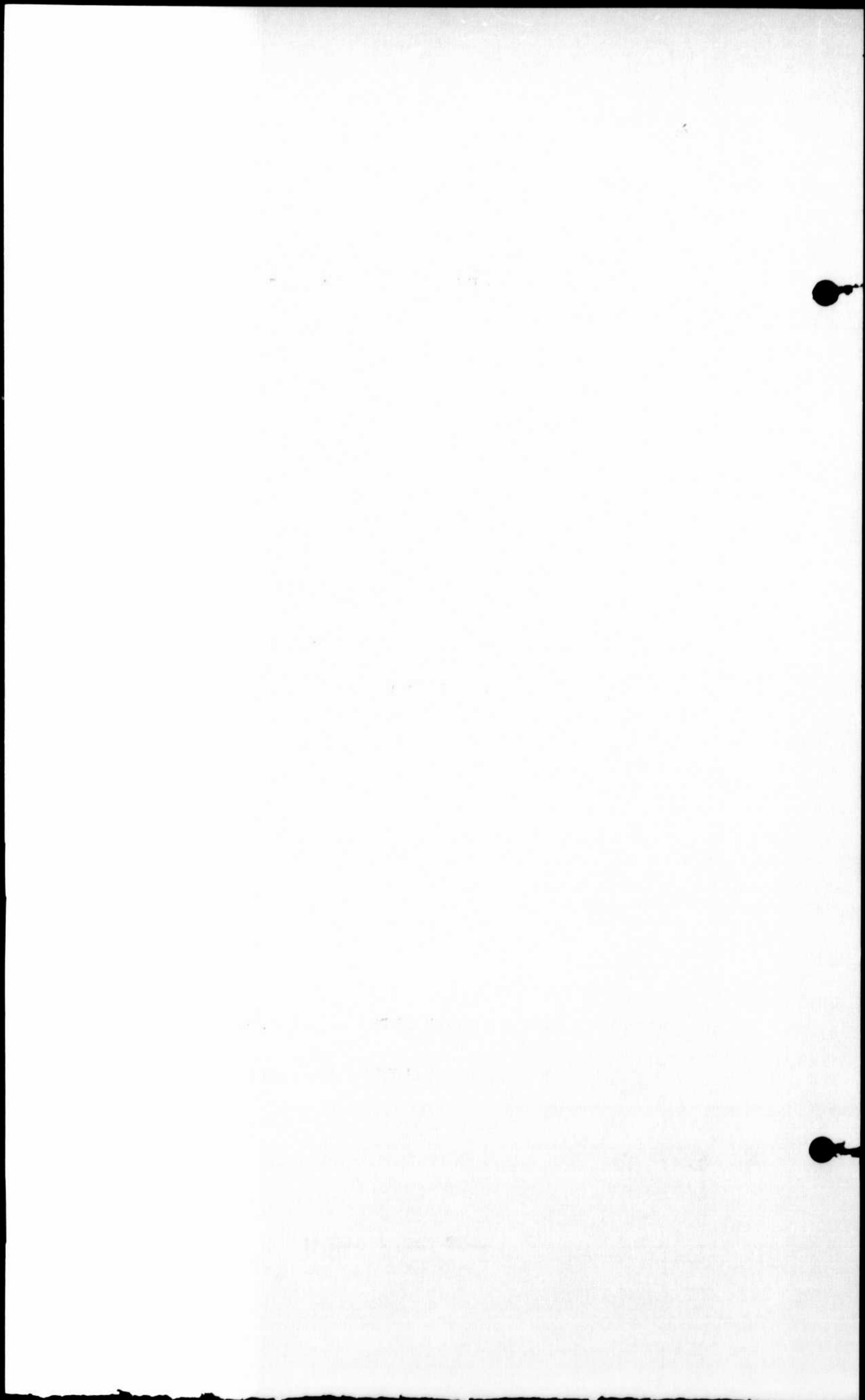












DIRECTIVES DE L'INSPECTEUR GENERAL

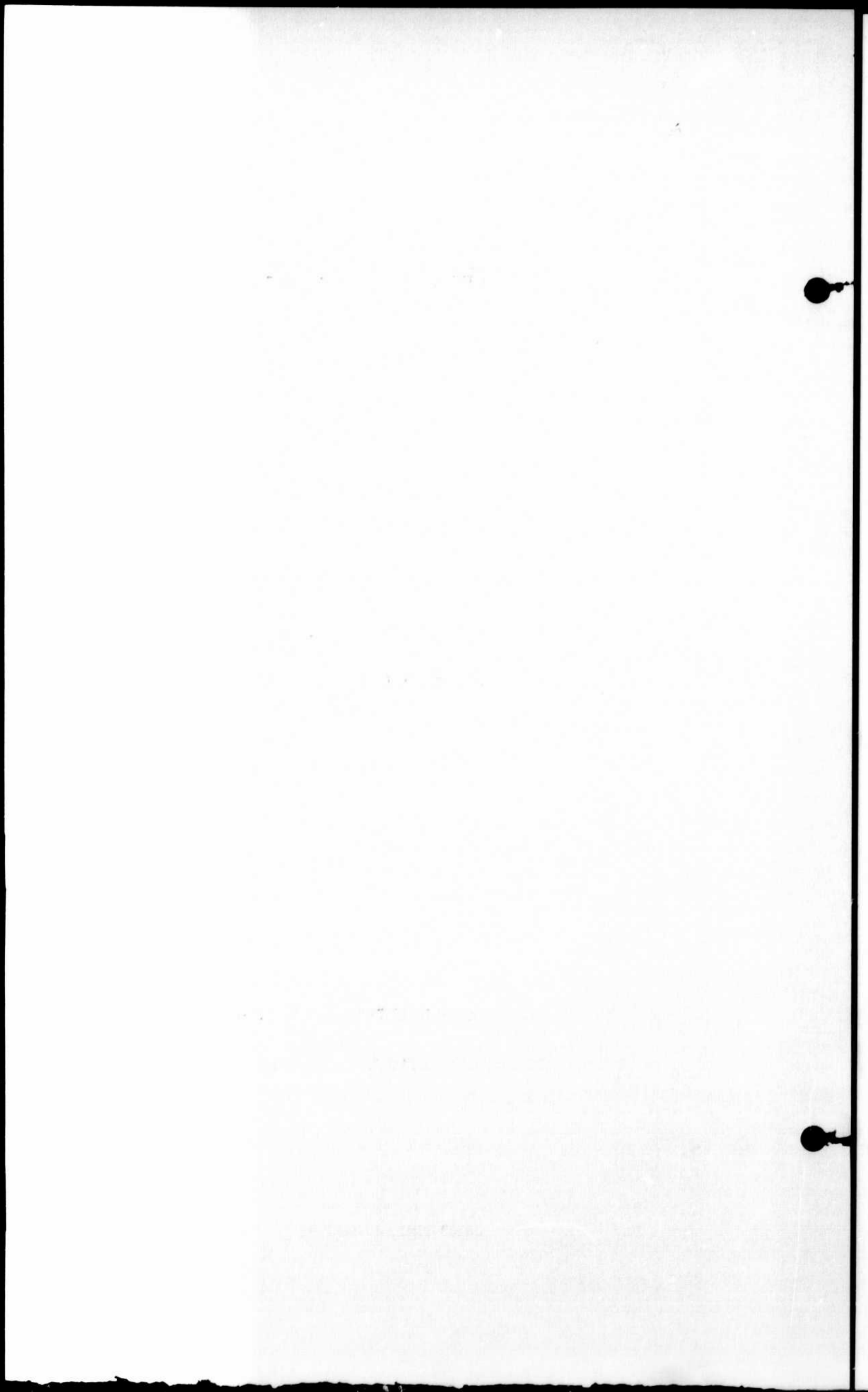
RESUME

Le service d'inspection des écoles avec son personnel de 118 membres constitue un précieux réseau d'antennes pour l'information du Département de l'Instruction publique. Il appartient à monsieur le Surintendant seul, de bien juger de l'opportunité d'appliquer telle ou telle mesure quand l'intérêt de tous les enfants de la Province est en jeu. Chaque inspecteur doit donc s'efforcer de se dégager de plus en plus de toute attache personnelle à quelque moto professionnel que ce soit, pour se rappeler qu'il appartient à un service départemental qui a sa raison d'être dans le bien général commun. Sans doute, et je le répète à dessein, il est nécessaire que chacune de vos personnalités se manifeste et donne son plein rendement; mais, quand on se rappelle que le bien de tous doit être le principal souci d'un directeur pédagogique de district scolaire, on comprend aussi qu'il est des tendances personnelles auxquelles il faut mettre un frein, si l'on veut que l'éducation dans notre Province, suive la ligne sûre et bien définie par le Comité Catholique.

.....

Aucun inspecteur d'écoles n'a raison d'être inquiet lorsqu'il se rend compte, à distance, que certains membres de l'inspection laissent les rangs de temps à autre. Sans qu'il nous soit toujours possible de vous communiquer les renseignements complets et précis au sujet des départs non plus que les raisons qui les ont motivés, il est certain que tous les membres du Service qui accomplissent bien leur devoir, qui font montre d'une parfaite honnêteté professionnelle et d'une conduite exemplaire ont droit à la plus grande quiétude de ce côté.

D'ailleurs nous vous faisons toujours un devoir d'avertir charitablement ceux qui s'engagent sur quelque "pente glissante et dangereuse". Négligence dans l'accomplissement du



travail professionnel; mauvaise conduite; insubordination ou manque de compréhension du rôle de l'inspecteur d'écoles.

L'intérêt de l'école et des enfants nous oblige à maintenir dans le service d'inspection des écoles une discipline ferme mais facile à observer pour ceux qui gardent toujours en vue l'intérêt primordial de l'éducation et le bien de la jeunesse.

C'est dans le but d'obliger les chefs et les supérieurs du Département à bien considérer tous les aspects d'un problème, pour que sa solution éventuelle réponde bien aux besoins qui l'a fait naître, que les inspecteurs d'écoles sont appelés à travailler en équipes. Ainsi ils peuvent arriver à former une pensée commune sur tel ou tel problème en particulier, par des discussions en comités et en assemblées plénières, lors des congrès.

Encore là, il est d'une extrême importance que chacun se rappelle qu'il n'a pas à lutter contre le Département dont il fait lui-même partie. En acceptant de servir la cause comme inspecteur d'écoles, chacun a accepté du même coup d'être rangé du côté du Département de l'Instruction publique.

.....

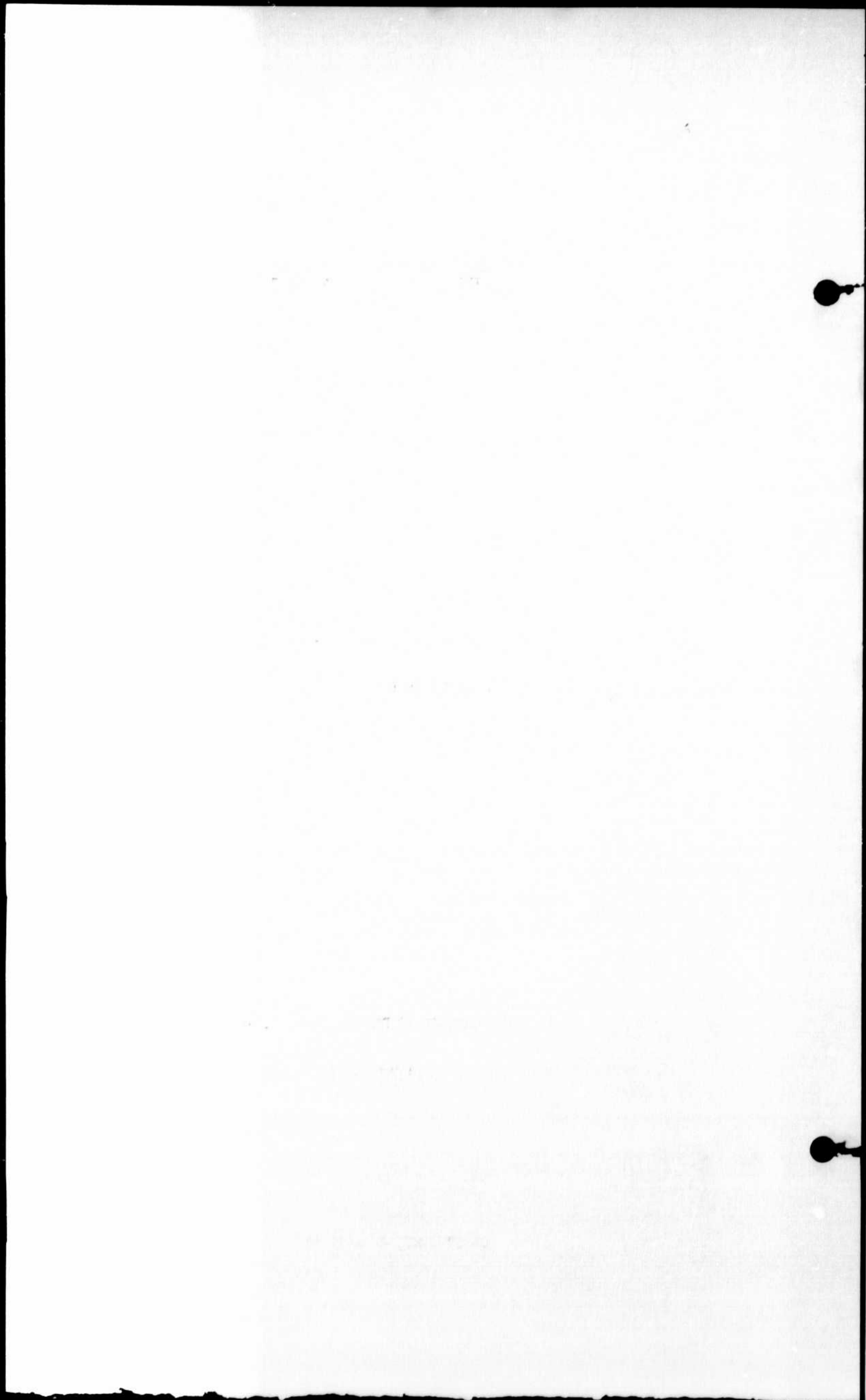
L'histoire de l'inspection des écoles de la Province a été écrite par les inspecteurs Gérard Filteau et Lionel Allard. On vous remettra à l'issue de ce congrès, ainsi que vous l'a annoncé monsieur le Surintendant, une copie de ce magnifique travail destiné à être complété plus tard. Il vous aidera à bien saisir la philosophie qui a inspiré notre système scolaire et à garder l'attitude qui convient dans votre rôle de directeur pédagogique d'un district scolaire. Il est de toute nécessité que chacun d'entre vous lise, ligne par ligne, ce précieux document. Quand cette étude sera terminée, vous en garderez une impression générale qui vous guidera dans votre tâche quotidienne et vous prémunira contre certaines conceptions trop personalistes d'une administration scolaire importante comme celle qui relève de monsieur le Surintendant et du Département de l'Instruction publique.



Il est admis, par tous les membres du service, que nous vivons présentement à "l'âge d'or" de l'inspection des écoles dans la Province de Québec. Les remerciements que vous avez adressés aux autorités n'ont pas manqué de vous gagner l'admiration et vous font honneur.

A côté des faveurs accordées et des droits légitimes qui sont vôtres se rencontrent des obligations et des devoirs correspondants que vous devez toujours avoir à l'esprit. S'il existe chez tous une discipline professionnelle qui nous satisfait, en général, il en est encore qui ont constamment maille à repartir avec les chargés d'administrer, de vérifier et d'approuver vos comptes de dépenses courantes et le plan d'achat des voitures automobiles. C'est le désir de tous les officiers de l'intérieur, je puis en témoigner, de vous éviter toute intervention tracassière dans ces domaines particuliers: mais c'est aussi le désir de monsieur le Surintendant et mon vœu le plus cher, d'empêcher tout "glissement" si imperceptible soit-il. Si je puis vous laisser un mot d'ordre, dans cette présentation des comptes de dépenses courantes et dans vos requêtes pour échange de voiture-automobiles, c'est le suivant: Toujours bien représenter la situation réelle, telle qu'elle est.

Monsieur Donat Lapointe, Inspecteur Général Adjoint, est spécialement chargé de l'étude de vos comptes de dépenses courantes. C'est à lui que vous devez surtout vous adresser pour avoir des directives détaillées sur les règlements établis pour tous les départements du Gouvernement de la Province. Cependant, je remarque souvent qu'un certain nombre d'inspecteurs d'écoles conçoivent tout différemment des autres comment doivent être employés les deniers prévus pour fins de voyage ou de services officiels. Entre une générosité trop large et une parcimonie excessive, il doit exister une bonne manière de penser et de juger les choses ainsi que le ferait un bon père de famille administrant ses propres biens.



-4-

Recrutement de l'inspection.

Il ne peut exister de meilleurs agents recruteurs pour le service de l'inspection, que ceux-là mêmes qui en connaissent le fonctionnement détaillé et les exigences des autorités. Etant donné les nouvelles conditions matérielles faites aux inspecteurs d'écoles, il arrive déjà que la profession attire un plus grand nombre de sujets. Nous en sommes très heureux. De ce fait découle cependant, l'obligation pour tous et chacun de travailler à attirer dans nos rangs les gens que nous jugeons les plus aptes à remplir cette charge.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

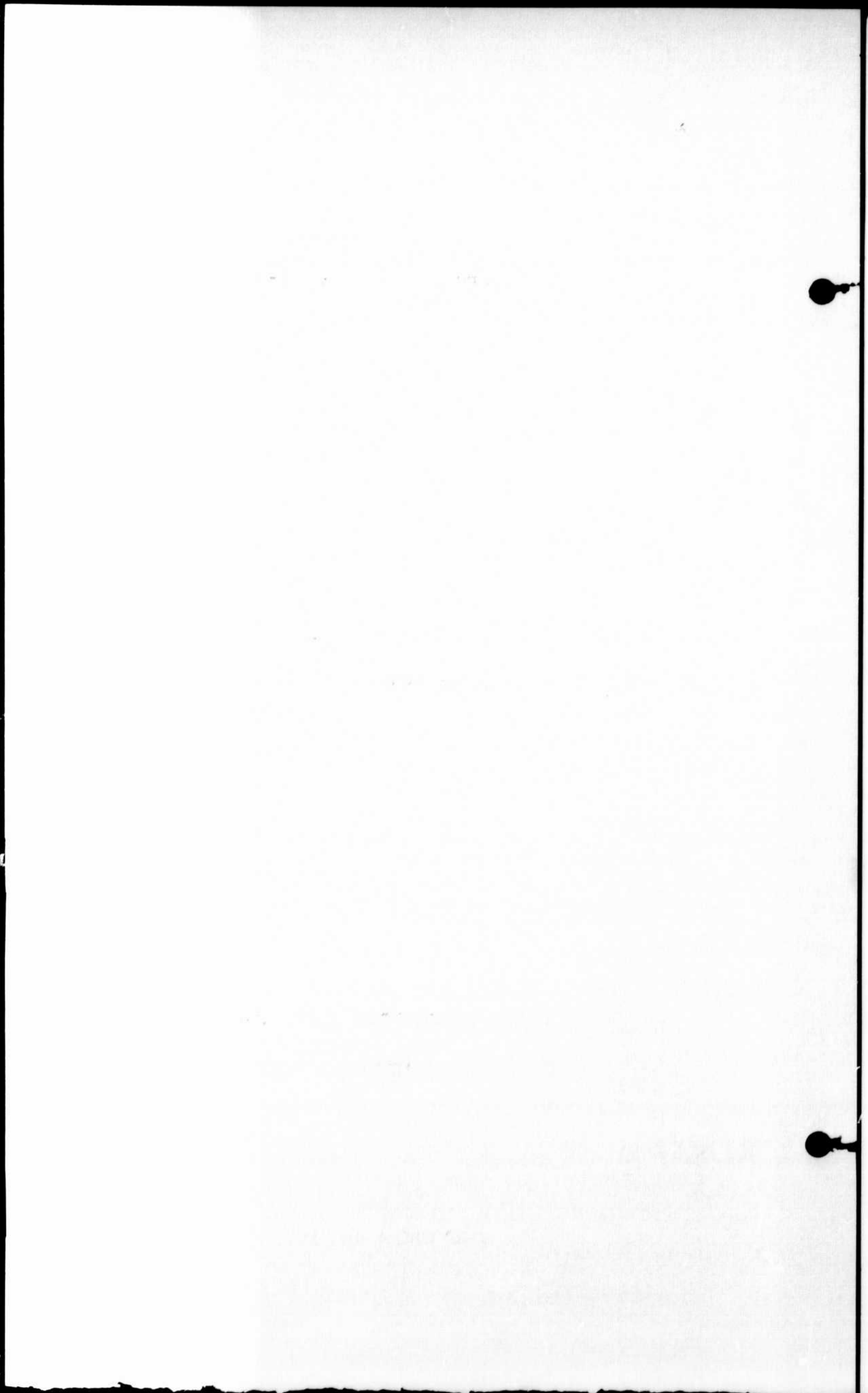
Les inspecteurs d'écoles constituent un groupe excessivement riche d'expériences, de compétence et de savoir-faire. Tous les âges s'y coudoient et c'est faire oeuvre constructive que de travailler constamment, selon ses possibilités, à cultiver dans le groupe un esprit fraternel qui ne se dément jamais. Nous devons trop au passé, l'oeuvre des devanciers est trop belle et méritoire, les devoirs du présent sont trop impérieux et les exigences de l'avenir seront trop grandes pour qu'on néglige de mettre à contribution toutes les forces de notre belle équipe.

Coopération, esprit fraternel, entraide, esprit d'équipe, esprit d'accueil.....

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

EVALUATION DU PL. SORREL INSLIGNAN.

Je suis heureux de constater que le comité chargé d'étudier le problème difficile de l'appréciation du personnel enseignant fait un excellent travail, et je le félicite. Ce comité a abordé un des problèmes les plus difficiles de vos devoirs journaliers, d'où découlent le plus de responsabilités, et je sais votre souci de consacrer à cette importante question le meilleur de vous-même, afin que les appréciations que vous donnez sur le personnel enseignant de votre district soient les plus justes que l'on puisse souhaiter.



Vouloir apprécier le personnel enseignant à sa juste valeur, c'est tenter de mettre dans la balance un grand nombre de facteurs qui pourraient varier à l'infini; or, il est reconnu de plus que plusieurs de ces facteurs échappent à l'inspecteur d'écoles, étant donné le peu de temps dont ils disposent pour étudier les personnes, juger leur travail et connaître leur milieu.

Bien que j'admette que c'est encore l'inspecteur d'écoles qui est le mieux placé pour juger de la valeur des instituteurs et des institutrices, il nous faut donc reconnaître en dernier essort, qu'une "recette" infaillible et définitive se fera longtemps attendre. Dans le domaine de l'appréciation des hommes et de l'évaluation de leurs mérites, soyez d'abord et surtout bien sincères envers vous-mêmes pour éviter les jugements conditionnés par les intérêts personnels inconscients et attribuer à chacun son réel mérite.

.....,



CONGRES DU CENTENAIRE

SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ECOLES

CHICOUTIMI, le 16 juillet 1951.

JOSEPH-L. PAGE

M. l'Inspecteur Général,
MM. les Inspecteurs Généraux-Adjoints,
MM. les Inspecteurs d'écoles.

A titre de Chef du Service de la Construction des Ecoles, je tiens à vous remercier de la collaboration éclairée que vous m'avez accordée au cours de la dernière année scolaire. Le Département compte de plus en plus sur les renseignements de première main que vous pouvez lui fournir afin de mener à bonne fin le programme de construction de nouveaux locaux scolaires et de restauration des écoles existantes, car le besoin de nouvelles écoles dans la province continuera de s'accroître au cours des prochaines années avec l'augmentation de la natalité. Le nombre de naissances qui était de 80,000 en 1940 est monté à 120,000 en 1950.

L'enquête pédagogique exigée pour chacun des projets soumis au Département constitue le document le plus précieux du dossier. Il importe donc que vos rapports soient marqués de la plus stricte objectivité, qu'ils soient complets et ordonnés de façon à ce que leur conclusion s'impose avec une logique aussi absolue que possible. Vos recommandations doivent donc être le résultat d'une étude sérieuse du cas soumis à votre attention. Inutile de dire que vos rapports doivent être rédigés dans une langue précise et concise, et avec une forme irréprochable.

L'inscription par degré du cours de la ville, de la paroisse, du village ou de l'arrondissement concerné est beaucoup plus éloquent que l'inscription globale. Il en est de même du recensement. A cause de l'augmentation de la natalité au cours de la dernière décennie, le sommaire du recensement des enfants de 5 à 17 ans ne fournit pas souvent l'information désirée car il faut connaître, pour bien établir les besoins prochains et futurs du territoire à l'étude, le recensement pour chacun des âges de 5 à 14 ans, et même pour les moins de 5 ans lorsque c'est possible.

Le nombre de classes en activité ainsi que le nombre de locaux permanents et réglementaires, temporaires ou de fortune doivent toujours être indiqués. En décrivant les écoles à reconstruire, à agrandir ou à réparer, il importe de fournir un aperçu détaillé de leur état matériel et sanitaire: fondations, lambris extérieur et intérieur, isolation, éclairage, chauffage, système de toilettes, approvisionnement en eau, site, dimensions du terrain, orientation de la maison, etc..

Le fait de joindre à votre rapport un croquis ou une carte montrant les limites de la paroisse, du village, de l'arrondissement selon le cas, les routes, le site de l'école ou des écoles, la distance qui les sépare est un bon moyen de rendre votre enquête d'une compréhension facile.

Un rapport bien élaboré doit aussi faire connaître l'état financier de la municipalité scolaire: l'évaluation, le nombre de contribuables, le taux de la taxe, le mode de construction, (par arrondissement ou en commun) ainsi que le rythme du développement et les possibilités d'avenir de la localité. Quelquefois, il est nécessaire d'indiquer quelle proportion de la valeur réelle représente l'évaluation ou de mentionner l'évaluation des compagnies.

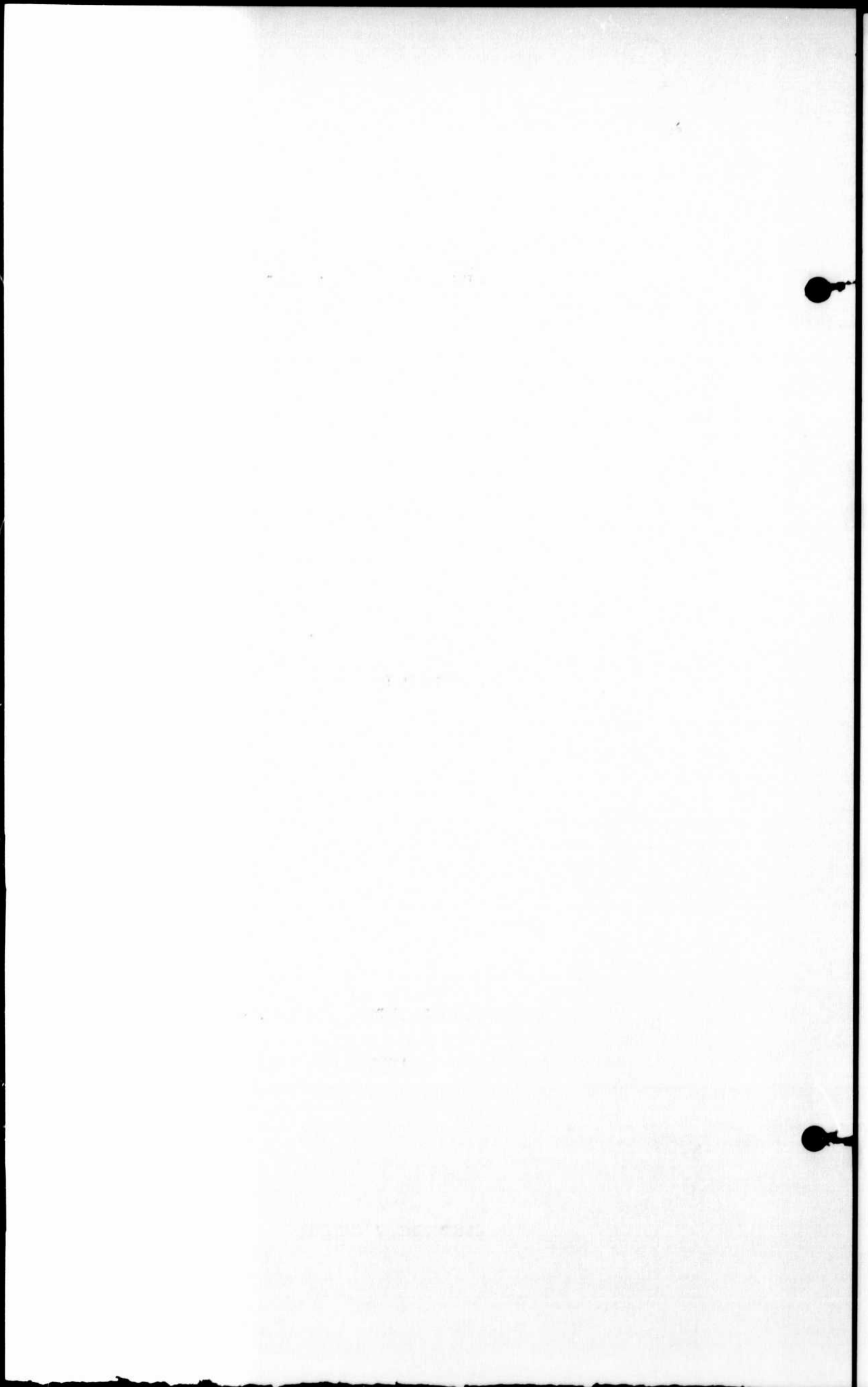


Si vous préparez vos rapports en tenant compte des données qui précèdent, il vous sera aisé d'en arriver à une conclusion logique et de formuler des recommandations adéquates. Trop souvent, il arrive que des rapports pédagogiques soient des exposés incomplets, sans conclusion définie et sans indication précise du nombre de classes requises ou de la nécessité d'un logement. En grâce, si le Département vous consulte, pensez-bien que c'est pour obtenir votre opinion franche et objective. N'hésitez donc pas à faire connaître vos recommandations.

Les rapports doivent être préparés avec diligence de façon à parvenir au Département, à moins de raisons majeures, dans les quinze jours qui suivent la demande. S'il doit y avoir un retard, il serait de bonne mise de nous en avvertir. N'oubliez jamais de mentionner le numéro du dossier de votre réponse.

La centralisation des écoles ne doit être recommandée que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles et, même dans ces cas, il est préférable d'en laisser la décision au Surintendant. D'une façon générale, il n'est pas du ressort des inspecteurs d'écoles de prôner, comme solution aux problèmes d'organisation scolaire d'une municipalité, la construction d'une école centrale. D'autre part, s'il ne faut pas prêcher la centralisation, il faut éviter la multiplication des petites écoles de rang, soit en avisant les commissions scolaires de diviser des arrondissements de trois milles et moins de longueur, soit en leur conseillant la construction d'écoles simples à proximité d'un village. Mieux vaut très souvent agrandir ou doubler l'école existante plutôt que de diviser l'arrondissement, déplacer l'école actuelle et en construire une nouvelle.

Le Service de Construction a inauguré cette année une nouvelle politique au sujet de la réparation des écoles rurales. Au lieu de procéder à des améliorations partielles comme, par exemple, installer l'électricité une année, les toilettes hydroseptiques l'année suivante, entrer l'eau, etc..., il est recommandé d'établir un programme de restauration échelonné sur deux, trois ou plusieurs années selon le nombre d'écoles de la municipalité. Une ou deux écoles pourront être restaurées chaque année. La restauration d'une école consiste à la moderniser, à la rendre comme neuve en effectuant les travaux suivants: creuser la cave, relever la bâtisse, faire des fondations, installer une fournaise à air chaud, l'électricité, une pompe électrique, les toilettes à chasse d'eau, un lavabo et une fontaine, isoler la charpente, peindre l'extérieur et l'intérieur, agrandir le terrain si nécessaire. De cette façon, nous en arriverons plus tôt à rendre toutes nos écoles de rang confortables et modernes. En passant, disons que les toilettes hydroseptiques ne devraient pas être installées dans les localités pourvues d'électricité. Afin de permettre aux techniciens du service de préparer des devis descriptifs des travaux de restauration et afin de ne pas multiplier les visites pour un personnel peu nombreux, deux questionnaires sont adressés au secrétaire-trésorier de la municipalité concernée. Ces questionnaires doivent être remplis avec soin. Le Département compte sur votre coopération intelligente et votre concours actif pour faire accepter aux commissaires d'écoles ce programme de restauration complète et pour aider, au besoin, les secrétaires-trésoriers à compléter les questionnaires fournis.

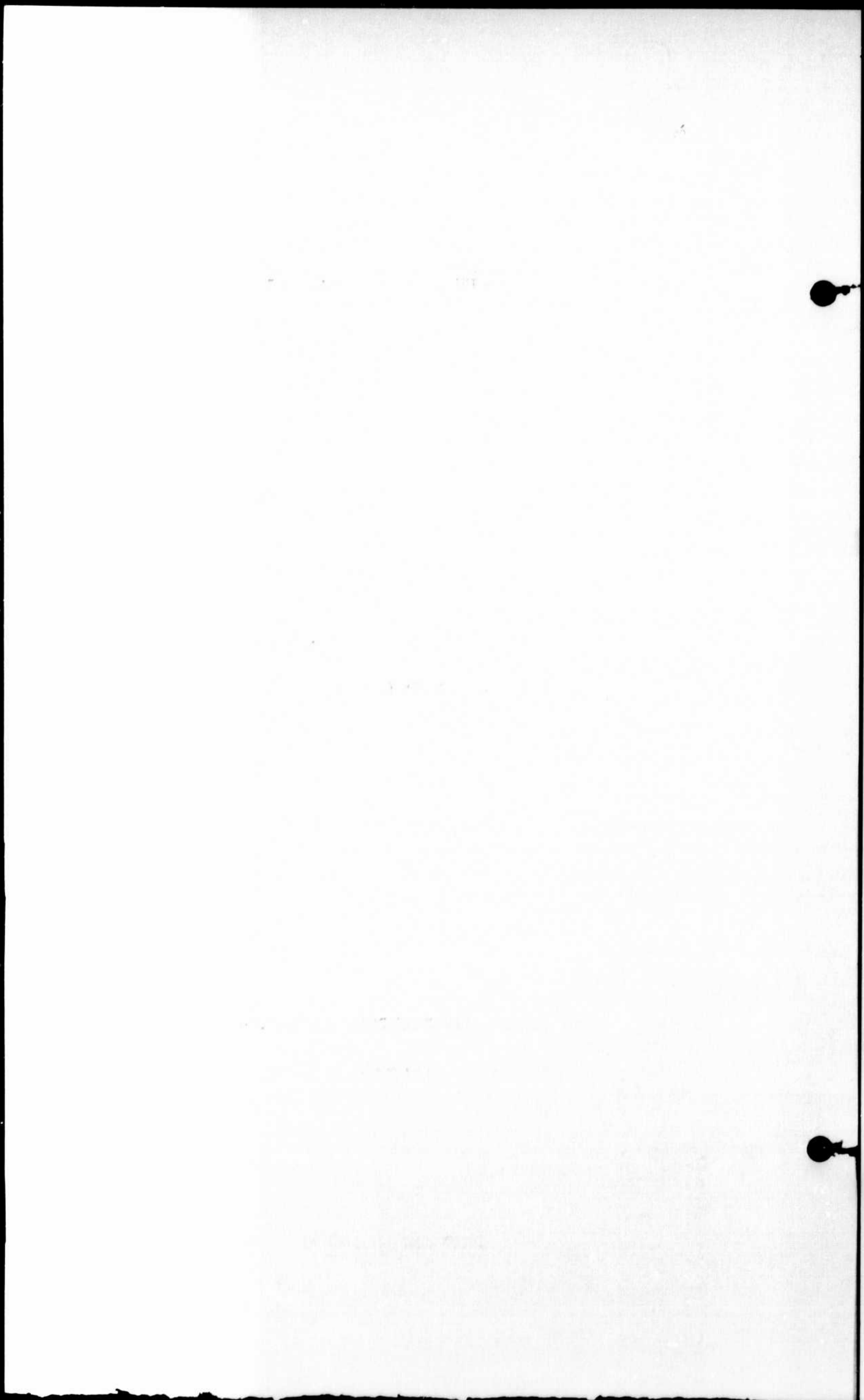


Le travail du congrès de Ville LaSalle sur le chapitre II des règlements du Comité Catholique a été révisé par le service de construction, approuvé par le Comité Catholique et sanctionné par arrêté ministériel le 2 novembre 1950. La nouvelle édition du code scolaire contient ces nouveaux règlements sur l'emplacement, la construction et l'entretien des maisons d'écoles. Il importe que les inspecteurs se familiarisent avec ce chapitre et ne manquent pas une occasion d'y référer les commissions d'écoles. L'article 30 sur la superficie des terrains d'écoles doit être interprété aussi rigoureusement que possible car il n'indique qu'un minimum. A ce sujet, il est bon de conseiller aux commissions scolaires urbaines de prendre leurs précautions et de faire de bonne heure l'acquisition des terrains requis pour la construction d'une école dans tout nouveau quartier où se dessine un développement domiciliaire de quelque ampleur.

Les rapports d'examen de nouvelles constructions ou de réparations doivent être préparés aussitôt que les travaux sont acceptés par la commission scolaire. Ils doivent être accompagnés des documents requis dans la circulaire 16-50, du 20 décembre 1950. En outre, il faut profiter de la visite d'automne pour préparer les rapports d'examen des réparations ou des restaurations exécutées au cours de l'été. De plus, les rapports financiers doivent être envoyés avec diligence au Département car la négligence à faire parvenir ces rapports retarde assez souvent l'étude de demandes de subventions.

Le Département a complètement révisé la série de nouveaux plans préparés l'an dernier et c'est ainsi que la série distribuée cette année porte le millénaire 1951 après la lettre d'identification. Une nouvelle série de plans de six classes avec logement vient d'être complétée et a déjà été distribuée à 10 municipalités. Un plan de six classes sans logement sera terminé incessamment. Au cours de l'année, deux nouvelles séries de 8 et de 12 classes sans logement seront dessinées. Pour ce genre d'écoles, la résidence sera séparée de la bâtisse principale ou simplement reliée par un couloir comme cela devrait être pour toutes les écoles de huit classes et plus, lorsqu'une résidence est nécessaire.

En terminant, disons que le Département compte sur vous pour surveiller activement les travaux de construction et pour lui faire part ainsi qu'aux commissions scolaires de toute négligence ou de tous travaux non conformes aux devis. Le nombre de projets autorisés à date comprend près de 350 nouvelles écoles comptant près de 1800 salles de classe. C'est dire qu'il y aura du travail pour chacun d'entre vous et que vous devez surveiller au nom du Département des travaux d'une valeur de près de vingt millions de dollars.



Service de la Construction des écoles

Commission scolaire de.....Comté de.....

Ecole numéro:.....Nombre d'élèves inscrits.....

DESCRIPTION

- a) Dimensions de l'emplacement.....pieds de front par.....profondeur.
- b) Est-il convenablement drainé?.....nivelé?.....clôturé.....
- c) L'école est située sur une route.....
(nationale ou secondaire)
- d) Cette bâtisse a été construite en.....
(année)
- e) Elle contient.....classes dont.....au rez-de-chaussée,....ler étage
- f) Cette maison est.....logement pour le personnel enseignant.
(avec ou sans)
- g) Dimensions des pièces du logement:.....
.....
- h) Mesures extérieures de l'école:.....pi. par.....pi.
- i) Dimensions des classes:.....par.....; hauteur:.....
- j) Nombre de fenêtres par classe:.....; dimensions:.....
- k) Pourcentage de la surface vitrée par rapport au plancher:.....
- l) Y a-t-il des guichets s'ouvrant facilement aux fenêtres:.....
- m) Le chauffage se fait par.....Hauteur de la cave.....
- n) La cheminée est-elle construite à partir du sol?.....
- o) La localité est-elle desservie par un réseau électrique?.....
- p) La lumière électrique est-elle installée dans l'école?.....
- q) Nombre de luminaires de chacune des salles de classe?.....
- r) Y a-t-il l'eau courante dans l'école?.....
(oui ou non)
- s) Y a-t-il un puits sur l'emplacement?.....Si non, d'où
provient l'eau?.....
- t) Y a-t-il un évier?.....Une fontaine-abreuvoir?.....
- u) Quel est le système de toilettes?.....
(à chasse d'eau)
.....
(hydroseptique) ou (fosses fixes)
- v) Y a-t-il un portique à l'entrée des élèves?.....
- w) Y a-t-il un hangar à bois?.....Dimensions:.....
- x) Les fondations sont en.....; le lambris extérieur est en...
.....; la toiture est en.....
(déclin, bardeau de cèdre, etc.) (tôle, bardeau de
.....; les murs et divisions sont en.....
cèdre, etc.)
les plafonds sont en.....les planchers sont en:.....
(merisier, épinette, etc)
- y) Cette maison d'école a-t-elle été construite selon les plans four-
nis par le Département?.....Si oui, indiquer la série:.....
- z) Peut-elle être restaurée et modernisée avantageusement?.....



Commission scolaire de.....Conté de.....

TRAVAUX PROJÉTÉS A L'ÉCOLE NO _____

Fournir détails sur:

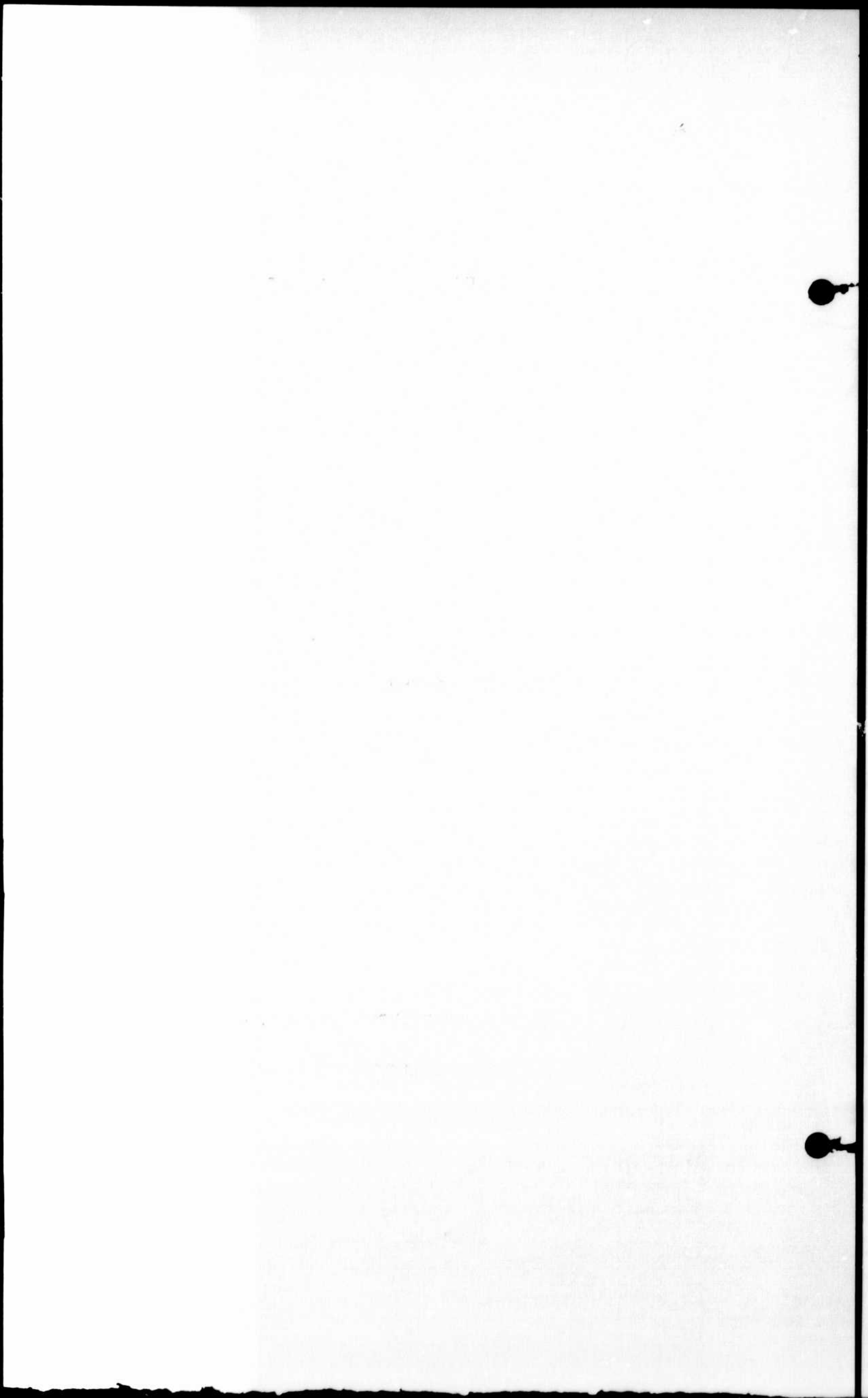
- 1- Agrandissement du terrain:.....
- 2- Déplacement de l'école:.....Distance:.....
- 3- Drainage:.....4-Terrassement:.....
- 5- Clôture:.....6-Démolition:.....
- 7- Agrandissement de la maison d'école:.....par.....
- 8- Excavations:.....9-Solage:.....
- 10- Cave:.....
- 11- Cheminée:.....
- 12- Chauffage:.....
- 13- Portique:.....14-Ferron:.....
- 15- Lambris extérieur:.....
- 16- Toiture:.....
- 17- Murs, plafonds et divisions intérieurs:.....
- 18- Portes, fenêtres:.....
- 19- Planchers:.....
- 20- Electricité:.....
- 21- Puits, eau courante:.....
- 22- Plomberie, toilettes:.....
- 23- Fosse septique:.....
- 24- Peinture intérieure et extérieure:.....
- 25- Tableaux noirs ou verts:.....
- 26- Autres.....

REMARQUES

Des réponses telles que oui, non, ne sont pas suffisantes pour permettre aux officiers du Service de la Construction de dresser un devis descriptif. Il est nécessaire de fournir des détails, des dimensions, etc, pour chacun des item.

Joindre à ce questionnaire un croquis indiquant les dimensions du terrain, l'emplacement de l'école actuelle et son orientation. Montrer sur ce croquis où se trouvent les entrées et les fenêtres de la maison d'école.

Généralement, il est avantageux d'incorporer dans une seule entreprise tous les travaux de réparation et de restauration: démolir le hangar, creuser une cave, faire un solage, installer une fournaise à air chaud, l'électricité, une pompe électrique, des toilettes à chasse d'eau, un lavabo avec fontaine-abreuvoir, construire un portique en façade, etc. Ainsi la restauration terminée, la maison d'école sera complète à tous points de vue et conforme aux règlements. En un mot, elle aura l'apparence d'être entièrement neuve.



RAPPORT A L'ASS. G. I. I. I. I.COMITE GENERAL NO 1REALISATIONS.

Moyens pratiques pour:

a) Faire connaître et apprécier notre système scolaire.

1- Conférences pédagogiques au personnel enseignant

A) Contribution des parents à la création de notre système scolaire.

- a) Sous le régime français
- b) Au début du régime anglais
- c) Sous l'Union
- d) Depuis la Confédération

B) Rôle primordial du CLERGE dans l'évolution de notre système scolaire.

- a) Nos missionnaires (Mgr Plessis, Principe)
- b) Les mandements des premiers évêques (de confessionnalité.)
- c) Les écoles de fabriques
- d) Lutte en faveur des écoles confessionnelles
- e) Création du Comité Catholique (1869)
- f) Réforme du Comité Catholique (1875)

NOTRE SYSTEME
SCOLAIREPremière
conférence.C) Rôle de l'Etat dans la formation de notre système scolaire.

- a) Régime français. Pas de système scolaire régulièrement organisé. Subventions royales seulement.
- b) Spoliation des biens des Jésuites et des Récollets.
- c) Nomination d'une commission d'enquête par Lord Dorchester (1827)
- d) Institution Royale. Première loi de l'éducation (1801)
- e) Loi des "Ecoles de fabriques" (1824)
- f) Loi des "Ecoles de l'Assemblée Législative" (1829)
- g) Création d'un comité permanent de l'éducation (1831)
- h) Absence de tout régime scolaire (1836-41)
- i) Loi scolaire de 1841. Conseils municipaux de district.
- j) Création de la Surintendance (1842)
- k) Nomination du Dr. J.B. Meilleur (1842)
- l) Autonomies scolaires paroissiales (1845-46)
- m) Organisation de l'inspection (1851)
- n) Ecoles confessionnelles définitivement reconnues.

A) Règlements du Comité Catholique

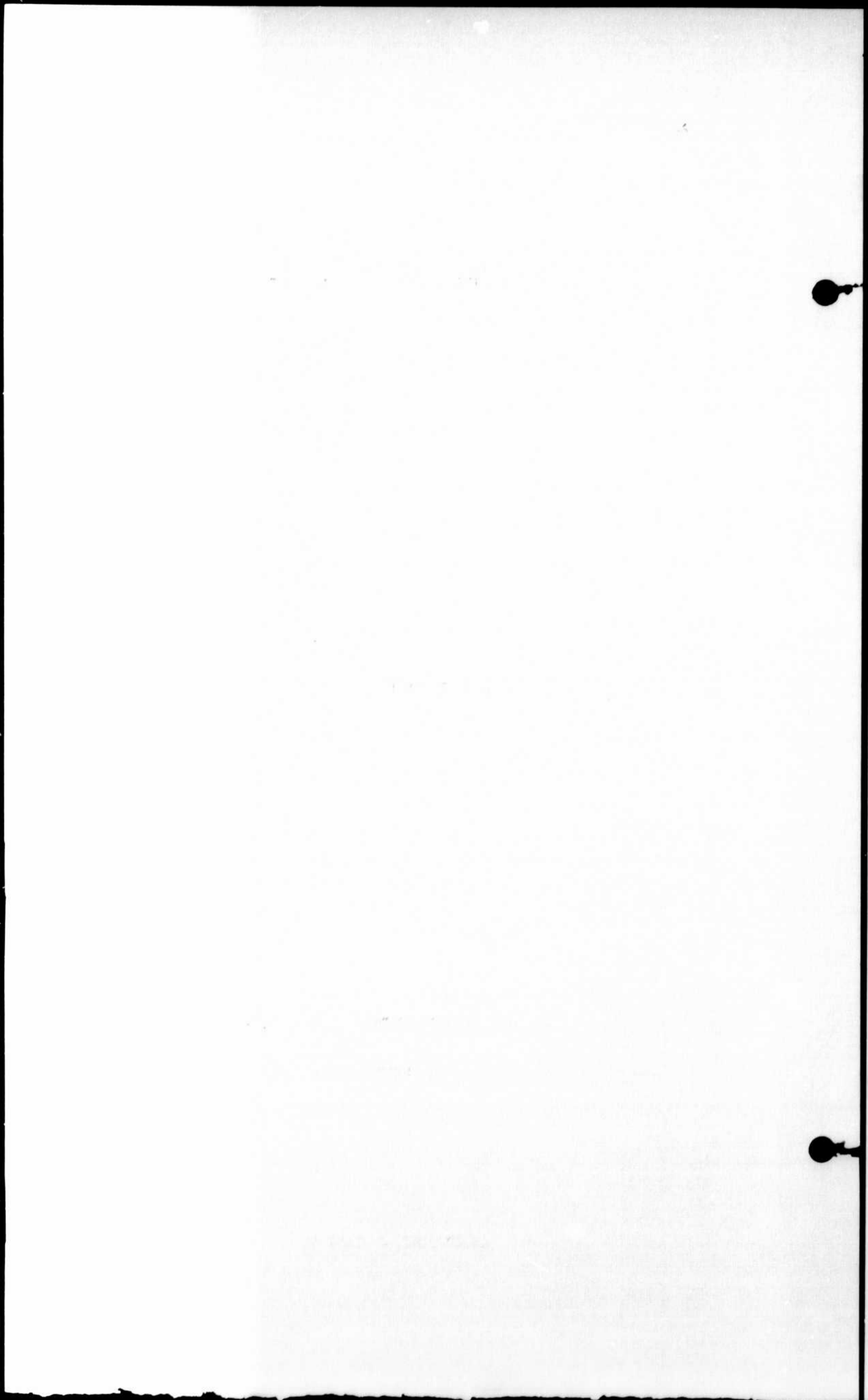
- a) Principes pédagogiques
- b) Histoire et évolution des programmes
- c) Progrès de nos manuels scolaires
- d) Fondation des revues pédagogiques

Notre évolution
pédagogique(Deuxième
conférence)B) Qualifications du personnel enseignant

- a) Fondation des écoles normales
- b) Création du Bureau Central des examinateurs catholiques
- c) Les brevets d'enseignement
- d) Les scolasticats d'écoles normales

C) Nos cours d'études

- a) Les écoles élémentaires
- b) Les écoles modèles
- c) Les écoles complémentaires
- d) Les écoles primaires supérieures
- e) Création d'écoles spéciales
- f) Comité de coordination des programmes (1951)



B) Faire connaître la contribution des inspecteurs d'écoles à l'application de ce système

- 1- Les inspecteurs d'écoles ont assuré l'application des lois scolaires.
- 2- Les inspecteurs d'écoles ont exercé le rôle de directeurs pédagogiques du personnel enseignant.
- 3- Les inspecteurs d'écoles ont été les conseillers des commissions scolaires.
- 4- Les inspecteurs d'écoles ont été les agents de liaison entre le Surintendant et les commissions scolaires.
- 5- Les inspecteurs d'écoles ont exercé une autorité morale et leur action n'a jamais été coercitive.

C) Préparer les inspecteurs d'écoles à mener une saine propagande en faveur de ce système.

- 1- Congrès régionaux
- 2- Circulaires
- 3- Contacts personnels
- 4- La revue "L'EVEIL".

D) Aider les inspecteurs d'écoles dans leur mission quotidienne en les encourageant à

- 1- Utiliser les cercles d'études du personnel enseignant
 - A) Causeries sur notre système scolaire.
 - B) Forums
 - C) Comptes rendus publiés dans les journaux locaux
- 2- Organiser des concours littéraires
 - A) Elèves au cours supérieur - travaux littéraires sur notre système. Etude comparée de notre système avec les systèmes étrangers.
 - B) Concours pour les Elèves des cours élémentaire et complémentaire
 - Histoire de notre système scolaire
 - Figures remarquables
 - Dates à retenir
 - Séances dramatiques en classe.
- 3- Favoriser le rayonnement extérieur par
 - a) Nos associations nationales
 - 1- Société St-Jean Baptiste
 - 2- Société du Bon Parler Français
 - 3- Comité de la Survivance Française (calendriers)
 - 4- A S E F
 - E T C
 - b) Les journaux
 - 1- Séries d'articles
 - 2- Comptes rendus
 - c) Les programmes de radio
 - d) Les revues pédagogiques
 - 1- Enseignement primaire
 - 2- Ecole Canadienne
 - 3- L'Ecole
 - E T C.



Comité Général No 1
(suite)

Rapport à l'assemblée plénière.

"REALISATIONS"

Suggestions du Comité:

A- Conférence pédagogique

- 1) Faire imprimer le plan des conférences pédagogiques et le distribuer au personnel enseignant;
- 2) Envoyer au personnel, quelques semaines à l'avance, un questionnaire (5 à 10 questions) portant sur le travail de G. Filteau, i.é., partie appelée "Etapas de la formation du Système Scolaire".
- 3) Préparer enfin un plan de travail devant être exécuté au cours de l'année par les cercles d'études.

Note: Les cercles d'études devraient avoir à leur portée, comme références, les publications suivantes:

- | | |
|--------------------------|---|
| G. Filteau et L. Allard: | "Un siècle au service de l'éducation". |
| Père Desjardins: | "Système scolaire de la province de Québec." |
| L.-P. Audet: | "Le système scolaire de la province de Québec." |

B- Concours littéraire

- 1) Organiser un concours de travaux littéraires, avec récompenses pour les élèves des écoles.

Ce concours pourrait être provincial dans les cours supérieurs et régional pour les autres cours.

Le gagnant du concours provincial pourrait être choisi lors du prochain congrès des inspecteurs d'écoles.

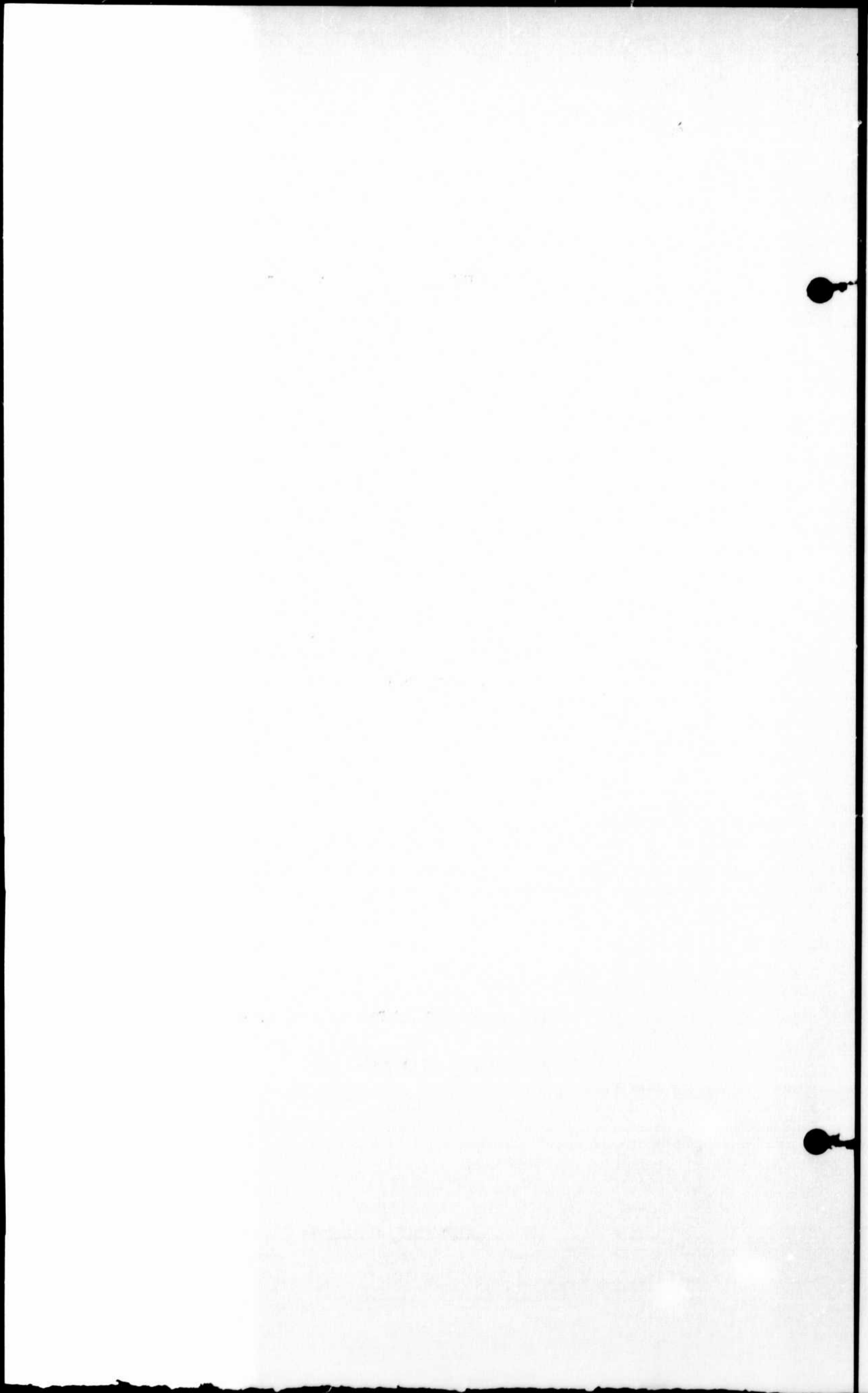
C- Survivance Française

Obtenir un calendrier de la Survivance Française pour toutes les écoles de la Province puisqu'à peu près toutes contribuent au "sou de la Survivance".

D- Enseignement Primaire.

Demander à l'Enseignement Primaire de préparer, au mois de mars prochain, un numéro sur le Centenaire de l'Inspection des Ecoles, comme il l'a fait pour "Marguerite Bourgeoys".

Président: J.-D. Ducharme, i.é.
Secrétaire: E. Guité, i.é.



Ce Comité étudie la meilleure façon d'organiser les examens des écoles supérieures pour obtenir les fins visées par le nouveau programme du cours primaire supérieur.

Ces buts sont les trois suivants:

- 1) Continuer le développement chrétien de la personnalité de nos élèves;
- 2) offrir, dans la mesure du possible, les avantages d'une instruction plus poussée;
- 3) pourvoir aux besoins de la société.

I- Le Comité propose d'étudier la possibilité d'un examen de lecture comme mesure de la formation, malgré toutes les difficultés que cet examen puisse présenter. Cet examen oral devrait comprendre lecture à haute voix et explication de texte; il pourrait servir d'introduction à un sondage de la culture générale des candidats. L'inspecteur d'écoles présiderait un Comité de trois membres au moins. Ce Comité tiendrait compte, en même temps des points suivants: la tenue, la diction, l'aisance des manières, le jugement et l'élocution du candidat. Ce genre d'examen pourrait se tenir dans les semaines qui précèdent les jours de l'examen final.

II- Il serait important et désirable de faire compter dans l'ensemble des points obtenus par un candidat, une note spéciale attribuée pour son comportement moral et social. Cette note serait déterminée par les responsables immédiats de sa formation.

Il serait recommandable qu'une mention spéciale sur la personnalité du candidat soit ajoutée au diplôme.

25% du total des notes des grands élèves devraient être accordé pour leur éducation morale et sociale.

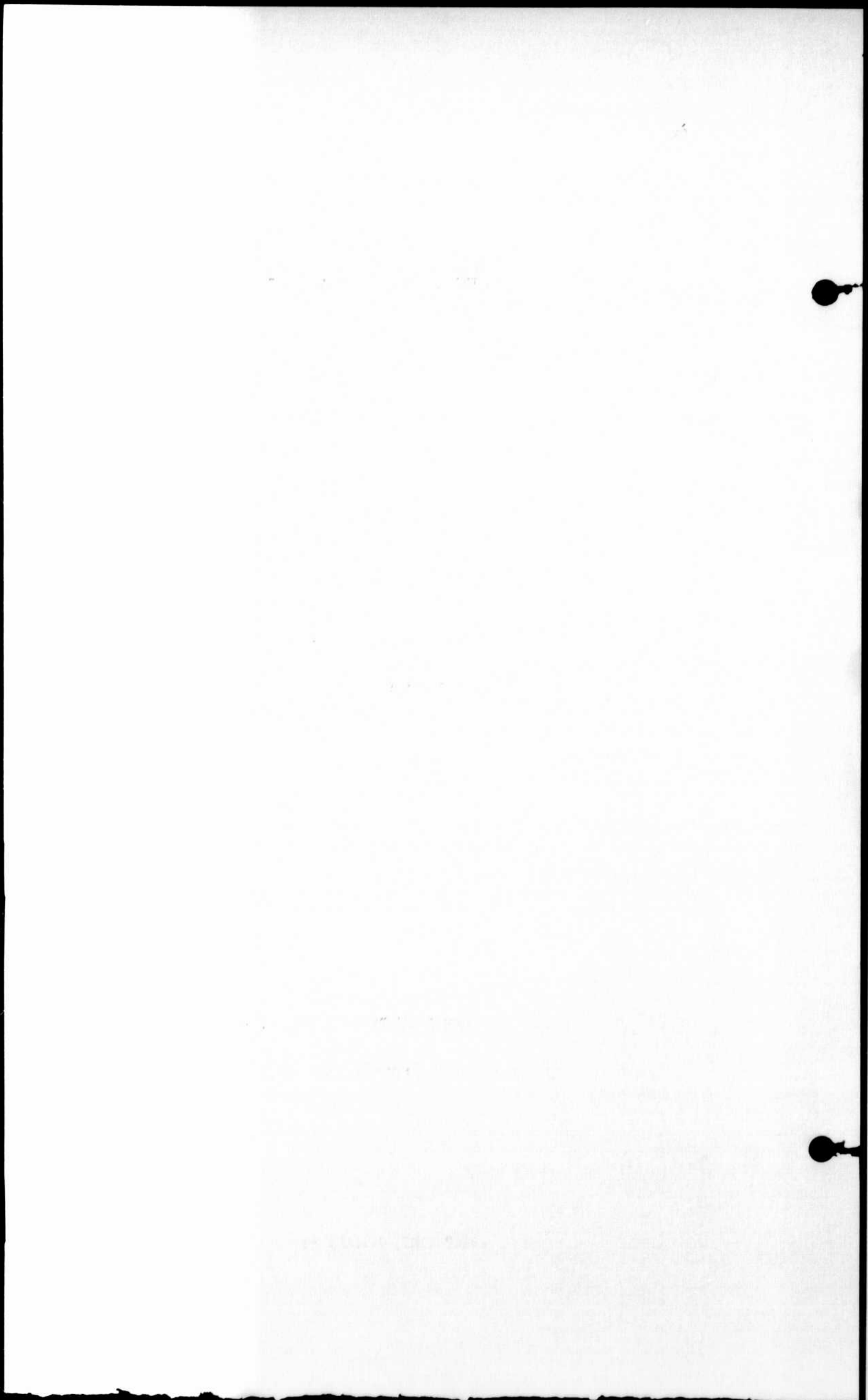
III- Dans les matières qui s'y prêtent, telles que la religion, l'histoire, la langue, etc., 40% au moins des questions devraient être posées sous forme de problèmes pratiques, afin de permettre au candidat de démontrer sa formation générale.

IV- Que l'examen d'histoire en 10e, 11e, et 12e années soit transformé en un examen de matières diverses comprenant les matières qui ne font pas l'objet d'un examen spécial.

(signé) A.-Hég. Tremblay
Secrétaire

André Raymond
Président

Rapport adopté à l'unanimité.



BIENVENUE DU MAIRE DE CHICOUTIMI

Monsieur l'Inspecteur Général,
Monsieur le Président de la Commission Scolaire,
Mon Révérend Père,
Distingués Congressistes.

Lorsqu'un étranger parcourt la carte de la Province de Québec et qu'il lui arrive de diriger ses regards vers le Nord, il remarque une ville au nom étrange, sise aux bords d'une rivière unique en son genre. Vous avez bien reconnu à cette sommaire description, la ville de Chicoutimi qui a le très grand honneur de recevoir dans ses murs, non seulement pour un soir, mais bien pour une semaine durant, l'un des groupes les plus distingués et les plus représentatifs du monde scolaire de la Province de Québec.

La rivière Saguenay est bien connue des compagnies de navigation, mais peut-être davantage et avec beaucoup plus d'admiration par les nombreux touristes qui en remontent le cours durant la saison estivale. Ce long couloir remuant, flanqué de chaque côté de rochers abrupts et escarpés ne peut que conduire aux limites de la civilisation semble-t-il, d'où la difficulté pour le voyageur d'en saisir la frontière imaginaire; car le Royaume du Saguenay s'ouvre devant lui, vaste et grouillant.

J'aurais mauvaise grâce de vouloir vous présenter Chicoutimi, vous qui connaissez si bien votre géographie; car je sais que vous n'appartenez point à cette classe de gens qui se posent encore l'antique question: "Que peut-il sortir de bon de Chicoutimi?".. Le Gouvernement de cette Province, dans un geste de paternelle affection pour notre région a bien voulu y choisir son Ministre de la Voirie, l'un des plus importants du Cabinet Provincial, et nous lui en sommes reconnaissants. Plus récemment encore, il y choisissait l'un de nos plus distingués citoyens dans la personne de votre Inspecteur Général, Monsieur Michel Savard, que je salue avec fierté et avec orgueil. C'est sans doute pour mettre le comble à notre joie que vous avez bien voulu à l'occasion de votre centenaire, y tenir votre congrès de 1951. Soyez-en donc félicités et remerciés. Vous n'êtes donc point en pays de découverte, mais bien dans une terre connue et choisie.



Pour sa part, la ville de Chicoutimi souhaite à tous ses aimables visiteurs la plus chaleureuse et la plus cordiale bienvenue. Son plus vif désir est de ne rien ménager pour que votre séjour ici soit des plus agréables et que vous en emportiez le plus long et le plus suave souvenir. Permettez-moi d'ajouter que si nous sommes en droit de juger de votre corps professionnel d'après ce que nous connaissons de vos confrères de notre région, nous sommes certains que le plus grand succès couronnera vos assises éducationnelles.

Je ne doute point qu'entre les séances très sérieuses de votre congrès, il vous sera loisible de visiter Chicoutimi et ses environs en compagnie de vos épouses distinguées. Je ne connais point exactement votre programme, mais je sais d'avance qu'il a été tracé de main de maître.

Le Saguenay et ses sites pittoresques, nos magasins pour plusieurs sensiblement comparables à ceux de villes beaucoup plus peuplées, sont le rendez-vous des personnes chics, nos petites industries malheureusement trop peu nombreuses sont relativement prospères, nos communautés religieuses qui surmontent nos collines sauront tour à tour attirer votre attention. Voici un pays jeune, âgé d'à peine cent ans, en pleine vigueur, qui s'affirme dans une détermination de survie et de progrès dynamique si je puis ainsi dire et qui n'attend que l'appui sans restriction des gens de bonne volonté. . .

Votre contact avec nos gens, Mesdames et Messieurs, vous permettront de connaître une population hospitalière, active surtout et dévouée aux intérêts qui vous sont chers, vous permettant de constater que malgré notre éloignement apparent nous avons des airs de parenté qui nous rapprochent singulièrement de nos frères du Québec ou d'ailleurs.

Pour nous, de l'hôtel de ville, comme pour toutes autres personnes bien pensantes vous devenez, à un degré éminent, des rouages essentiels au bon fonctionnement de notre société.

Qu'il me soit donc permis encore une fois de vous dire en mon nom personnel, tout aussi bien qu'au nom de la cité de



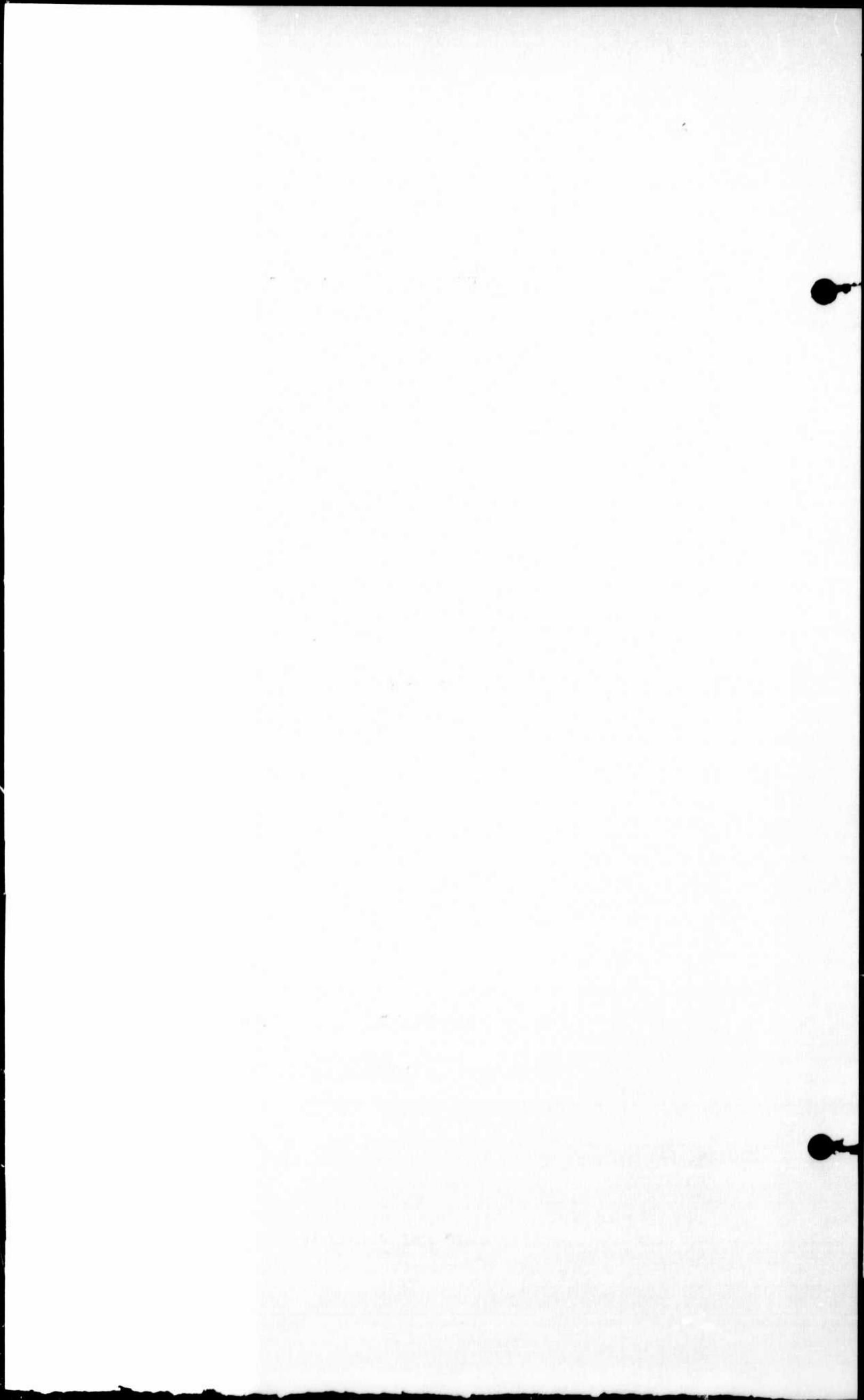
Chicoutimi, que j'ai l'honneur de représenter, que nous voulons que vous soyez chez-vous chez-nous durant toute la durée de votre important congrès. Fasse le Ciel que la température devienne de plus en plus clémente pour permettre à Mesdames vos épouses de circuler par nos rues et d'apporter ainsi à tous le charme et la grâce de leur attachante personnalité.

Que ces bons souhaits vous disent clairement notre inaltérable gratitude et la haute estime que nous portons à l'égard de votre inestimable profession. Si votre présence nous honore et nous réjouit, nous espérons que vous garderez en retour le souvenir d'une ville active et hospitalière, désireuse de se tailler une réputation enviable parmi des rivales déjà prospères qui constituent à notre sens l'une des plus belles richesses de notre admirable Province de Québec.

Merci Mesdames, Merci Messieurs.

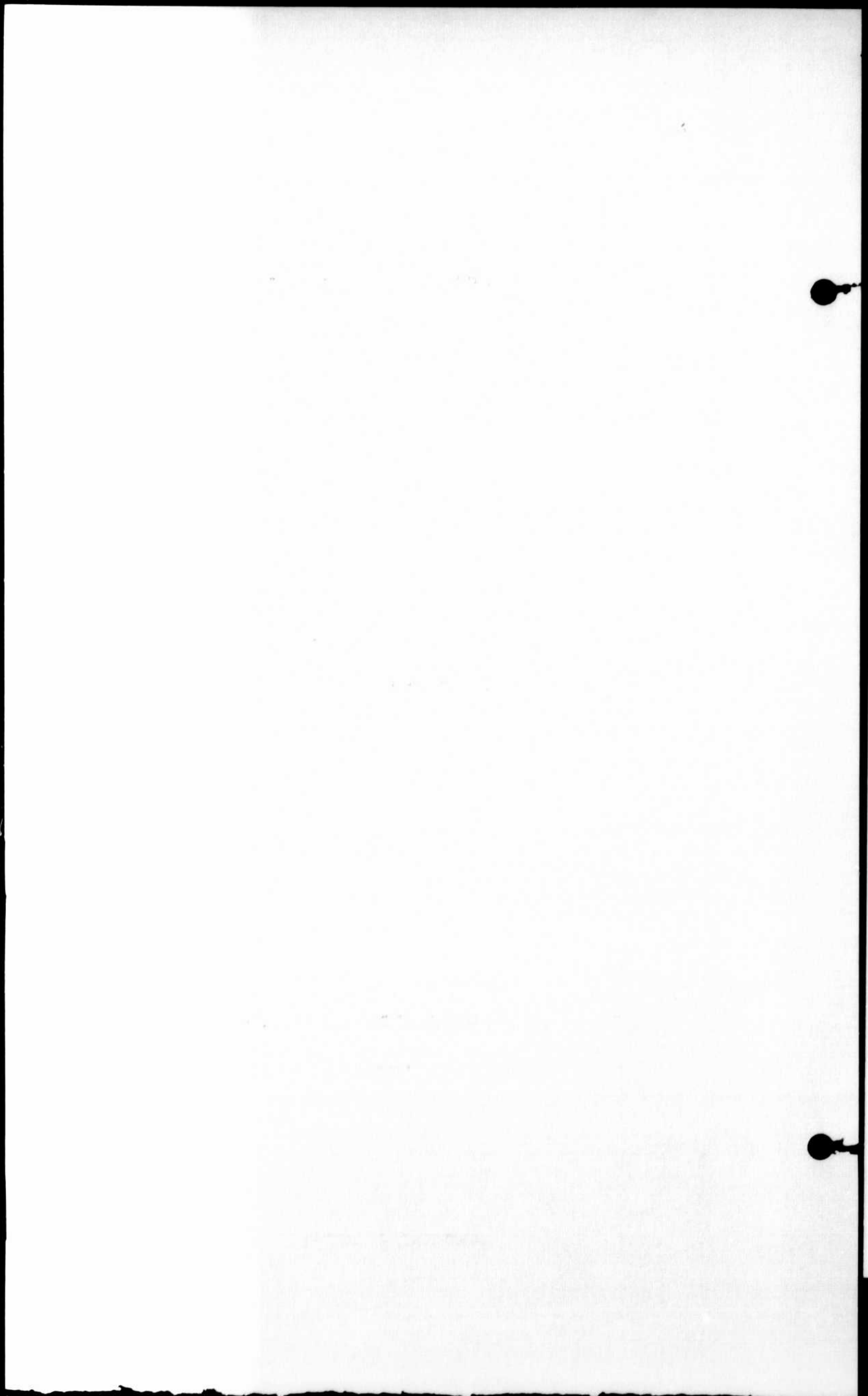
ROSAIRE GAUTHIER.

16 juillet 1951



PAGE(S)

MANQUANTE(S)



PAGE(S)

MANQUANTE(S)

PAGE(S)

MANQUANTE(S)

PAGE(S)

MANQUANTE(S)

Embellement des maisons d'écoles.

L'homme, de quelque condition sociale qu'il soit, subit l'influence des beautés qui l'entourent. Le milieu dans lequel nous évoluons et nous vivons exerce sur notre être et notre cœur une influence fonde entre qui leur imprime un caractère distinctif. Tous les éducateurs reconnaissent que c'est pendant l'enfance surtout que ces impressions se gravent en caractères indélébiles.

A peine a-t-il atteint sa sixième année que l'enfant se voit forcé, pour la longue période de huit à dix ans, de séjourner plus longtemps à l'école qu'à la maison. Il est donc de première importance que son éducation physique, intellectuelle et morale puisse y trouver les conditions nécessaires à son plein épanouissement. A cette fin, l'état des maisons d'écoles et de leurs dépendances doit être l'un des premiers soucis des commissaires et de l'inspecteur d'écoles.

Chaque année voit se réaliser, dans les différents districts d'inspection, de sensibles progrès sous ce rapport; graduellement, les vieilles maisons sont, ou bien réparées ou remplacées par de nouvelles dans lesquelles les enfants seront assurés des meilleures conditions hygiéniques possibles. Ces progrès ne doivent pourtant pas nous faire perdre de vue qu'il y a encore lieu d'améliorer, qu'il existe en certaines localités, parfois dans la banlieue d'une ville, des écoles où les enfants entassés manquent d'air pur et de lumière. Il est inconcevable que, vu les années de progrès dont nos cultivateurs sont favorisés, de si pénibles situations soient tolérées. Entrons, en compagnie de l'inspecteur, dans l'une de ces maisons que l'on dirait abandonnée tant l'extérieur a été négligé. Lors de sa construction, il y a 25 ou 30 ans, elle était assez vaste pour accommoder les enfants de l'arrondissement et aménager des pièces qui devaient servir de logement à l'institutrice. Mais, avec les années, le nombre des enfants s'est accru à tel point qu'il a nécessité l'engagement d'une seconde titulaire, et l'établissement d'une classe nouvelle. Au lieu de songer à cette nouvelle construction ou à l'arrondissement de la maison, on s'est contenté de faire disparaître le logement et d'élever entre les deux classes une cloison simple qui laisse pénétrer d'une salle tout ce qui se dit ou se fait dans l'autre.

Dès notre entrée, nous constatons que l'air est vicié, que l'éclairage est insuffisant, que les enfants manquent d'espace, paraissent fatigués, sont remuants; que l'institutrice est impuissante dans de telles conditions à maintenir une bonne discipline non plus que l'ordre et la propreté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Dans la cour, pas un arbre pas une fleur; aucune verdure pour reposer les yeux fatigués des enfants et de l'institutrice. Au sortir de sa visite dans cette école, l'inspecteur se sent accablé de fatigue, il s'appitoie sur le sort de ceux qui sont condamnés à y vivre et se demande comment il doit procéder auprès des commissaires pour mettre fin à ce triste état de chose.

Allons maintenant voir l'école du rang voisin. Elle est de construction récente et reproduit fidèlement les nouveaux plans du Département de l'Instruction publique. Sa couleur blanche, son toit vert nous la font apercevoir de loin. A mesure que nous approchons, des arbres, des fleurs, du gazon se dessinent dans la cour. Tout est rose, riant et gai. A notre entrée, des visages souriants nous accueillent. Que c'est beau! Telle est l'exclamation qui jaillit de nos lèvres en pénétrant dans cette salle où nous ressentons déjà un reflet du bonheur de ceux qui l'habitent. Nous constatons vite que la propreté des élèves est au diapason de celle de l'école où l'air est pur et la lumière abondante. L'ordre qu'il y a

partout, la disposition symétrique de toute chose sont une constante invitation à la bonne tenue. Les enfants se sentent heureux de vivre dans ce milieu formateur de bonne santé, d'habitude d'ordre, de propreté. Dans la cour, l'état des arbres, la tenue des plate-bandes de fleurs attestent avec le goût du beau, le respect de la propriété publique ou privée qu'on a sur place, inculque aux élèves. Quel dommage, doit se dire l'inspecteur, que toutes nos écoles ne ressemblent pas à celle-là! Et pourquoi n'y ressembleraient-elles pas? Les cultivateurs traversent une période de prospérité et le Gouvernement subventionne généreusement les nouvelles constructions scolaires. Le temps ne saurait être mieux choisi pour améliorer les écoles. Si, à l'instar de l'inspecteur, les commissaires avaient tout ce que signifient dans l'éducation et l'instruction des enfants, les conditions hygiéniques d'une école et de ses alentours, les améliorations se feraient certes sur un rythme plus accéléré.

Nous célébrons cette année le centenaire des premières visites scolaires par les inspecteurs, belle occasion, n'est-ce pas, pour déclencher partout dans la Province une campagne d'embellissement de nos écoles. Le congrès du Centenaire qui nous réunit cette semaine est l'occasion toute désignée pour aviser aux moyens d'assurer à cette campagne les meilleurs résultats. De tous ces moyens, celui qui, dans mon humble opinion, servirait le mieux à la cause, ce serait, dans chaque district d'inspection de la province, un concours d'embellissement des écoles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Embellissement ne signifie pas nécessairement reconstruction. Des points pourraient être attribués pour la peinture, le mobilier et le terrain. D'autres pour les nouvelles constructions. L'inspecteur serait juge dans son district. Celle de ses municipalités qui arriverait en tête aurait droit à un trophée qu'elle garderait aussi longtemps qu'elle serait la mieux notée.

Il y aurait ensuite concours entre les municipalités vainqueurs d'une région scolaire laquelle pour cette fin serait divisée en deux zones, soient zone A et zone B. Le trophée permanent serait attribué par un jury composé de l'inspecteur régional ou de son délégué et de deux inspecteurs de district de la région. Ces deux derniers seront choisis dans la zone A lorsqu'il s'agira de classer les municipalités de la zone B, et vice versa.

Organisation du concours

1- Concours dans chaque municipalité.

- 40 POINTS a) Amélioration du terrain: égoutter, cloturer, nettoyer, embellir (arbres, haies et fleurs) bref, enjoliver, etc.
- 30 POINTS b) Extérieur de l'école: entretien et embellissement (murs, toit, ouvertures, solage) etc.
- 30 POINTS c) Intérieur de l'école et dépendances: propreté, peinture, mobilier rafraîchi, etc.

Responsables: Commissaires, régisseurs, titulaires.

Jury de trois membres au choix de la commission scolaire.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

ler au 15 septembre: attribution des points et proclamation de l'école victorieuse.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

2- Concours de district

L'école victorieuse de chaque municipalité participera au concours de district.

Jury: Trois membres

L'inspecteur d'écoles devra s'adjoindre deux membres: préfet du comté, régisseur de ferme expérimentale, agronome, médecin, notaire, etc.

Le barème demeure le même

15 au 30 septembre: attribution des points et proclamation de la municipalité victorieuse.

3- Concours par région

Vu l'étendue des régions, le comité propose que, pour cette année, le concours soit limité à chaque district.

Attribution du trophée:

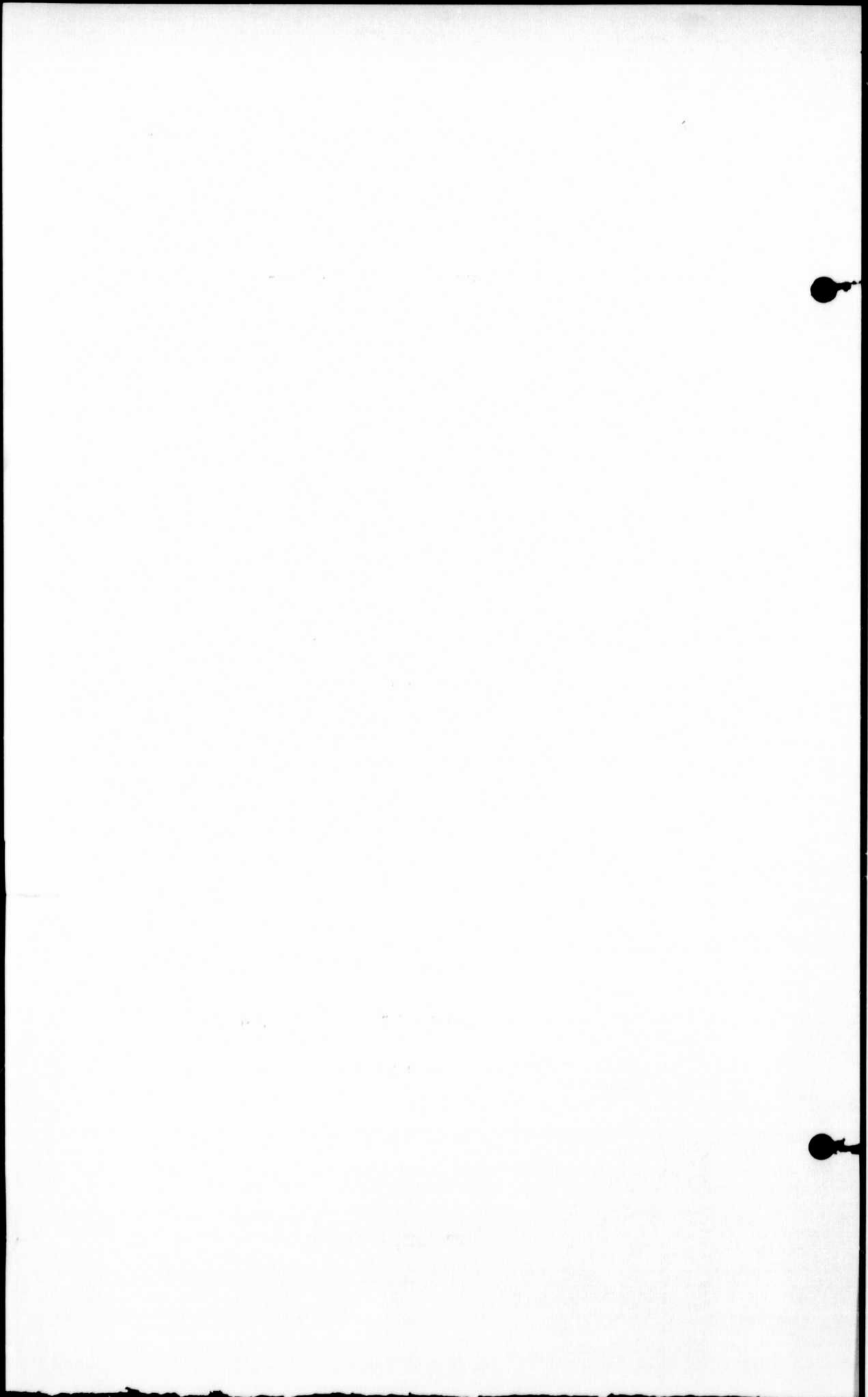
Dans chaque district, l'école victorieuse recevrait un trophée et en resterait dépositaire aussi longtemps qu'elle serait la mieux notée.

Dr. E. Italien, président

W.O. Godbout, secrétaire.

-o-
-o-

CF/



EDUCATION DES GARÇONS

A- On entend souvent dire que les garçons ne profitent pas de l'école primaire dans la même mesure que les filles. Est-ce justifié? De nombreuses constatations personnelles tendent toutes à démontrer le fait. Des écarts significatifs sont relevés aux examens de certificats. La dispersion varie entre dix et vingt-cinq pour-cent. Dans un district, depuis vingt ans, jamais les résultats des garçons ont été supérieurs à ceux de leurs sœurs. La variation est moins forte en 9e qu'en 7e année.

Le tableau âge-degré fait ensuite l'objet d'une étude approfondie. L'analyse statistique démontre que:

- a) Les filles commencent plus tôt leur études scolaires;
- b) Le pourcentage d'inscription des filles est toujours plus élevé;
- c) Les couvents de filles sont plus nombreux que les collèges;
- d) Il y a beaucoup plus de filles inscrites dans les écoles indépendantes.

Une comparaison entre le recensement scolaire et le tableau âge-degré révèle que:

- a) Les garçons quittent entre 13 et 14 ans;
- b) Les âges ne sont peut-être pas un indice sérieux;
- c) Le programme semble mieux adapté aux filles à cause de son caractère plus livresque.

Une statistique complète du Département, et pour les ruraux et pour les urbains, fournirait au comité une base plus solide de discussions, mais le problème paraît beaucoup plus aigu dans les campagnes.

La prétention est donc justifiée avec preuves nombreuses mais incomplètes.

Trois sources fourniraient un échantillonnage digne de foi:

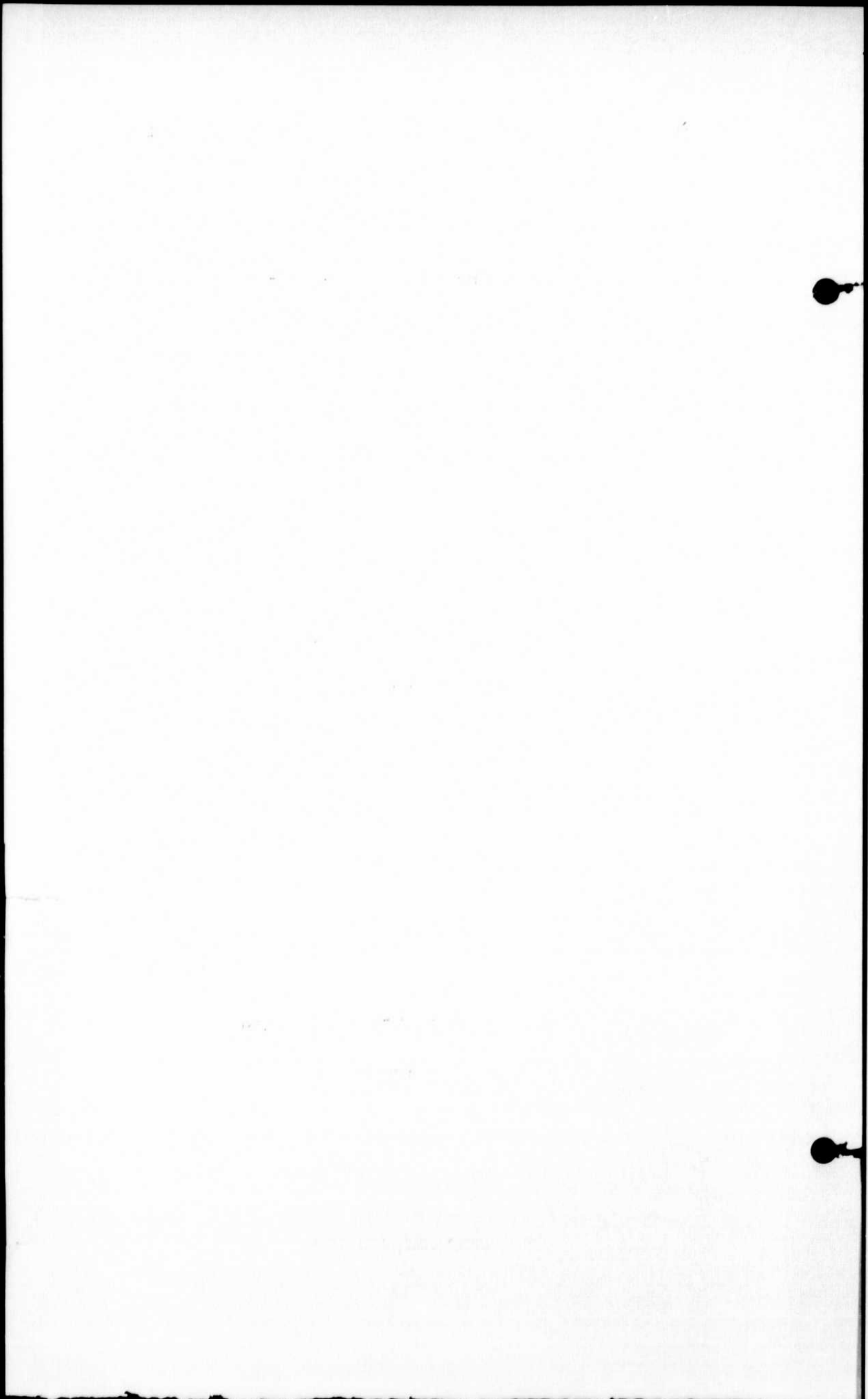
- a) L'inscription aux écoles;
- b) Le recensement scolaire;
- c) Les résultats des examens du certificat.

B- Causes des différences:Pédagogiques:

- a) Manque de coordination trop grand dans les écoles de garçons;
- b) Personnel enseignant plutôt féminin;
- c) Méthodes et procédés d'enseignement souvent inadéquats pour les garçons;
- d) Enseignement trop livresque.

Psychologiques:

- a) Les filles sont en général plus précoces;
- b) La morale des filles est plus en sûreté lorsqu'elles fréquentent l'école;
- c) L'adaptation des programmes devrait être différente;
- d) Manque d'intérêt des garçons pour les choses scolaires;
- e) Raisons physiologiques.



Sociales:

- a) Tendance à faire travailler les garçons plus tôt;
- b) Longueur des études pour les garçons;
- c) Familles nombreuses;
- d) Coût élevé des études;
- e) Contact plus fréquent entre la maman et sa fille;
- f) La tradition.

C - Moyens pratiques d'y remédier:

- a) Multiplier les écoles supérieures régionales de garçons;
- b) Confier aux hommes l'enseignement des garçons à partir de la 4^{ème} année;
- c) Obliger les communautés religieuses d'hommes à fournir les titulaires de classe jusqu'à la 4^{ème} année;
- d) Etablir un système d'orientation scolaire chez les garçons;
- e) Distribuer des bourses d'études en plus grand nombre;
- f) Intéresser les commissions scolaires à fournir de telles bourses;
- g) Considérer l'âge de scolarité obligatoire comme facteur influent et en faire la distinction entre les campagnes et les villes;
- h) Etablir un minimum académique;
- i) Rendre plus conforme la publicité tendant à former l'opinion publique.

D - Enquête:

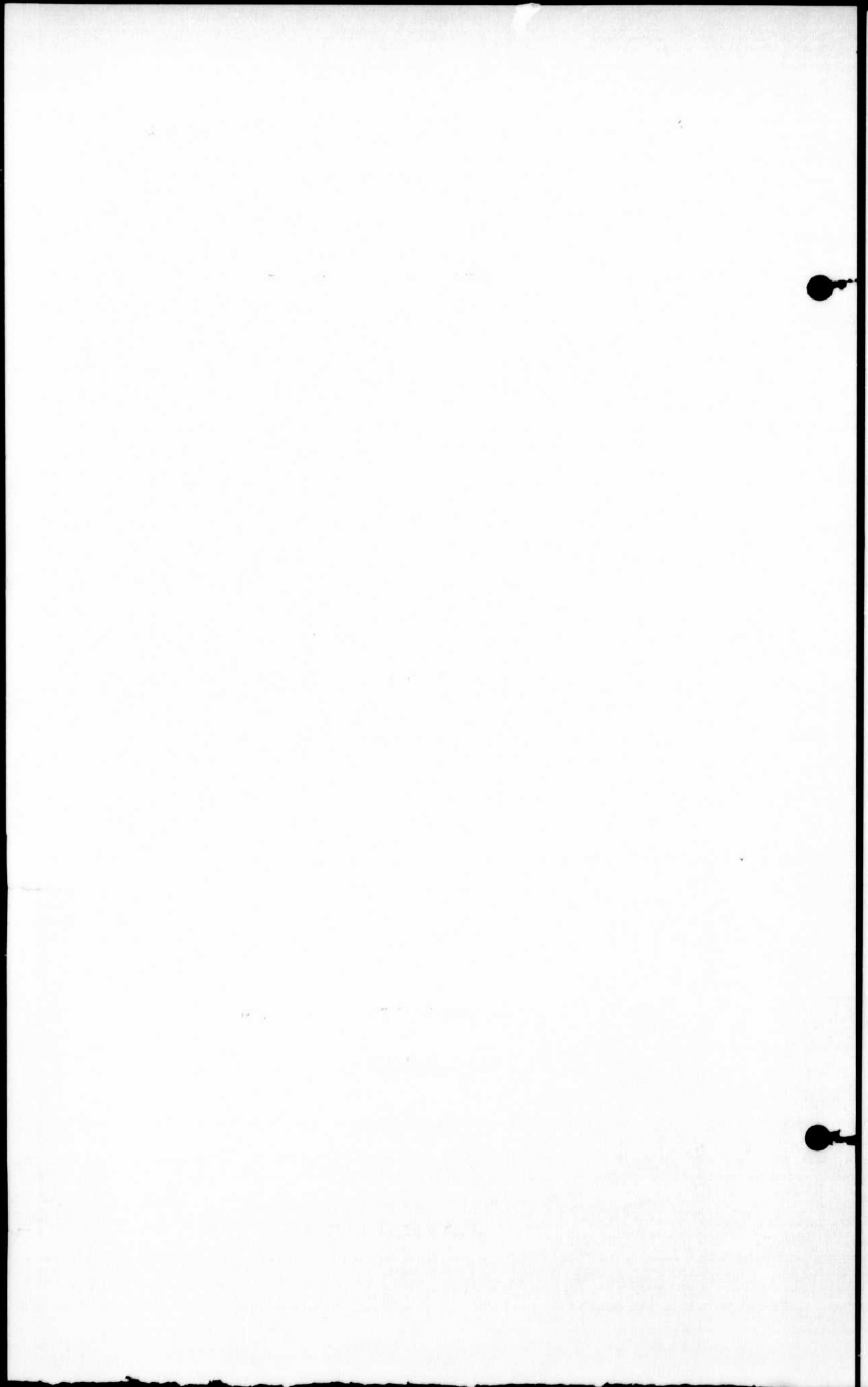
Elle pourrait être conduite par les parents, les titulaires, la commission scolaire. La formule serait adressée à l'institutrice et complétée par les parents.

Questionnaire:

- 1.-Combien de garçons de 4^{ème} année en montant ont quitté l'école?
- 2.-Dans quelles années étaient-ils?
- 3.-Quel était leur âge?
- 4.-Nombre de garçons qui se proposent de poursuivre leur cours au moins jusqu'à la 7^{ème} année?
- 5.-Raisons pour lesquelles ils abandonneront leurs études?
- 6.-Ne pas exiger de signature.

Entreprendre l'enquête par échantillonnage dans une quinzaine de districts de la Province en faisant parvenir une formule pour le village et deux formules pour la campagne.

Président: J.-V. Gagnon, i.r.
Secrétaire: Thomas Blais, i.é.



Rapport à l'Assemblée PlénièreComité général no.-2Centralisation de l'enseignement.

Les écoles centralisées ou "Consolidated Schools" existent depuis longtemps aux États-Unis; elles sont très répandues dans l'Ouest du Canada, en progrès en Ontario et dans les Maritimes.

Dans notre province, ce système a pris naissance chez les Protestants au début du siècle. La première centralisation eut lieu à Kinbey, en 1905.

D'une part, mises en présence d'une situation financière intenable, conséquence inévitable de plusieurs écoles dirigées par des titulaires touchant des salaires assez élevés pour ce temps-là, de moins fréquentées par un nombre de plus en plus restreint d'élèves et soutenues par des contribuables de moins en moins nombreux; d'autre part, le rayonnement de la "High School Education" considérée comme l'apanage distinctif sinon exclusif d'une école urbaine, les Commissions scolaires protestantes ont étudié le projet suivant: abolition des écoles de rang, agrandissement, construction et aménagement de l'école du village pour recevoir tous les enfants de la municipalité ou, dans le cas de municipalités distinctes, annexion à la partie la mieux conditionnée.

Tout d'abord, le mouvement fit peu de progrès. Mais les "Consolidated Schools" se multiplièrent rapidement lorsque le Gouvernement accorda des subventions pour le transport des élèves (1913) et pour l'agrandissement ou la construction de l'école centrale. (1925). L'entretien des routes en hiver a aussi contribué à leur expansion. En 1940, 140 autobus transportaient 4600 élèves chaque jour aux écoles centrales. Aujourd'hui la centralisation soulève d'intéressantes discussions dans les milieux catholiques et même plus d'une Commission scolaire serait disposée à tenter cette expérience, particulièrement dans les paroisses mixtes. Elle est actuellement en cours soit totale, soit partielle dans plusieurs parties de la Province. Mère de l'invention, la nécessité fut le facteur décisif de la centralisation scolaire chez les Protestants. Elle devait être encore la condition obligatoire de la centralisation des écoles rurales catholiques.

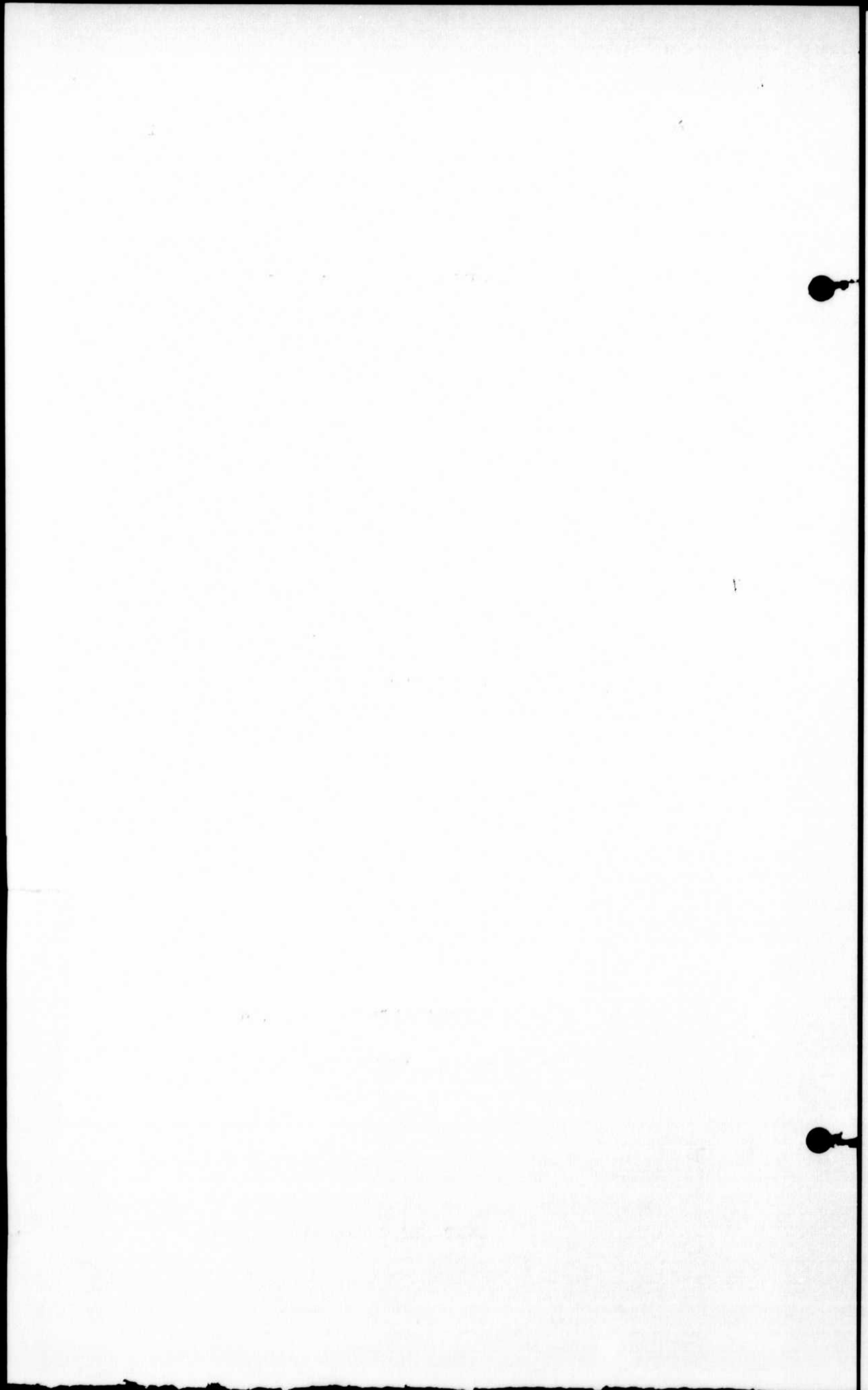
L'école centrale offre des avantages considérables et indéniables, mais elle entraîne aussi de nombreux inconvénients qui retarderont ou empêcheront sa vulgarisation dans les municipalités scolaires catholiques. Les avantages ressortent principalement des raisons pédagogiques, donc théoriques, tandis que les inconvénients découlent avant tout et surtout de conditions financières et d'ordre pratique. Cependant, au point de vue financier, il peut aussi y avoir des avantages: écoles à reconstruire, peu d'élèves, augmentation du traitement des institutrices, etc. Notre comité s'est surtout attaché à étudier la centralisation complète.

Avantages.

1o- L'école centrale est un immeuble confortable pourvu de salles de classes spacieuses, abondamment éclairées, soigneusement ventilées, possédant eau courante, toilettes hygiéniques, grande cour de récréation, cafétéria, clôtures de bon goût, terrain nivelé, propre et muni de quelques appareils de jeux.

2o- Le mobilier, l'outillage et le matériel didactique (tableaux noirs dignes de ce nom, séries complètes de cartes géographiques, tableaux de lecture d'Histoire, d'anglais, de leçons de choses, musée agricole ou industriel, bibliothèque, appareil de projection, etc.) apportent à l'enseignement des aides précieuses que l'on rencontre rarement d'une façon tout à fait satisfaisante dans nos écoles rurales.

3o- L'école centrale groupe les enfants par sections homogènes, elle les répartit en classes distinctes. Chaque titulaire a un programme limité que ses élèves s'assimilent plus facilement et plus solidement. L'émulation



se maintient active, vivante, communicative; l'enseignement de la religion, de l'éducation morale, les bonnes manières suivent l'âge et le développement des enfants; si la population permet de séparer les sexes, filles et garçons reçoivent un enseignement qui leur convient particulièrement (Maître pour les grands garçons)

4a- Le transport des enfants corrige le manque d'assiduité des plus éloignés.

5a- La perspective de monter dans une classe supérieure augmente la fréquentation scolaire, des enfants au-dessus de 14 ans et leur permet de grossir leur bagage d'enseignement primaire. Nécessairement le cours complémentaire vient s'ajouter au cours élémentaire et le cours supérieur dans les centres peuplés. Toute une génération s'élève plus instruite, attachée à sa paroisse, sans déboursés pénibles pour les parents obligés de diriger leurs enfants, dès la 3^{ème} année, vers les pensionnats de l'extérieur.

6a- La centralisation permet l'engagement d'un personnel stable, compétent et mieux rémunéré. Il limite ses activités à un cours unique ou à deux ou trois divisions dans les classes avancées. Les contribuables peuvent exiger un rendement plus que satisfaisant.

7a- On peut aménager des salles spéciales d'enseignement ménager et de travaux manuels.

Les membres de notre comité considèrent que la classe à division unique n'est pas un avantage qui les inviterait à favoriser la centralisation des écoles rurales.

Inconvénients

1- Voici une municipalité de 6, 7, écoles ou plus, écoles situées pour la commodité des gens. Les contribuables ont payé ces écoles au moyen de taxes générales ou spéciales. Seront-ils disposés à oublier leurs sacrifices d'argent pour se payer le luxe d'une école centrale, même si la vente de ces maisons les dédommage quelque peu. Et le Gouvernement consentira-t-il à subventionner largement la nouvelle école?

2a- La centralisation brise une tradition profondément enracinée dans le peuple rural: l'école du rang, sa poésie, la vie qu'elle apporte dans l'arrondissement, les théories de garçons et fillettes allant et revenant de l'école, le Mois de Marie présidée par l'institutrice, etc. menus détails que les mamans surtout réclameront et dont les privera l'école centrale de village.

3a- L'école centrale déruralise, c'est le plus fort reproche qu'on lui fait. Elle détourne de leur milieu des enfants campagnards, elle accentue l'engouement pour la vie de village ou de ville. Dans des centres essentiellement agricoles, le risque est moins grand, mais il reste toujours l'idée du bien-être relatif des gens du village qui persiste longtemps dans le cerveau des enfants et leur fait désirer.

4a- Les jeunes élèves doivent passer toute la journée à l'école: ne pouvant les occuper en classe durant 6 heures, il faut les occuper d'une autre manière. De plus, ces jeunes élèves partent souvent très tôt le matin, par transport organisé, et reviennent très tard le soir. Surcroît de fatigue, pour ces enfants.

5a- Service coûteux du transport avec, s'y rattachant, la question de moralité.

L'organisation d'un tel transport entraîne de lourdes dépenses (voitures, assurances, conducteurs) Il ne saurait être question de l'établir si les chemins ne sont pas ouverts l'hiver, à moins d'avoir une auto-neige.

Reste à savoir si le conducteur pourrait exercer toute la surveillance nécessaire pour sauvegarder la moralité, la sécurité, etc.



CONCLUSIONS

Page 50

Très avantageuse en théorie, la centralisation des écoles rurales présente en pratique trop d'inconvénients sérieux pour la préconiser d'une façon générale. Elle ne mérite d'être expérimentée que dans des conditions particulières, après étude approfondie et avec le consentement majoritaire des contribuables intéressés.

Président: J.G.Marien, i.r.,

Secrétaire: Marcel Brault, i.e.,



APPRECIATION DES PROGRAMMES DE RADIO.

Président: Lucien Gignac Secrétaire: Albert Roberge

Membres: MM V.Veilleux Henri-E.Lavoie.
 J.E.Deschatelets J.A.Leblanc.
 J.A.Breton Elzéar Parent.
 Lucien Dupuis Marius Plamondon
 Amédée Duval. Robert Prémont.
 Adrien Froment. Roger Ruel.
 Lucien Gagné Alfred Dionne.
 J.V.Gagnon.

D'invention récente, la radio a eu une expansion très rapide. Alors qu'en 1915, il n'existait aucun poste dans la Province, on peut dire qu'aujourd'hui, tous les centres principaux sont desservis par une station radiophonique. Dans chaque foyer, à toute heure du jour, voire même de la nuit, un appareil modeste ou de grand prix diffuse quantité de programme. Pour nos enfants, les uns sont bons, d'autres acceptables; un bon nombre, malheureusement, nuisent, à divers degrés, à l'action de l'école.

Les directeurs des postes émetteurs et les commanditaires de toute race et de toute religion sont souvent plus soucieux de leurs intérêts immédiats que de la valeur des émissions qu'ils inspirent ou rendent possibles. Aussi, est-il téméraire de leur laisser toute la responsabilité de ce moyen de formation qu'est présentement la radio.

Dans bien des milieux, l'on se plaint que l'audition de certains programmes nuit aux études et fait même germer dans de jeunes esprits des idées folles qui mènent à des paroles et à des actes répréhensibles. Une enquête pourrait peut-être donner une explication à cette nervosité excessive dont sont atteints nombre de nos jeunes.

Aussi le temps est venu d'étudier ce problème, et cette tâche revient surtout aux éducateurs.

A l'école primaire, de nouveaux programmes d'études ont été élaborés avec grand soin: chaque année du cours renferme les notions qu'un enfant peut comprendre et absorber facilement selon son âge et son développement mental. C'est très bien qu'il en soit ainsi, mais le travail qu'on pourrait appeler extra-scolaire, c'est-à-dire l'organisation des loisirs, doit marcher de pair avec le travail de la classe. Comment diriger ce travail en ce qui regarde la radio? Voilà bien la question à laquelle nous devons nous efforcer de trouver une réponse.

La radio doit plaire, mais aussi instruire et éduquer. C'est un devoir pour nous de l'orienter dans ce sens.

Une enquête complète, rigoureuse et impartiale s'impose. Quels programmes sont le plus écoutés des enfants? Parmi ceux-ci quels sont ceux qui ne devraient pas l'être? Comment amener nos enfants à n'écouter que les programmes qui leur conviennent? Quelle est la valeur éducative de telle ou telle émission? Voilà autant d'étapes qui nous mèneront vers la solution du problème.

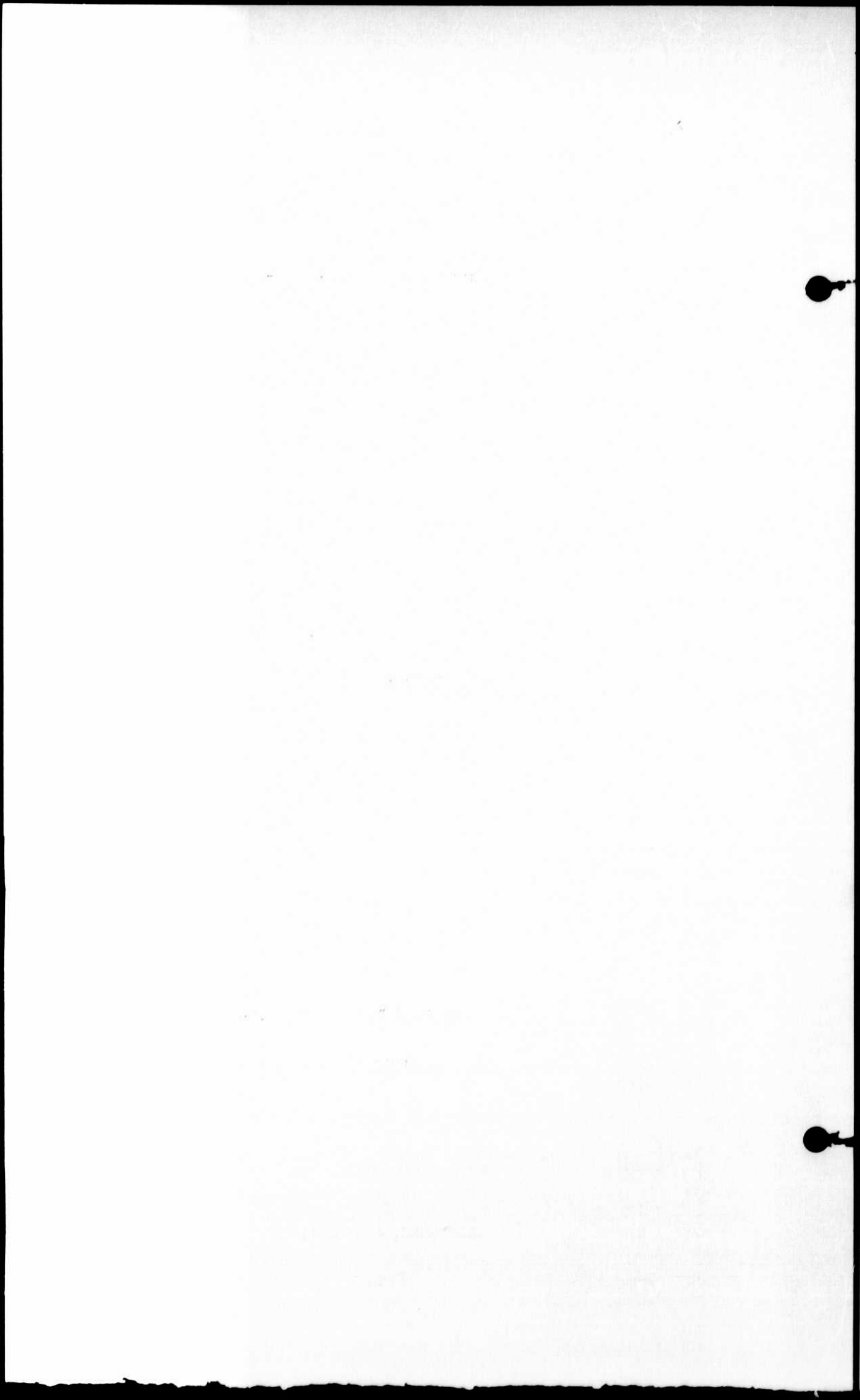
Le comité particulier no 7 a donc l'honneur de proposer:

1o- Qu'un comité d'éducateurs soit formé par le Département de l'Instruction publique pour étudier les programmes radiophoniques sous leur aspect éducatif et les classer en catégories comme on le fait présentement pour les films qui sont présentés dans les cinémas. Cette classification pourrait se faire selon la formule suivante: 1-pour tous; 2- acceptables; 3- passables; 4- médiocres; 5- condamnables.

2o- Que la revue "L'Enseignement Primaire" publie chaque mois

les côtes des programmes pour servir de guides aux éducateurs et aux parents. Il va sans dire qu'une telle façon d'agir porterait les directeurs des postes et les commanditaires à améliorer leurs émissions afin qu'elles soient placées sur la liste recommandée pour tous.

30- Qu'une campagne soit entreprise en collaboration avec le clergé, les comités diocésains, les éducateurs et, en général, avec tous les organismes qui veulent le bien de l'enfant pour inciter les parents à ne faire écouter à leurs enfants que les programmes recommandés.



REPORTAGE DU DINER AU CONGRES DU CENTENAIRE
DU

Service de l'Inspection des Ecoles primaires
catholiques de la Province de Québec à l'Hôtel Chicoutimi-

AU RESEAU FRANCAIS - MERCREDI 18 JUILLET 1951 - 10:15 - 11h. PM-

ANNONCEUR:- (Laval Raymond) Mesdames, messieurs, d'imposantes assises marquent cette semaine en la cité de Chicoutimi, le CENTENAIRE du SERVICE DE L'INSPECTION DES ECOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES de la Province de Québec.

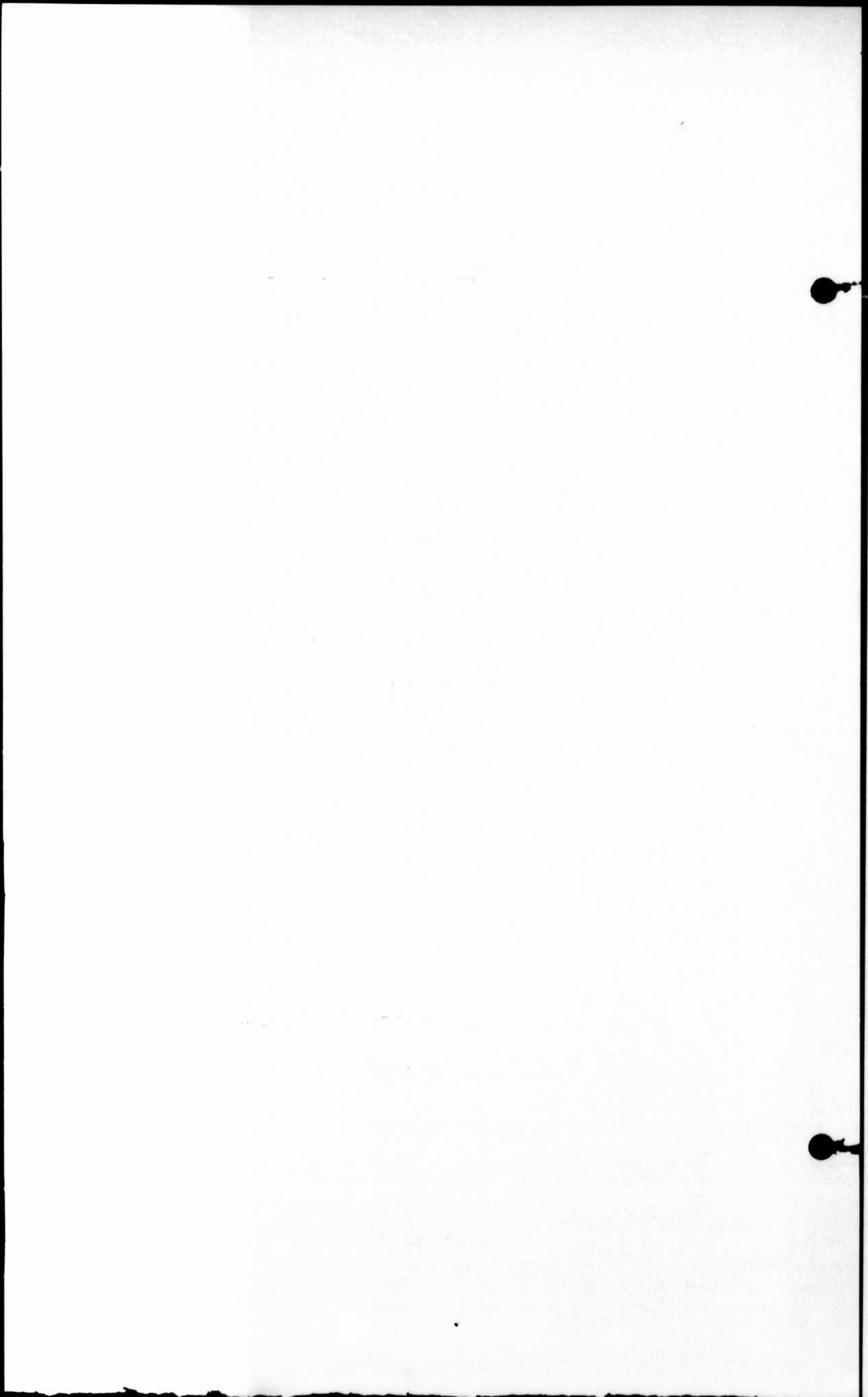
Ce soir, les quelques 150 congressistes qui prennent part à ces délibérations, ont fait une trêve à leurs séances d'études pour assister au diner offert par le Gouvernement de la Province de Québec sous la présidence d'honneur de l'Honorable Omer Côté, Secrétaire Provincial.-

C'est directement de la salle de réception de l'Hôtel Chicoutimi, que Radio-Canada vous transmet ce soir à l'issue de ce diner les allocutions qui seront prononcées par plusieurs personnalités religieuses et civiles.

Parmi les dignitaires présents, mentionnons la présence de Son Excellence Mgr. Maurice Roy, Archevêque de Québec; Honorable Omer Côté, Secrétaire Provincial; Honorable Antonio Talbot, Ministre de la Veirie et député de Chicoutimi à la Législature; Son Excellence Mgr. Geo. Melançon, Evêque de Chicoutimi; M. Omer Jules Desaulniers, Surintendant de l'Instruction publique et M. Michel Savard, Inspecteur Général des Ecoles de la Province.

Mes Chers auditeurs, voici le Surintendant de l'Instruction publique, Monsieur Omer-Jules Desaulniers.

ALLOCUTIONS: (1)	MIN:-
(2)	MIN:-
(3)	MIN:-
(4)	MIN:-



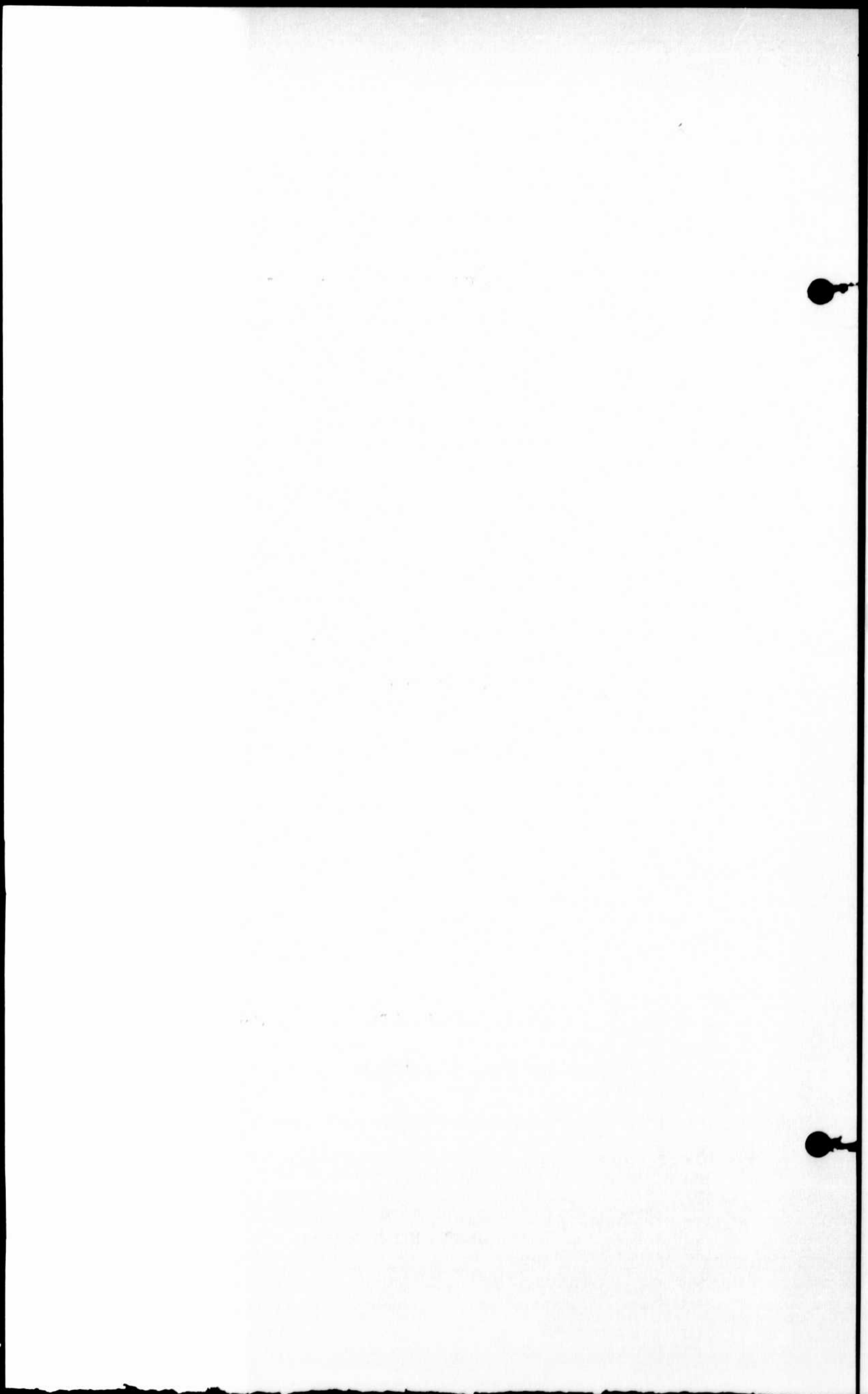
(Conférence de l'Honorable Omer Côté, C.R.)

Excellences,
 Mon cher collègue,
 Monsieur le Surintendant,
 Messieurs,
 Monsieur le Curé,
 Monsieur le maire,
 Monsieur l'Inspecteur Général
 Messieurs les Inspecteurs généraux adjoints,
 Monsieur le président de la commission scolaire,
 Messieurs les commissaires,
 Mesdames, Messieurs,

Me serait-il permis de présenter à leurs Excellences, Monseigneur Maurice Roy, archevêque de Québec et Monseigneur Melançon, évêque de Chicoutimi, les hommages et le respect du Premier Ministre, des membres du Cabinet et de toute l'assemblée législative. Leur présence nous assure des guides dans le domaine moral et je sais qu'ils savent qu'ils peuvent compter sur un gouvernement catholique toujours prêt à aider l'Eglise et à assurer le maintien chez nous de cette antique alliance qui a fait la force et la grandeur de notre Province.

Je tiens à souligner la grande part prise par le Surintendant de l'Instruction publique, dans l'organisation et surtout la direction de ce Congrès. Il ne m'est pas permis d'oublier la présence parmi nous de mon excellent collègue, le Ministre de la Veirie, dont la haute culture et la compétence en font un des hommes les plus avisés de notre Province. Je veux simplement dire que dans le domaine scolaire, l'Honorable Monsieur Talbot fut réellement un grand réalisateur et qu'il pourra dire, lorsqu'il sera au terme de sa carrière, terme encore très éloigné, qu'il a pourvu, par sa magnifique compréhension et son travail inlassable, à fournir aux enfants de sa région et du comté de Chicoutimi en particulier, les facilités éducationnelles qui s'imposaient depuis longtemps.

Je tiens à remercier les commissions scolaires de Chicoutimi Ville, de Chicoutimi paroisse, d'Arvida, Jonquière, Kénogami, Rivière-du-Moulin, Port-Alfred, Bagotville, Saint-Joseph d'Alma, Ile Maligne, de leur attention délicate et de leur générosité à l'égard des inspecteurs d'écoles, générosité qui leur a permis cette excursion splendide sur la rivière Saguenay dont la formation naturelle démontre la puissance et la



force des citoyens de ce nouveau territoire qui ajoute sans cesse de nouvelles gloires à l'état québécois.

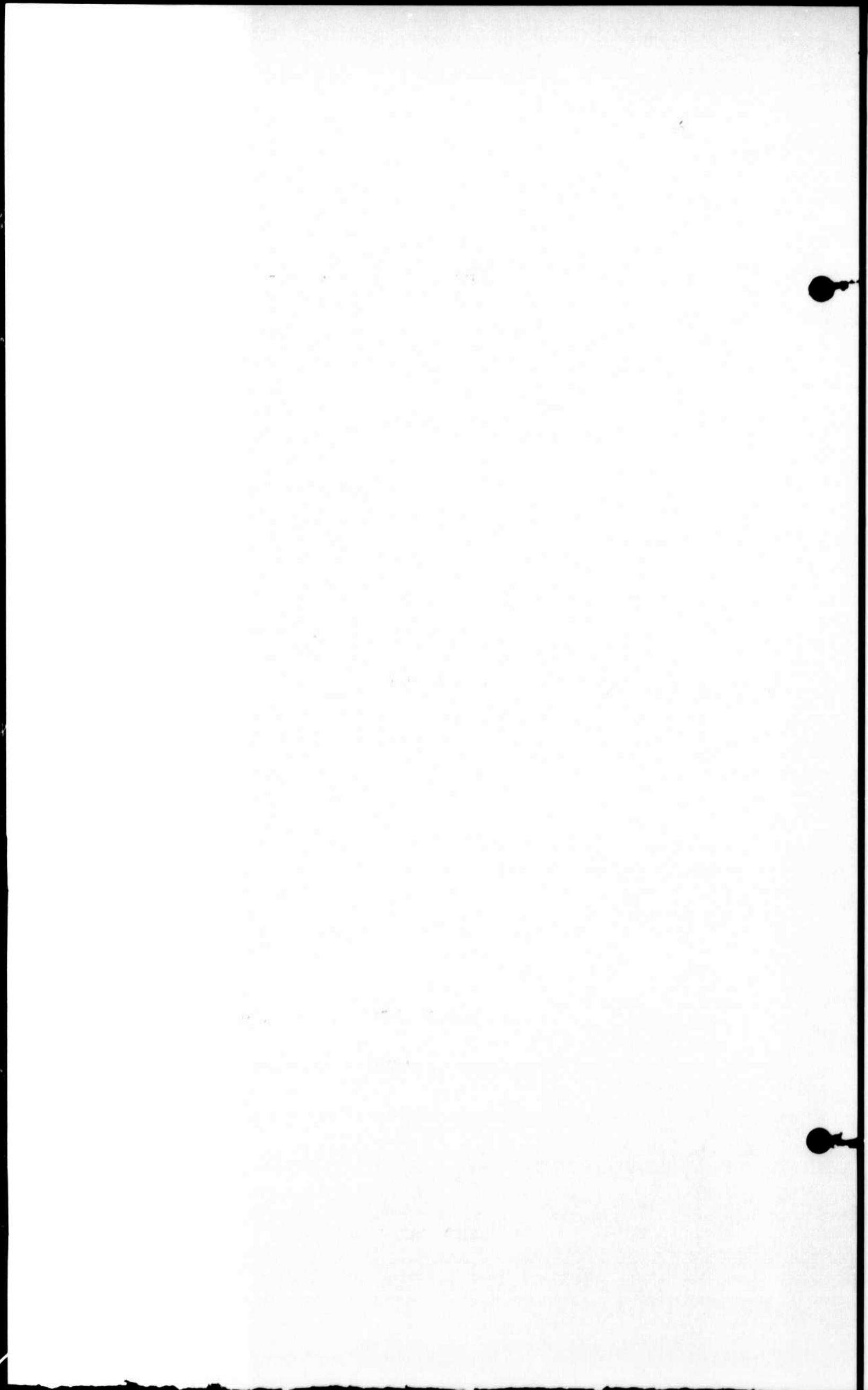
Je tiens à féliciter et à remercier d'une façon toute spéciale, l'inspecteur général et ses adjoints, pour le magnifique travail d'organisation et pour la tenue de ce Congrès qui apportera, j'en suis sur, non seulement des consolations, mais des lumières à tous ceux qui y participent.

Je me plais également à féliciter les inspecteurs d'écoles pour leur belle tenue et la distinction avec laquelle ils ont participé à toutes ces agapes fraternelles depuis mon arrivée au milieu de vous. Distinction et dignité soutenues par leurs compagnes dont la présence à ce banquet jette un éclat particulier, puisque c'est la première fois que les épouses assistent à un Congrès d'inspecteurs d'écoles.

Je remercie, d'une façon particulière, le Père Albert de nous avoir accompagné et d'avoir obtenu de Son Excellence, le nihil obstat pour célébrer, à bord du "Tadoussac", le saint sacrifice de la messe hier matin.

Excellences, quand une oeuvre est bâtie sur le sacrifice et l'abnégation, elle porte la marque assurée du succès et produit toujours des fruits durables. Seul le recul des années permet de constater comment les oeuvres humaines sont progressives quand elles émanent d'une conception spiritualiste de la vie et répondent au plan divin.

Quand, par surcroît, les travaux des hommes ont pour fin propre d'éduquer la jeunesse, de harnacher les forces vives d'un peuple, par un apostolat d'éducation populaire soutenu, qui vise toujours à ennoblir et à bonifier chaque homme, chaque intelligence et chaque volonté, c'est une apothéose qu'il faut pour célébrer comme il convient, le mérite des agents d'une telle oeuvre. Mesdames et Messieurs, le centenaire de l'inspection des écoles de la Province de Québec est l'occasion toute marquée,

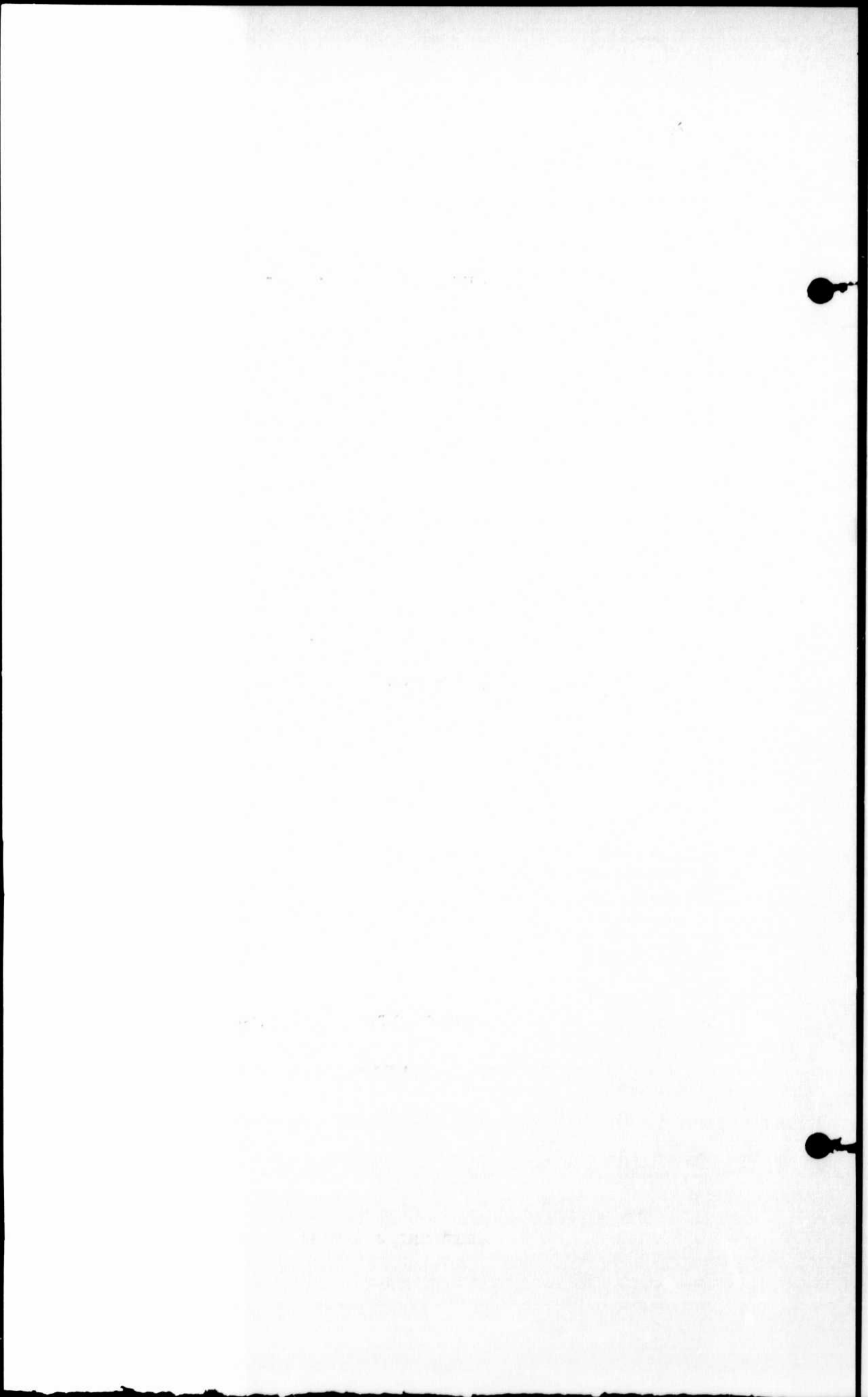


pour rendre hommage à ceux-là même qui, par la charte de l'éducation de 1846, ont maçonné la base d'un édifice national imposant qui fait notre gloire et notre fierté.

Je suis donc heureux avec vous ce soir de vérifier comment cent ans sont maintenant témoins de ce qu'ont fait les premiers inspecteurs d'écoles, pionniers de la première heure, qui sont allés dire à travers toute la province, que l'éducation, par la formation morale et intellectuelle, est un bien inestimable, bien, qu'il nous faut payer, ne fut-ce que par une légère cotisation obligatoire, comme l'exigeait la charte de 1846. L'histoire est écrite de cette mission administrative de première importance que fut l'inspection des écoles pendant un siècle et vous lirez avec dévotion, sans doute aussi avec étonnement, l'histoire de ce service que l'on vous présentera à l'usage même de ces assises.

Plus encore, le souvenir est imprimé partout de ces vaillants officiers du Conseil de l'Instruction publique, du Comité Catholique, du Département même, qui ont peiné et lutté dans l'ingratitude que l'on réserve trop souvent aux artisans de l'école primaire. Si nous savons encore nous recueillir en ce siècle d'angélisme et de vacarme, nous verrons que pas un seul de ces apôtres du passé n'avait placé trop haut son idéal; car avec moi, il vous est réservé le bonheur de constater tous les jours, comment les principes fondamentaux de notre philosophie sociale catholique qui les guidait constamment ont constitué des bases solides à l'édifice national imposant dont vous êtes tous partie.

Hommage aux inspecteurs d'écoles, qui, depuis tant de décades, ont façonné la pensée éducationnelle du peuple pour la garder dans les voies de la stabilité et du progrès réel. Quand on songe que leur oeuvre s'est accomplie longtemps dans le mépris et la lutte, dans des conditions matérielles méprisantes imposées par l'obstruction de ceux-là mêmes qu'ils avaient mission et désir d'aider, on se prend d'admiration pour ces apôtres, et l'on ressent un immense bonheur de pouvoir proclamer, comme je le fais ce soir avec satisfaction, les mérites accumulés de ces



officiers distingués, compétents et dévoués.

A leurs collaboratrices de tous les jours, à leurs épouses courageuses, intelligentes et aimantes qui les ont soutenus dans leur oeuvre, je présente mes hommages de profond respect et de reconnaissance sincère. A côté des institutrices admirables qui toujours chez-nous ont animé l'école même, ces épouses au rôle caché et discret, apparaissent aussi avec les premières, comme les vaillantes gardiennes de la plus saine pensée familiale qui assure la survie même de notre race.

Que cette célébration scit de plus le témoignage d'un présent conscient et admiratif de l'oeuvre accomplie par des devanciers; d'un présent généreux, qui sait remercier et veut clamer aux pionniers comment leur oeuvre est admirée; d'un présent dynamique enfin, qui veut capitaliser les exemples du passé, les expériences de la science moderne, et s'élancer demain vers un autre siècle d'actions urgentes et nécessaires, de ce présent, l'histoire aussi le dira, je l'espère, appelé à joindre deux grandes époques de notre système scolaire.

On a voulu sans doute à dessein, que ce soit dans l'atmosphère inspiratrice du Saguenay que se déroulent ces assises importantes de l'âme et de l'esprit. Votre jeune région prometteuse nous inspire et l'esprit qui l'anime devient pour nous un symbole, car l'ambiance dynamique de ce petit royaume sollicite tous et chacun pour un avenir brillant et sans limite.

Pour s'étonner de votre hardiesse, de votre vif désir de progresser, gens du Saguenay, il faut ignorer ou oublier que la Providence a mis à votre disposition les richesses naturelles les plus abondantes qui soient et que l'on vous a appris à transformer en énergie productrice.

Plus encore que votre avoir matériel, le capital humain est votre richesse; nous devons vous rendre hommage de ce culte familial distinctif qui maintient ici, plus que nulle part ailleurs, une natalité riche, féconde, garantie de votre demain glorieux. Faut-il s'étonner



alors qu'une région ainsi assise sur les bases matérielles et morales les plus solides s'intéresse avant tout à l'école, à l'éducation? Malgré les soucis que peuvent nous causer vos problèmes scolaires nombreux... nous admirons, veuillez m'en croire, la tenacité de vos commissaires qui savent si bien, au bon moment, nous prouver qu'ils croient profondément au motte riche de sens et de promesses: "L'éducation est un placement".

Dans une saine hiérarchie des valeurs, vous avez placé bien haut votre conception de l'école et vous devez en être loués. C'est votre école en effet, si vous savez l'inspirer et l'animer comme il se doit, qui préparera pour répondre aux besoins de cette riche nature des agents qui s'imposeront pour créer un monde où la vie saine et profondément chrétienne assurera une paix profonde et durable.

Quand on considère aussi que la vie familiale, scolaire, paroissiale, nationale, chrétienne, est développée ici à un si haut degré sous l'autorité des parents par le truchement des commissions scolaires, sous les hautes et sages directives de notre clergé et par un gouvernement qui comprend son rôle, on se sent rempli d'espoir.

Cette trilogie sait sans cesse rappeler à toute la population, la nécessité des vertus fondamentales qui ont fait la force de ce petit peuple et c'est pourquoi s'épanouit aujourd'hui dans son âme l'espoir d'un présent content, répondant parfaitement aux lois biologiques qui président à la destinée de tout le groupement ethnique important de chez-nous. C'est, en un mot, l'épanouissement d'un humanisme sain, d'un canadiennisme bien compris et bien forgé, d'un catholicisme vivant, celui-là même qui attire et satisfait. Œuvre longue et difficile, que la poursuite de ce programme de formation, de notre race, par les forces vives de l'intérieur.

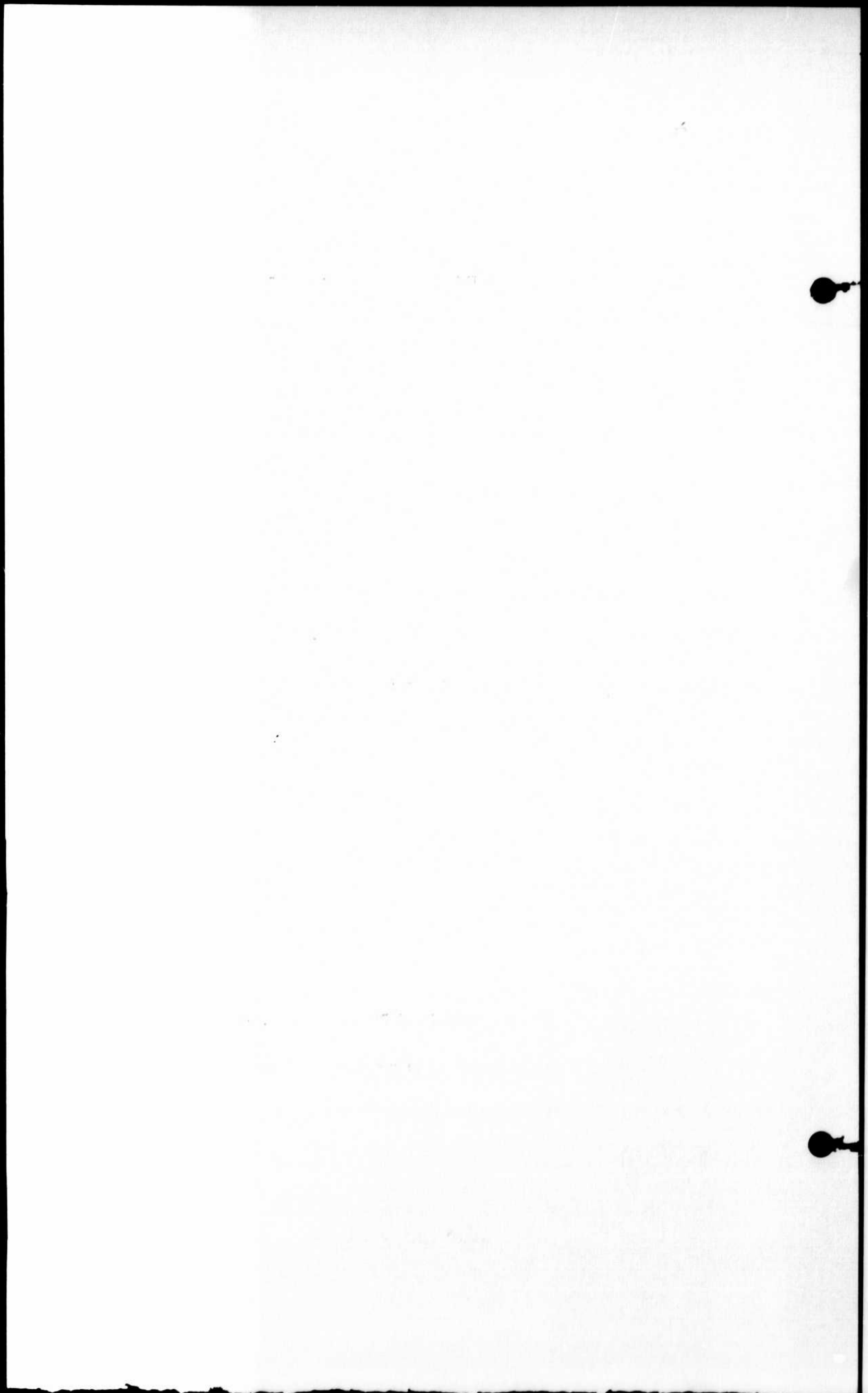
Je ne veux donner naissance ici à aucune confusion et permettez que je signale en passant que nous souscrivons volontiers à l'école pour le milieu, et non, le milieu pour l'école. Issu du prin-



cipe psychologique du besoin qui crée l'intérêt, et déclenche l'activité dans tous les domaines et tous les âges de la vie humaine, ce principe, inscrit au frontispice de tous nos programmes scolaires modernes, a aussi été appliqué, reconnaissons-le depuis toujours, par les "bons" maîtres. Mais c'est bien cette conception de l'école pour l'enfant, de l'enseignement pour les besoins et des réclamations du milieu, que l'organisation de nos maisons d'enseignement en général, s'inspire d'une saine sociologie scolaire qui a toujours le devoir de se marier intégralement à une pédagogie vivante, à une psychologie rationnelle et expérimentale de saine application, pour compléter les cadres d'une philosophie éducationnelle conforme à celle que nous dicte Pie XI dans son encyclique sur l'éducation.

Ainsi soucieux de répondre aux besoins de tout "l'homme", dans son être immatériel et spirituel, comme dans son organisme matériel et physique, notre école se devra d'être "progressive" et traditionnaliste si elle veut bien vivre sans cesse en écho du monde et du milieu qu'elle doit servir. Mais il est aussi de notre devoir de signaler un danger qui découle du désir même de façonner l'école, uniquement à l'image et au rythme des besoins du monde extérieur; c'est un grave devoir de bien savoir discerner.

Noyé dans une ambiance matérialiste, aréligieuse et athée comme celle du grand nord américain où vit notre groupe ethnique, chacun de nous a besoin de bien distinguer pour ne pas s'arrêter à reconnaître les besoins réels, les exigences légitimes du milieu, sans se laisser tromper par un grand nombre de besoins factices, purs artifices du monde qui crie aujourd'hui plus que jamais, au rêve de vie universelle unifiée et neutralisée. Cette neutralité nous fera mourir. En effet, chacun de nous conçoit que depuis deux décades environ, les peuples ou plutôt les dirigeants des peuples ont tendance à vouloir tout standardiser et que de cette vie de standardisation est née la médiocrité. On peut évidemment parler de standardiser le commerce, les usines, les industries, la guerre, les machines de guerre, l'habillement et certaines coutumes, mais dans notre

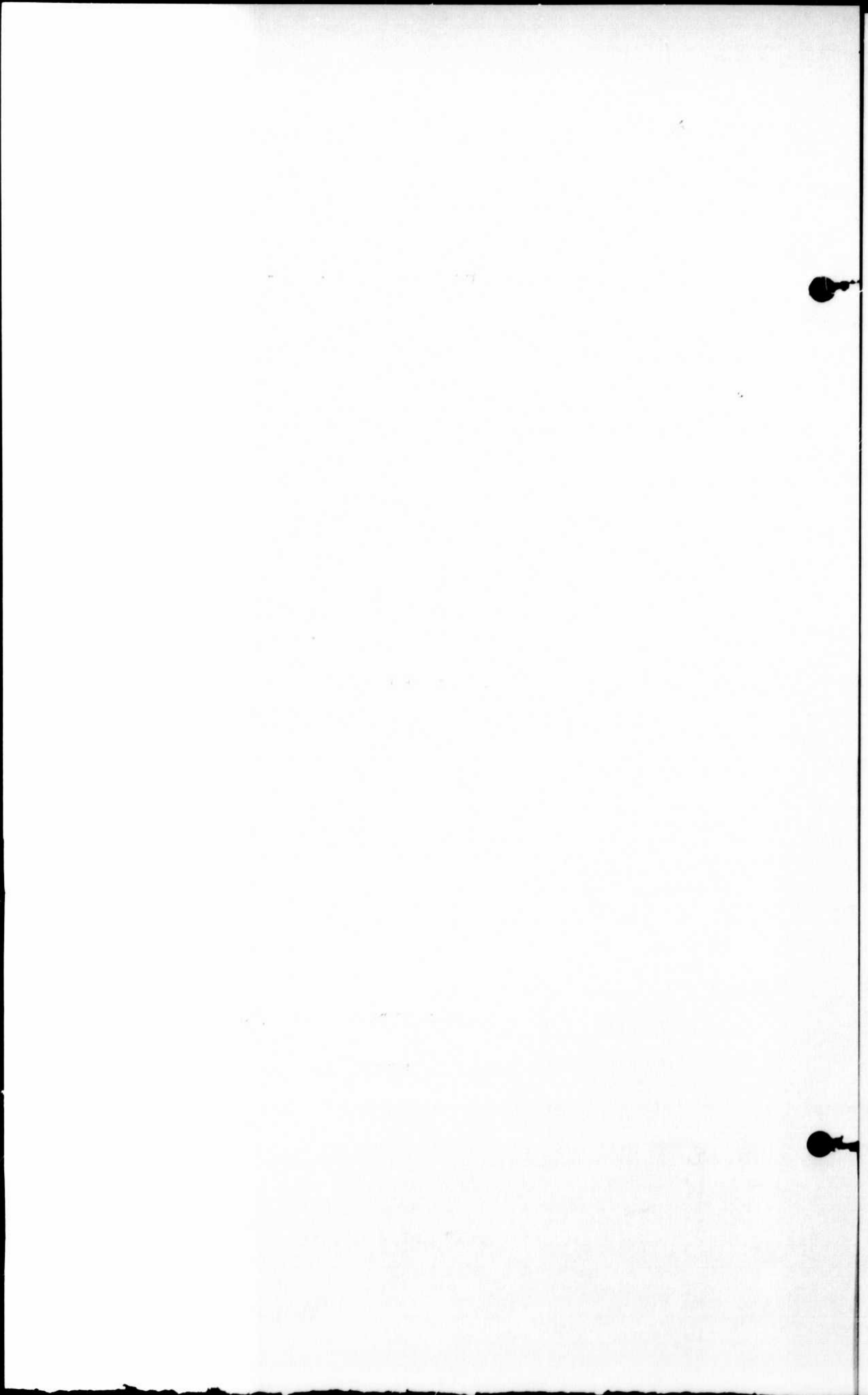


conception chrétienne, nous éprouvons des sentiments de crainte lorsque cette standardisation veut atteindre l'esprit, le cœur et l'âme de chaque individu. Il est de notre impérieux devoir de garder une fidélité inviolable d'abord au Créateur, à la famille ensuite avec ses aptitudes, ses vertus et sa mission; à l'Eglise qui, depuis deux mille ans près, cherche, par tous les moyens, à diriger les nations et les peuples vers la paix de l'âme et du cœur, base indéfectible de paix humaine, à garder une fidélité non moins profonde à l'école confessionnelle et chrétienne. Enfin, une fidélité au peuple lui-même qui, dans cette province, désire ardemment demeurer catholique et français.

Dans le passé, l'école jouissait d'une très grande influence sur le milieu, et le préparait intégralement pouvons-nous ajouter, par rapport au temps et aux circonstances. Agissant dans des cercles régionaux et paroissiaux fermés, elle pouvait constater vite comment son influence était grande pour la conservation des mœurs, de la langue, de la mentalité et de la foi. L'école était seule agent général de diffusion de la pensée; elle apportait à la famille sa coopération entière. Du dedans de la race, soit de la famille et de l'école, sortait l'esprit chrétien et racé dont l'épanouissement a produit tant de beaux fruits. Je ne veux comme témoignage à cet égard, que l'auditoire admirable que j'avise ce soir. Le beau peuple de Québec, dont nous sommes si fiers, c'est votre oeuvre devanciers. Les Meilleur, les Chauveau, les Delage, les Morvan, les Labarre ont bien mérité et doivent être fiers et heureux de leur oeuvre.

De leurs leçons courageuses et sévères, je garde encore la pratique d'une gratitude sincère; que mon témoignage d'admiration soit l'écho du sentiment des jeunes qui les estiment et les admirent.

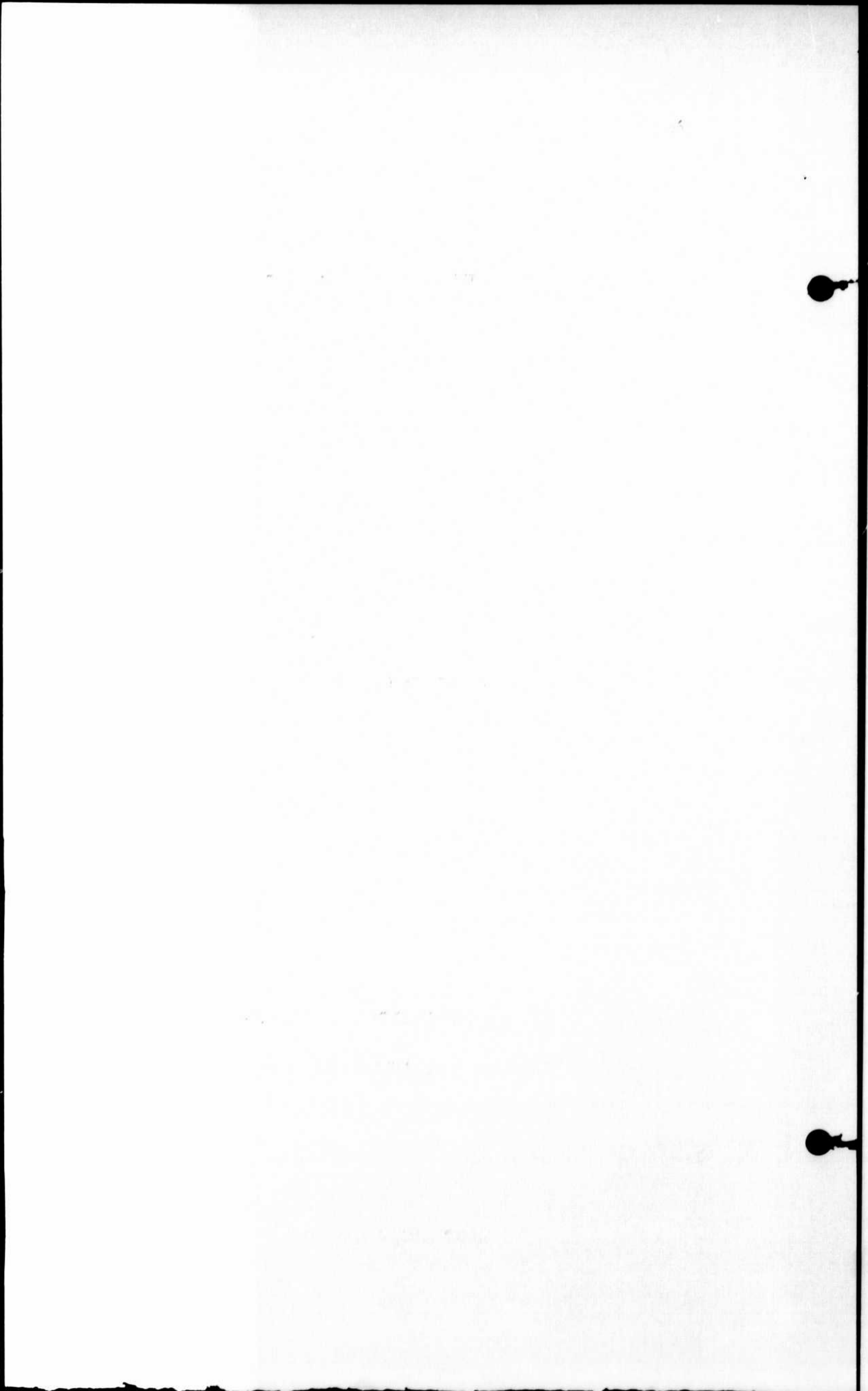
Mais le monde nouveau qui est notre lot est bien différent aujourd'hui, si nous songeons que l'école n'est plus, qu'elle ne peut plus être seule l'instrument qui servait jadis à faire le monde de jour en jour. Aux époques lointaines, la voix du prêtre, celle du



du Maître et du Père de famille étaient seules à servir quelques heures par mois seulement la nourriture morale et intellectuelle d'un enseignement approprié aux besoins du temps. Aujourd'hui, bien d'autres voix que celles des parents, les maîtres et du clergé pénètrent à tous les instants du jour au coeur même de l'enfant. L'invasion de notre milieu familial et scolaire, de notre milieu social au surplus est évidente; laissez-moi vous dévoiler mon angoisse de constater comment on peut détruire en si peu de temps autour de l'école, au foyer même, ce qu'avec tant de peine on avait semé. On fait l'école partout...et quelle école! Flots de publications populaires, morceaux de journaux et revues, propagande de tant d'idéologies malsaines et désagrégeantes, qui couloient au même rythme effarant les bibliothèques complètes de chaque foyer, communications faciles à l'extrême, saturation complète du milieu où baigne chacune de nos personnalités, par l'écho des voix étrangères de toute qualité et de tout acabit, de comics légers et stériles où va se noyer le goût de l'effort et du renoncement.

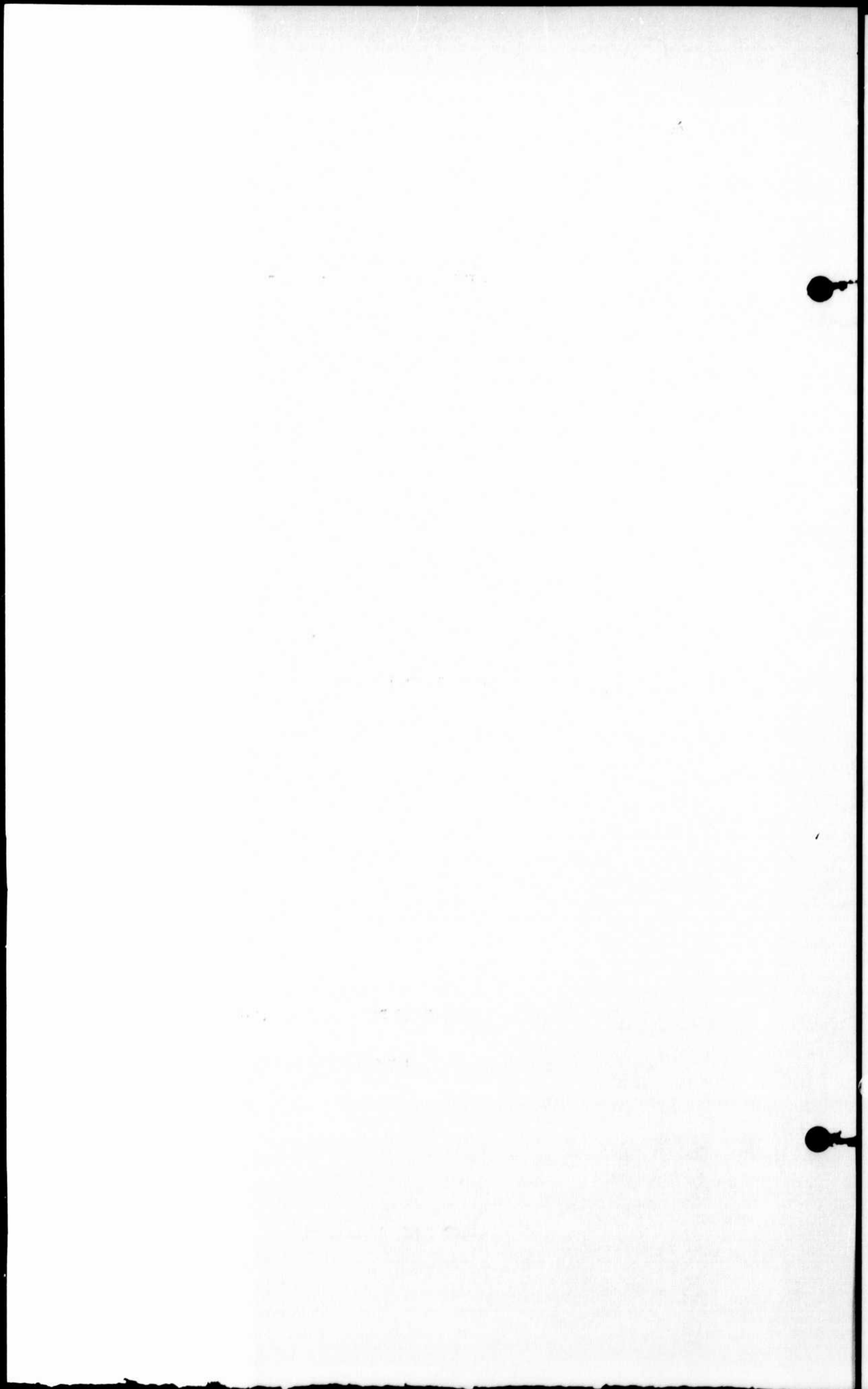
Si l'école ne sait pas distinguer et s'applique à répondre à tous les besoins que crée une telle situation de la confusion de l'esprit, elle contribuera non à garantir la conservation de ce qui fait ce que nous sommes, mais elle assurera avec nos ennemis les plus pervers de l'extérieur, à désagréger notre peuple sous le falacieux prétexte d'être à la page.

Certains docteurs ignares pourront affirmer que le milieu doit faire l'école en ce sens que l'école doit simplement répondre aux besoins réels factices du milieu, milieu qui inquitte chacun de vous. Si l'on s'arrête à songer que notre milieu familial, social est de plus en plus exposé à la propagande, à l'intrusion étrangère, en un mot, la porte ouverte à toute propagande matérialisante, radio, télévision, télécommunication excessivement faciles, comment concevoir que nous puissions croire et vivre dans une situation de tout repos. Comment ne pas craindre que l'action de nos éducateurs soit minimisée quand on la sait sou-



mise et influencée par les caprices et les fluctuations maladroites d'un monde qui se cherche, à moins qu'il y ait distinction et directives appropriées. Je tremble, Messieurs, quand je songe aux attraits des fausses théories du milieu. Mais je me reprends à parler quand je me rappelle que tout, dans notre école, est soumis à une directive sûre, à des chefs vigilants et avertis; à des commissaires d'école soucieux de leur devoir; à un Conseil de l'Instruction public en charge de cette interprétation des besoins auxquels doit répondre l'école; à un gouvernement catholique et français gardien des traditions ancestrales, notre école saura toujours préparer pour demain les artisans nécessaires à un milieu sain, parce que catholique et français. Les générations de demain, si elles savent respecter comme l'on fait les devanciers, les principes de la charte éducationnelle aujourd'hui contemporaine, dont ils eurent hérité, respireront autre chose dans Québec que l'atmosphère étouffante qui étouffe aujourd'hui les âmes chrétiennes et les autres de tout le pays.

Le portrait est sombre, je l'admetts, et l'urgence est grande aussi, vous le concéderez, de s'arrêter aux faits et de bien saisir la réalité. Il ne faut guère aller loin, suivez-moi outre frontière pour constater avec étonnement qu'à l'heure actuelle, de jeunes élèves d'un certain état américain, selon les reports d'une enquête préliminaire que l'on nous rapporte, croupissent en moyenne 23 heures par semaine devant l'écran de télévision qui a conquis définitivement les foyers. Notre école d'aujourd'hui donne à peine une heure de plus au contact des élèves et maîtres pour la transmission des leçons et la formation de l'âme, du cœur et de l'esprit. Vous-mêmes, pères de familles, consacrez-vous la moitié de ce temps à communiquer à vos enfants les principes, les directives et les leçons qui sont nécessaires à leur formation et à leur éducation? Il nous faut, je le crois, se démissionner ou nous lancer résolument à l'action nouvelle qui s'impose. Quand nous aurons entouré notre monde d'une atmosphère saine où s'épanouira le Canadiennisme intelligent auquel je réfère tout à l'heure, où fleuriront



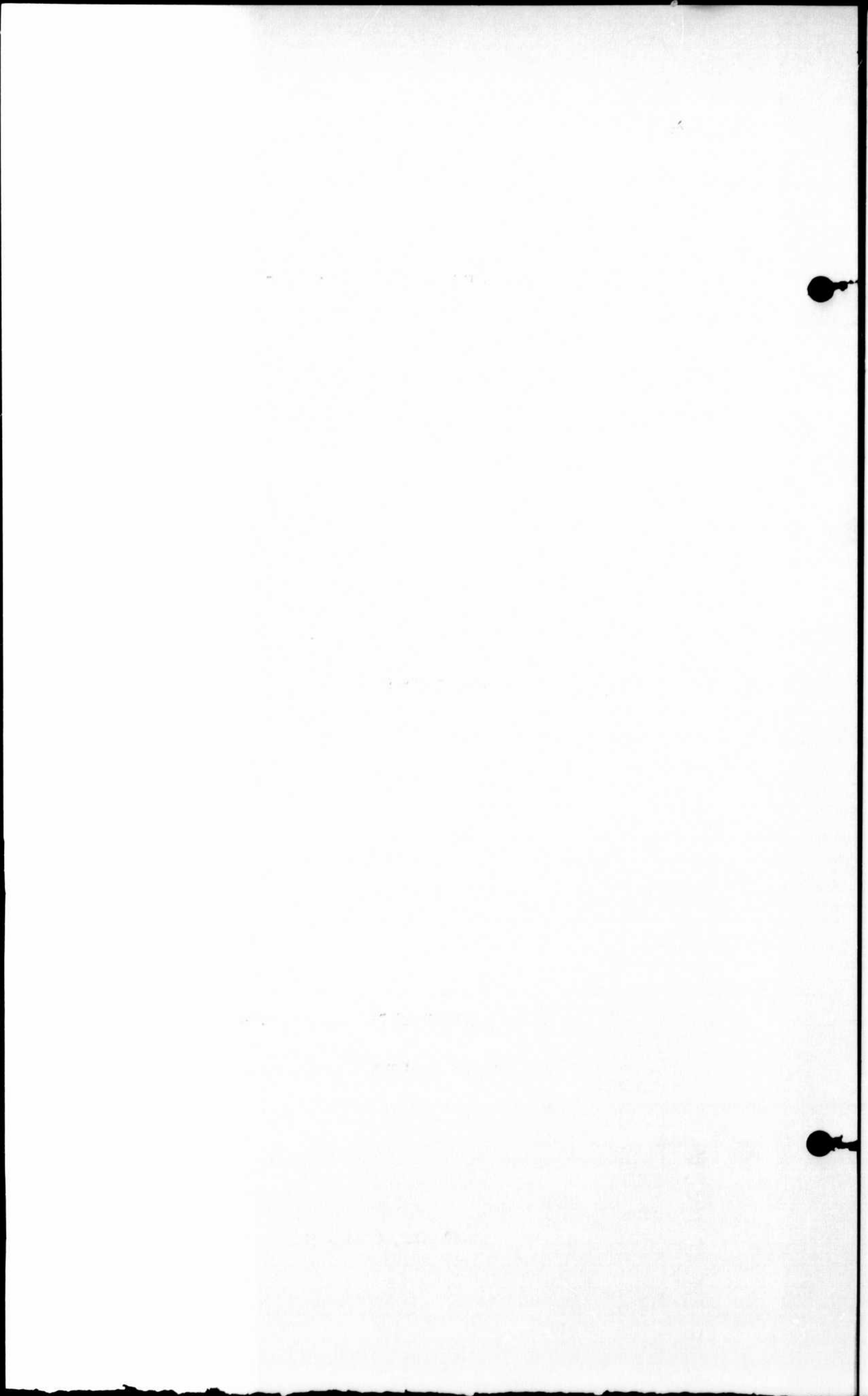
les vertus familiales et chrétiennes du catholicisme vivant et attirant dont j'ai parlé, nous aurons cure des programmes de ceux qui veulent tout universaliser; nous serons prêts pour jouer notre rôle d'ambassadeurs de la vraie paix, celle de l'âme, du coeur et de l'esprit. Quand, dans cent ans, on célébrera le deuxième centenaire du service de l'inspection des écoles, on aura peut-être alors l'impression bien nette que l'époque de 1951 fut une époque de prise de conscience, le moment de l'appel pour toutes les forces vives de notre race.

Peu importe le geste posé par votre Gouvernement à savoir la construction de milliers d'écoles nouvelles, la réparation d'au-delà sept mille, peu importe le paiement de cent millions de dettes qui pesaient sur notre commission scolaire, peu importe l'aide généreuse apportée pour aider au paiement du salaire des institutrices, peu importe les octrois considérables versés non seulement dans le domaine primaire, comme je viens de l'exprimer, mais également dans le domaine secondaire qui n'aurait pas vie, si le Gouvernement n'y avait apporté une main secourable, peu importe les contributions versées à la demande des évêques de chaque diocèse aux écoles normales pour la formation de nos pédagogues de demain, peu importe les millions et les millions, acceptés avec un large sourire d'ailleurs, par nos universités québécoises, nous n'atteindrons jamais, avec tout cela, le but que nous poursuivons tous ensemble, si nous ne savons nous arrêter à songer que l'école doit répondre aux besoins du milieu et servir ses intérêts, mais qu'elle doit distinguer parmi les besoins et les intérêts, les factices et les réels, pour garder dans son évolution nécessaire un rythme d'adaptation rationnelle. Que ce court aperçu d'un problème qui nous concerne tous soit une invite au recueillement et aux consultations professionnelles profitables, comme celles qui ont cours cette semaine même à votre brillant congrès.

Le monde l'éducation vous regarde, vous serez à la hauteur de la tâche et ce sera pour les autorités, pour les membres du Comité Catholique, pour vos chefs immédiats, et pour le Secrétaire de la Province, une bien vive consolation.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

CF/



L'Honorable Antonio Talbot

Allocution au congrès des inspecteurs d'écoles

Chicoutimi, 18 juillet 1951.

Monsieur le président,
Messieurs,
Mon cher collègue,
Monsieur le surintendant,
Mesdames, messieurs,

L'on ne permettra bien de dire d'abord le très vif plaisir que j'éprouve, à titre de citoyen et de député du comté de Chicoutimi, à titre aussi de ministre dans le gouvernement provincial, de prendre part à cette grande fête de l'enseignement qui groupe ici tous les inspecteurs d'écoles de la province et leurs charmantes compagnes; fête qui amène ici une délégation imposante des officiers supérieurs du Département de l'Instruction publique, à la tête de laquelle je suis heureux de saluer mon excellent collègue le Secrétaire provincial; fête qui nous veut encore la présence de deux des membres les plus éminents du Conseil de l'Instruction Publique, Son Excellence Mgr l'évêque de Chicoutimi et Son Excellence Mgr l'archevêque de Québec à qui j'ai l'honneur d'exprimer mes hommages respectueux.

Un Ministre de la Voirie a pour fonction première, cela se comprend, de veoir à l'ouverture, à la construction, à la réfection et à l'entretien des routes carrossables.

Une bonne voirie est certes un élément essentiel au progrès, à notre époque surtout, qui est par excellence celle du véhicule automobile.

Sans la route, il n'y aurait pas de vie sociale possible, pas de civilisation non plus. Au commencement, il y a la route, et constamment par la suite il y a toujours la route. La grande voie moderne, avec ses pistes complètes, abolissant les pentes raides et supprimant les courbes dangereuses, facilite les relations entre les hommes. C'est l'un des attributs les plus significatifs de notre époque.

La route carrossable n'est pas toutefois la seule voie du progrès.

L'enseignement et l'instruction sont, quant à cela, des voies du progrès.

L'enseignement et l'instruction sont, quant à cela, des voies pareillement nécessaires, non seulement utiles, mais indispensables.

Vous pouvez être assurés que le ministre de la Voirie s'en rend parfaitement compte et que, sans mésestimer l'importance de la tâche particulière qui lui incombe, tout en travaillant avec zèle à l'amélioration et à la modernisation des routes et des chemins, il a toujours été, comme il reste toujours disposé, chaque fois que le cabinet est appelé à considérer cette question, à faire sa large part pour le progrès de l'enseignement public.

Au vrai, je tiens à dire que si je suis fier de ce qu'il m'a été d'accomplir en voirie, avec l'appui de mes collègues du cabinet et l'assentiment du chef du gouvernement, l'Honorable M. Duplessis, je suis également très fier d'avoir pu secourir, dans la mesure de mes forces, l'Honorable Secrétaire de la province, dans l'oeuvre admirable qu'il accomplit, à travers toute la province, pour le développement du système scolaire à tous ses niveaux, et l'avancement de l'instruction.

Le ministère de la Voirie et mon collègue l'Honorable Secrétaire provincial peut m'en être témoin - a pu, en maintes circonstances,

rendre des services signalés à l'Instruction publique. Par l'amélioration des voies de communications, il a favorisé l'établissement et le rayonnement plus étendu d'institutions d'enseignement en marge des agglomérations urbaines; par l'amélioration des voies rurales et leur entretien durant la saison d'hiver, il a permis l'organisation en beaucoup d'endroits du transport en commun des écoliers et des écolières de l'école du Rang.

Les inspecteurs d'écoles, en s'acquittant de leurs importantes fonctions, ont souvent à accomplir de longues pérégrinations. Une voirie améliorée et modernisée peut donc leur être de grand secours et, du même coup, servir la cause de l'enseignement.

L'existence de la nouvelle route de Chicoutimi n'a-t-elle pas aussi, pour une part, contribué au choix de notre ville pour la tenue du présent congrès?

A bien chercher, la liste serait sans doute longue des services rendus par la Voirie à la cause de l'Instruction.

Les inspecteurs d'écoles, en acceptant l'invitation qui leur en était faite par l'inspecteur général M. Michel Savard, un fils distingué du Saguenay, ont eu doublement raison de tenir leur congrès de cette année à Chicoutimi.

Cela leur aura permis de prendre contact et de faire connaissance avec l'une des régions les plus belles et les plus pittoresques de la province.

L'on aura compris que c'est par simple modestie que je n'ai pas voulu dire la région la plus belle et la plus pittoresque, laissant à nos hôtes distingués d'user du sens critique très averti qui va de pair avec leur haute compétence en pédagogie et d'en juger par eux-mêmes au cours de la semaine que nous avons l'avantage de les garder parmi nous.

Par la même occasion, ils auront pu constater aussi que notre région, qui paraissait autrefois si éloignée, tellement à l'écart du reste de la province, se trouve maintenant d'accès facile et rapide, grâce à l'ouverture d'une route moderne qui déroule, tout au long de son parcours, à travers la montagne et la forêt du Parc des Laurentides, une succession de panoramas qui sont en eux-mêmes de grande valeur.

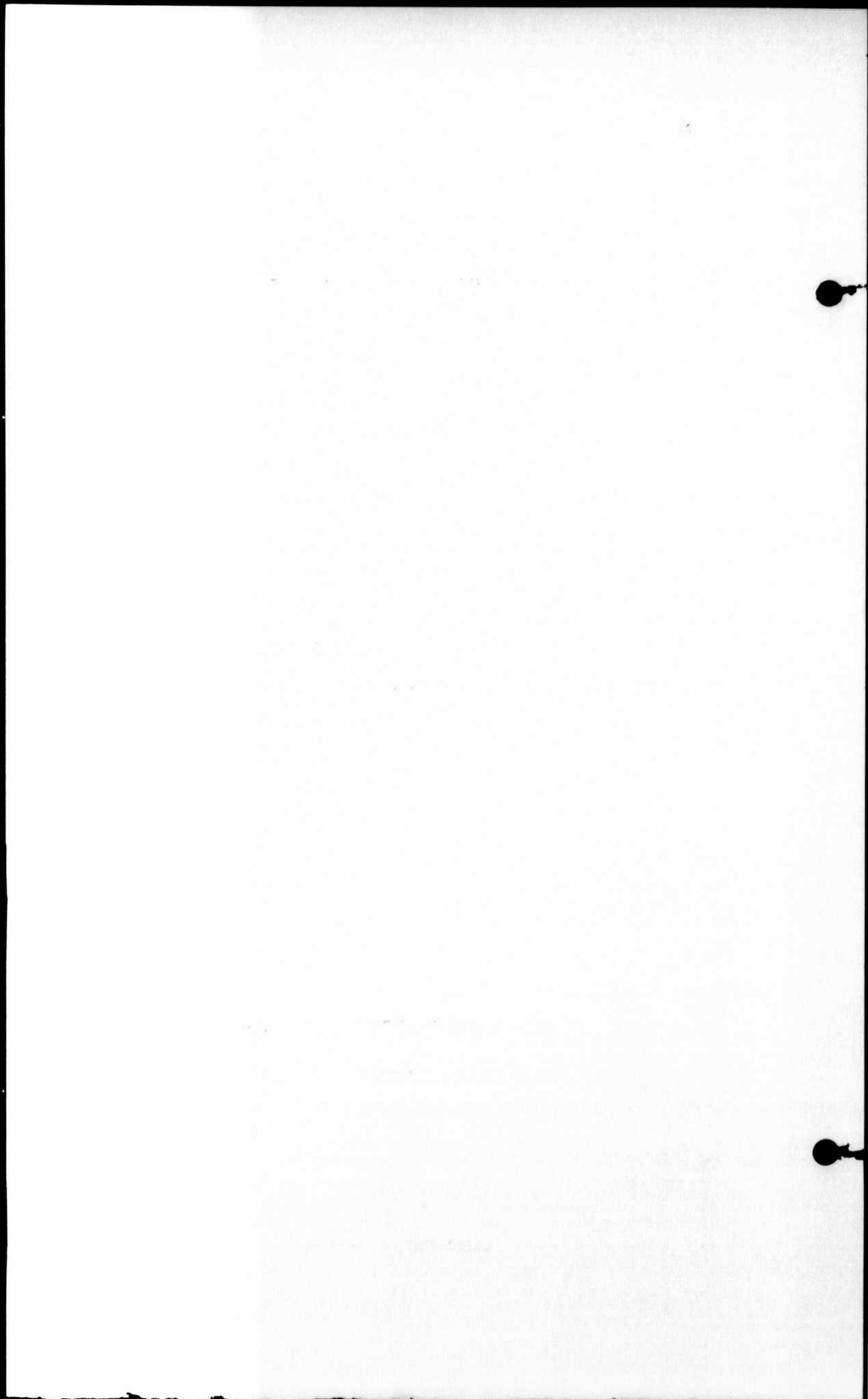
Cette prise de contact et de connaissance avec notre région devrait les inciter aussi à faire connaître, dans les divers milieux où s'exercent leurs activités, les traits, les richesses, les possibilités du Royaume du Saguenay.

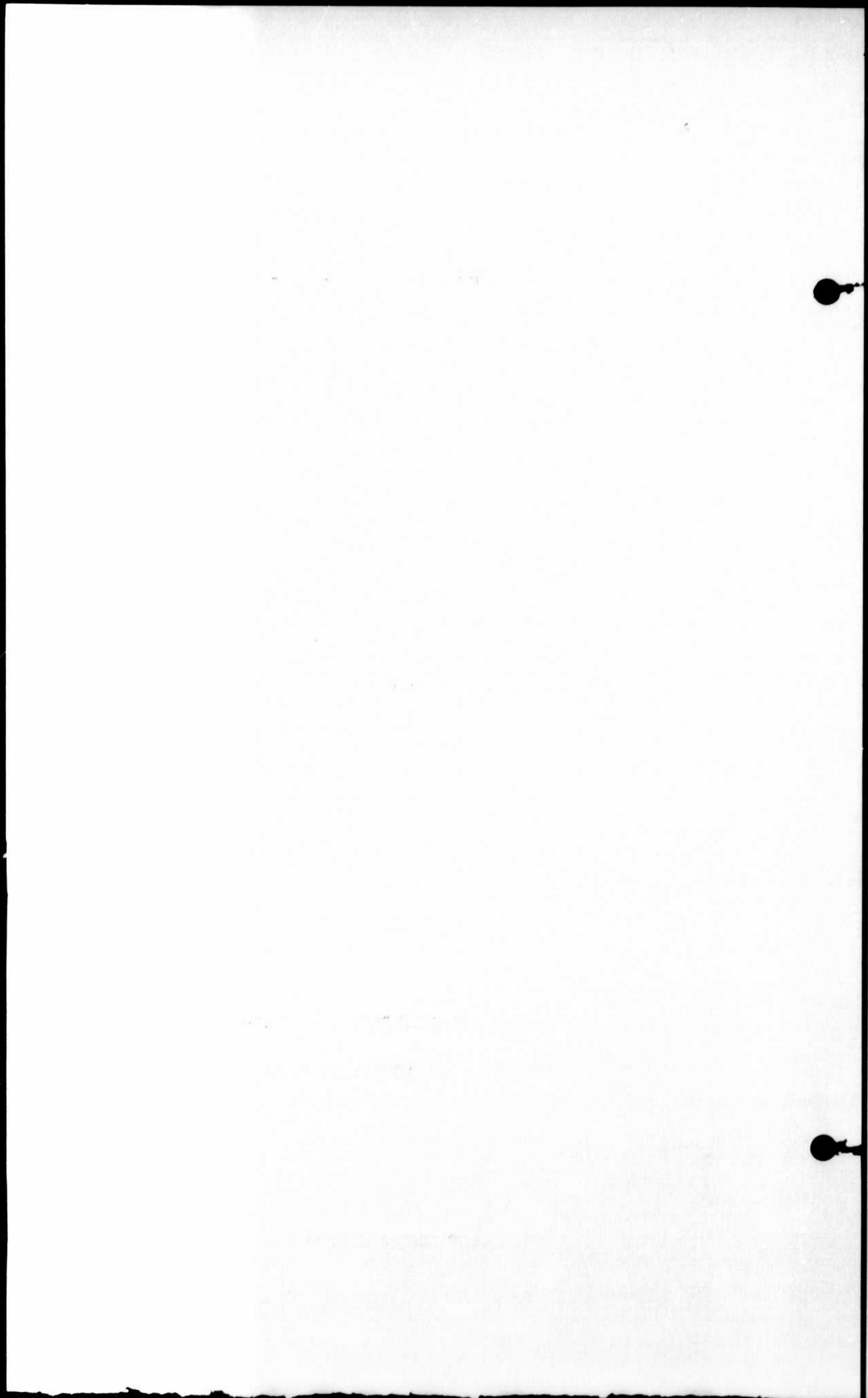
Hier et avant-hier, nos hôtes ont visité la centrale électrique de Shipshaw, l'une des plus impressionnantes qui soit au monde, l'aluminerie d'Arvida, ils ont fait l'excursion de la rivière Saguenay jusqu'à Tadoussac, ce qui leur a permis d'admirer, en passant, la splendeur de la Baie des Ha Ha!

Ce n'est pourtant là qu'une partie de ce que notre Royaume peut offrir à des visiteurs. Il y a encore le haut Saguenay et le bassin du Lac St-Jean, avec leurs centres industriels prospères et leurs riches paroisses agricoles; au delà, le pays de Chibougamau et ses gisements miniers, dont la route récente et solide, sur un parcours de 150 milles dans la sauvagerie la plus authentique, a rendu l'accès possible.

Nos visiteurs n'auront peut-être pas le loisir, à cause des importants travaux qui vont les retenir à Chicoutimi d'ici la fin du congrès, d'accomplir le tour complet du royaume saguenéen. Ils comprendront toutefois que nous leur signalons, même si ce n'est qu'à très larges traits, le grand intérêt qu'offre ce royaume, par malheur trop longtemps ignoré ou méconnu.

Par leur entremise, dans l'occasion constante où ils se trouvent, du fait de leur fonction d'inspecteurs d'écoles, d'informer les instituteurs et les institutrices de notre enseignement primaire, c'est toute la vent écolière de la province qui pourra entendre parler de notre région, de ses accomplissements et de ses virtualités.





L'on se rait tenté de dire qu'il y a là surabondance de biens. Mais une telle surabondance, quand elle survient à des gens qui savent l'utiliser, la mettre en pleine valeur, n'est certes pas de surérogation.

Nos visiteurs en congrès sont donc à même de se rendre du grand souci que la population du Saguenay, tout autant que celle des autres régions de la province, porte aux choses de l'enseignement, de l'instruction, de la formation de la jeunesse.

C'est un indice excellent, une sûre garantie pour l'avenir.

Pour qu'il soit fidèle à sa vocation, qu'il reste maître de ses destinées, s'assure le contrôle du patrimoine qui lui est propre, et que la Providence lui a généreusement dispensé, il importe que le Canadien-français acquierre de l'instruction. C'est à cette condition seulement qu'il peut ambitionner et espérer d'être et de demeurer maître chez soi.

... à commencer par l'école primaire, l'on peut lire, en toute vérité- des gens de l'extérieur en rendent éventuellement témoignage- que la province de Québec a su conserver leur valeur aux principes de la morale chrétienne et de la saine discipline.

La province de Québec, comme les autres régions canadiennes et comme les autres pays, n'est certes pas sans se ressentir, dans son organisation sociale, des bouleversements qui secouent le monde. Mais à tous les niveaux de notre société, la conscience et le bon sens, le respect de l'ordre ne s'abolissent pas.

Et cela, ce maintien des valeurs essentielles, plus précieuses que l'or et toutes les richesses matérielles et tangibles, dans une très large mesure, c'est à nos écoles que nous le devons et à ceux qui les dirigent et, d'une façon particulière, à ceux qui en surveillent de très près le fonctionnement, les inspecteurs.

Je n'ai pas l'avantage de connaître personnellement tous et chacun des congressistes qui sont présentement nos hôtes. Je peux toutefois juger de leur valeur par ce que je sais des inspecteurs d'écoles dans notre région, de leur haute compétence, de leur dévouement et leur zèle discrets et intelligents.

Les inspecteurs d'écoles que nous avons l'avantage et l'honneur d'accueillir parmi nous ces jours-ci accomplissent une oeuvre de haute portée sociale.

Il faut leur en savoir gré, reconnaître la profonde et très heureuse influence de leur action sur les destinées de notre province et de notre pays.

A titre de citoyen et de député du comté de Chicoutimi, de ministre dans le gouvernement de la province, au nom d'une province en bonne santé, en mon nom et en votre nom à tous, il m'est très agréable de les en féliciter et de les en remercier cordialement, de leur offrir l'expression de nos vœux les meilleurs pour le succès de leur congrès, l'expression aussi de nos hommages à l'occasion de la célébration de leur centenaire.



"Le nouveau Code catéchistique."I - Historique.

C'est le 1er décembre 1942 que l'Episcopat de la Province, réuni en assemblée, désigne une commission chargée de refondre le texte du catéchisme de Québec. Mgr Desranleau, archevêque actuel de Sherbrooke, est désigné au poste de président de cet important comité.

Plus de deux cents séances plénières sont tenues au cours desquelles s'élabore un premier projet présenté au C. C. en 1947. Serait-il juste de passer sous silence le travail considérable de recherches que s'impose, entre les réunions générales, chacun des membres de cette commission?

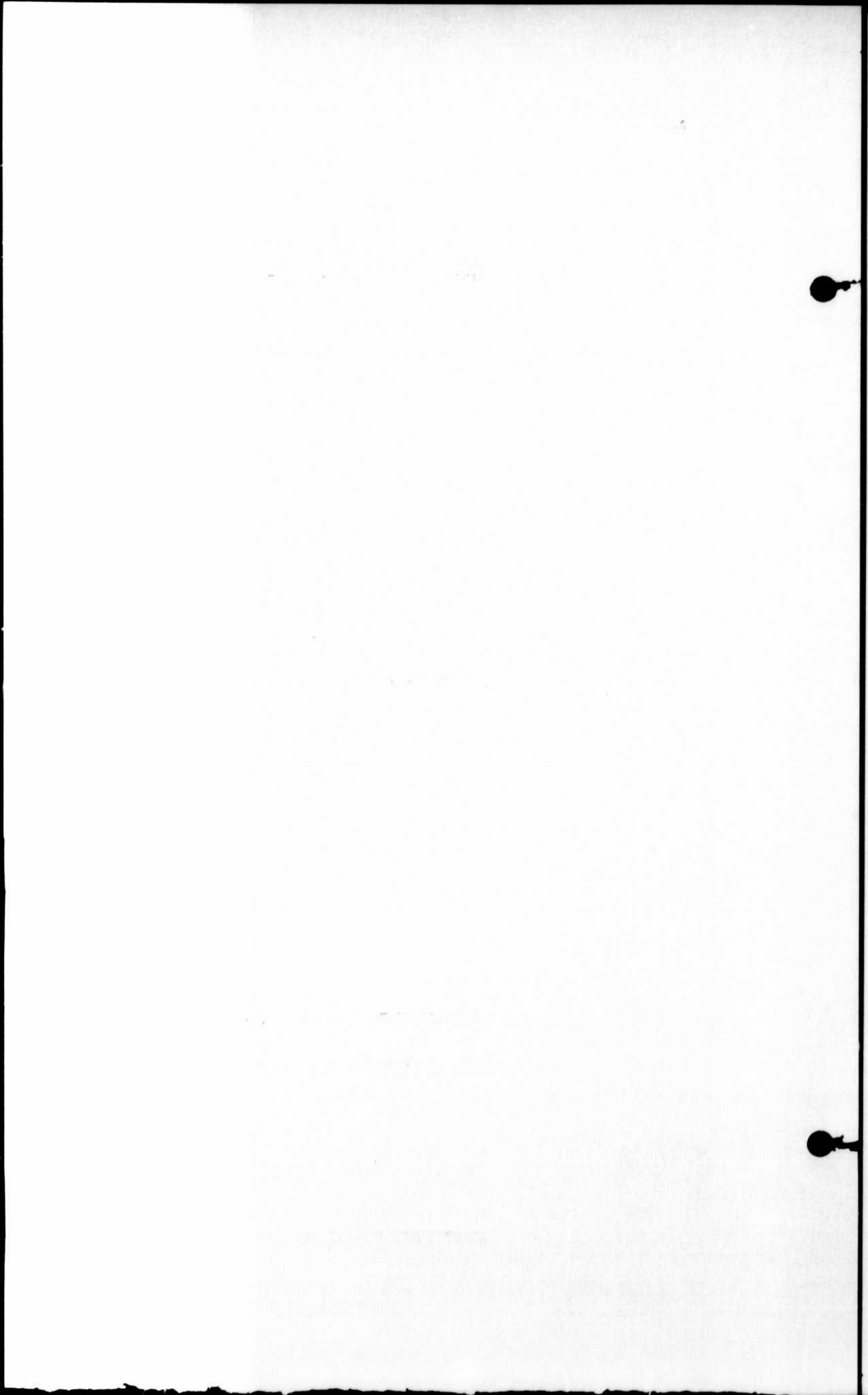
En chaque diocèse, on fait alors appel au savoir et à l'expérience d'éminent théologiens et d'éducateurs avertis pour étudier ce projet initial et soumettre toutes les recommandations qu'ils croient opportunes. Les divers rapports recueillis sont alors l'objet d'un examen approfondi. S'inspirant de l'esprit du nouveau programme et des directives pédagogiques qui y sont consignées, la commission modifie la disposition du catéchisme en usage. Elle en simplifie le texte, tout en gardant la substance doctrinale. On y ajoute même certains points de doctrine omis ou insuffisamment développés.

Tel est, brièvement exposé, l'historique du nouveau Code catéchistique, oeuvre colossale et merveilleusement réalisée que la C.C. présente, cette année, aux éducateurs et aux enfants de notre Province catholique.

II - Texte préliminaire à étudier.

De l'étude forcément rapide de cette petite "Somme théologique", les membres du comité général No 6 dégagent les heureuses constatations d'ensemble suivantes:

1. Ordonnance logique de la matière catéchistique présentée. Quel magnifique ensemble d'unité et d'harmonie!
2. Grande importance attachée à la vie surnaturelle tout au long du texte... N'est-ce pas le but de l'école catholique?
3. Bel équilibre dans la distribution de la matière propre à chaque degré.
4. L'en-tête de chaque leçon contient, en gros caractères, le sujet précis. Questions claires suivies de réponses courtes et simples. Texte facile, merveilleusement adapté à l'intelligence enfantine.
5. Illustrations nombreuses, attrayantes, bien choisies. Ces images seront-elles reproduites en couleurs, lors de la prochaine impression du volume?
6. Chaque leçon se termine par une résolution et souvent une prière... C'est la vérité exposée qui s'insère immédiatement dans la vie des enfants.



Le comité croit aussi opportun de signaler brièvement certains points particuliers à chacune des grandes divisions de cet exposé de la doctrine religieuse.

Dès le début se manifeste le sens pratique des auteurs du Code nouveau. Ne convient-il pas, en tout premier lieu, que l'enfant sache ce qu'est le plus beau livre qu'on lui met entre les mains? En huit numéros d'introduction l'élève l'apprend.

1ère partie.

Ce qu'il faut CROIRE.

C'est le développement suivi et clairement expliqué des douze articles du Symbole des Apôtres.

On souligne l'ordre surnaturel établi par Dieu dès le commencement du monde.

Les leçons sur l'Incarnation et la Rédemption reçoivent un développement plus précis et plus complet.

Dès la 4^{ème} leçon, des notions appropriées s'insèrent dans un chapitre nouveau intitulé "La Révélation."

Un des chapitres les plus importants et les plus difficiles est l'objet d'une attention particulière: le chapitre de l'Eglise. Cinq leçons, au lieu d'une seule dans le catéchisme actuel, y exposent avec clarté l'ordre hiérarchique de l'Eglise catholique.

Les fins dernières trouvent leur place logique avec l'explication du douzième article du "Je crois en Dieu."

2ième partie

Ce qu'il faut FAIRE

L'amour de Dieu et du prochain sert de base aux commandements. Une leçon particulière, la 32^{ème}, traite spécialement du grand commandement de la charité.

L'aspect positif et surnaturel de chaque commandement domine le côté purement négatif.

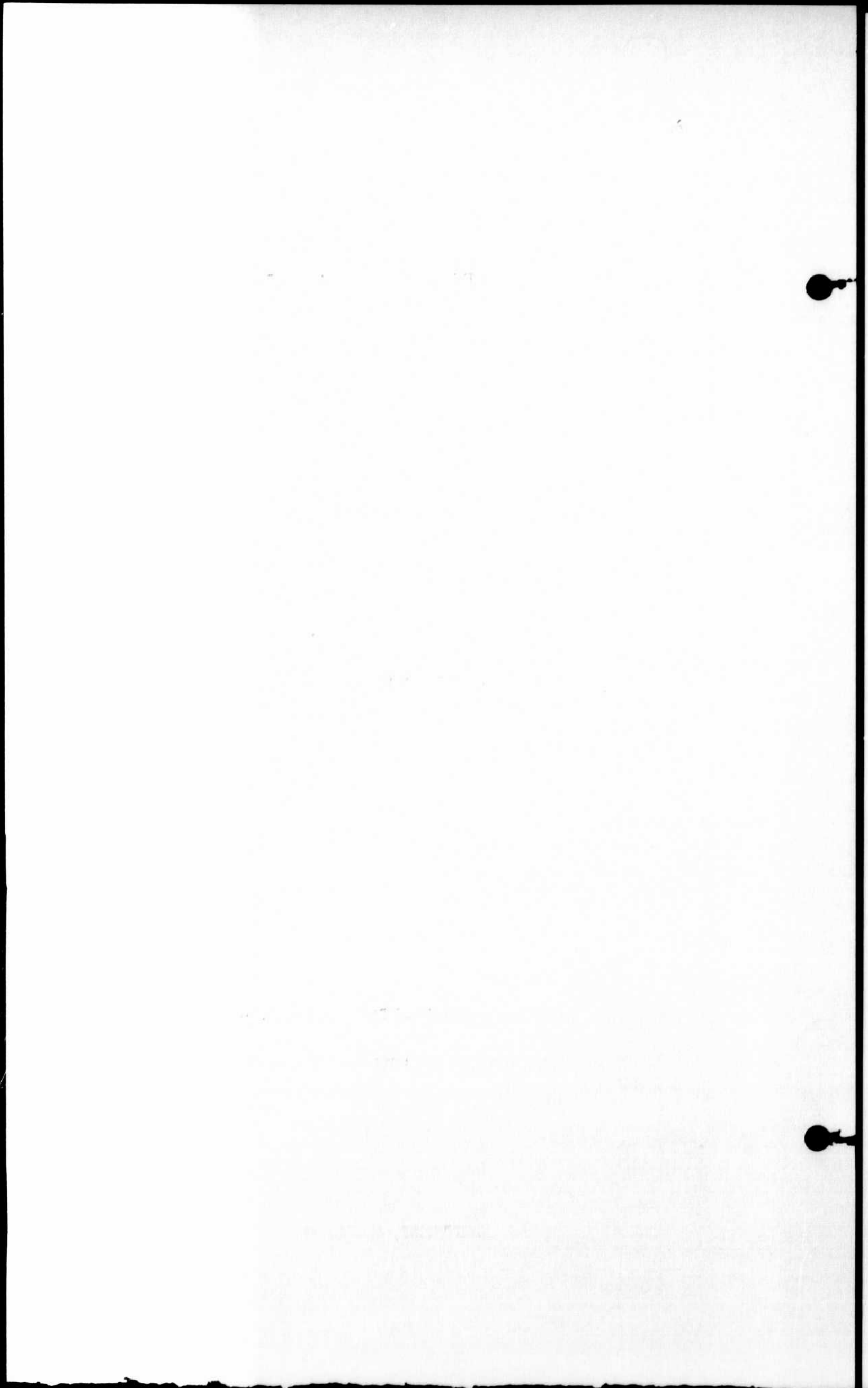
Avec raison, les auteurs du nouveau manuel apportent une grande attention aux 3^{ème} et 4^{ème} commandements. Le sens du 3^{ème} est bien précisé tandis que le 4^{ème} ajoute un supplément de doctrine répondant aux besoins de notre temps: "Devoirs des employés et des employeurs, des citoyens et des gouvernements, des fidèles et des pasteurs."

L'étude séparée des 6^{ème} et 9^{ème}, des 7^{ème} et 10^{ème} commandements facilite la distinction des fautes extérieures et des fautes intérieures.

Cependant, le Comité recommande respectueusement que le No 486, relatif à l'infidélité des époux dans le mariage, soit, retranché comme contenant des notions qu'il considère prématurées pour les élèves de 6^{ème} année.

La troisième section de cette deuxième partie traite du péché. Puisque le péché est la transgression de la loi divine ou ecclésiastique, il importe d'abord de connaître les obligations qu'imposent les commandements. Les quatre leçons sur le péché occupent donc la place qui leur convient.

Un dernier chapitre s'ouvre pour terminer cette partie: "La conscience." Il contient quelques notions élémentaires que les élèves doivent posséder, à partir de la 4^{ème} année, pour apprécier la valeur morale de leurs actes.



3ième partieCe qu'il faut AVOIR.

Nous remarquons que la grâce, si importante dans l'économie du salut, contient des développements beaucoup plus complets et mieux disposés que dans le catéchisme actuel. Quelle belle synthèse de l'organisme surnaturel apparaît dans l'étude des vertus théologales et morales ainsi que des dons du Saint-Esprit!

Le nouveau Code catéchistique n'oublie pas de consacrer la 64ième leçon aux vertus surnaturelles morales qui règlent les actes libres de l'homme. Notions élémentaires omises dans le petit catéchisme d'aujourd'hui mais que les enfants de 6ième en montant doivent assimiler.

4ième partieCe qu'il faut EMPLOYER

Les membres du comité général no 6 constatent avec plaisir qu'on insiste sur la valeur surnaturelle et pratique des sacrements.

L'eucharistie et la pénitence reçoivent un développement dogmatique précis et assez étendu. En effet, quatre leçons fournissent des explications solides et lumineuses sur chacun de ces deux sacrements. Les réalisateurs du nouveau catéchisme, -- comme tous les catholiques sincères d'ailleurs, --- savent que l'eucharistie et la pénitence devront être souvent utilisées par les élèves, au cours de leur existence, s'ils veulent garder les commandements et progresser dans la pratique des vertus évangéliques.

Entre les chapitres de l'ordre et du mariage s'intercale une leçon aussi importante que nouvelle: "La vocation." Dès la 5ième année, l'adolescent doit songer à la mission à laquelle le bon Maître le destine. De sa correspondance à l'appel divin dépend souvent son avenir heureux ou malheureux... Cette leçon comble sûrement une lacune du catéchisme en usage actuellement.

Le sujet de la prière est exposé avec grande clarté. Les longues et indigestes réponses de l'oraison dominicale et de la salutation angélique, qui faisaient presque le désespoir de maîtres et élèves, sont remplacées par un texte concis dont la longueur ne dépasse pas deux lignes... Quel soulagement pour les jeunes cerveaux!

La 87ième leçon se rapporte au rosaire. C'est un nouveau chapitre qui s'inscrit à son heure dans cet exposé de la doctrine chrétienne... Puisse la dévotion qu'il suscitera donner au monde bouleversé la paix dont il a un si pressant besoin!

Les pratiques chrétiennes clairement énoncées, que ne doit pas oublier le catholique dont la foi est agissante, servent de digne couronnement à ce livre excellent qui expose, d'une manière exacte, simple, solide et pieuse, la doctrine religieuse.

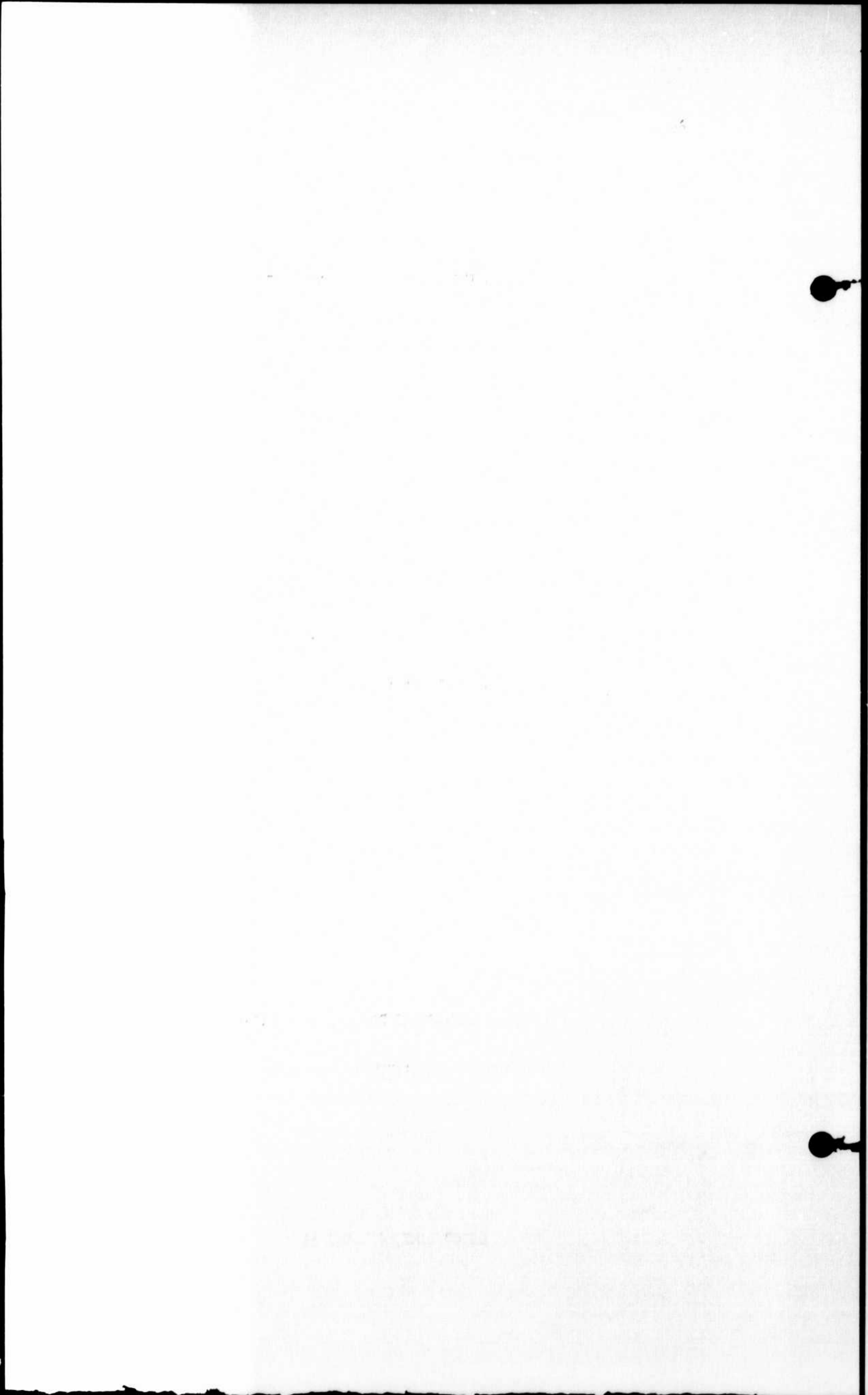
III Sa valeur pédagogique.

Il nous semble que le nouveau manuel catéchistique possède une grande valeur pédagogique. C'est une oeuvre qui présente des qualités particulières de méthode et d'exposition.

a) Objet de ce livre.

L'objet de ce code est la science religieuse elle-même.

Lorsque nous étudions la certitude du dogme catholique qui repose sur la véracité de Dieu même, quand nous examinons la perfection de la morale évangélique qui a régénéré le monde, lorsque nous admirons le culte liturgique, intimement lié au dogme et à la morale, qui possède une grandeur et une beauté incomparables, nous devons reconnaître que la science religieuse est la plus importante, la plus attachante, la plus sublime et la plus parfaite qui soit.



Inutile de discourir plus longuement sur ce point et de démontrer, --- ce que tous les éducateurs catholiques savent et admettent, --- que l'enseignement de la doctrine chrétienne possède la plus grande richesse éducative et, partant, que la distribution de cette science représente une valeur pédagogique exceptionnelle entre les mains d'un habile catéchiste.

b) Sa présentation.

Le texte, tel que présenté par les rédacteurs, s'inspire de la pédagogie évangélique du divin Maître lui-même. Les lois essentielles à toute saine pédagogie, exposées à l'article VI des "Directives générales du nouveau programme", p. 33, sont appliquées avec discernement.

Le plus possible, on a élagué les termes trop savants, les tournures de phrases trop difficiles, les réponses d'une longueur déconcertante, les répétitions inutiles de la question dans la réponse... Pas de oui ou de non... Questions claires avec une seule réponse exacte possible... Tranches bien déterminées et conformes aux exigences du programme officiel pour chacune des 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années. Puis les belles illustrations que les élèves regarderont et qui les aideront à fixer les connaissances religieuses dans leur esprit et dans leur cœur...

Nous considérons donc le nouveau Code catéchistique comme une oeuvre d'une très haute valeur pédagogique.

IV Comment le faire accepter avec enthousiasme.

Le comité général No 6 suggère les moyens suivants pour faire accepter avec tout l'enthousiasme qu'il mérite le nouveau manuel catéchistique.

a) Aux inspecteurs.

1. Faire étudier attentivement ce nouvel instrument de travail par tous les éducateurs de chacun des districts d'inspection, lors de la prochaine "Journée pédagogique."

2. Le mettre au programme des cercles d'études.

3. A l'occasion de ses visites, manifester tout l'intérêt possible à l'instruction et à la formation religieuses.

b) Aux professeurs.

1. Etudier et méditer constamment la doctrine chrétienne et particulièrement l'Evangile. - "En cette matière plus qu'en aucune autre, la probité exige qu'on cesse d'enseigner le jour où l'on décide de ne plus étudier." (R.C.C. - p. 28.)

2. Préparer consciencieusement ses leçons et les dispenser avec méthode et ponctualité.

3. Agir avec constance et esprit de suite d'après les exemples et la doctrine de Notre-Seigneur. Puisque le rôle du maître de religion consiste à donner à l'enfant une mentalité, des habitudes et des activités chrétiennes, n'est-il pas normal que le catéchiste les possède d'abord lui-même?

4. Considérer l'immense avantage qui nous est offert de contribuer à faire glorifier Dieu.

5. Penser aux indulgences attachées à l'enseignement ou à l'étude de la doctrine chrétienne. - (Voir-nouveau manuel- A la suite de la 1^{ère} leçon.-)

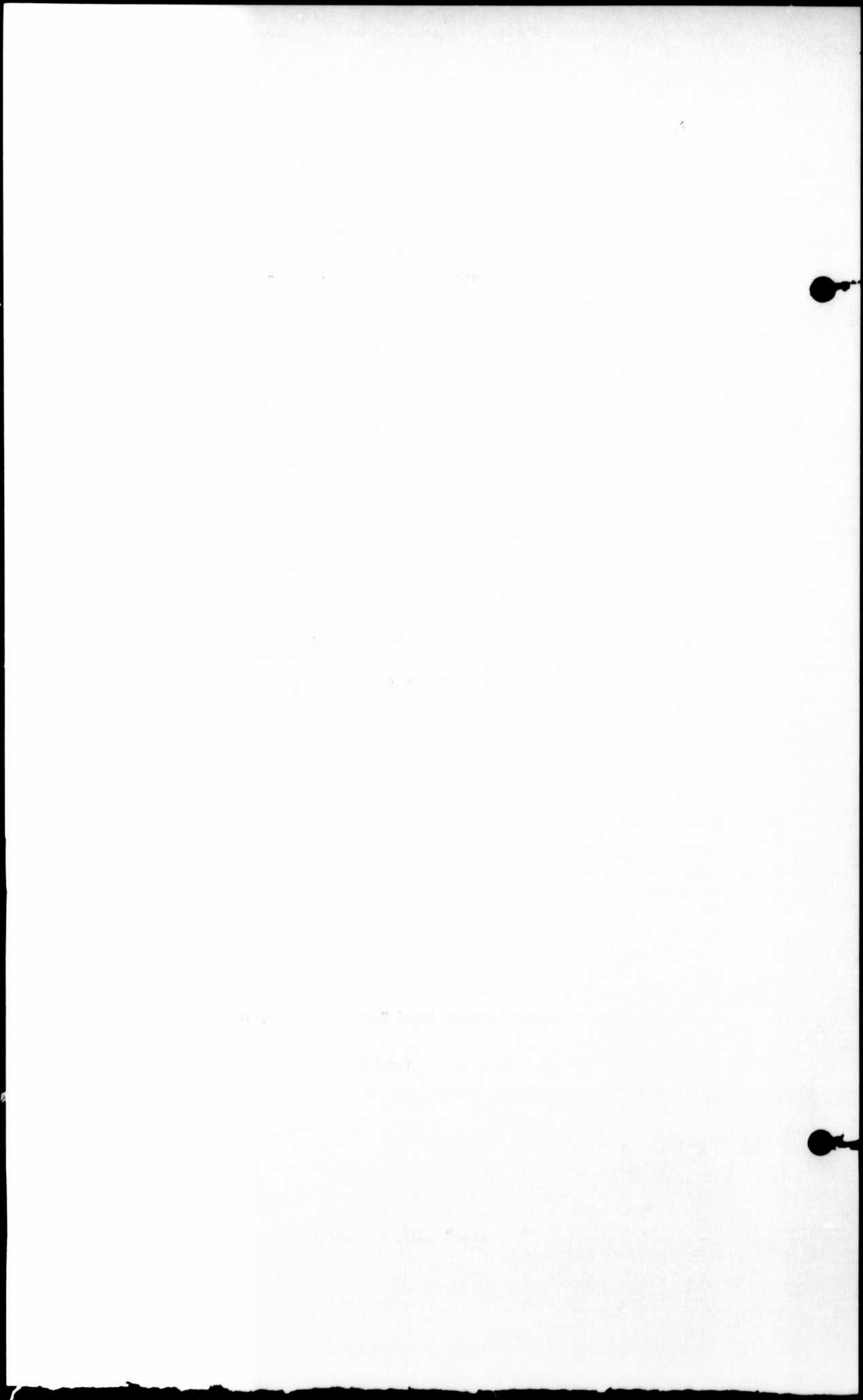
2. Songer surtout à l'excellence de la récompense promise:
"CEUX QUI AURONT ENSEIGNE A PLUSIEURS LA JUSTICE BRILLERONT
COMME DES ETOILES DANS L'ETERNITE".
(Daniel XII, 3).

V. Voeux

Le comité général no 6 formule les voeux suivants:

- a) Qu'on prépare, le plus tôt possible, une nomenclature indiquant la correspondance entre les numéros du nouveau catéchisme et les faits d'Écriture Sainte illustrant les vérités exprimées dans ces numéros: nomenclature qui serait semblable à celle en usage dans le nouveau programme.
- b) Que les illustrations du nouveau code doctrinal soient en couleurs.

Président: J.-R. Desormeaux, i.é.



Monseigneur Georges MelançonAllocution au congrès des inspecteurs d'écolesChicoutimi, 18 juillet 1951

Excellence Révérendissime Monseigneur l'Archevêque de Québec,
 Messeigneurs,
 Messieurs les Ministres,
 Monsieur le Surintendant,
 Monsieur l'Inspecteur Général,
 Messieurs les Officiers du Département,
 Messieurs les Curés,
 Messieurs les invités d'honneur,
 Mesdames, Messieurs,

La date du 18 juillet 1951 restera à jamais mémorable dans les annales de Chicoutimi, et je suis sûr que notre Société Historique en fera largement mention.... Et d'abord, parce qu'elle rappellera le centenaire du Service de l'Inspection des Ecoles Primaires, dans notre Province; et ensuite, l'amabilité des Inspecteurs contemporains; qui sur le conseil sans doute, et toujours sage d'ailleurs, de Monsieur l'Inspecteur Général, ont voulu venir à Chicoutimi en célébrer l'événement. On y lira en plus,

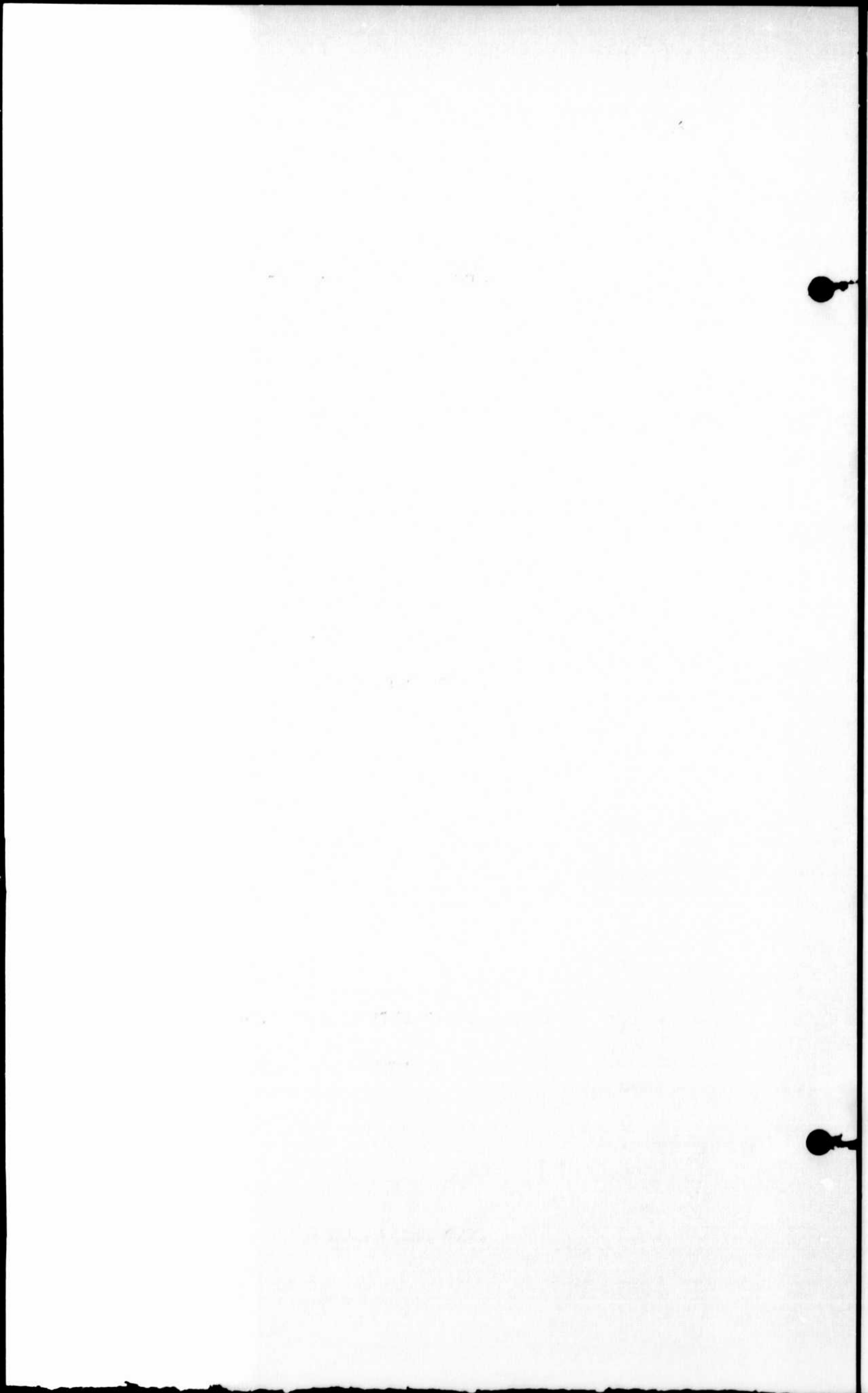
a) qu'à une messe célébrée dans la Cathédrale, à laquelle assistaient tous les Inspecteurs Congressistes, leurs épouses et les amis de l'éducation, un très éloquent sermon, et combien pratique, fut donné par Mgr O.D. Sinard, P.D., Supérieur du Séminaire et directeur de l'Action Catholique dans le diocèse de Chicoutimi;

b) Que l'Honorable et infatigable Secrétaire de la Province, M. Omer Côté, et l'Honorable Antonio Talbot, Ministre de la Voirie et Député du Comté de Chicoutimi au Provincial, tous deux bienfaiteurs insignes pour tout ce qui a trait à l'Instruction publique, avaient tenu à réhausser, de leur présence, la célébration de ce centenaire, et prodiguer aux Congressistes les conseils marqués au coin de la sagesse et de l'expérience;

c) Que Monsieur Omer-Jules Desaulniers, Surintendant de l'Instruction publique dans la province, et Monsieur l'Inspecteur Général des Ecoles, M. Michel Savard, ont tour à tour présidé les séances d'études, et éclairé de leur haut-savoir, les différentes solutions aux problèmes étudiés.

d) En plus, il y aura un sursouligné qui indiquera en lettres majuscules, une présence très inattendue, mais combien désirée et qui fut aussi goûtée qu'active, puisqu'il fut le conférencier d'honneur à la séance de l'après-midi: Je salue donc, avec beaucoup de plaisir, Son Excellence Révérendissime Monseigneur Mauricé Roy, Archevêque de Québec, non vénérable Métropolitain, que nous avons le plaisir de voir pour la première fois à Chicoutimi, mais non pas la dernière sûrement. J'essaierai de pénétrer ce secret qui vous a fait être des nôtres aujourd'hui, Excellence, et je le mettrai à profit à l'avantage de la population chicoutimienne, qu'il ne sera agréable de vous présenter un dimanche de votre choix. En attendant, Excellence Révérendissime, croyez aux sentiments d'estime de vénération, et de sincère piété filiale de la population, du clergé et de l'Evêque de Chicoutimi.

Il me fait plaisir de vous saluer, MM. les Inspecteurs d'écoles, vous sur qui reposent nos écoles primaires et les assises de la société présente et future.



Qu'aurais-je à ajouter qu'on ne vous a déjà dit depuis le commencement de la semaine, et plus spécialement ce matin et cet après-midi? Toutefois, il est des mots qu'on ne répète pas même en les redisant, ce sont ceux d'admiration pour vos personnes et pour la carrière que vous avez embrassée: L'école! C'est-à-dire la formation de l'enfant en vue de la vie qui l'attend. Sous le rapport matériel, nos écoles primaires, grâce à la sollicitude de nos Gouvernants, tels l'Honorable Ministre Côté, qui ne sait rien refuser quand il s'agit d'écoles et encore plus, peut-être, si possible, quand son ami, l'Honorable Ministre de la Voirie lui en expose les besoins quelque part, on peut dire en toute sincérité et justice qu'elles sont très bien, et je vous en remercie. Mais ces beaux édifices, qui vraiment ornent notre Province, j'ont d'autre but que la formation de l'enfant. Travail délicat qui est le vôtre, MM. les Inspecteurs, mais combien méritoire aussi, puisque le maître a dit: "Celui qui recevra ces petits en mon nom, ne recevra moi-même."

L'École est donc un milieu de formation; il ne vaut que par son terme qui est la vie à laquelle est destinée le jeune homme ou la jeune fille, et qui doit servir de point de référence par rapport à l'éducation. Le Nouveau Programme sur lequel vous vous êtes penchés, avec plaisir sûrement, semble bien contenir et mieux qu'il ne le fut jamais, tout ce qui est nécessaire, aux besoins communs de tous, quel que pourra être leur rôle social dans l'avenir. C'est du moins ce qu'en pense Monsieur le Surintendant aussi bien que M. l'Inspecteur Général des Écoles et vous tous assurément, MM. les Inspecteurs qui, de près ou de loin, avez participé à son élaboration.

Il ne faut pas l'oublier, l'École est un milieu de passage, de transition, un milieu, je dirais, artificiel, un milieu axé sur une ligne bien déterminée; celle de la vie qui attend l'enfant. L'École doit donc être articulée sur la vie, à savoir: les conditions d'existence qui seront faites à un garçon ou à une fille d'un milieu social et moral déterminé, urbain ou rural, ouvrier, bourgeois, fonctionnaire etc.... Non pas évidemment que l'école doive explicitement analyser devant l'enfant tous ces problèmes; mais, Maîtres, Maîtresses, Inspecteurs, doivent savoir qu'ils existent, doivent en porter le souci, et les envisager dans l'intérêt de l'enfant. Cette tâche, toutefois, ils ne peuvent la remplir qu'en accord avec les parents. C'est pourquoi, le mouvement d'opinion, qui tend à intégrer de plus en plus les pères et les mères de famille dans la marche de l'école, est à encourager. Je félicite, à l'occasion, M. le Visiteur de nos Écoles urbaines, l'abbé Alphonse Tremblay, et les membres de nos Commissions scolaires, de promouvoir de plus en plus cette magnifique initiative. La préparation à la vie ne peut se faire que si l'école et les parents travaillent dans le même sens. On accuse parfois l'École de ne pas donner une éducation complète; mais elle ne peut pas la donner sans la coopération des parents. Au lieu de critiquer l'École, les parents doivent l'aider et participer à sa vie en autant qu'ils le peuvent.

Dans la mesure où l'on comprend que l'école doit préparer à la vie et à une vie chrétienne, on est amené à affirmer qu'elle doit préparer à l'A.C. Une vie est authentiquement chrétienne, qu'en autant qu'elle est apostolique, et de nos jours la vie apostolique des laïques, c'est l'A.C. Il ne s'agit évidemment pas de transformer la marche de l'École; mais plutôt d'y insuffler un esprit et d'initier à une méthode. Les jeunes, habitués, dès l'âge scolaire, à voir, juger, agir, selon leurs possibilités actuelles, trouveront bien, d'instinct, à leur sortie de l'école, le groupe ou la section où s'exercera leur activité. Le rôle de l'éducateur est bien: d'éveiller les esprits, pour qu'ils soient désireux d'apporter, au moment voulu, leur concours à l'A.C.

MM. les Inspecteurs, si le succès ne couronne pas toujours l'effort, l'effort a toutefois l'assurance du mérite. Aimez bien votre noble profession, quelque pénible qu'elle puisse être parfois. Continuez votre beau travail d'Inspecteurs éducateurs. Puissent, les contacts de cette semaine jubilaire, vous aider à solutionner les problèmes qui ont pu surgir à l'occasion du Nouveau programme. Puis, vous retournerez dans vos districts respectifs, vous continuerez de vous pencher, avec amour, sur les petits et les humbles, à l'exemple du Maître, en attendant les grandes récompenses promises aux éducateurs: "Ceux qui auront instruit les autres dans les voies de la justice, brilleront comme des étoiles dans l'éternité. (Daniel, XII-3)



Projet de contrat entre communautés et commissaires pour opérer un pensionnat.

a) Pensionnat, propriété des frères ou des sœurs:

Trois genres de contrats semblent d'usage courant:

- 1- La communauté s'engage à recevoir à l'externat tous les écoliers de la municipalité, de la première à la septième année, sous forme de contrat régulier et exige ensuite un montant par capita pour les élèves du cours complémentaire qui sont versés dans les classes du pensionnat.
- 2- Les élèves de la municipalité sont acceptés dans les classes des pensionnaires à tous les degrés.
- 3- La communauté ne reçoit les élèves à l'externat que jusqu'à la quatrième ou la cinquième année, obligeant ainsi les élèves plus avancés à passer au pensionnat.

De l'avis du comité no 5, les deux premières façons d'agir favorisent le développement des élèves, alors que le troisième procédé crée un préjudice envers les familles pauvres et constitue un obstacle au développement régulier des enfants et les prive des certificats officiels.

b) Pensionnat, propriété des commissaires

Le comité no 5 estime que ce genre d'institution est de nature à favoriser grandement le développement des études, particulièrement aux cours complémentaires et supérieurs.

c) Projet soumis pour sauvegarder les intérêts des deux parties, tout en favorisant le développement des cours d'études avancées:

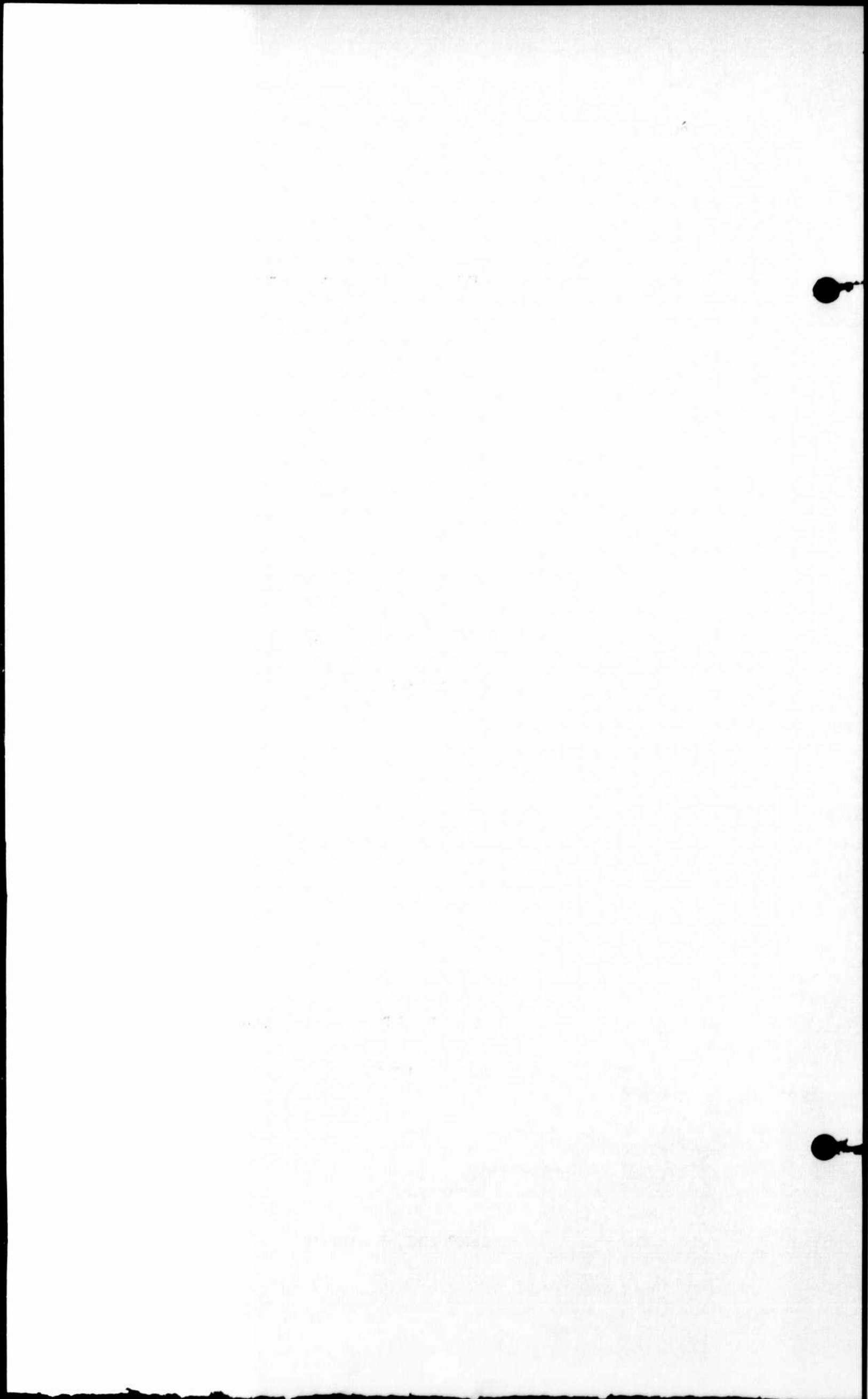
1- Projet de contrat pensionnat, propriété des frères ou sœurs.

Tout contrat entre une commission scolaire et une communauté, propriétaire d'un pensionnat, devrait définir clairement les obligations de chacune des parties.

Pour les sommes versées en salaire, loyer, entretien, etc, les commissaires devraient exiger de la communauté:

- 1- Qu'elle reçoive tous les enfants d'âge scolaire de la municipalité.
- 2- Qu'elle se conforme en tous points aux R.C.C.
- 3- Qu'elle présente les élèves, suivant leur degré, aux différents certificats officiels du Département ou aux examens universitaires.
- 4- Qu'elle soumette les promotions à l'inspecteur d'écoles.

Tous les contrats des Commissaires et les Pensionnats doivent inclure une clause exigeant le respect du programme officiel du Département de l'Instruction publique, ou d'une Université Catholique de la Province avec diplômes des autorités compétentes.



Quand les commissaires inscrivent les élèves dans le pensionnat du village, ils doivent assumer les frais de scolarité de tous ces externes soumis à la loi de la fréquentation scolaire.

Le Comité suggère que le contrat:

- a) ne dure pas plus de cinq ans;
- b) qu'il soit soumis au département de l'Instruction publique.

c) Brevet de contrat pensionnat, propriété de la commission scolaire

La communauté s'engage:

- 1- à fournir un personnel compétent.
- 2- à donner l'enseignement à tous les degrés jusqu'à la 12ième année.
- 3- à se conformer à la loi scolaire et aux règlements du Comité Catholique.
- 4- à soumettre les promotions à l'inspecteur d'écoles.

La commission scolaire s'engage:

- 1- à payer un salaire par 30 élèves au cours élémentaire, un salaire par 20 élèves aux cours complémentaire et supérieur. De plus la commission scolaire versera le salaire de deux supplémentaires si le cours va jusqu'à la 12ième année, de un seulement si le cours arrête à la 11ième année et en plus un supplémentaire par trois classes additionnelles;
- 2- à meubler l'école et le logement et à les entretenir conformément aux règlements.

Pour les pensionnaires la communauté versera à la commission scolaire une ristourne mensuelle convenue entre les deux parties.

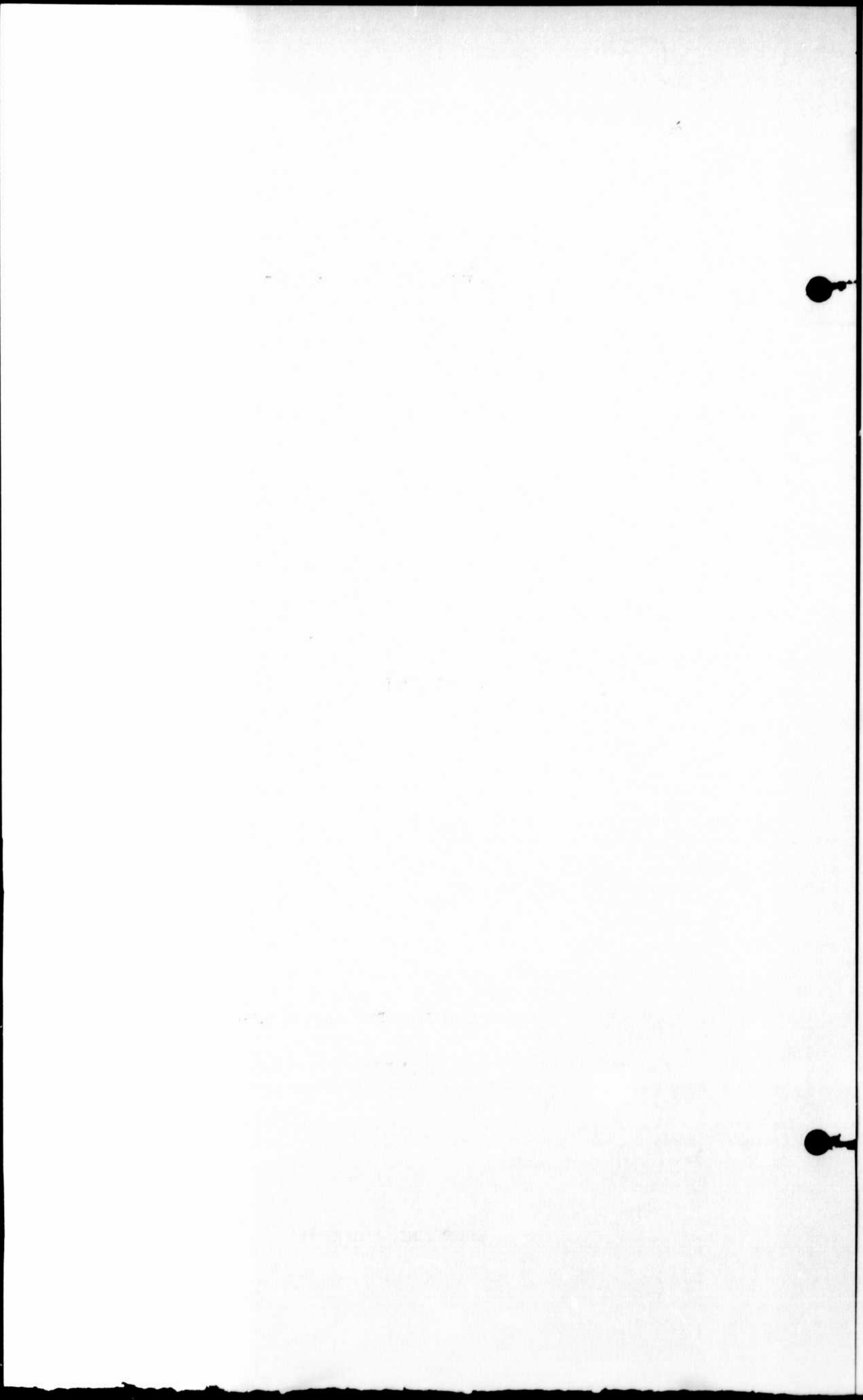
Le Comité ne souhaite que les Commissions Scolaires ne cèdent en rien leurs droits et devoirs en matière de l'éducation de leurs enfants.

Albert Lussier, Président

Philippe Poulin, Secrétaire.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

CF/



De concert avec la direction des études de la C.E.C.M., représentée par son directeur général, Monsieur Trefflé Boulanger et monsieur Henri Longtin, du service de la construction, les inspecteurs de Montréal ont étudié l'appréciation de la valeur du personnel enseignant de la Métropole.

Après avoir amorcé l'étude du problème, monsieur Trefflé Boulanger apporta alors quelques précisions sur la méthode telle qu'établie actuellement.

La distribution de divers rapports sur l'appréciation des maîtres aux Etats-Unis donne lieu à une vive discussion sur la valeur pratique de cette méthode. (cf pp. 35a)-b)-c),)

Vu l'étendue et la portée future des problèmes, il est résolu de prier M. l'inspecteur général de maintenir en fonction ce comité et de lui permettre de continuer ultérieurement son travail à Montréal afin de faire une étude approfondie du problème.

Dès que les conclusions en seront tirées, un rapport sera présenté aux autorités du Département.

Président: C.-A. Shaffer, i.é.

Secrétaire: P. Racicot, i.é.



Monsieur Omer-Jules Desaulniers

Surintendant de l'Instruction publique

Allocution au congrès des inspecteurs d'écoles

Chicoutimi, 18 juillet 1951

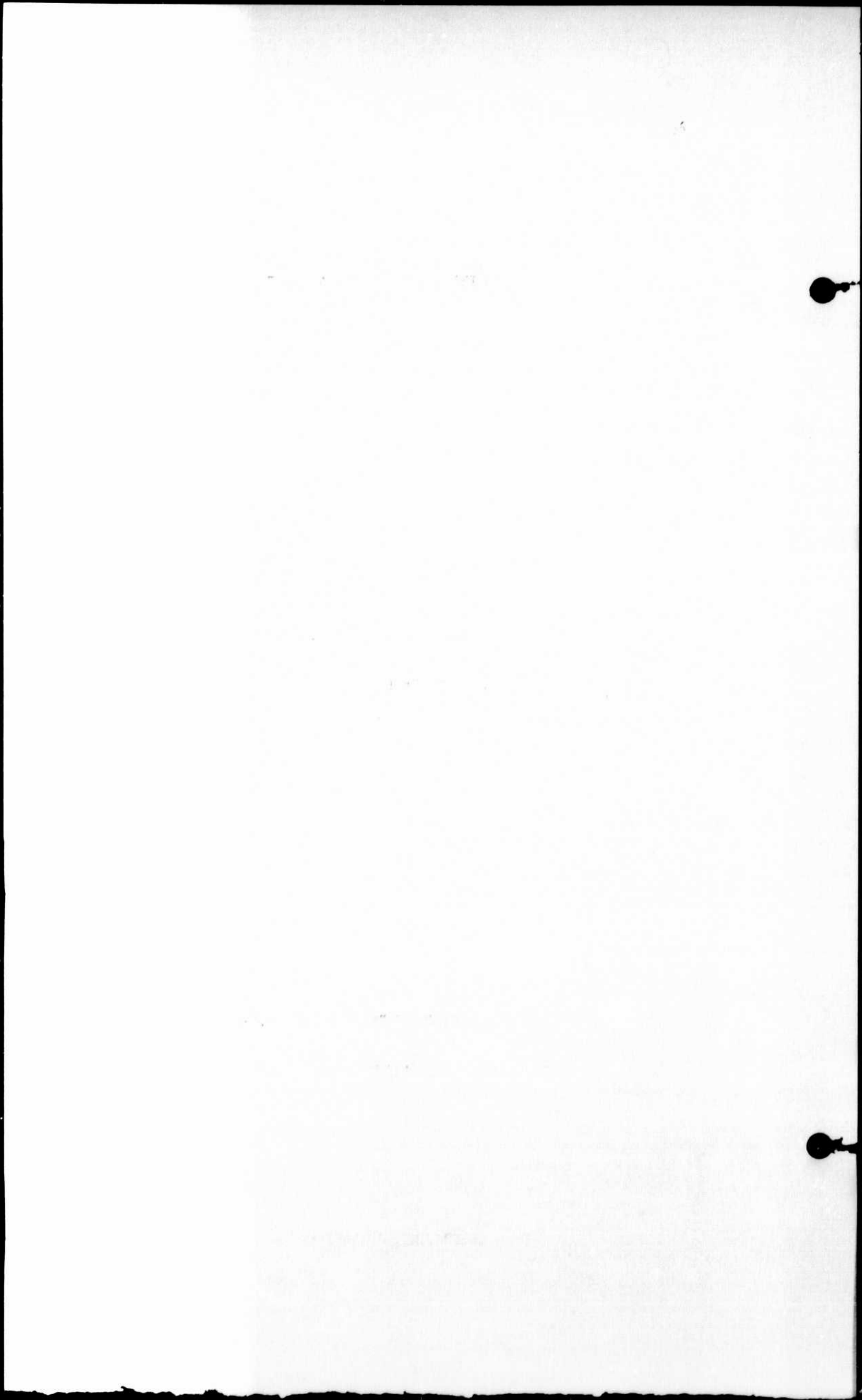
Excellences,
Mon collègue, monsieur le Ministre,
Messeigneurs,
Monsieur le curé,
Monsieur le maire,
Monsieur l'inspecteur général,
Monsieur le président de la commission scolaire,
Messieurs les commissaires,
Mesdames, Messieurs,

En cette journée de la célébration du centenaire de la création de l'inspection des écoles primaires de cette province, je suis très heureux du privilège qui m'est accordé de remercier d'abord leurs Excellences Monseigneur Maurice Roy, archevêque de Québec, et Monseigneur Georges Melançon, évêque de ce beau et grand diocèse de Chicoutimi, de leur présence autour de cette table. Je remercie également l'Honorable Omer Côté, Secrétaire de la Province, d'avoir fait trêve aux multiples travaux qui le sollicitent de toute part, pour passer presque toute la semaine à ce congrès. Mes remerciements vont également à l'Honorable Talbot, votre député, qui à la période la plus occupée de l'année pour le Ministère de la Voirie, a voulu revenir à Chicoutimi pour participer à ce centenaire. Je souhaite aussi la plus cordiale bienvenue aux distingués prélats, aux membres du clergé, aux commissaires d'écoles de la région et de certains endroits fort éloignés de la Province qui sont venus ou se sont fait représenter à cette célébration.

Avec le centenaire de la loi 14 et 15 Victoria, Chapitre 97, c'est tout un chapitre de l'histoire de l'éducation au Canada français qui se clôt et ce chapitre est très important puisqu'il relate les luttes, les difficultés et les succès de la loi organique qui, en 1846, jetait les bases du système d'éducation qui, dans son ensemble subsiste encore à l'heure actuelle dans la Province de Québec.

L'idée de créer un service d'inspection des écoles fut conçue par le Dr Meilleur, alors surintendant de l'éducation, lorsque vers 1851, il était aux prises avec une bande d'agitateurs qui, dans plusieurs endroits de notre province, s'opposaient à l'imposition d'une taxe foncière pour le maintien des écoles. Ils ne craignaient pas de recourir à l'intimidation, à la violence, même à l'incendie, pour faire prévaloir leurs idées; aussi l'histoire les a-t-elle fustigés en leur donnant le surnom d'éteignoirs et en donnant à leurs luttes celui de "guerre des éteignoirs".

Débordé de toutes parts, le Dr Meilleur avait pensé que s'il avait sous ses ordres une équipe d'inspecteurs, ceux-ci pourraient l'aider, dans une large mesure, à mieux informer la population du fonctionnement de la loi scolaire et de les amener ainsi à accepter de bonne grâce les sacrifices pécuniaires qu'elle leur imposait. Son projet fut accepté par le gouvernement et le 30 août 1851, la loi 14 et 15 Victoria, chapitre 97 était adoptée par les Chambres. C'est la seule loi fondamentale à l'inspection que contiennent nos statuts. Quelques mois plus tard, le 2 mars 1852, 23 inspecteurs étaient nommés, soit 19 catholiques et 4 protestants, qui avaient charge de faire appliquer la loi scolaire de 1846. Ces nouveaux fonctionnaires étaient des hommes cultivés et distingués. Dans leur région respective, ils jouissaient de



l'estime et de la considération de tous. 6 notaires, 5 instituteurs, 3 médecins, 2 avocats et 7 de professions diverses constituaient ce nouveau cadre inspectoral. Sans délai, ils s'attaquèrent à leur tâche de visiter les écoles, de rencontrer les commissaires et la population en général. Ce n'était pas chose facile à cette époque de parcourir des distances considérables avec des moyens de locomotion si rudimentaires que, le plus souvent le plus commode était d'aller à pied à travers les bois, dans des chemins souvent détremés, sur les cailloux qui bordent les rives de notre grand fleuve ou de nos rivières, de loger le plus souvent, il est vrai, dans les presbytères qui leur servaient même d'asile contre les hostilités des éteignoirs, d'abriter aussi chez les fermiers de nos campagnes, dans des cabanes de pêcheurs ou de colons, et parfois même de dormir à la belle étoile, ayant comme seul toit le feuillage d'un arbre géant. Malgré toutes ces difficultés, ils ont réussi dans leur tâche à un tel point que les plus enthousiastes n'avaient même pas osé espérer. Dès 1853, le Surintendant de l'éducation pouvait, dans un rapport au Secrétaire d'État, rendre à ses inspecteurs d'écoles un témoignage de satisfaction non équivoque, et ces progrès allèrent toujours s'accroissant. La population acceptait, grâce au bon travail des inspecteurs d'écoles, le régime scolaire qui lui avait été donné et en 1873, les revenus perçus pour fin d'éducation avaient presque triplé ceux de 1850. D'ailleurs, ces luttes autour de l'école, ces résistances des contribuables devant l'obligation de payer l'impôt scolaire étaient loin d'être uniques au monde. En effet, dès 1863, c'est dans la Province de Québec que l'on dépensait le plus, par habitant, pour fins scolaires, si l'on établit une comparaison avec 12 pays d'Europe.

Une fois la loi scolaire de 1846 acceptée par la presque totalité de nos paroisses, les inspecteurs d'écoles purent se consacrer davantage à la direction pédagogique des écoles. C'est alors que nous constatons de solides progrès qui s'accroissent de jour en jour et qui, depuis un peu plus d'une décennie, jettent dans l'étonnement le plus complet celui qui se donne la peine d'étudier les réalisations opérées durant cette période. Ces réalisations, vous ne permettrez sans doute de les exposer brièvement, sont à mon sens d'ordre pédagogique et d'ordre matériel.

Dans le domaine pédagogique, un nouveau programme d'études élémentaires a été mis en application dans nos écoles depuis 3 ou 4 ans. Ce programme constitue une synthèse de toutes les découvertes modernes de la psychologie et de la pédagogie, mais adoptées scrupuleusement et mises au service de notre peuple, en tenant compte de ses traditions, de sa foi, de sa langue et de sa mentalité. D'autres programmes sont en préparation: programme des écoles primaires supérieures, programme des écoles normales, programmes qui, une fois terminés, ne le céderont en rien à celui que nous expérimentons déjà depuis quelques années.

Dans le domaine matériel, que de réalisations également! Il y a d'abord les salaires du personnel enseignant qui sont montés en flèche, non seulement dans les cités et villes de notre Province, mais même dans nos centres ruraux. Il y a aussi les écoles nouvelles qui ont surgi partout et qui continuent de s'élever à un rythme sans précédent: écoles modernes, écoles hygiéniques, écoles confortables, écoles à l'architecture soignée, et qui, pour des décades à venir, continueront à abriter nos enfants dans une atmosphère favorable au travail intellectuel et au recueillement. Notre tâche, dans ce domaine, n'est pas terminée, car si nous tenons compte des statistiques officielles, 23,000 nouveaux élèves entrèrent, chaque année, dans nos écoles. Cela représente un millier de classes, sans compter celles qui doivent être remplacées à cause de leur vétusté. Inutile d'ajouter que cela demande des sacrifices importants de la part des parents et des contribuables. Sans aucun doute, l'État fait très généreusement sa part. Nous qui avons en mains la direction de l'éducation, nous sommes parfois portés à nous demander si la population n'attend pas trop de ce même État, car c'est d'abord aux parents et à l'Église que revient le devoir d'éduquer les enfants et l'on ne doit jamais perdre de vue que le rôle de l'État est d'aider, de suppléer, mais jamais de remplacer. Mais je n'ai aucune crainte, car je sais que l'immense majorité de notre population comprend ses devoirs et qu'elle veut conserver ses droits, et que pour y arriver, elle s'imposera les sacrifices nécessaires.

Enfin, il y a un autre domaine où nous avons, je l'espère, réalisé aussi des progrès, c'est le domaine spirituel. S'il est bon de posséder d'excellents programmes, d'avoir des manuels attrayants, d'abriter nos élèves dans des constructions confortables, il est encore plus essentiel de conserver ce qui fait la force de notre Province, ce qui en fait sa richesse et son originalité: sa langue et sa foi.



Monsieur J.D.Ducharme i.é.
Président de l'Association professionnelle des inspecteurs d'écoles
Allocution au congrès des inspecteurs d'écoles.

Chicoutimi, 18 juillet 1951.

M. Le Secrétaire Provincial,
Mgr l'Evêque de Chicoutimi,
M. le Surintendant de l'Instruction publique,
Mgr l'Archevêque de Québec,
M. le Ministre de la Voirie,
M. le Maire de Chicoutimi,
M. l'Inspecteur Général,
Messieurs les Membres du Clergé,
Messieurs les Présidents des Commissions Scolaires,
Messieurs les Officiers du Département,
Messieurs les Délégués de Montréal,
Mesdames,
Chers collègues,

L'attention bienveillante dont nous sommes l'objet depuis dimanche soir de la part des autorités religieuses, scolaires et civiles nous touche profondément et nous les prions d'accepter notre plus sincère merci.

Les inspecteurs d'écoles et leurs épouses sont reconnaissants aux commissions scolaires de la région du magnifique tour du Saguenay dont nous avons bénéficié hier.

Le Congrès du Centenaire auquel nous nous attendions puisqu'il avait été annoncé à Ville LaSalle, l'an dernier, est un succès qui dépasse tout ce que nous avions rêvé.

Le choix de Chicoutimi pour la tenue de ces assises a d'abord été une surprise agréable. La nouvelle de ce choix était accompagnée d'une autre qui doublait notre joie: Monsieur le Surintendant nous informait en même temps que nos épouses étaient également invitées.

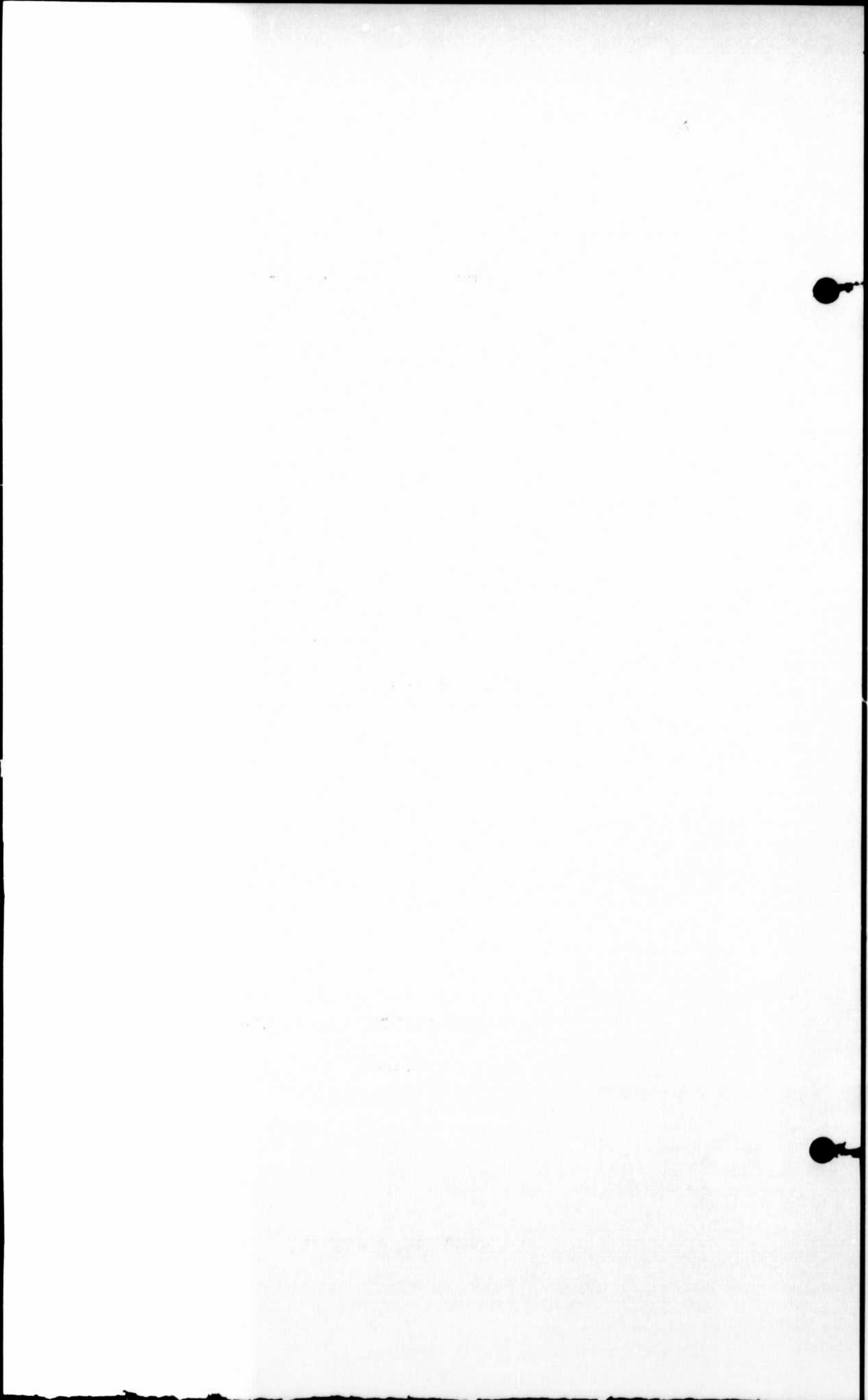
L'Association Professionnelle des Inspecteurs catholiques des Ecoles Primaires de la Province de Québec se préparait à célébrer elle aussi le centenaire de la loi créant l'inspection des écoles du Bas-Canada. Mais il arrive que, ce soir, c'est la Province qui nous fête.

Comme nous avons reçu communication du programme du congrès de 1951, nous avons compris que le Gouvernement de cette Province, conjointement avec le Département de l'Instruction publique, voulait souligner l'importance du rôle de l'inspecteur d'écoles dans notre rouage scolaire, reconnaître le travail qu'il a réalisé depuis 100 ans et l'encourager à faire davantage et mieux encore.

Ce soir, ici à Chicoutimi, nous sommes les invités de la Province. Aux quatre coins du Québec, la population écoute la manifestation de ce soir et, j'en suis sûr, elle prend part à cette fête qui met en vedette notre merveilleux système scolaire. A l'étranger, aux États-Unis et dans les provinces voisines et éloignées, on répète: "Heureuse Province de Québec qui sait respecter les droits des parents de l'Eglise et de l'Etat et bâtir le système scolaire le plus merveilleux de l'univers".

Monsieur le Ministre, pour cette manifestation sans précédent à l'égard de notre profession, au nom de tous les inspecteurs d'écoles qui sont ici présents, au nom de ceux que la maladie ou l'âge ont forcé de prendre leur retraite, au nom aussi de tous les anciens inspecteurs qui ont été de véritables pionniers de notre système d'éducation, comme en mon nom personnel, je vous remercie.

Je ne puis m'arrêter si tôt sur le chapitre de la reconnaissance. Récemment, une autre nouvelle a fait disparaître bien des angoisses et semer la joie de vivre, la confiance en l'avenir et a suscité chez tous



un enthousiasme qui assurera un meilleur rendement dans notre travail. J'ai mentionné les augmentations de salaire.

Cette fois, Monsieur le Ministre, c'est non seulement au nom des inspecteurs d'écoles, mais au nom de leur famille qui bénéficiera d'une meilleure préparation à la vie; c'est surtout au nom de leurs épouses qui ont la tâche inévitable de boucler un budget. En leur nom comme au nôtre, je remercie les honorables membres du Cabinet particulièrement L'Honorable Premier Ministre et l'Honorable Secrétaire provincial.

Hier, à Tadoussac, les inspecteurs en congrès plénier ont unanimement adopté une résolution de remerciement à l'adresse de notre dévoué secrétaire provincial qui en plus de nous gratifier d'une substantielle augmentation a daigné passer une partie de la semaine avec nous. Nous l'en remercions.

Jamais depuis cent ans, un secrétaire provincial ne s'est penché avec autant d'attention et de sollicitude sur l'école primaire, sur les problèmes de notre profession et ne nous a manifesté autant de confiance.

Nous prions l'Honorable Secrétaire provincial les membres du Comité catholique, Monsieur le Surintendant, Monsieur l'Inspecteur Général et tous les officiers du Département de compter sur la plus entière collaboration des inspecteurs d'écoles.



Quelle attitude doit prendre l'inspecteur d'écoles,

- a) pour éviter d'être partie aux conflits d'engagement;
- b) pour éviter de s'imposer aux titulaires par voie des commissaires?

Les membres du comité numéro 5 sont unanimes à admettre que l'inspecteur d'écoles, dans l'exercice de ses fonctions est souvent appelé à être consulté en cas de conflit d'engagement mettant en cause commissaires d'écoles et titulaires de classes.

Dans ces circonstances, il est reconnu qu'il faut laisser à chacun prendre ses responsabilités et il convient que l'inspecteur fasse montre de beaucoup de prudence, de franchise et de courtoisie.

Toutefois, l'inspecteur d'écoles devra rigoureusement demeurer dans les cadres de ses attributions lesquelles lui permettent rarement de s'imposer catégoriquement. Aussi, il semble qu'il soit bien difficile de suggérer une ligne de conduite plus précise puisque les cas du genre sont multiples et extrêmement variés.

Un exemple entre mille.

Une commission scolaire doit engager un titulaire pour tenir une école spécifiée. Trois institutrices, compétentes à des degrés différents, offrent leurs services. Toutes sortes d'intérêts personnels chez les commissaires établissent entre eux le désaccord pour fixer le choix de l'institutrice qui sera engagée. On intervient auprès de l'inspecteur pour demander son opinion et fixer le choix. Il semble que le rôle de ce dernier doive se limiter à donner son appréciation franche et véridique sur la valeur professionnelle de ces titulaires, sans s'imposer davantage. S'il s'oubliait au point de manifester clairement sa préférence, il devrait quand même laisser aux commissaires la tâche de fixer leur choix et procéder à l'engagement.

A cette deuxième partie de la question à traiter, les membres du comité numéro 5 établissent la distinction suivante:

- a) Quand il s'agit d'assurer l'observance de la loi, il semble qu'il soit sage de la part de l'inspecteur de mettre la commission scolaire au courant des infractions constatées et de lui recommander de prendre les moyens pour y remédier.
- b) Quand il s'agit d'organisations d'ordre général ou disciplinaire non prévues par la loi ou les Règlements scolaires il semble qu'il soit davantage dans l'ordre de faire usage de persuasion sur les membres du personnel enseignant plutôt que d'intervenir indirectement par voie des commissaires d'écoles.

Exemple: fonctionnement des cercles d'études et des cours de perfectionnement.

Il paraît être irrégulier de la part de l'inspecteur d'écoles d'insister auprès des commissaires d'écoles pour que ces derniers imposent par résolution ou autrement l'obligation aux titulaires de classes d'assister aux cercles d'études ou aux cours de perfectionnement.

CONCLUSION:- Dans l'exercice de ses fonctions, l'inspecteur d'écoles, dans ses relations avec les commissions scolaires et les titulaires de classes, joue principalement le rôle de conseiller et de surveillant. En conséquence, il doit faire usage de beaucoup de tact et de diplomatie.

Président:- André Raymond, i.e.,
Secrétaire:- Florent Fréchette, i.e.,



HOMMAGE DU SECRETARIAT DU CONGRES DU CENTENAIRE
DU SERVICE D'INSPECTION DES ECOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES

Le Secrétariat du Congrès du Centenaire du Service de l'Inspection des écoles catholiques de la Province de Québec convoqué à Chicoutimi, du 15 au 22 juillet 1951, exprime ses sentiments de reconnaissance à Messieurs les Inspecteurs d'écoles pour avoir facilité ses travaux d'impression.

Le Secrétariat remercie particulièrement l'Inspecteur Général, monsieur Michel Savard et Messieurs les Inspecteurs Généraux-Adjoints, Wilfrid Caron et Donat Lapointe de leurs attentions à son égard. La bonne organisation de ce Congrès a grandement facilité le travail du Secrétariat.

Les Soussignés sont très reconnaissants à Monsieur le Surintendant de l'Instruction publique, à Messieurs Michel Savard, Inspecteur Général, W. Caron et Donat Lapointe, Inspecteurs Généraux Adjoints, pour avoir été invités à tous les événements sociaux du congrès.

Les Soussignés tiennent à souligner la magnifique collaboration et le grand esprit d'organisation de Monsieur l'Inspecteur Omar Ducharme, attaché au Secrétariat du Congrès du Centenaire de l'Inspection des écoles de la Province de Québec.

Nous félicitons Monsieur l'Inspecteur J.-D. Ducharme de Verdun, de sa nomination à la présidence de l'Association professionnelle des inspecteurs d'écoles de la Province de Québec.

À Monsieur Michel Savard, Inspecteur Général, le grand animateur et organisateur de ce congrès, nous l'assurons de nos meilleurs services et nous le prions d'accepter nos humbles hommages d'admiration pour avoir préparé et dirigé ce Congrès avec tant de compétence, de dignité et de succès!

(Signés) Colette Filion
Rose Drouin
Rolande Lizotte
Françoise Montreuil
Gaston Giroux



PAGE(S)

MANQUANTE(S)

PAGE(S)

MANQUANTE(S)

PAGE(S)

MANQUANTE(S)

PAGE(S)

MANQUANTE(S)

PAGE(S)

MANQUANTE(S)

PAGE(S)

MANQUANTE(S)

L'école supérieure est-elle une affaire locale ou régionale?

Notres	Monsieur J.C. Marier, i.r. Président	Monsieur Gosselin
	E. Litalien, i.r.	Arthur Le Rio
	Paul Hubert, i.r.	Lucien Le Carrière
	Armand Alain	Paul A. Lortie
	Joséphine Lapelin	Armand Picoté
	J. W. Bélanger	Clément Guébelot
	J.J. Bergeron	Félix Guébelin
	Carice Blanchet	Paul Guébelin
	J.A. Drouot	Armand Picoté
	Wilfrid Gagné	M. Gosselin

Les membres du comité ont tout d'abord distingué des problèmes différents selon qu'il s'agisse d'un centre rural, de petites villes ou d'une cité considérable. Tous s'accordent cependant sur l'absolue nécessité de faciliter à tous les enfants l'accès de l'Ecole Supérieure. Il sera toujours déplorable que les jeunes moins favorisés par la fortune que par le talent soient empêchés de poursuivre leurs études au-delà de la neuvième année; la société se prive ainsi des précieux services qu'on peut attendre de ceux que la Providence a peut-être créés à une grande destinée.

On note cependant que l'organisation actuelle, surtout défavorable aux garçons, ne présente pas moins de graves inconvénients à l'instruction de nos jeunes filles. L'établissement d'un cours de 10e, 11e, et 12e années pose des exigences; c'est là la cause principale de la rareté ou de la faiblesse des écoles supérieures. Un tel cours bien organisé nécessite en effet un personnel spécialisé, une organisation matérielle assez coûteuse et enfin un nombre d'élèves assez considérables pour justifier les dépenses encourues.

Devant la nécessité d'offrir gratuitement à tous, l'instruction primaire supérieure, et devant les conditions exigées, le comité no 4 croit que l'école supérieure doit déservir un territoire assez grand pour qu'elle puisse recruter un nombre suffisant d'élèves, tout en tenant compte des facilités de transport et du partage avantageux des dépenses d'organisation. L'Ecole Supérieure de campagne et des petites villes est une affaire régionale. Voilà l'opinion émise unanimement par les membres du Comité.

Le Comité se rend compte des difficultés que peut soulever l'énoncé d'une telle opinion; mais devant le développement actuel des événements il sera nécessaire qu'un certain nombre de commissions scolaires mettent en commun une partie de leur budget pour réaliser l'école supérieure régionale. Dans certaines régions, le gros village ou la petite ville sont déjà désignés pour devenir le centre d'enseignement supérieur de la région. Ailleurs, il faudra déterminer ce centre en tenant compte des facilités de communication et autres facteurs variables selon la région. Quelles que soient les difficultés prévues, il faudrait qu'un mouvement soit lancé en ce sens que ces difficultés soient étudiées et que systématiquement l'éducation de l'opinion se fasse.

Parmi les écueils importants, il faut signaler tout d'abord la division au sein même de nos paroisses: la construction par arrondissement et ce qui est encore pis, la multiplicité des municipalités scolaires. Il serait bon de favoriser, par tous les moyens possibles, l'unité sco-



de la paroisse afin que cette première difficulté vaincue, les autres apparaissent moins lourdes et que nous puissions profiter entièrement des heureux indices qui, à l'horizon, semblent devoir hâter la réalisation de l'école supérieure régionale.

L'organisation du nouveau cours supérieur avec son orientation dès la 8^e année, posera un problème ardu à tous ceux qui voudront restreindre le territoire, donc le nombre d'élèves de l'école supérieure de demain. La nouvelle commission chargée d'étudier la coordination de notre enseignement à ses différents degrés, présentera, nous avons lieu de le croire, des recommandations qui directement ou indirectement favoriseront la multiplication des écoles supérieures et la stabilisation de leur organisation. Enfin, nous sommes d'avis que l'augmentation rapide de notre population scolaire et professionnelle, l'industrialisation de notre Province, en un mot toutes les complications et les exigences de la vie moderne seront des facteurs puissants en faveur de l'école supérieure mise à la disposition de tous.

Nous sommes donc convaincus qu'un besoin pressant se dessine dans ce domaine et que négliger d'étudier sérieusement cette question serait faillir à son devoir, ce serait négliger le plus bel héritage que Dieu nous ait donné, nos enfants.

CF/



Monseigneur O.-D. Sinard

Messe du CENTENAIRE, 18 juillet 1951

Congrès des inspecteurs d'écoles.

1. Votre passé
2. Votre avenir

Excellence,
Mes bien Chers Frères,

Lorsqu'un voyageur a fourni une longue marche, il sent le besoin de s'arrêter, afin de donner quelque relâche à ses membres lassés par l'effort. Généralement, il choisira un endroit élevé. L'air y est pur, et il pourra mieux reprendre haleine. Surtout il pourra voir plus loin et se rendre mieux compte du chemin qu'il a parcouru et de la route qui l'attend.

MM. les inspecteurs, il y a un siècle cette année que votre profession a été créée, un siècle que vous l'exercez. Comme le voyageur qui à longtemp marché, vous éprouvez le besoin de faire halte. Cette date de cent ans vous offre d'ailleurs tout naturellement le sommet désiré, le point où il convient de vous arrêter.

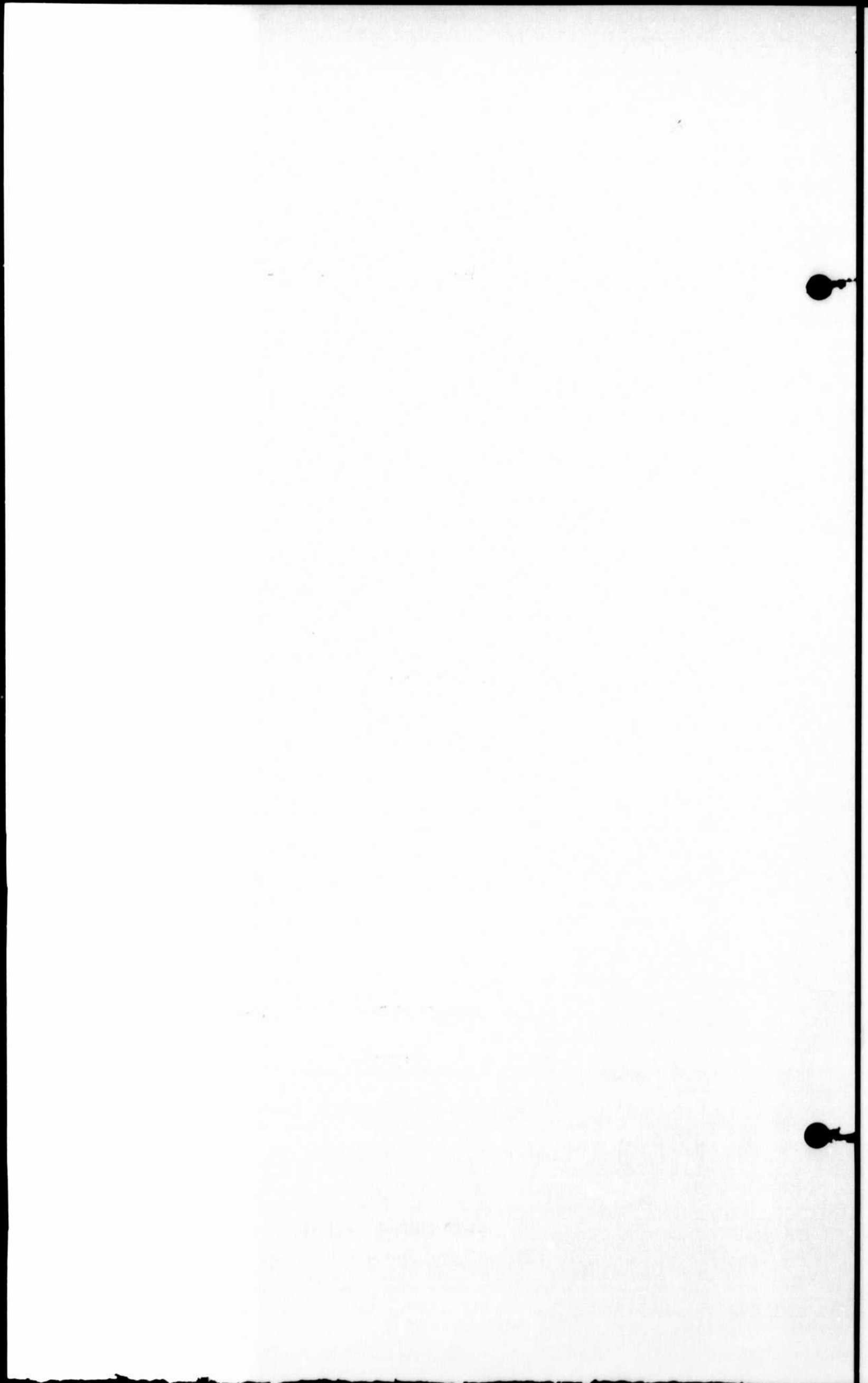
Cent ans, c'est une longue étape qui offre sûrement matière à un inventaire intéressant. C'est une expérience assez vaste pour permettre des conclusions sûres et précises. Aussi, vous n'avez pas voulu passer tout droit. Vous avez décidé de tenir de longues et solennelles assises. Elles sont en cours présentement. Penchés sur votre passé, vous y cherchez des indications pour l'avenir. Sans doute, vous n'oubliez pas vos propres intérêts, et ce n'est que légitime, il suffit de rester dans une juste mesure, mais je suis certain que le grand problème pour vous, c'est de donner à votre profession la meilleure orientation possible.

C'est le même problème qui m'occupe en ce moment. Ce qu'a été votre profession jusqu'ici, ce qu'elle doit être dans l'avenir: c'est tout le sujet que je veux traiter devant vous. Je suis convaincu d'avance que je n'apporterai à vos pacifiques débats aucun élément nouveau. Mais si ce que je dis vient simplement confirmer les constatations que vous avez faites, les décisions que vous pouvez prendre, je crois que je n'aurai pas perdu mon temps.

Votre passé.

Tout le monde sait que l'Eglise a joué dans l'histoire de notre pays, un rôle de premier plan. Elle a été une ouvrière incomparable, qui a assumé toutes les tâches, bravé toutes les fatigues, enduré toutes les souffrances.

En abordant aux rives du Saint-Laurent, elle avait, dans ses bagages, non seulement le Credo, les commandements, les sacrements, mais encore tous les éléments de la science profane, et elle était seule à les avoir.



Par la force des choses, dès l'origine et longtemps dans la suite, elle a été la seule institutrice. Et tout ce que notre peuple a su durant près d'un couple de siècles, il l'a pris sur les lèvres de gens d'église: Jésuites, Ursulines, prêtres du Séminaire de Québec, Filles de Marguerite Bourgeoys, curés dans leurs presbytères.

Mais avec le temps, avec l'augmentation de la population, la tâche a fini par devenir trop lourde, et les laïques sont venus à son secours, d'abord très timidement, ici et là, puis sur une plus large échelle. Jamais cependant, l'Eglise n'a été évincée. On peut même dire qu'elle a toujours gardé la part du lion. Jusqu'ici, elle a porté tout le poids de l'enseignement secondaire et a été la principale responsable de l'enseignement supérieur. Quant à l'Enseignement primaire, celui qui vous intéresse, elle l'a toujours donné en bonne partie, et tous les laïques qui ont partagé la tâche avec elle ont été façonnés par ses propres mains et n'ont jamais enseigné que sous sa surveillance.

Il n'est donc pas exagéré de dire que l'enseignement dans notre Canada Français, a toujours été et est resté affaire d'Eglise. Cette situation de fait a été reconnue et consacrée par la constitution du Conseil de l'Instruction publique, l'organisme qui a mandat sur l'enseignement primaire; organisme indépendant de la politique et de ses aléas et où les Evêques ont siège et voix délibérative de plein droit. Le résultat, c'est qu'ici, sur le terrain de l'enseignement, l'Eglise jouit d'une situation unique au Canada, unique même dans le monde entier.

En 1851, votre profession a été intégrée dans notre enseignement primaire. Le réseau des écoles s'était étendu surtout dans notre province, les mailles en étaient devenues plus serrées, et le service de spécialistes, qui veillerait sur son entretien et son bon fonctionnement, était devenu une nécessité.

Votre profession était nouvelle, et pourtant vous étiez les successeurs, vous étiez des héritiers. La responsabilité que l'on vous confiait était déjà portée par des épaules, et l'on vous demandait un travail que d'autres accomplissaient avant vous, avec une envergure et une régularité réduites peut-être, mais qu'ils accomplissaient quand même. Vos prédécesseurs, en pratique, c'étaient les prêtres des paroisses. Jusque là la visite des écoles avait fait partie de leur tâche de pasteur. En sorte que ce que l'on vous a remis en 1851, c'était plus qu'une profession à exercer, une tâche à exécuter: c'était un véritable ministère. C'était cela dans l'idée des populations qui n'imaginaient pas qu'il en put être autrement, dans les calculs de nos dirigeants, laïques comme ecclésiastiques, qui tenaient à ce que l'organisation de nos écoles ne soit pas faussée.

On vous a donc accordé, messieurs, une grande confiance. On ne vous a pas dit: vous remplacerez le prêtre, car, grâce à Dieu, le prêtre a toujours été chez-lui dans les écoles. Mais, on vous a dit, vous ferez comme des prêtres.

Et ici me vient à l'esprit le mot adressé à Ambroise, le futur saint, encore laïque, envoyé comme gouverneur de Milan et à qui on donna comme ligne de conduite: "Gouverne, non comme un gouverneur, mais comme un Evêque!" Quelques années plus tard, Ambroise était nommé évêque de Milan.

Avez-vous fait comme des prêtres? Avez-vous fait de votre profession, non seulement un service social, mais un véritable apostolat? Quelque chose qui non seulement contribue au bonheur temporel d'un peuple, mais qui encore lui prépare une meilleure éternité?

Messieurs, vous devinez que je ne répondrai pas à cette question; car la carrière que j'ai suivie ne m'a point mis sur votre chemin; et, invité à la dernière minute pour cette instruction, je n'ai pas eu le loisir de faire l'enquête qui me permettrait de répondre.

Mais alors, pourquoi la poser? Pour une raison très simple: Je prêche, je fais un sermon, je parle pour faire du bien. Et si je ne puis répondre à la question que je pose, vous, vous le pouvez. Vous pouvez faire en profondeur, chacun pour son propre compte, l'examen de conscience qui m'est pratiquement interdit, et du coup ma question deviendra infiniment utile et opportune.

Je puis même vous donner un coup de main. À dire vrai, je n'ai connu qu'un inspecteur: celui qui visitait les écoles de ma paroisse natale, la Bas Saint-Paul, dans le Comté Charlevoix. Je puis le nommer, car il est mort depuis de longues années. Il s'agit de M. l'inspecteur Thomas Tremblay.

Lui, faisait comme un prêtre. Il nous parlait du Bon Dieu avec une facilité et un naturel d'homme tout près du Bon Dieu. Et, barbins candides que nous étions, nous l'écoutions avec ravissement. Pour un peu, nous nous serions mis à genoux pour recevoir sa bénédiction. Et sa visite nous laissait l'impression d'une sorte d'apparition.

Et nous sentions qu'il était sincère et avait le droit de nous parler ainsi. Tout le monde en effet savait que c'était un paroissien modèle, un homme de la messe, un homme des sacrements, un homme de prière, un homme d'Eglise dans le meilleur sens du mot. C'est extraordinaire comme cela donne autorité pour parler du bon Dieu.

Et il avait à un haut degré des préoccupations de prêtre. C'est ainsi qu'il s'occupait toujours des vocations sacerdotales, devinant avec un flair très sûr les sujets aptes, jetant l'idée du séminaire dans l'esprit des enfants, dans l'esprit des parents, soumettant le problème au curé. En fait, il a été un agent du ciel dans le cas de nombreuses vocations.

C'était déjà une belle récompense. Dieu lui en a donné une autre: deux de ses fils sont devenus prêtres et ont fourni chacun une belle carrière.

Voilà un type d'inspecteur qui, à mon avis, a parfaitement compris sa mission. Je ne doute pas que depuis cent ans, ce type ait été tiré à un grand nombre d'exemplaires. Mais il ne plaisait de vous le mettre sous les yeux, pour vous guider dans votre examen de conscience, et, qui sait, pour vous inspirer peut-être dans l'exercice de votre fonction. D'autant plus que pour avoir été apôtre, M. l'inspecteur Tremblay n'en a pas été moins appliqué à la partie technique de sa profession: la surveillance du personnel enseignant, la mise en oeuvre des programmes, le progrès des élèves, en un mot, le bon rendement de la machine scolaire.



Votre avenir

Et maintenant, je me tourne vers l'avenir. Me permettrai-je de vous donner certains conseils? Ai-je bien autorité pour le faire, moi qui ai passé ma vie dans le secondaire? D'un autre côté, quand on est prêtre, et dans la chaire de vérité, on est audacieux presque malgré soi. Et puis, les activités humaines, quelle qu'elles soient, n'échappent jamais totalement au prêtre, et elles ont toujours une face ou l'autre qui sollicite son regard.

Est-il indélicat de vous dire que vous devez viser à une haute compétence professionnelle et déployer un grand zèle dans l'exécution de votre tâche? Pourquoi? Parce que c'est votre devoir d'état, et que le devoir d'état est service de Dieu.

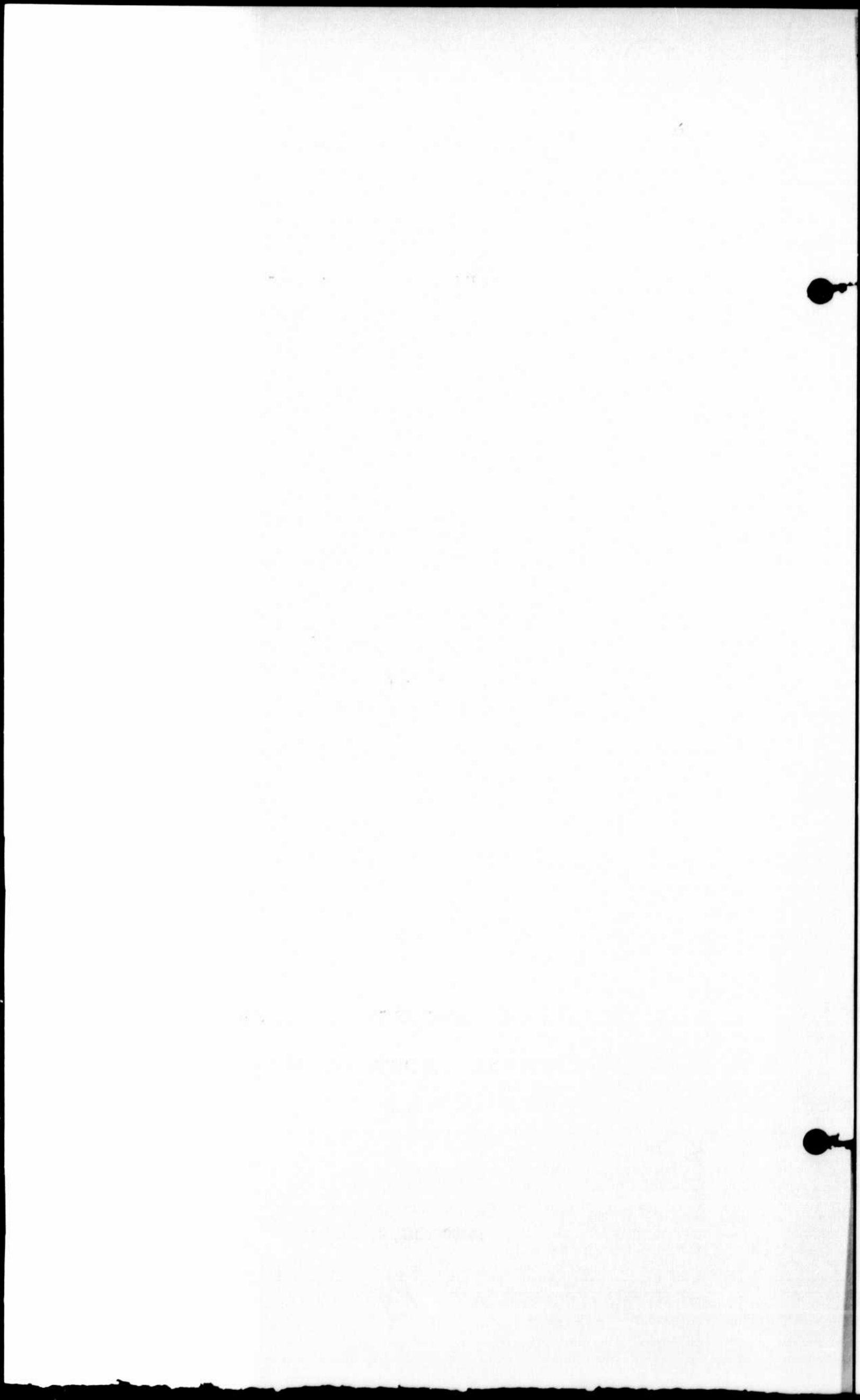
Dans ce grand chantier qu'est la terre, chaque homme est un ouvrier. Chaque homme a sa part de travail à fournir. La distribution en est faite par Dieu même suivant le plan d'une sagesse infinie. Quiconque remplit bien sa tâche, répond aux vues de Dieu, donne à Dieu le service attendu. L'hommage du devoir d'état accompli est un des plus grands que l'homme puisse rendre à Dieu. Et celui qui le refuse, ou le rend négligemment, n'est plus en état de plaire à Dieu. Il est sorti du grand ordre de l'univers. Et dès qu'on sort de l'ordre, on entre dans le désordre. Dès qu'on quitte la soumission, on choisit la révolte. "Qui n'amasse pas dissipe, a dit Notre-Seigneur. Qui n'est pas avec moi est contre moi."

Cette première raison est générale et vaut pour toutes les professions et métiers. Mais si l'on tient compte que, dans la société, vous occupez une position-clé, il faudra bien convenir que la négligence dans l'exercice de votre fonction prend vite les allures d'un véritable crime. Vous êtes chargés d'assurer le bon fonctionnement de l'enseignement. Mais on peut presque dire: l'école fait la nation, surtout l'école primaire; car tous les enfants passent par elle, et elle façonne même les candidats aux enseignements secondaire et supérieur.

Les enfants entrent à l'école primaire à l'âge de sept ans, et quand ils en sortent, ils ont quatorze, quinze ans et plus. Que ces années se passent dans une atmosphère d'ordre, de discipline, de travail intense et méthodique, de rappel des nobles principes, de contact avec les plus hautes réalités, de respect des vraies valeurs, de mépris de toutes les bagatelles, d'horreur de toutes les laideurs; vous devinez bien que le résultat n'est pas le même que si l'atmosphère a été insuffisamment bonne ou franchement mauvaise. L'enfant sort de l'école avec des formes souvent définitives: si elles sont bonnes, c'est la société tout entière qui en bénéficiera; si elles sont mauvaises, elle en paiera les frais.

Je sais bien que vous n'êtes pas les seuls responsables de l'école. Le corps enseignant a son mot à dire, un mot considérable. Mais comme vous pouvez l'aider! Votre autorité est, en effet, presque discrétionnaire. Et vous avez l'expérience, car tous vous avez été titulaires de classe, et souvent durant de longues années. Il y a les Commissions scolaires. Sur elles, vous n'avez pas autorité. Mais pratiquement, si vous êtes vraiment à la hauteur, votre prestige vous permet souvent les interventions les plus décisives et les plus heureuses.

Donc, le premier conseil que je vous donne, c'est que vous exerciez votre profession avec beaucoup de science et beaucoup de conscience; car elle est trop importante pour être traitée d'une main légère.



J'ajoute un autre conseil. L'enseignement chez nous, je vous l'ai dit dès le début, a été affaire d'Eglise. D'abord, elle a porté tout le fardeau. Puis, comme il est devenu trop lourd, elle en a mis une partie sur des épaules laïques, mais en se réservant une position privilégiée.

Et voici le conseil que je vous donne: ne faites rien pour écarter l'Eglise du poste qu'elle occupe; faites tout pour qu'elle y reste.

Le meilleur enseignement, en définitive, c'est celui qui livre le plus de vérité. Pourquoi? Parce que la vérité est le commencement de tout bien, comme l'erreur est le commencement de tout mal. Le fruit normal du vrai, c'est le bien, c'est le beau, c'est l'ordre, c'est la joie, c'est le durable. Le fruit normal du faux, c'est le mal, c'est le laid, c'est la déception, c'est le désenchantement, c'est le désespoir.

Partir du vrai, c'est se mettre en route vers les beaux résultats. Qui connaît bien le sol sur lequel il bâtit fera les fondations convenables et jouira longtemps de l'édifice élevé. Qui connaît bien la maladie qu'il soigne appliquera les bons remèdes et guérira son malade. Qui connaît bien Dieu et l'homme établira entre lui et Dieu les relations nécessaires, qui feront les affaires de Dieu et les siennes.

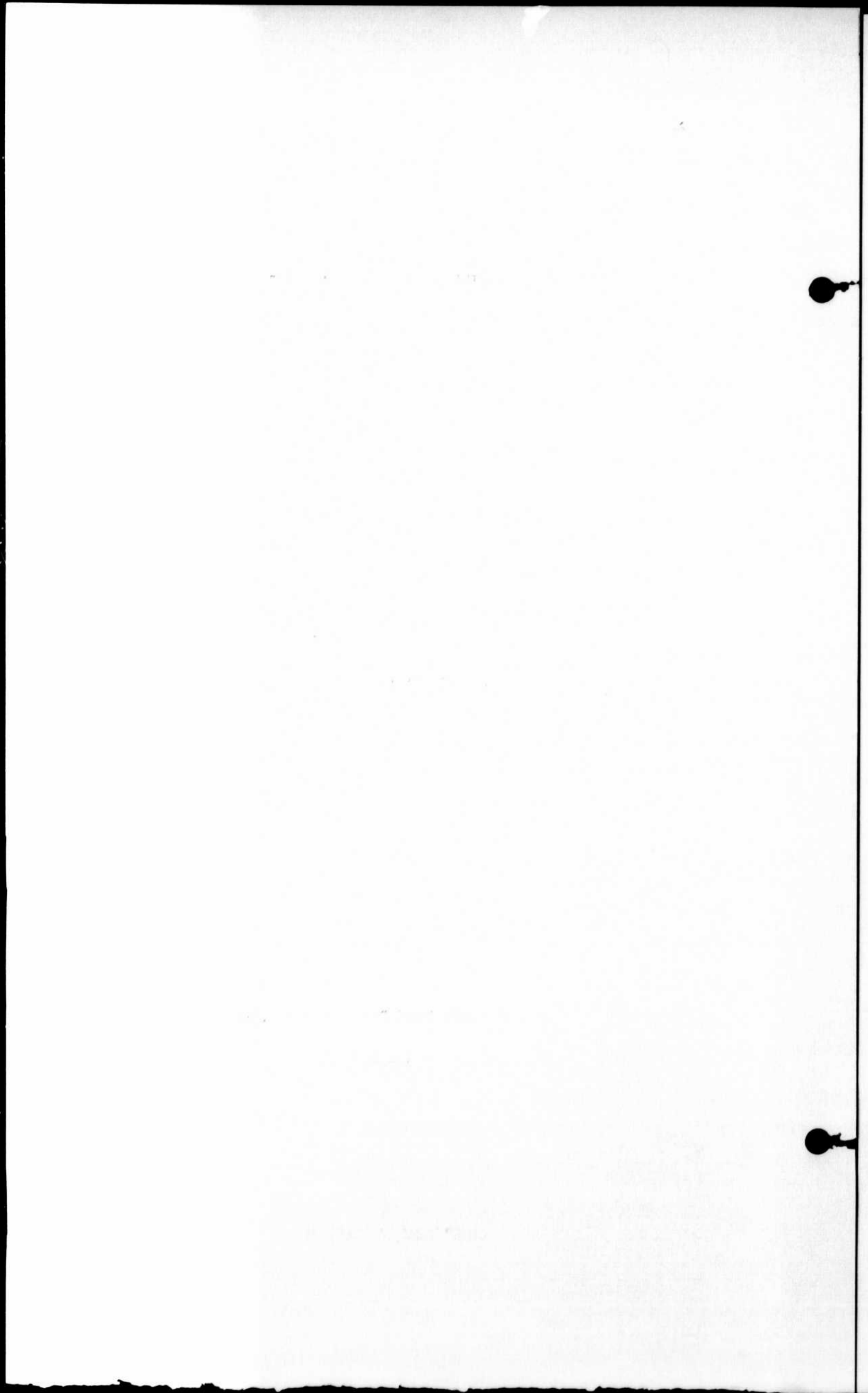
OH! la vérité, comme il faut y tenir, comme il faut la garder, si on l'a, la rechercher, si elle nous manque! Elle porte dans son flanc tous les succès, toutes les joies, tous les triomphes auxquels l'homme peut prétendre.

Mais vous savez bien que l'Eglise vous offre les chances inespérées de vérité. Elle, et elle seule, possède le trésor des vérités surnaturelles, de ces vérités qui mènent l'homme à des biens auxquels il ne pouvait prétendre, auxquels il ne pouvait pas même penser: à la foi qui est la propre connaissance de Dieu, à la charité qui est l'amour dont Dieu aime, à la grâce qui est la vie même de Dieu, à la béatitude qui est le bonheur infini dont Dieu jouit.

Il y a les sciences profanes. Mais depuis vingt siècles qu'elle existe, l'Eglise s'y est toujours intéressée. Durant longtemps, elle a été seule à les cultiver, et sans elle le dépôt des connaissances de l'antiquité était perdu pour le monde moderne. On a accusé l'Eglise d'être pour l'obscurantisme, de jouer le rôle d'éteignoir. Ceux qui ont dit cela en ont menti. Même dans notre monde contemporain, où chacun a toutes les facilités d'apprendre, la classe professionnelle qui s'occupe le plus des sciences profanes, c'est peut-être celle des gens d'Eglise. En sorte qu'il faut être singulièrement effronté, ou aveuglé, pour voir dans l'influence de l'Eglise un obstacle aux sciences profanes.

Vous n'aurez donc pas peur de l'Eglise, ou plutôt, vous continuerez de n'en avoir pas peur. Même de toutes vos forces, de toute votre influence vous maintiendrez sa présence dans nos écoles.

Il y a dans notre Province, des gens que cette présence fatigue. Il y a dans notre Province des gens qui sont fatigués d'être heureux, pour qui le bonheur est devenu chose monotone et insipide. Ils éprouvent un prurit de changements et d'aventures.



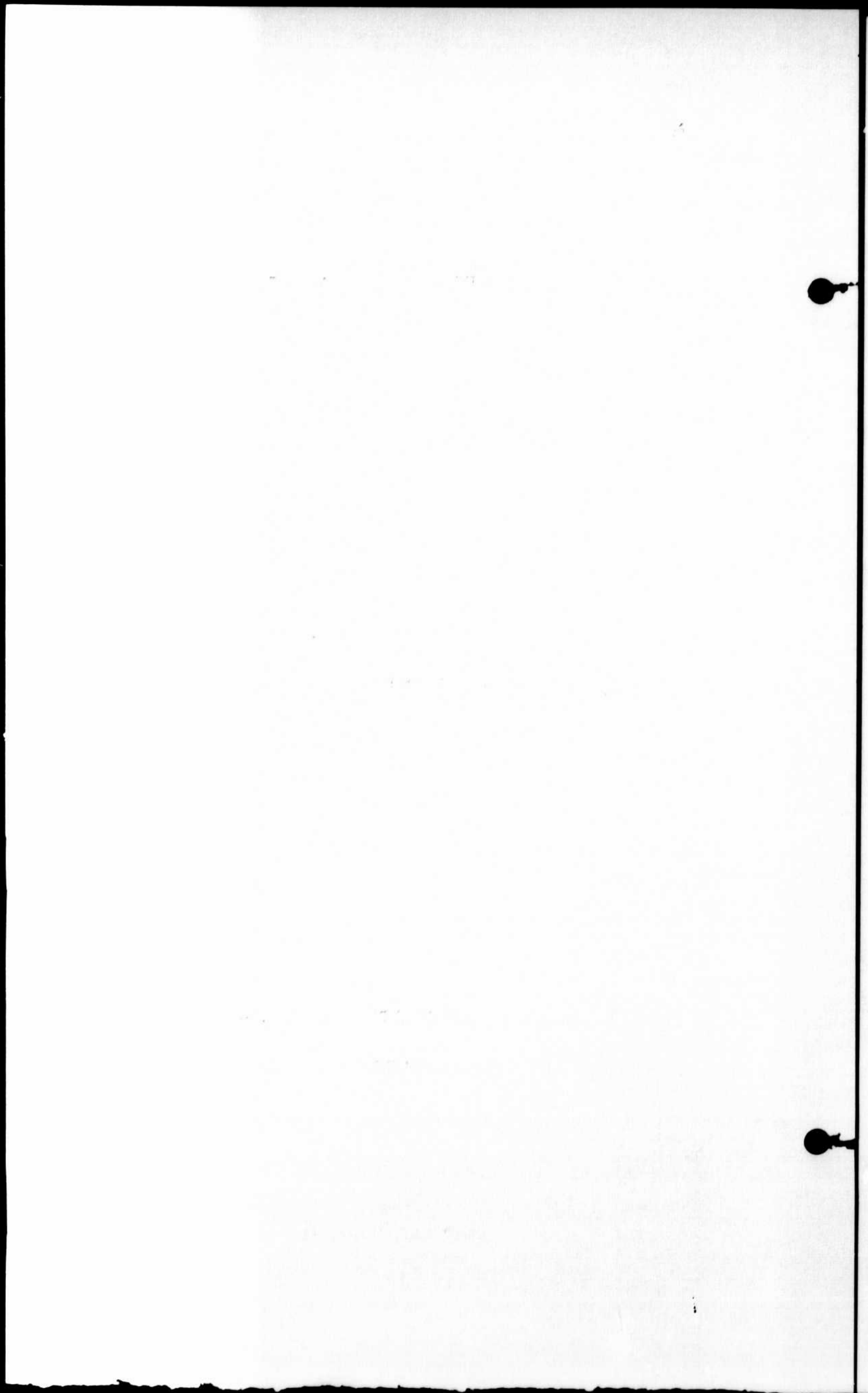
Supposons qu'ils gagnent leur point. L'Eglise partie, il faudra la remplacer. Le successeur éventuel, ce sera l'Etat. Je doute qu'il rende les mêmes services que l'Eglise. J'ai peur qu'il ait de la misère à inspirer la même confiance. En France, il y a soixante-dix ans qu'il a remplacé l'Eglise, et la moitié des enfants n'ont jamais voulu de ses écoles. Pourtant ce déni de confiance leur a coûté cher; car ils ont dû payer leur part aux écoles de l'Etat et financer leurs propres écoles.

Bannir l'Eglise de l'école! Quand l'Eglise s'en va d'un pays ou d'une institution, le bonheur s'en va avec elle, et c'est un déluge de maux qui la remplace. Ceux qui ont des yeux pour voir ont eu beau s'en rendre compte depuis un quart de siècle. Mais chaque peuple a ses aveugles.

Vous, vous continuerez de voir clair. Vous continuerez de marcher la main dans la main avec le prêtre. Vous ne quitterez pas le sentier que vos prédécesseurs ont suivi depuis un siècle.

En cette cérémonie religieuse, qui marque le sommet de votre centenaire, qui marque aussi la pleine confiance que vous accordez à l'Eglise, vous prierez pour votre profession. Elle a déjà de beaux états de service. Il faut, et c'est normal, qu'elle fasse mieux encore.

Dans un jeune pays comme le nôtre, où tout est à faire, aucune classe de la société, n'a le droit de se croiser les bras et de marquer le pas; celle qui s'occupe de la jeunesse moins que les autres. Le ciel nous donne avec prodigalité la première de toutes les richesses: les enfants, le capital humain. Ces enfants, il faut être prêt à les recevoir; ce capital, il faut l'aménager pour qu'il rapporte. Le Ciel a ses vues: il nous donne des intelligences, et des coeurs, et des bras, c'est qu'il nous réserve de la besogne. MM. les inspecteurs, vous pouvez beaucoup pour préparer les ouvriers qu'Il attend. Que ce congrès vous donne un sens plus aigu de votre responsabilité. Qu'il donne à votre zèle un élan nouveau. Ce sont les grâces que je souhaite et que je prie Dieu de vous accorder avec la bénédiction de son Excellence.



Le programme des High School catholiques est écrit surtout en fonction des besoins et possibilités urbaines.

Le Comité est d'avis qu'il répond aussi aux besoins et possibilités des écoles de village. Son adaptation est sans doute d'une très grande difficulté dans les écoles de rang, autant à cause des divisions multiples que du personnel enseignant qu'on y trouve présentement non préparé à y donner l'enseignement de certaines matières.

a) L'application du programme actuel dans les classes multiples de nos villages a présenté de grandes difficultés au début; mais depuis plusieurs années, les titulaires des 3e et 4e années ont procédé par des cours cycliques, et font subir une partie de l'examen final dès la troisième année pour le compléter à la fin de la quatrième année, et cela bien entendu avec l'autorisation du Comité des High School. Le Comité particulier est d'avis que des dispositions semblables soient prises pour l'enseignement des sujets dans les classes multiples où se trouve la première et la deuxième année et suggère que le cycle comprenne par exemple: la religion, l'histoire, les sciences élémentaires et une partie des mathématiques.

b) Le Comité Particulier no 1 est d'avis que depuis la dernière révision, le programme favorise un enseignement plus concentré. Avec les nouveaux manuels mis à la disposition des professeurs, il devient facile de revoir au début d'une année la matière déjà vue l'année précédente et de relier les connaissances entre elles, en référant souvent les élèves aux choses déjà apprises.

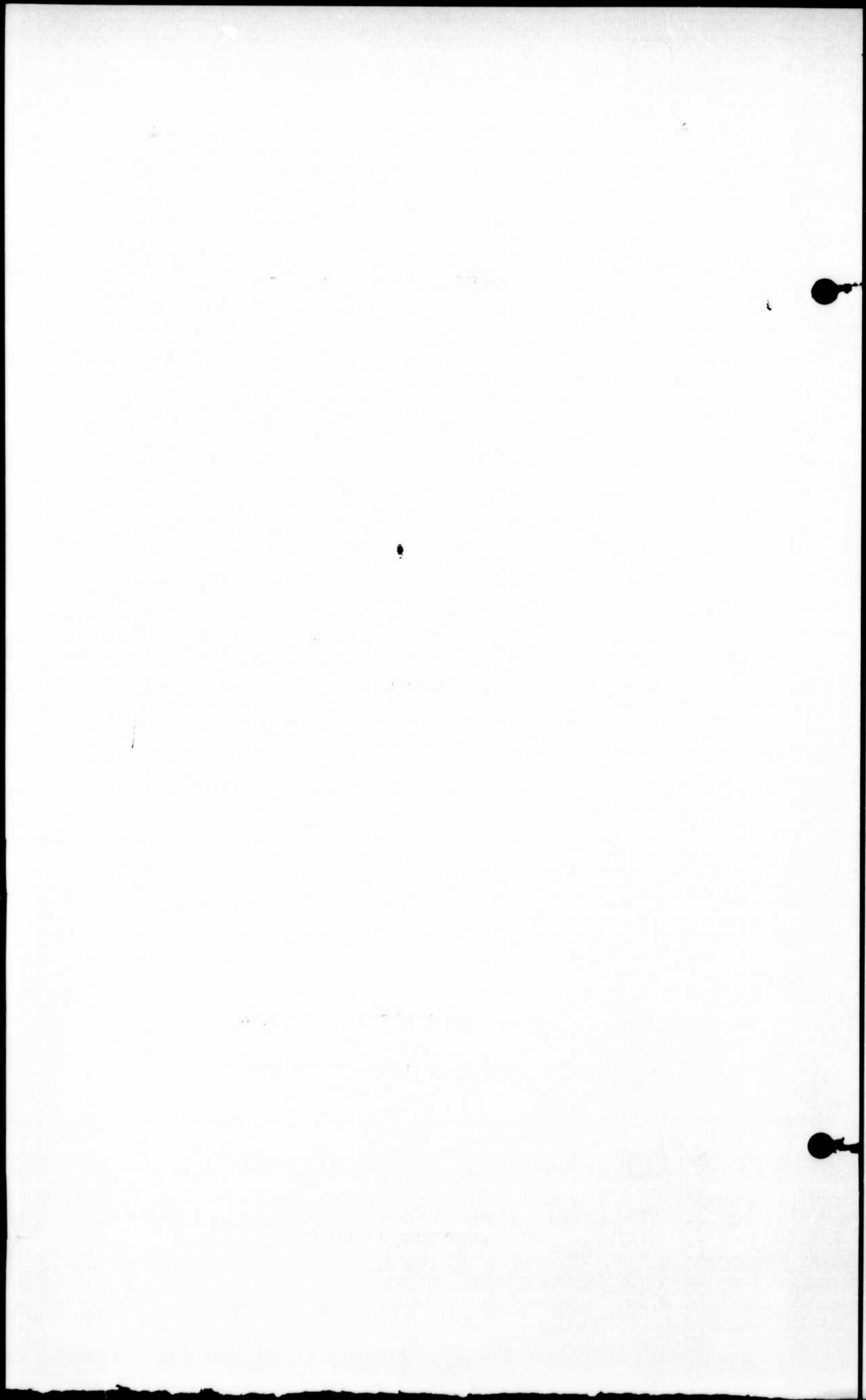
c) Le Comité est également d'opinion que les examens officiels tiennent encore compte de la situation particulière des écoles aux classes multiples et qu'il les favorise aussi largement que par le passé.

En revoyant la situation actuelle des divers high-school de la Province, le présent comité se permet les considérations suivantes: depuis leur fondation, ces high-school ont largement répondu au désir de la population catholique de langue anglaise qui est portée vers ce système nord américain. - - De plus, plusieurs inspecteurs ont déjà constaté avec plaisir le nombre toujours grandissant des élèves revenus vers les high school catholiques - - Et enfin, dans les districts sur la frontière, le nombre grandissant aussi de ceux que la Province a gardés.

A.E. Wescott, Président

R. Allard, Secrétaire.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o



TRADITIONS PÉDAGOGIQUES ET ADAPTATIONS MODERNES

1851 - 1951

INTRODUCTION

Notre système scolaire comme notre peuple lui-même, comme la fondation de chacune de ses paroisses, de ses familles, a pris naissance sous le signe de la foi, dans la plus absolue pauvreté. Cette visible protection du ciel, cette pénurie de moyens humains, lui donne le halo d'une mystérieuse épopée où nous entrons, à notre tour, comme acteur.

Dans le recul de ce premier centenaire scolaire, nous prenons conscience d'un passé passionnant comme un conte de fée, parce que prometteur du plus glorieux avenir qui soit. Nous sommes un peuple adolescent. L'adolescent peut et doit se laisser bercer par ses beaux rêves, mais il lui serait fatal de s'y arrêter et de ne pas entreprendre et poursuivre le pénible effort quotidien qui seul assure la marche à l'étoile, la poursuite de l'idéal entrevu.

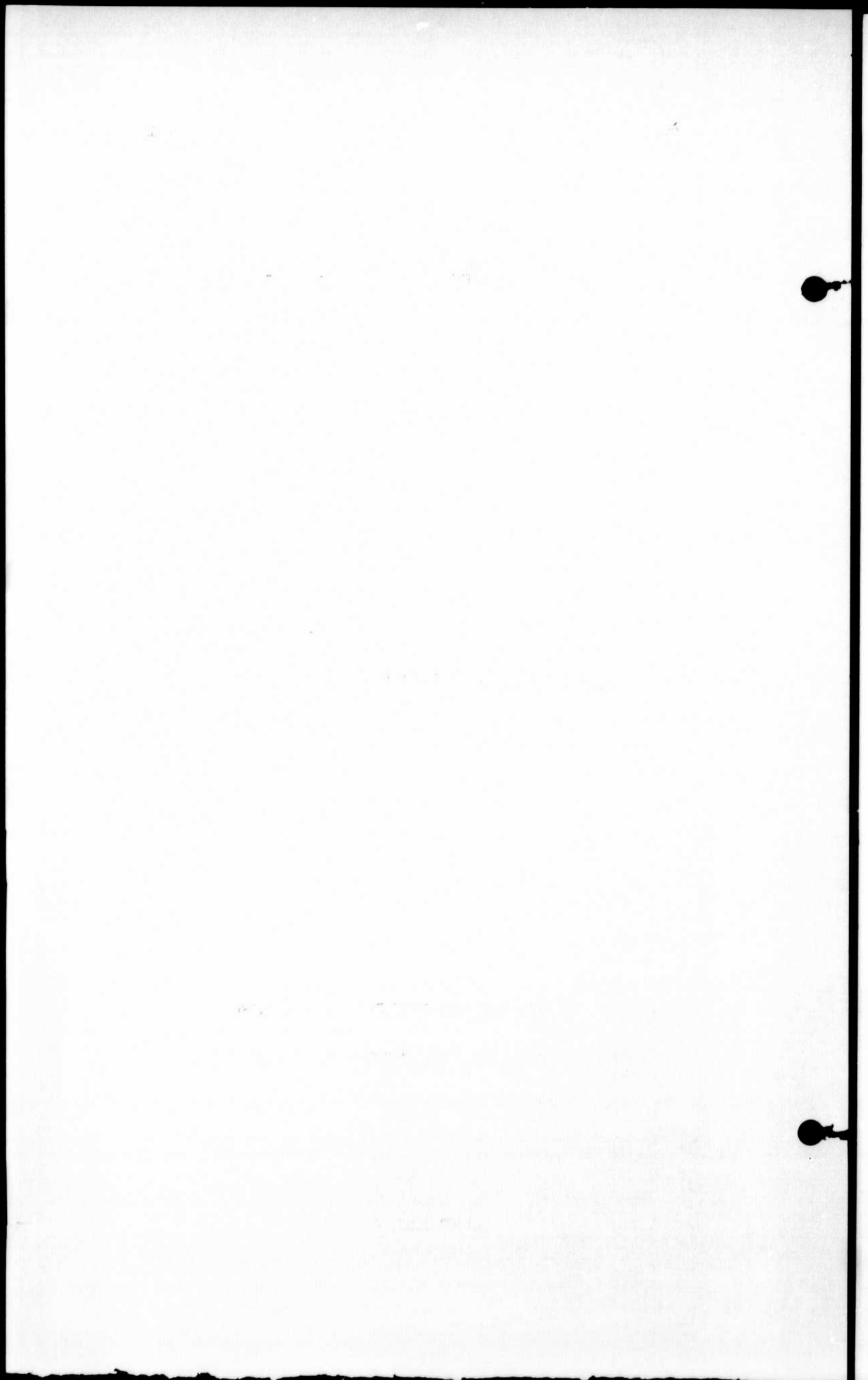
En tant que responsables de cette organisation scolaire qui doit avec l'Eglise, la famille et l'État, et, en leur nom, préparer tout un peuple à sa vocation, il nous faut nous arrêter pour analyser un peu ce passé marqué au coin du plus pur esprit chrétien.

Par comparaison, nous pourrions plus aisément prendre conscience de l'état d'âme du groupe canadien-français à l'heure actuelle, voir les dangers et les opportunités que présente le milieu où il vit.

Les obligations qui nous incombent apparaîtront alors plus claires et plus impératives. Une telle méditation permettrait d'harmoniser principes et moyens d'action pour obtempérer à cette directive de l'apôtre qui nous avertit de notre grand devoir: "Prenez garde à vous-même et à tout le troupeau sur lequel l'Esprit Saint vous a établi Intendant..." (Actes, 20, 28.)

 LE PASSE
Sous le signe de l'Annonciation

Il y a cent ans, dans un pays pauvre en argent, en hommes, un pays sans ouverture sur le continent dont il constitue le bouclier, un pays totalement ignoré du reste du monde, un très pauvre Surintendant de l'Éducation, présentait, en date du 25 mars 1851, jour de l'Annonciation de l'Ange à Marie, un rapport pour l'organisation du système éducatif de sa Province.



"Le Gouvernement, écrivait-il plus tard, n'était pas alors prêt à accepter la proposition dans toute son intégrité et ce rapport n'a jamais été publié. mais il a, nonobstant donné lieu à l'acte 14 et 15, Victoria, chapitre 97, passé le 30 août 1851. C'est en vertu de cet acte qui fait époque dans le fonctionnement de la loi d'Instruction que des inspecteurs d'écoles ont été nommés et qu'un établissement d'éducation tout fait a été acheté à Montréal pour y établir une école-normale." (Mémorial de l'Education, 447.)

Ce rapport du 25 mars 1851, jamais publié contenait les suggestions suivantes:

- fonder les lois d'éducation,
- nommer des surintendants locaux ou des inspecteurs d'écoles,
- établir une école-normale, faire donner l'enseignement normal dans nos institutions supérieures,
- pourvoir à l'établissement d'un Conseil d'Instruction publique,
- pourvoir à l'usage de livres uniformes dans les écoles,
- pourvoir à publier un journal d'éducation,
- pourvoir aux moyens d'établir un plus grand nombre de bibliothèques de paroisse (Mémorial, Ibid.)

Qu'il soit permis de citer encore quelques paroles du premier Surintendant de l'Education, qui nous fassent bien comprendre ce qui entoura notre berceau scolaire:

"...le pays était encore sous l'influence d'une gêne pécuniaire qui ne permettait guère au Gouvernement de venir en aide à l'Instruction publique d'une manière aussi libérale et efficace qu'il en était besoin, et connaissant cette gêne, je n'étais véritablement pas libre d'indiquer tous les moyens à le faire à un degré suffisant, et comme sans doute, le Gouvernement aurait aimé pouvoir le faire. n'avais pas assez de choix dans les moyens, il me fallait avoir recours aux moins dispendieux, afin de pouvoir au moins obtenir quelque chose". (Mémorial, 448.)

Durant les dix années qui suivirent, notre système d'éducation primaire, dans une humilité d'évangile et une silencieuse simplicité prometteuse de germination extraordinaire, prit définitivement corps.

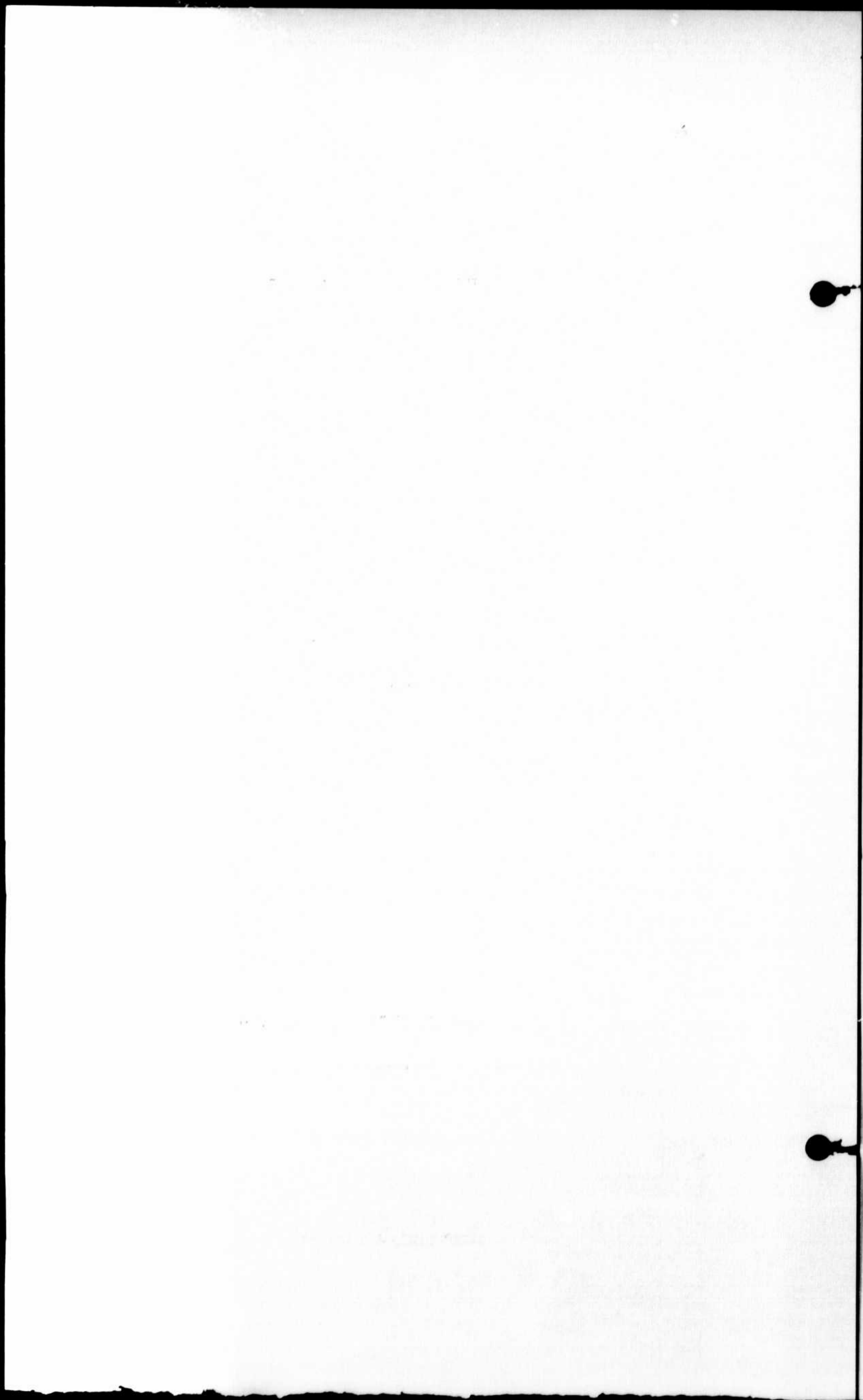
Comme nos systèmes familial et paroissial, notre système scolaire poussa racines et tige en vases clos, en serre chaude.

Dans le recul du temps, l'éloignement du reste du monde, école, paroisse et famille, concertés sur la finalité et les moyens d'action, assure le grand oeuvre; en un même esprit de foi, de simplicité, de pauvreté évangélique, de pureté, former le vrai chrétien, tout au service de Dieu, en toute la vie d'ici-bas, vécu en fonction de la vie éternelle.

Le Canadien-Français, l'enfant du miracle, est maintenant sorti de ses catacombes, il a même terminé son moyen âge de théocentrisme, et il est devenu le merveilleux adolescent qui provoque l'étonnement du monde.

LE PRESENT

Au point de vue religieux, au point de vue politique, le Canadien-Français est devenu l'enfant prodigue du siècle.



Point de vue religieux:

Notre Mère l'Eglise publie avec fierté légitime que le groupe canadien-français occupe une place de choix parmi les plus charmants de ses enfants. L'Eglise américaine qui nous doit de l'avoir si fortement secourus à ses débuts si pénibles et qui fait maintenant la stupéfaction admirative du monde se penche vers nous pour voir comment faire; l'Europe elle-même et l'Asie viennent également se renseigner pour saisir cette collaboration rare entre l'Eglise, l'Etat, l'Ecole, cette interpénétration, cette combinaison de tous les facteurs d'éducation.

Le paysage lui-même est le plus éloquent témoignage de l'influence de l'Eglise chez nous: Il faut revenir des Prairies, des Maritimes, des Etats d'outre-quarante-cinquième pour être frappés de cette domination de l'Eglise sur toutes les institutions scolaires, hospitalières et autres qui l'entourent en humble reconnaissance et soumission filiale.

Notre Eglise est vraiment belle et riche et paisible comme aucune autre sur terre à l'heure présente, et ses oeuvres témoignent de son dur labeur:

Système d'éducation hors pair:

petites écoles,
enseignement classique,
enseignement universitaire,
enseignement spécialisé,
enseignement technique,
oeuvre hospitalière,
oeuvre d'assistance sociale,
oeuvre de protection, etc.

Point de vue économique et politique:

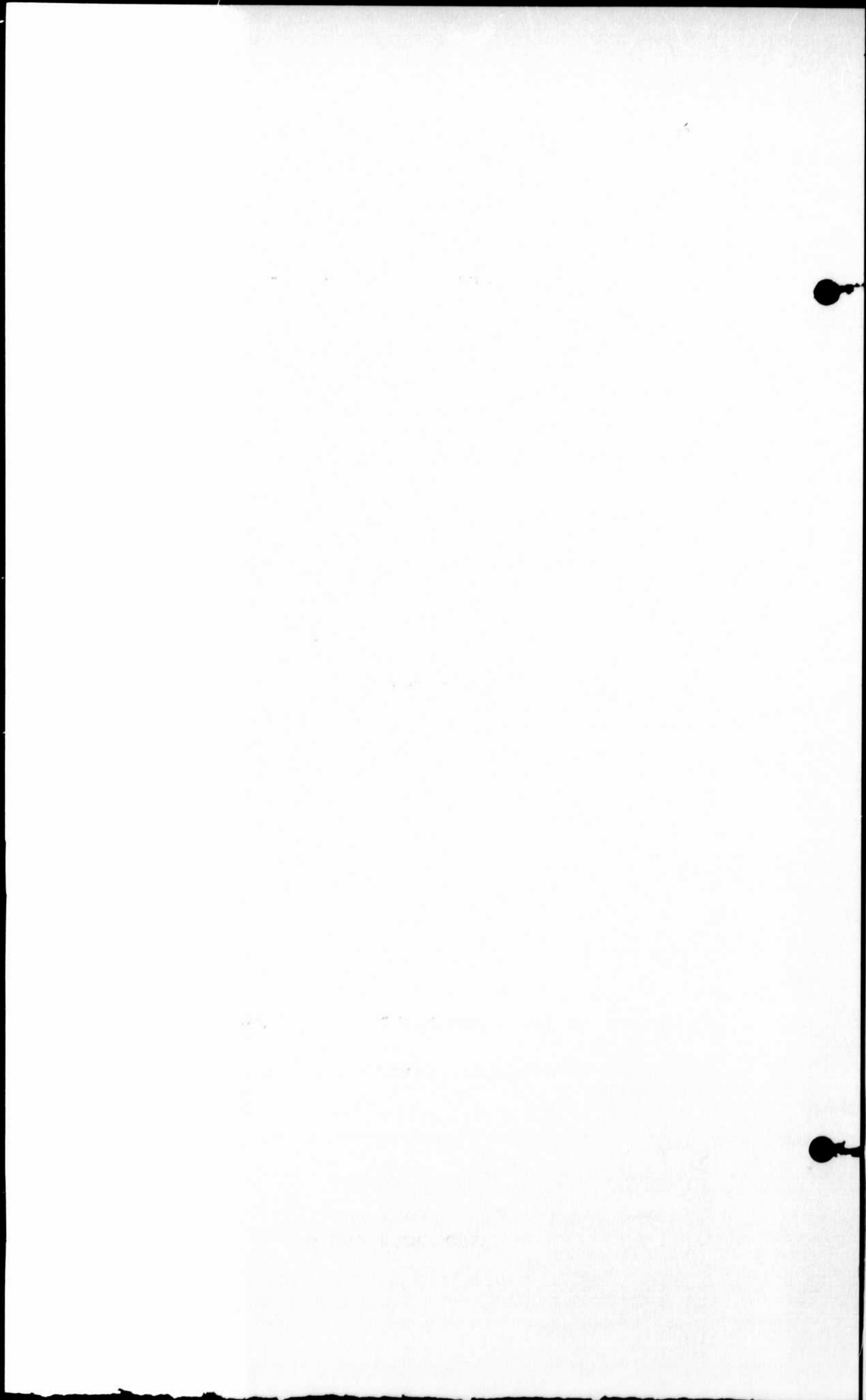
Que dire maintenant de la rapide et si riche expansion matérielle de notre groupe ethnique? Notre maison est fort jolie et l'intérieur est plus que bien meublé:

Mines,
Ressources hydrauliques,
Matières premières de toutes sortes.

Le Canada est maintenant puissance internationale, ses occupations et ses préoccupations sont au temps du monde, à la mesure de l'univers. Le Québec entre dans ce nouveau rythme de vie. Ce n'est pas seulement notre Eglise que le monde admire, mais aussi notre bien-être, notre organisation temporelle. L'adolescent que nous sommes est vraiment la merveille de son temps.

Dangers :Adulation:

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale surtout, il ne se passe pas de jour que le journal, une revue ne publient un témoignage de louange, d'admiration à l'adresse des C.-F.



Le voisin pauvre et dans le besoin ne ménage jamais la louange au fils du riche propriétaire. Nos centenaires nous valent des adulations tapageuses du dehors et du dedans. Nous connaissons tous la capiteuse et si inutile suffisance de ces gargarismes vaniteux d'adolescent: "Notre maison est plus belle que la vôtre - - mon père est plus fort que le tien - - ma mère est plus fine et plus belle que la tienne". L'année record nous attend l'an prochain avec le centenaire universitaire.

Premier danger de notre adolescent: nous servir à nous-mêmes les louanges et félicitations qui reviennent à ceux qui nous ont fait ce que nous sommes, qui nous ont préparé ce que nous avons. "Nous récoltons ce que d'autres ont semé", comme le dit l'évangéliste saint Jean.

Atmosphère de Renaissance

Grand mal par elle-même, l'adulation est d'autant plus dangereuse à nos âmes que nous devons vivre dans un monde tout nouveau pour nous.

L'enfant que nous avons vu il y a un moment - un siècle est-il plus qu'un moment dans la vie d'un peuple - dans un bien pauvre ber rugueux, à peine équarri, recevait pour le corps et l'esprit et le cœur, une nourriture suffisante mais frugale. Cette nourriture était tout à fait évocatrice du dressage disciplinaire rude et de l'éducation austère qui fortifièrent ses premiers pas, ses premières années. Le même enfant a passé avec la rapidité de l'éclair à un autre régime de vie, à une tout autre nourriture pour les sens, le cœur et l'âme.

Autrefois, tranquillement bercé par le seul rythme de la nature scandé par les jours et les nuits, par les saisons, cet enfant est maintenant entré dans la danse effrénée et chaotique d'une Amérique atomique, qui l'entoure, qui est sienne.

Le fils du rude pionnier d'hier, du colon défricheur, du maître-draveur est maintenant vêtu blazer, de la chemise sport ou du costume de plage. L'automobile, le canot à moteur, l'avion n'ont plus de secret pour lui. Ses facultés sensibles: imagination, sensibilité trouvent un monde trépidant à la mesure des intérêts de l'attention spontanée. Notre Cendrillon est au bal du Prince Charmant.

Adolescence

Bien ambitieux serait celui qui nous croirait, en tant que groupe ethnique, plus avancés qu'au simple stage de l'adolescence.

Nos problèmes de coordination de l'enseignement ne sont-ils pas aigus à l'extrême; notre enseignement supérieur en est-il arrivé aux solides et sûrs principes, aux claires méthodes de notre enseignement primaire?

Où en sommes-nous au point de vue maturation de la pensée, dans le travail organisé, les arts, les sciences?



Commençons-nous seulement à produire les fruits d'un peuple adulte, des œuvres pensées, fortes, lumineuses, en spiritualité, en philosophie, en théologie; où sont nos synthèses doctrinales? où en est simplement notre critique littéraire, notre critique d'art?

Nous avons quelques romans, et encore dans le genre descriptif, le genre est plus simple.

Il faut travailler pour le Primaire, le Secondaire et l'Universitaire pour se rendre compte que notre peuple cherche sa voie, est en train de s'organiser, qu'il se fait. Et c'est ici qu'apparaît notre problème d'éducation avec toute son acuité. Nous, Canadiens-Français, arrivons à notre crise d'âge, à notre moment d'option, à notre heure de vocation, entraînés dans le pire tourbillon pédagogique qui fût jamais.

Le malstrom pédagogique.

Nous vivons dans le siècle de l'enfant, celui de la pédagogie, de la psychologie, de la psychanalyse. Tout parle de pédagogie: annonces, publicité, réclames. Tous en parlent et à l'occasion de tout: tourisme, loisirs, sports, bien-être social, hygiène publique, les ministères de la santé, du bien-être, de la jeunesse. Les banques, les brasseries et les grandes compagnies n'ont-elles pas leur publication mensuelle pour "former", instruire, renseigner, organiser la vie?

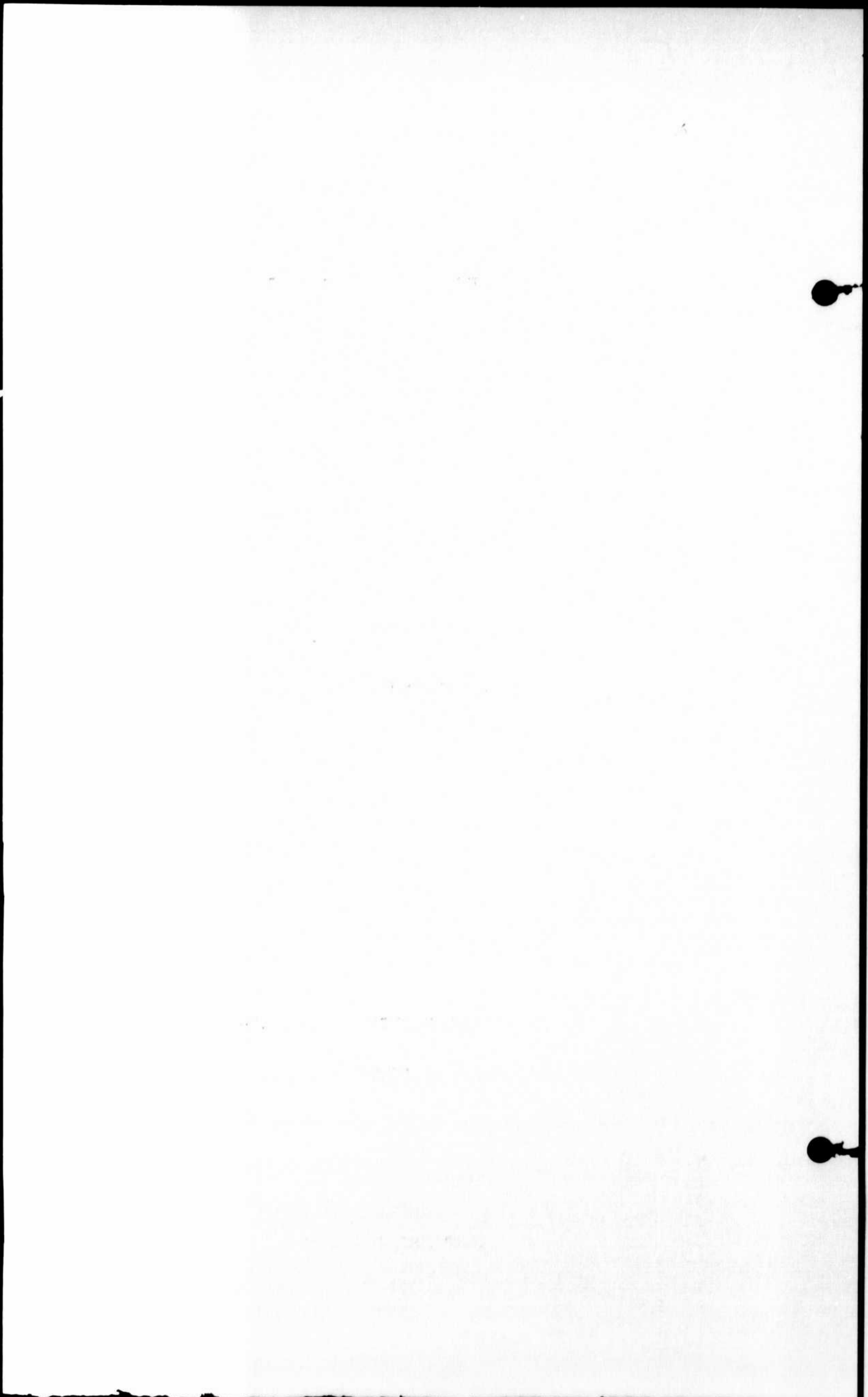
Au moment stratégique des passions de l'adolescence, alors que nos éducateurs patentés sont jugés d'un œil méfiant, des inconnus sans mandat ni religieux, ni moral, ni civique nous inculquent de mille façons leur concept de la vie. La radio avec ses sketches, ses programmes musicaux et littéraires qui mettent en vedette les auteurs et leurs œuvres; le théâtre, le cinéma, se sont emparés de tous les moyens d'action de cette forme nouvelle d'éducation, qu'on pourrait appeler non-formelle. (Informal instruction)

Et tous ces moyens d'action proviennent d'une culture qui n'est pas la nôtre, qui n'a pas les mêmes valeurs de vie, n'engage pas la conscience, etc...

Les clercs, les spécialistes:

Et notre classe privilégiée qui a reçu plus de lumière, pouvons-nous compter sur elle pour nous éclairer, nous orienter dans la voie de la sûreté doctrinale, pour assurer le développement de notre mentalité religieuse, civique?

Nos boursiers, nos prix d'Europe, nos diplômés, quel service ont-ils rendu et rendent-ils à la race, au groupe, à la société? Et les spécialistes en Lettres, Sciences, Beaux-Arts, ont-ils l'angoisse de la formation canadienne-française et catholique des jeunes qui vont apprendre auprès d'eux leur métier d'hommes?



Et pour ajouter au tableau de l'état de choses présent, il ne faut pas oublier de signaler l'évolution des cadres de nos institutions. La paroisse autrefois famille des familles est devenue une centrale d'œuvres; dans la famille, une véritable évolution fait de la femme la compagne de l'homme ouverte à une instruction plus poussée, libre d'une certaine partie de son temps pour la vie à l'extérieur: les œuvres, le travail, la culture. Les directives du Saint-Père disent que la femme doit être préparée à cette nouvelle vie où sa maternité spirituelle est appelée à s'exercer. Dans la famille encore, l'enfant a été promu à l'indépendance, il est responsable 10 et même 15 ans avant que ne le furent ceux de la génération précédente.

Une telle évolution de technique, de façons de vivre commandent une adaptation, immédiate, sûre; l'on ne peut boudier le rythme de vie, il faut être de son temps et savoir lui donner une orientation chrétienne. Vivre de traditions, c'est conserver les principes de vie de ceux qui nous ont précédés et nous en servir pour apporter une solution de vie dans la ligne du passé. Et c'est ici qu'apparaît le pouvoir d'action et de rayonnement, authentiquement catholique et canadien, de nos inspecteurs d'écoles.

L'AVENIR

Monsieur le Docteur Jean-Baptiste Meilleur, le premier surintendant de l'Éducation au pays, appelait les inspecteurs d'écoles des surintendants locaux. Surintendant veut dire celui qui voit à tout, un peu comme le serviteur de l'Évangile qui doit être trouvé veillant pour mériter la récompense et faire œuvre utile.

La description de notre milieu pédagogique actuel peut provoquer le pessimisme. Qu'elle nous rende plutôt prudents et vigilants!

Dieu ne saurait nous manquer si nous savons compter sur son aide et collaborer avec sa grâce: ce n'est pas d'aujourd'hui que les C.-F. doivent passer des heures tragiques.

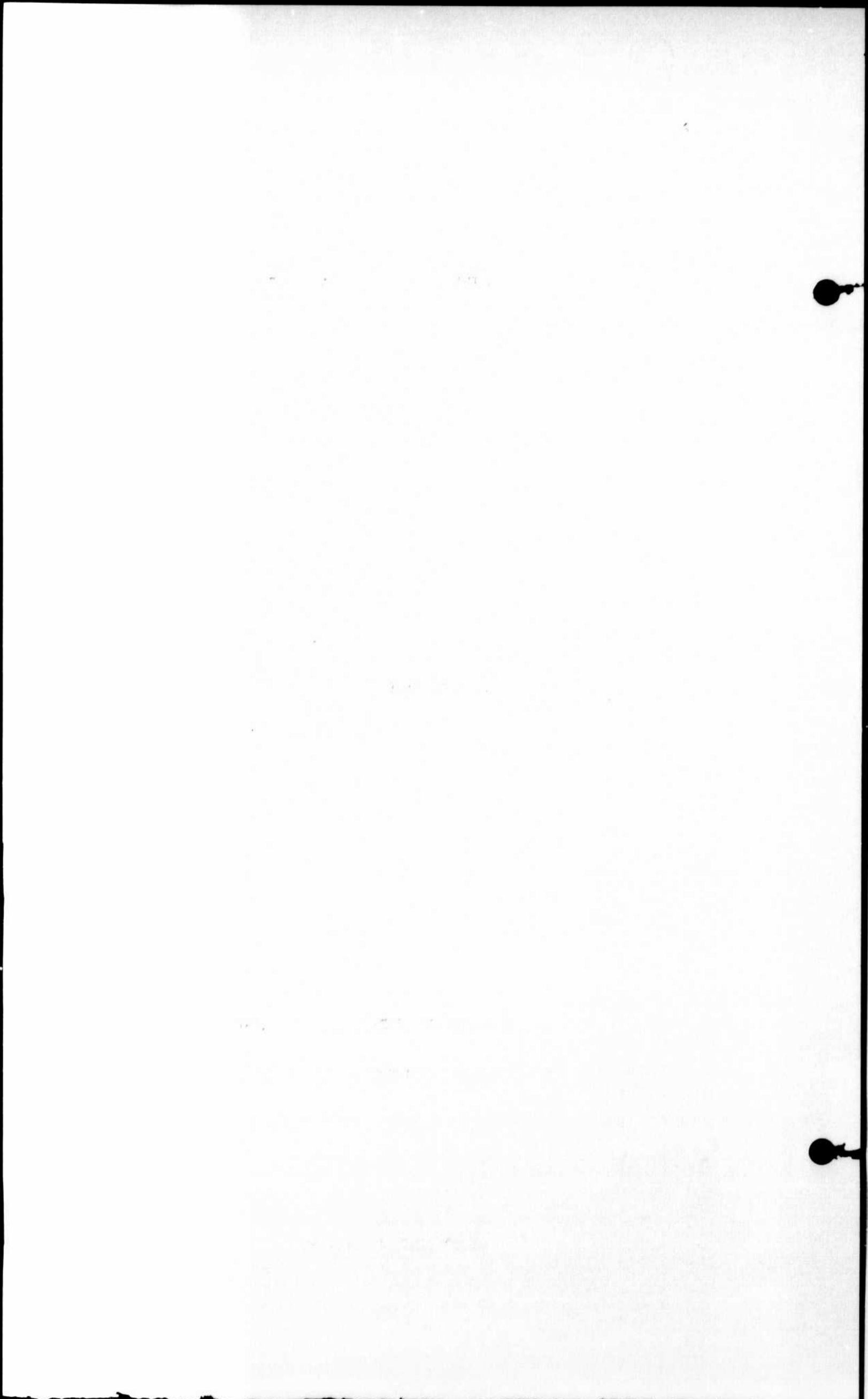
Pour l'occasion ne parlons que des inspecteurs d'écoles et de leurs puissances d'action en notre groupe pour la formation de vrais caractères chrétiens qui pensent, jugent, agissent en toutes occasions et de façon persévérante d'après les lumières de la droite raison éclairée par la foi.

Voici le plus fort et le plus imposant groupe d'agents de liaison qui soit. Votre fonction vous met en relations avec les représentants de l'État. Les éducateurs et éducatrices reçoivent vos directives, vos mises au point, vos encouragements. Par les commissions scolaires, vous atteignez les parents, et les enfants se préparent à votre venue comme au jugement par excellence; vos directives, vos encouragements décident parfois de toute vie d'études, de perfectionnement.

Votre charge a tant de potentialités pour le bien que votre rayonnement peut mieux que des cours donner cette mentalité canadienne-française et catholique.

Pour ce, il vous faut "éprouver tout et ne retenir que ce qui est vrai" comme le demande l'Apôtre.

Un tel discernement, un tel doigté, une telle maîtrise pour le



coup de barre qui orientera éducateurs, commissaires d'écoles, enfants exigent de vous que vous soyez assoiffés d'études, de méditations. Pour être la lumière, le sel, le ferment de notre système scolaire vous devez vous assurer des heures et des heures d'études, de recherches. Comme vous devez vous renseigner, pour savoir évaluer, juger, diriger, vers l'option la plus heureuse. Que vous parviennent les renseignements pédagogiques, qui tiennent au courant des grands mouvements d'idées, des faits scolaires, en Europe, dans les Provinces sœurs.

Que par vous soient donnés à qui de droit les renseignements qui favorisent la mise en lumière, en place de rayonnement les plus belles valeurs chrétiennes parmi nos maîtres.

Si toutes les facilités, ou presque, dans l'enseignement universitaire, n'ont pas craint, pour le peuple en croissance que nous sommes, de demander de plus longues études de leurs élèves, ne peut-on pas songer que les Ecoles Normales pourraient, elles aussi avec le temps, augmenter leurs exigences culturelles et pédagogiques? Une plus longue maturation produirait les chefs de plus en plus renseignés qu'il nous faut. La Spiritualité, l'Histoire de la Pédagogie et de l'Education pour ce qui regarde le Canada, la Province de Québec, en particulier, les Etats-Unis, où seraient évalués les figures, les maîtres. L'Histoire du Canada, des Etats-Unis, des l'Europe moderne, l'Histoire des littératures particulières de ces différents pays; enfin les Beaux-Arts et toutes les différentes façons de cette instruction non-formelle qui joue un rôle primordial dans le monde actuel. Les directives papales et épiscopales, les écrits de nos penseurs les plus avertis seraient aussi l'objet de méditation. Par ces causeries, des séminaires, des cercles d'études seraient étudiées nos défauts de race, nos qualités sous l'angle de l'amélioration personnelle, de l'enseignement pédagogique. Serait éveillé aussi le sens critique chrétien qui peut évaluer à première vue un article de journal, de revue, une annonce, un film, un spectacle de télévision.

Toute âme canadienne-française, au sortir de l'école, ne pourra espérer dominer le monde où elle devra vivre et réagir contre lui que grâce à ce caractère chrétien qui voit, juge, agit en toutes circonstances d'après les lumières de la droite raison éclairée par la foi.

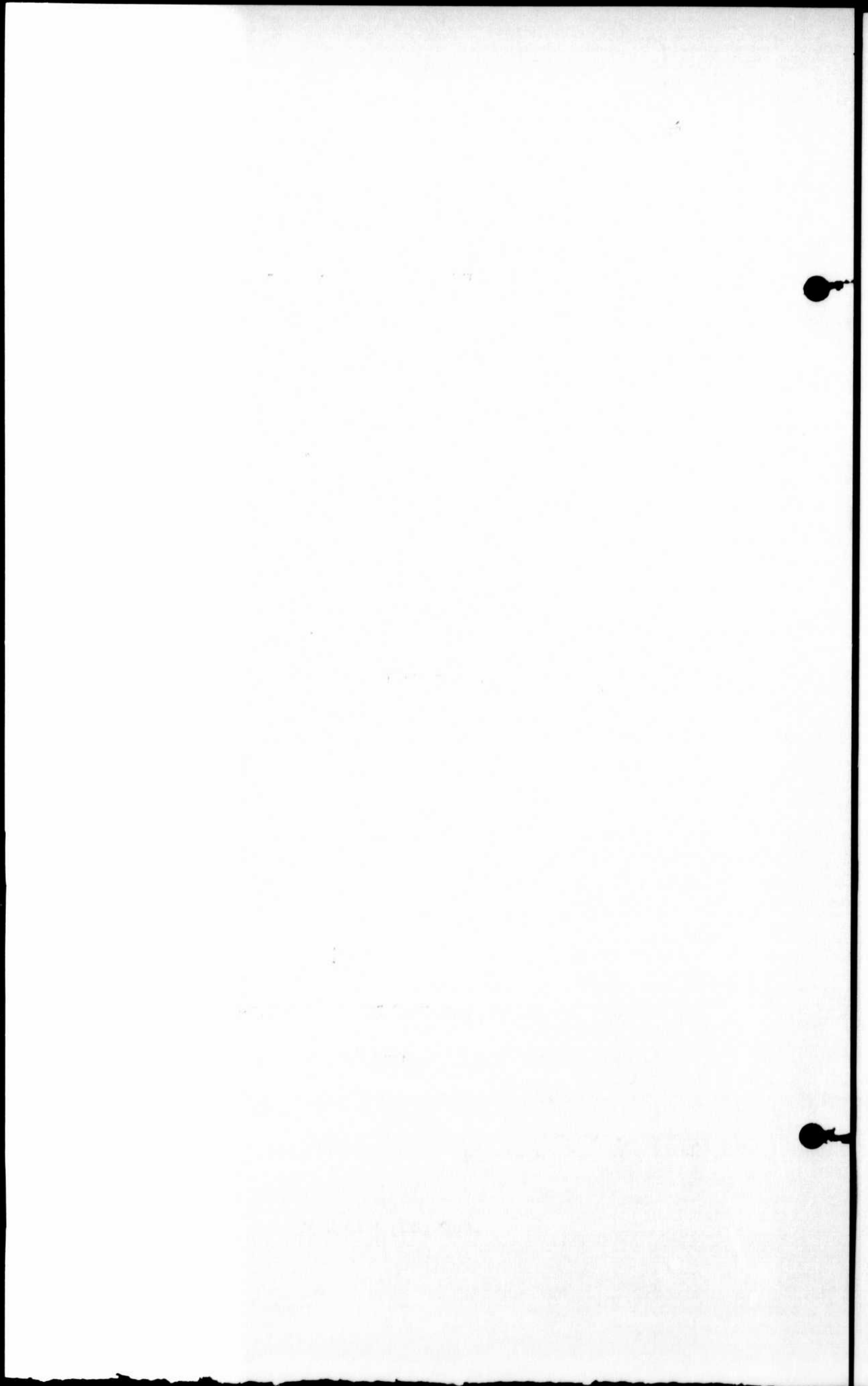
Votre rôle est de faciliter une organisation scolaire, familiale, religieuse qui donne aux adolescents que nous sommes le milieu favorable qui en éclairant sur le devoir à suivre, fournit aussi les secours qui aident à l'accomplir et développe ainsi ces convictions qui seules engagent une liberté d'adulte.

Vos exigences, vos lumières, vos directives, votre patronage désintéressé peuvent seuls fournir à notre milieu scolaire ces vrais chefs, chefs à la personnalité puissante parce que disciplinée, respectueuse de toute autorité établie surtout si elle a des lacunes, toute engagée dans le beau travail quotidien et dans le désir d'efficacité, maîtresse de ses passions où vertus naturelles et surnaturelles entraîneront la génération montante dans un siècle de gloire et de beauté digne de celui que nous terminons cette année.

Vous pouvez immensément aider à installer dans toutes nos écoles, dans les facultés du haut savoir des maîtres éclairés, spécialistes de la science qu'ils doivent enseigner mais en même temps vrais et beaux chrétiens du Canada français qui témoignent par leur vie de leurs convictions avec joie, fierté, cranerie. Seuls de tels maîtres travailleront à notre survie catholique et française.

De tels éducateurs assureront à l'éducand la découverte et la maîtrise du monde intérieur, le seul qui donne valeur d'éternité à leur vie.

La grande sainte Thérèse disait à ses jeunes novices de méditer sur les vertus et les hauts faits des fondateurs d'ordre, mais de prendre toutes les résolutions voulues pour être de ces âmes bien trempées qui n'oublient pas leur titre obligé de fondatrices pour l'avenir.



LA FONCTION DES DIRECTEURS D'ETUDES
DANS LES VILLES AUTRES QUE MONTREAL

A- ETAT ACTUEL

Entraînées par l'exemple d'Arvida principalement, les Commissions Scolaires des villes reviennent de leur congrès annuel avec le désir de plus en plus prononcé de placer à la tête de leurs écoles un directeur d'études.

Après avoir entendu un rapport sur la situation présente par plusieurs inspecteurs urbains, le Comité constate que la mode gagne constamment du terrain.

Arvida possède un bureau avec une organisation complète et très coûteuse: directeur, assistantes, bureaux spacieux, etc.. Chicoutimi marche sur les traces de la ville voisine d'une façon plus modeste. Sherbrooke s'agite et les autorités de l'endroit désignent déjà quelqu'un que l'on déclare très compétent. Granby, Sorel, St-Hyacinthe, en demandent à grands cris. Shawinigan en aurait déjà un si l'inspecteur des écoles de la localité avait consenti. A Drummondville, on a déjà confié ce rôle au visitour ecclésiastique. Comme l'essai s'est avéré peu fructueux, la position fut abolie. Québec possède un directeur d'études depuis quelques temps déjà. A Trois-Rivières, la question est résolue dans la négative. Dans les autres localités urbaines, il n'y a encore aucun mouvement connu dans ce sens.

Cependant, dans plusieurs villes, il y a des directrices d'études: religieuses, chargées d'orienter, guider, apprécier le travail scolaire dans les écoles sous la direction des titulaires féminins.

Cette façon de procéder est peu coûteuse et rend des services appréciables.

B- ORIGINE

La ville de Montréal fut la première à créer ce poste. Il est à présumer que ce mouvement est parti de la Métropole il y a longtemps déjà. La chose se comprend facilement: alors les inspecteurs d'écoles avaient à visiter un nombre de classes variant de 500 à 1400. Ainsi, leur action efficace se trouvait réduite à trop peu.

De plus, les commissaires d'écoles, de nos jours, sont surchargés de besognes personnelles et n'ont que peu de temps à consacrer à l'étude des nombreux problèmes et parfois épineux qui surgissent de l'administration des grandes écoles. Ils trouvent alors avantageux de confier ce travail à un employé spécial sur lequel ils ont entière autorité.

C- PRINCIPES

1. La loi scolaire ne défend pas aux commissions scolaires d'engager des employés spéciaux.
2. La loi respecte complètement l'autonomie des commissions scolaires, dans les cadres bien déterminés des règlements du Département de l'Instruction publique et de la loi elle-même.
3. Les commissions scolaires ont le droit et le devoir d'être bien renseignées sur l'état de l'Instruction et de l'éducation dans leurs écoles.
4. Elles ont le devoir d'utiliser les meilleurs moyens susceptibles de rendre leurs écoles très profitables à l'enfance et capables de répondre aux besoins de la société.

D- LES TENDANCES

Elles ont été signalées plus haut.

L'exemple entraîne et on veut de plus en plus suivre une mode magnifique à première vue, et ajoutons-le, capable de rendre de grands services en certaines localités.

E- AVANTAGES

1. Contacts plus fréquents avec les principaux, les directeurs et les titulaires des diverses écoles de la même localité.
2. Travail d'ensemble mieux assuré et mieux suivi.
3. Plus de facilité de faire enquête sur la valeur des postulants à la charge de titulaire.
4. Délivrer les commissaires d'une foule de problèmes d'ordre pédagogique assez difficiles à résoudre.

F- INCONVENIENTS

1. Danger de conflits, d'autorité entre celle du Département et celle de la Commission Scolaire, à cause du travail identique sur bien des points et surtout, à cause du manque absolu de réglementation.
2. Tendance à amoindrir ou supprimer les mouvements d'ensemble très profitables.
3. Danger de créer de petites démocraties qui s'évertueront à ignorer les directives venant de plus haut, quand elles ne conviendront pas.
4. Amoindrissement du prestige de l'inspecteur des écoles, dans la localité, quand le directeur d'études se croit, omnipotent

CONCLUSION

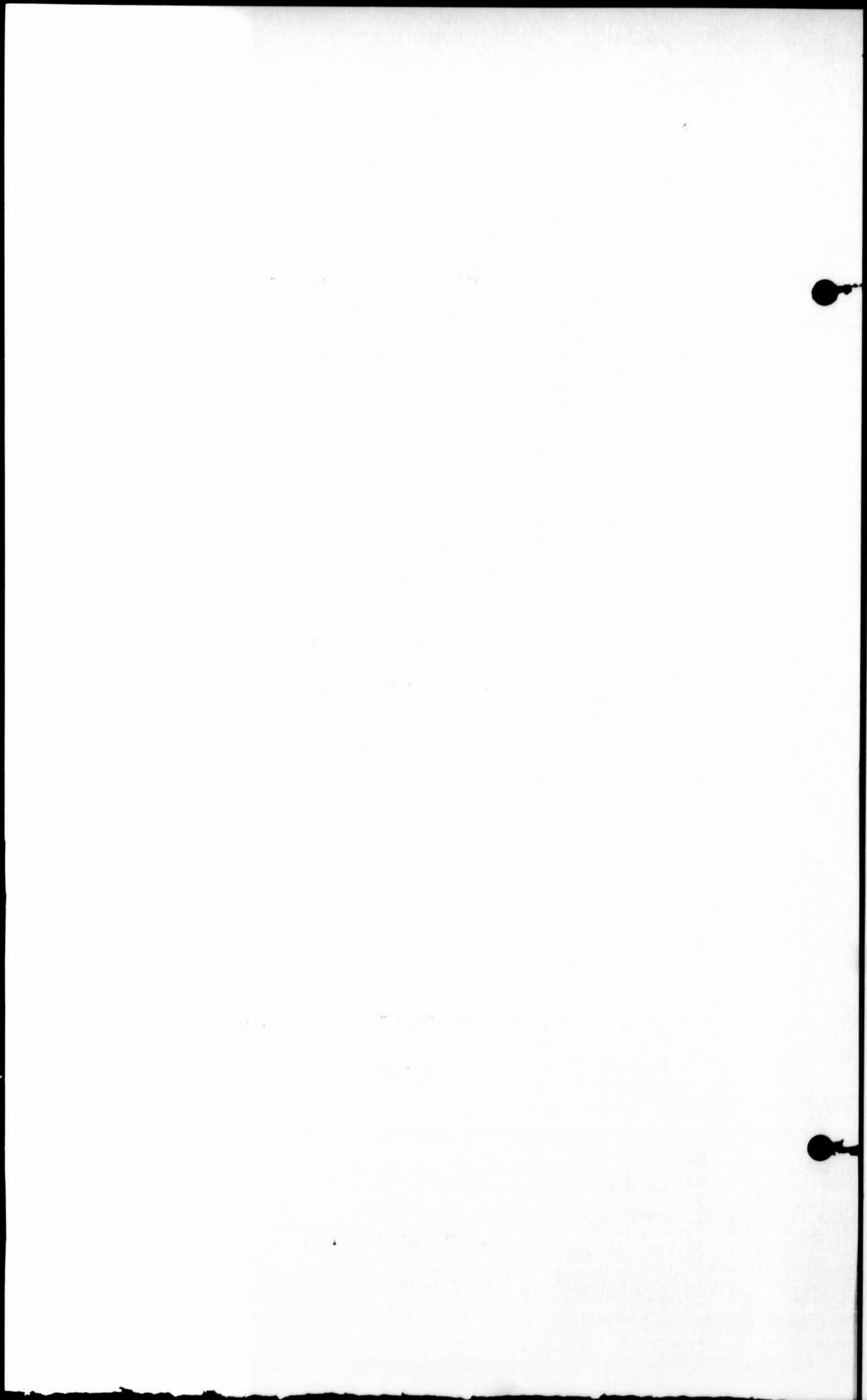
1. Les bons directeurs d'écoles remplissent très bien la majorité des devoirs confiés aux directeurs d'études, quand ils collaborent étroitement avec l'inspecteur.
2. L'inspecteur d'écoles remplit habituellement la plus grande partie des devoirs du directeur d'études, pourvu que le nombre de classes à visiter ne dépasse pas les capacités humaines.

Président: M. Lucien Hamelin, i.é.

Secrétaire: M. H. Tremblay, i.é.

Membres du Comité:

MM. Lionel Allard, Jos. Bédard, Arsène Brillon, J.-E. Desgagnés, E. Girard, E. Guité, A.-A. Letarte, Albert Lussier, Phil. Poulin, Art. Rochefort, J.-M. Turcotte.



A) Composition du Sous-Comité

Tous les inspecteurs d'écoles qui n'étaient pas au congrès de Duchesnay

B) Sujets étudiés.

- 1- Français par le texte
- 2- Le calcul aux degrés inférieurs

Buts

- 1- Assurer une pensée dirigeante uniforme
- 2- Garantir l'avenir en reliant le présent au passé

C) Généralités.

a) Les inspecteurs d'écoles remplissent un rôle des plus importants dans la mise en oeuvre du programme d'études. Les principes directeurs et les directives particulières à l'enseignement des diverses matières doivent être méditées en tenant compte de l'esprit qui animait les auteurs du programme.

Les membres du Sous-Comité no 2 reconnaissent l'urgente nécessité de s'enquérir des investigations de leurs confrères plus âgés et de bénéficier ainsi de leurs expériences. Bien que le travail et l'initiative personnelle soient à la base du succès, la connaissance des points de départ est aussi indispensable pour assurer la consistance et la continuité de l'effort.

b) Nécessité pour les inspecteurs d'écoles d'une grande discipline professionnelle.

Ils doivent admettre sans hésitation ni restriction aux directives des chefs du Département. Il est unanimement admis que l'inspecteur d'écoles ne peut et ne doit toujours connaître les raisons qui déterminent ses chefs à agir de telle ou telle façon.

Schémas de conférences1- FRANCAIS PAR LE TEXTERevue des instructions donnéesPrincipes

La langue orale a des priorités sur la langue écrite; d'autre part, la langue écrite est plus réfléchie que la langue orale et sert à perfectionner la langage. Le travail du texte consiste à transformer la



langue écrite en langue orale ou le verbal au réel. On y arrivera en exploitant les exercices de silence, l'observation, la mimique, les dessins, etc.

REMARQUES

S'il n'y avait pas de différence entre le langage parlé et le langage écrit, il n'y aurait pas besoin de professeur. De là le rôle important joué par le professeur dans l'enseignement du français par le texte.

TECHNIQUE

1- Sensibilisation

L'idée incline à l'acte en proportion de la sensibilisation de cette idée chez l'enfant. Il faut en profiter pour amener l'enfant à désirer l'étude d'un texte qu'on a préalablement choisi. L'expérience nous a démontré que: "Nous allons étudier tel ou tel morceau" laisse les enfants bien indifférents.

2- Observation

Faire travailler les enfants. Tout le monde connaît l'effet psychologique du défi.

3- Conversation

La conversation n'est pas un questionnaire. Bannissons de cet exercice la superstition de la phrase complète.

4- Rédaction

C'est la réponse au défi. Il s'agit d'un court travail.

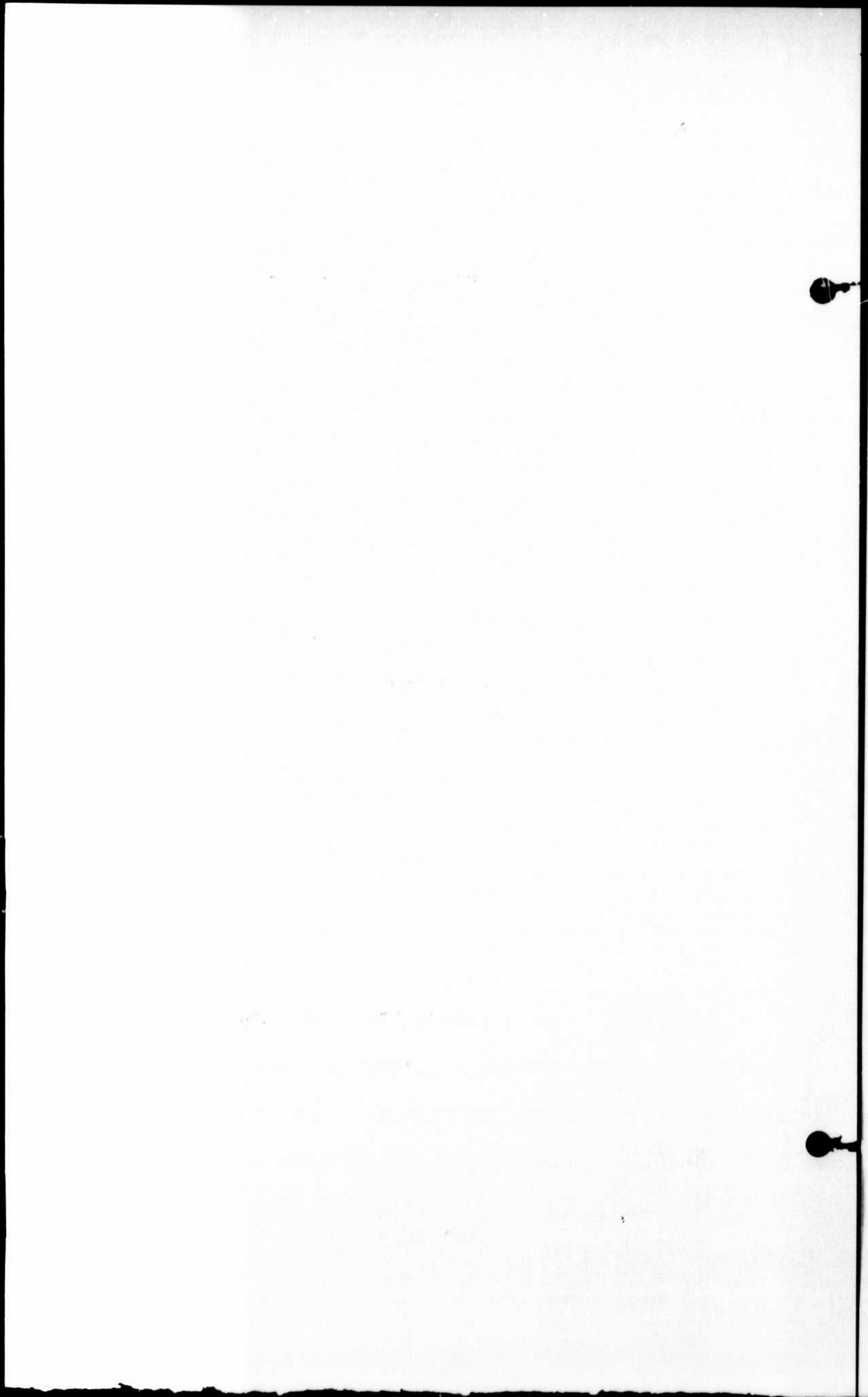
5- Présentation du texte par le maître

6- Lecture silencieuse par les élèves

7- Etude du texte

a) Nous en profiterons pour faire de l'analyse, de la stylistique, de la grammaire, du vocabulaire sans trop en avoir l'air. Si à un moment donné, il y a une règle de grammaire à faire mémoriser pour telle ou telle année du cours, nous référons au manuel avec les élèves pour vérifier ce qu'on a appris occasionnellement dans le texte.

b) Transposition du verbal au réel.



- c) Grammaire: objective; conditionnée.
Simplification des règles
C'est la schème de l'action qui compte
Faire beaucoup d'exercices

d) Analyse

C'est une méthode générale de connaissances; on l'apprend pour s'en servir.

e) Stylistique

1- Phraséologie (Grammaticale
(Stylistique)

2- Imitation

3- Transposition

f) Irradiation aux autres matières.

g) Systématisation.

"Une once d'explication et une livre d'application"

h) La rédaction (Marie Fargues) -

BIBLIOGRAPHIE

1- Le nouveau programme

2- Congrès de Duchesney (1948)
Pièce 18, p. 28 (J.M. Lawrence)
Pièce 32, p.p. 78-79-80-81-82

3- Congrès d'Oka 1947

L'enseignement du français et le nouveau programme
(J.M. Lawrence)

Rapport des comités relativement à cette conférence.

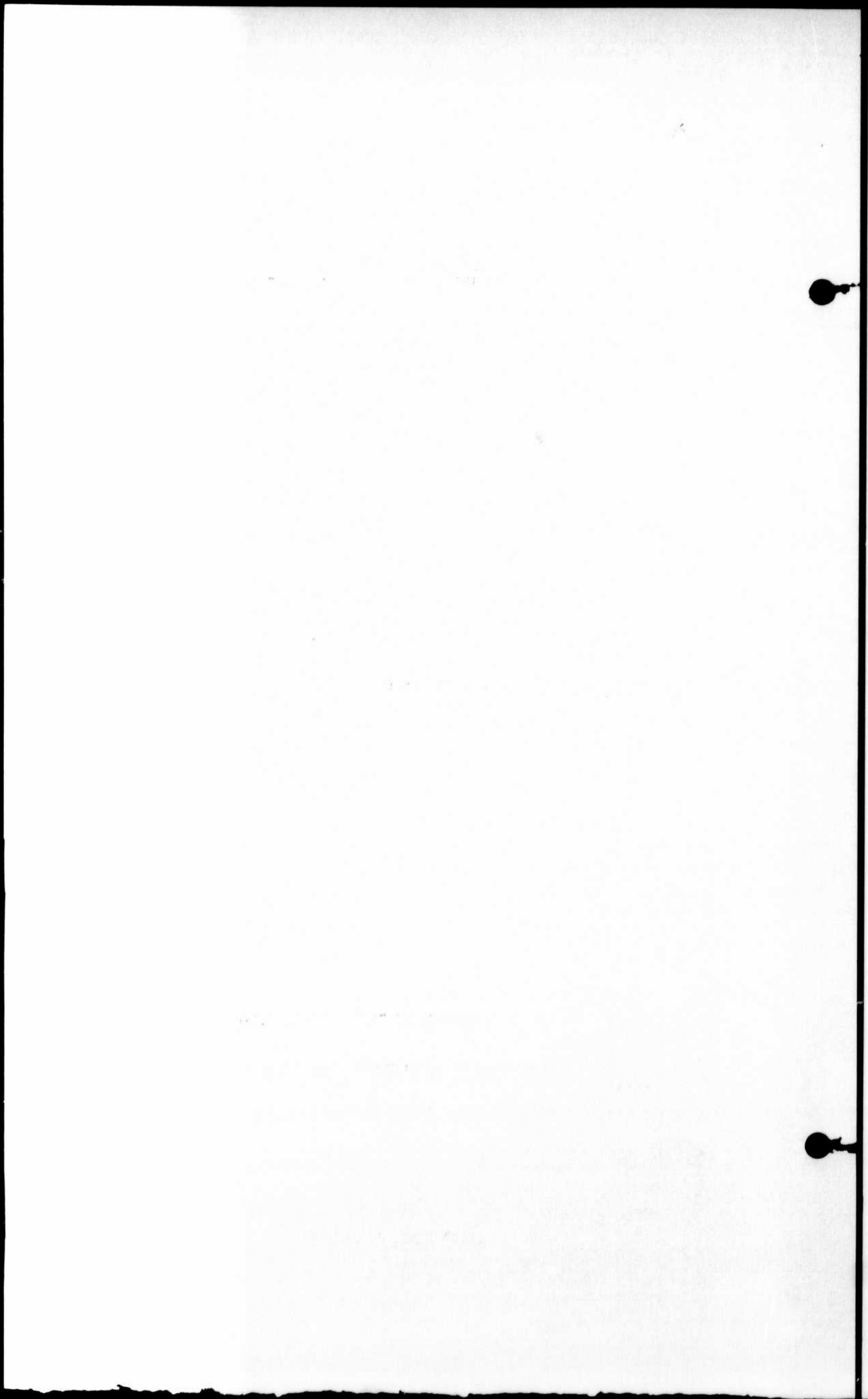
4- La rédaction chez les petits (Marie Fargues)

5- L'apprentissage de l'art d'écrire (Payot)

6- Méthodologie spéciale (Roland Vinette)

7- Enseignement Primaire

8- Conférences pédagogiques



2- Le Calcul aux degrés inférieurs

Revue des instructions données

1- Dans les trois premières années du cours on enseigne aux élèves les quatre opérations fondamentales.

2- Enseignement des combinaisons.

- a) Ce qu'elles sont
- b) En quoi elles diffèrent des tables
- c) Comment les enseigner
- d) Les combinaisons dérivées
 - Ce qu'elles sont
 - Leur utilité
- e) Cartes-éclair
 - Importance
 - Comment les utiliser

3- La numération (Difficultés-Pures convention)

- a) Comptage rationnel et mécanique (Test pour les débutants)
- b) Importance de bien comprendre les dix premiers nombres
- c) Stades
 - (concret
 - (semi-concret
 - (abstrait
- d) Exercices
 - (de reconnaissance (3 stades)
 - (de reproduction (3 stades)
 - (de comparaison (3 stades)

4- Les problèmes

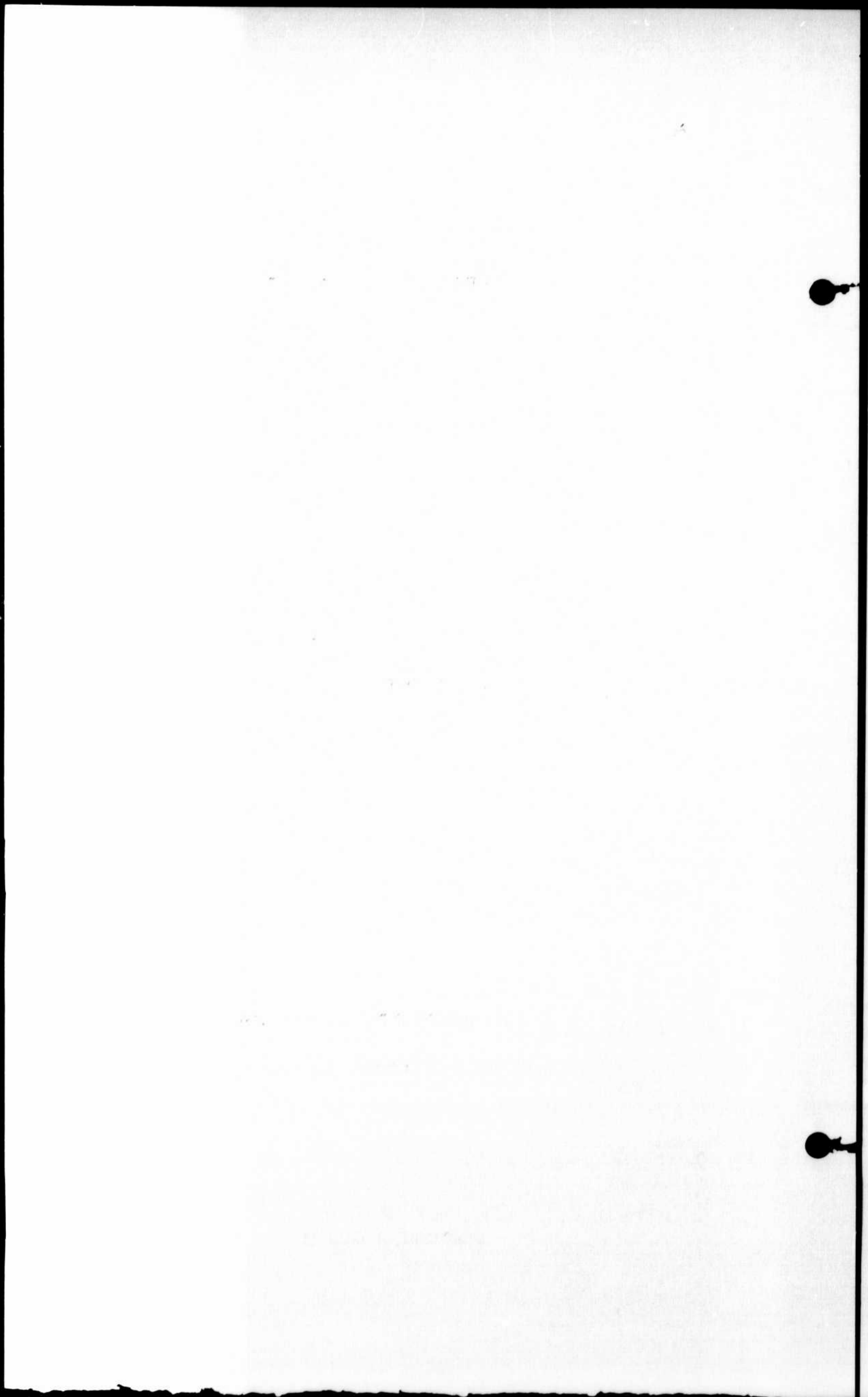
Simples et pris dans le milieu de l'enfant.

REMARQUES

- a) On ne fait pas de brouillon en arithmétique
- b) Faire la guerre à l'à-peu-près.
- c) Ne pas se faire d'illusion sur la facilité de compréhension de l'enfant.
- d) L'inspecteur doit préparer ses questions d'examens de telle sorte qu'il soit un modèle vivant de l'application intégrale du nouveau programme d'arithmétique.

Bibliographie

- 1- Le nouveau programme
- 2- Congrès d'Oka (1947)
 - a) L'arithmétique des classes primaires élémentaires
 - b) Rapport du comité no 3 (Oka)
- 3- Congrès de Duchesnay
 - Rapport du Comité no 7
- Bulletin II (1) Gérard Beaudry
 - Société de Pédagogie de Montréal.
- 5- Conférences pédagogiques
- 6- Méthodologie spéciale (Roland Vinette)
- 7- L'enseignement primaire M. Julien Ruel, président



L'ESPRIT DU NOUVEAU PROGRAMME

Les membres du sous-comité No 1, formé de tous les inspecteurs d'écoles nommés depuis le congrès d'Oka en 1947, sont bien reconnaissants au Surintendant de l'Instruction publique et à l'Inspecteur général des Ecoles primaires de leur fournir l'occasion d'approfondir, à la lumière des directives pédagogiques officielles l'esprit du nouveau programme.

Introduction

À sa session du 17 décembre 1942, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique pria la Commission des Programmes et des Manuels de procéder sans retard à la révision du programme d'études des écoles élémentaires. Cette commission, assistée de plusieurs comités formés de spécialistes et de gens du métier, se mit aussitôt au travail et l'Enseignement primaire de juin 1946 livrait au public les premières tranches du nouveau programme. Ces pages contenaient les programmes de langue française, d'arithmétique, de géographie, d'hygiène et d'enseignement ménager pour les trois premières années du cours. Le programme de ces mêmes matières pour les autres années du cours élémentaire, ainsi que ceux de religion, de travaux manuels et d'initiation à la musique ont reçu la sanction officielle du Comité catholique au mois de mai 1947. Enfin, la dernière tranche de ce travail, soit les programmes de formation morale, d'écriture et d'Histoire du Canada, est parvenue aux titulaires au cours de l'année scolaire 1949-1950.

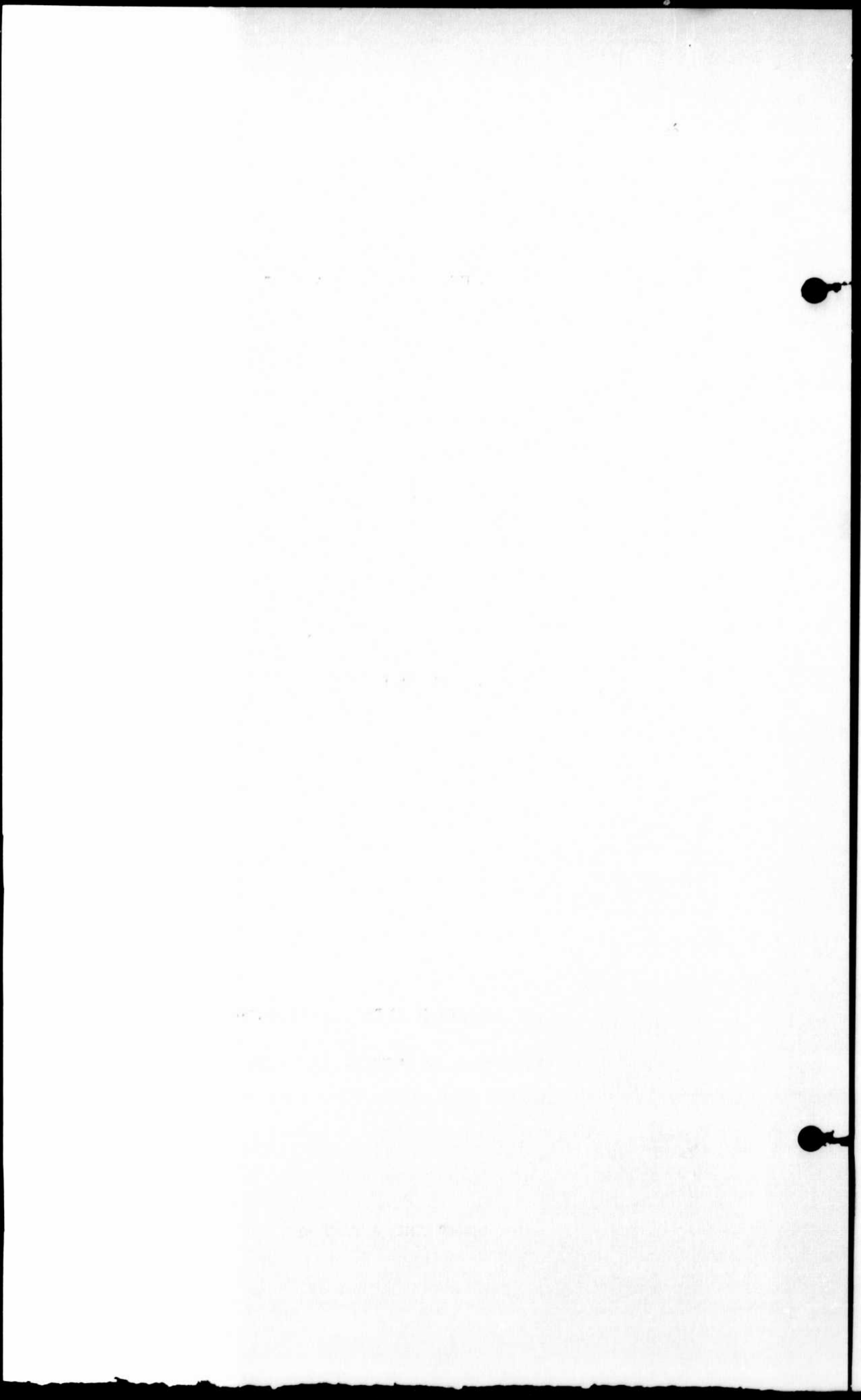
Ce qu'est l'esprit d'un programme

Pour apprécier un programme scolaire à sa juste valeur, pour lui donner tout son mérite, il ne suffit pas de parcourir à la hâte la liste des matières prescrites et la répartition de ces matières dans les différentes années du cours. Ce n'est là que le corps du programme et ce qui compte avant tout, c'est l'esprit. Un programme scolaire a en effet un esprit qui lui est donné par ceux qui l'ont élaboré ou qui en ont dirigé l'élaboration. L'esprit d'un programme lui vient donc des principes qui ont inspiré et dirigé les personnes qui l'ont élaboré. Choisir le contenu d'un programme, établir la liste des connaissances qui seront enseignées dans chacune des matières, organiser ces connaissances en un tout cohérent, les répartir dans les différentes années du cours, suggérer des méthodes ou des procédés d'acquisition ou d'enseignement, rien de cela ne doit être fait au hasard, mais bien selon les règles et en vertu de principes déterminés. C'est cet esprit qu'il faut pénétrer si l'on veut juger sa valeur théorique, tout comme c'est selon cet esprit qu'il faut l'appliquer si l'on veut juger sa valeur pratique.

Importance de connaître l'esprit d'un programme

a) pour l'interprétation du programme

Comme toute oeuvre humaine, un programme ne peut pas être parfait ni complet dans tous les détails. Plus les élèves auxquels il s'applique sont nombreux, dispersés, différents, plus un programme est général. De plus, il est impossible que la répartition des matières convienne absolument à toutes les classes, comme il est impossible de suggérer tous les bons procédés d'enseignement. Comment procéder aux adaptations nécessaires sans courir le risque de trahir la pensée ou les intentions des auteurs du programme, si l'on ne connaît pas cette pensée qui constitue l'esprit d'un programme?



b) pour l'application du programme

Les programmes des écoles élémentaires des différents pays ou milieux se différencient beaucoup plus par l'esprit que par le corps. Partout, en effet, on se propose d'enseigner les éléments de la lecture, de l'écriture, du calcul, de la langue, de l'histoire, de la géographie, de la morale et de la religion. Mais si les connaissances à faire acquérir sont à peu près toujours les mêmes, il n'en va pas ainsi des habitudes de penser et d'agir que l'on veut développer. Ces habitudes varient souvent radicalement avec les milieux géographiques, nationaux, sociaux et religieux, et avec les écoles pédagogiques.

Ces habitudes de penser et d'agir, qui constituent des objectifs de l'enseignement au moins aussi importants que l'acquisition des connaissances scolaires, sont le résultat des méthodes et des procédés d'enseignement ainsi que du contenu des exercices scolaires: vocabulaire, textes, problèmes, etc. Or, le contenu des exercices scolaires, les méthodes et les procédés d'enseignement sont dictés par l'esprit du programme. Donc pour poursuivre et atteindre tous les objectifs voulus et déterminés par les auteurs d'un programme, il faut en connaître l'esprit. Un programme qui n'est pas appliqué selon son esprit ne peut absolument pas produire les résultats attendus.

Où trouver l'esprit du nouveau programme?

- a) Dans les "Principes directeurs", pages 5 à 24 du programme de religion;
- b) Dans les directives pédagogiques qui précèdent et accompagnent chacune des matières;
- c) Il se dégage du programme lui-même et de sa répartition.

Quel est l'esprit du nouveau programme?

Monsieur Roland Vinette, D. Péd., professeur à l'École normale Jacques-Cartier, a fait une étude spéciale du problème et a publié dans LES CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES deux conférences intitulées: "L'esprit du nouveau programme" et "Pour réaliser l'esprit du nouveau programme." Le sous-comité No 1 partage le fruit de ses études et a puisé abondamment dans les conclusions de ce chercheur pédagogique.

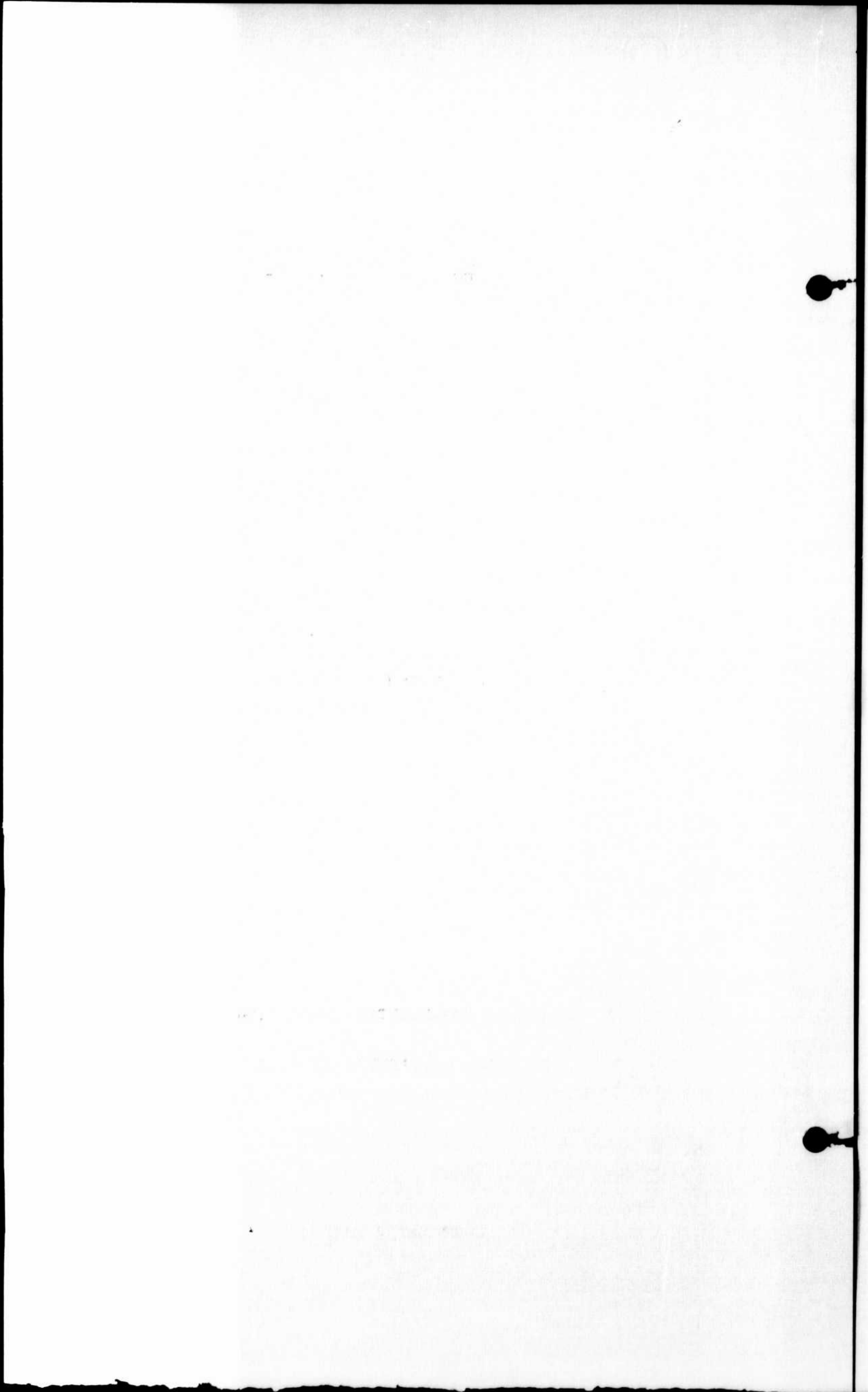
Des sources indiquées ci-dessus, écrit-il, on peut dégager cinq principes généraux qui constituent les caractéristiques essentielles de l'esprit du nouveau programme. Loin de s'opposer ou de s'exclure, ces cinq principes s'appuient les uns les autres et dépendent les uns des autres. Ils sont suffisamment distincts pour les considérer séparément.

1. Le nouveau programme veut être éducatif

Un premier principe auquel on semble avoir voulu donner beaucoup d'importance, c'est celui de l'enseignement éducatif. Ce principe veut que le programme et les méthodes employées ne visent pas tant à faire acquérir un bagage imposant de connaissances qu'à former des intelligences et à développer des personnalités, à faire acquérir des habitudes de penser, de sentir et d'agir. L'accent est moins sur les matières à enseigner que sur la manière de les enseigner; la quantité de matière préoccupe moins que l'assimilation et le développement.

2. Le nouveau programme veut s'adapter à l'enfant

Une deuxième caractéristique de l'esprit du nouveau programme paraît être le souci d'adapter l'école à l'enfant. Ce principe veut que le programme et les méthodes tiennent compte de la capacité physique, intellectuelle et morale de l'enfant, ainsi que de ses besoins et de ses intérêts de toute nature. L'enfant est ce qu'il est et non pas ce que l'adulte le pense ou le voudrait. Comme l'école, c'est à celle-ci de s'adapter à l'enfant en tenant compte de son tempérament et de sa capacité d'acquisition.



3. Le nouveau programme veut provoquer l'activité

L'activité, voilà bien un troisième principe caractéristique de l'esprit qui se dégage du nouveau programme. Ce principe veut que l'enfant acquière lui-même les connaissances, qu'il les tire de son milieu, de sa vie, par la force de sa réflexion, de son jugement et de son raisonnement. Il doit se développer lui-même, par l'exercice de toutes ses facultés.

4. Le nouveau programme veut socialiser l'enfant

Un quatrième principe caractéristique de l'esprit du nouveau programme est celui de la socialisation de l'école. Par là, il faut entendre une constante préoccupation de la formation sociale de l'enfant, c'est-à-dire de la formation pour la vie et la vie en société par un contact constant avec le réel, avec la vie. L'enfant est destiné à vivre en société et dans une société réelle, concrète et possédant certaines caractéristiques précises. L'école doit préparer l'enfant à cette vie.

5. Le nouveau programme veut tenir compte des différences individuelles

Enfin, un cinquième et dernier principe qui paraît se dégager du nouveau programme et des directives pédagogiques qui l'accompagnent serait celui de l'individualisation. Par ce principe, il faut entendre un enseignement qui veut s'adapter à la capacité et à la vitesse d'acquisition et de compréhension de chaque élève, des faiblesses et des aptitudes particulières à chacun, et favoriser le développement de la personnalité.

CONCLUSION

Le nouveau programme est un grand pas dans la bonne voie. Les principes qui paraissent caractériser son esprit: éducation d'abord, adaptation aux capacités, aux besoins et aux intérêts, activité de l'enfant, préparation à la vie par la vie et l'individualisation, constituent les principes fondamentaux de la vraie école active qui est aussi la vraie école traditionnelle.

APPENDICE

Bibliographie sur l'ESPRIT DU NOUVEAU PROGRAMME

1. a) Les "Principes directeurs", pages 5 à 24 du programme de religion;
- b) Les directives pédagogiques qui précèdent et accompagnent chacune des matières du programme;
- c) Le programme lui-même et sa répartition.

2. Monsieur Roland Vinette, D. Péd., professeur à l'École normale Jacques-Cartier, a commenté pour l'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE les principes directeurs du nouveau programme.

On consultera avec intérêt et profit le résultat de cette étude dans les numéros suivants: octobre 1947, novembre 1947, décembre 1947, janvier 1948, février 1948, mars 1948, avril 1948, mai 1948, décembre 1948, janvier 1949, juin 1949, octobre 1949.

3. Le même auteur pédagogique a aussi préparé à l'intention de l'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE une série d'articles sur l'école active et son fonctionnement dans le meilleur sens du mot.

Les numéros suivants de cette revue pédagogique ont rapporté ces enseignements intéressants: octobre 1944, mars 1945, octobre 1946, décembre 1946, janvier 1947, avril 1947, octobre 1950.

4. Monsieur l'abbé Irénée Lussier, membre de la Commission des programmes et actuellement visiteur ecclésiastique à la Commission scolaire de Montréal, a fait une étude très à point sur l'esprit et la compréhension du programme de religion.



Ces articles ont paru dans les numéros suivants de L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE: novembre 1947, décembre 1947, janvier 1948, février 1948, avril 1948, mai 1948, mars 1949.

5. Monsieur Gérard Beaudry, professeur à l'École normale Jacques-Cartier et un spécialiste de l'enseignement de l'arithmétique au cours élémentaire, a vulgarisé dans des articles de valeur l'esprit et l'application du nouveau programme d'arithmétique.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE a une fois de plus aidé les membres du personnel enseignant en publiant cette étude dans les numéros suivants: juin 1947, octobre 1947, novembre 1947, décembre 1947, janvier 1948, février 1948, mars 1948, avril 1948, juin 1948, octobre 1948, novembre 1948, janvier 1949, février 1949, juin 1949, octobre 1950, novembre 1950.

6. Les CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES publiées par Le Centre de Psychologie et de Pédagogie de Montréal éditent mensuellement des articles qui ont contribué largement à faire connaître l'esprit du nouveau programme et les méthodes d'enseignement qui y sont recommandées.

Les membres du personnel enseignant ont grand intérêt et un profit réel à étudier ces publications et en particulier celles qui traitent des sujets suivants:

a) Vers l'École active	Chs.-A. Shaffer, i.é. Vol.2 No 6
b) Philosophie de l'École active	Blaise Laurier, e.s.v. " 3 " 10
c) L'Esprit du nouveau programme	Roland Vinette, D.Péd. " 3 " 3
d) Pour réaliser l'esprit du nouveau programme	Roland Vinette, D.Péd. " 4 " 1
e) Méthodes actives et l'enseignement du catéchisme	Fr. Grégoire, é.c. " 2 " 1
f) L'enseignement du Français et le nouveau programme	Jean-Marie Laurence " 3 " 4
g) L'arithmétique et le nouveau programme	Gérard Beaudry " 4 " 5
h) L'arithmétique dans les trois premières années	Gérard Beaudry " 3 " 6
i) L'enseignement individualisé	Alain de Bray " 3 " 1

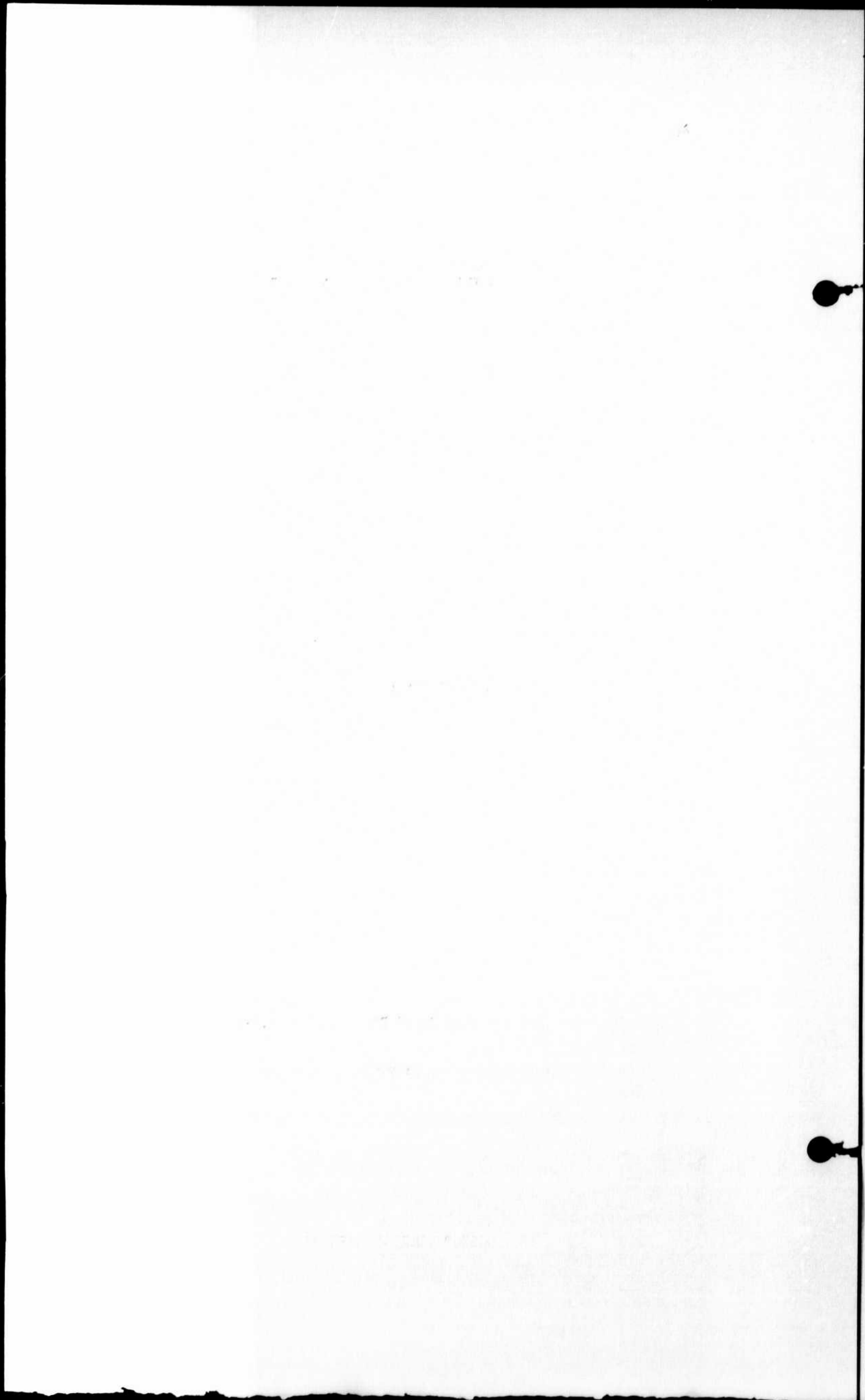
Les inspecteurs d'écoles remercient vivement les autorités du Département de l'Instruction publique de leur faire parvenir régulièrement ces excellentes publications.

7. En 1948, Monsieur Roland Vinette a publié un ouvrage de pédagogie générale qui est destiné d'après l'auteur aux élèves des écoles normales et aux maîtres de l'enseignement primaire.

Et en 1950, le même auteur publiait un volume de methodologie spéciale qui traite de l'enseignement de chacune des matières du programme d'étude préparé par des spécialistes reconnus.

L'auteur de ces deux volumes s'exprime ainsi dans la préface:

"Ainsi le volume du Programme des écoles élémentaires, Pédagogie générale et Methodologie spéciale constituent trois ouvrages de base pour la formation et le perfectionnement du personnel enseignant de la province.



"Un nouveau programme, conçu selon un esprit nouveau, ne peut être mis en application avec succès que par des maîtres imprégnés d'une pédagogie de même esprit. Fussions-nous par ces ouvrages contribuer à cette formation du personnel enseignant et au progrès de notre enseignement. "

Nous tenons à remercier les autorités du Département de l'Instruction publique d'avoir fait parvenir à chacun des Inspecteurs d'écoles ces volumes pédagogiques de belle valeur.

8. Le résumé de la conférence de Monsieur Roland Vinet lors du Congrès d'Oka en 1947 ainsi que le travail des comités qui ont étudié la dite conférence sont aussi une documentation précieuse pour l'étude de l'ESPRIT DU NOUVEAU PROGRAMME.

VOEUX

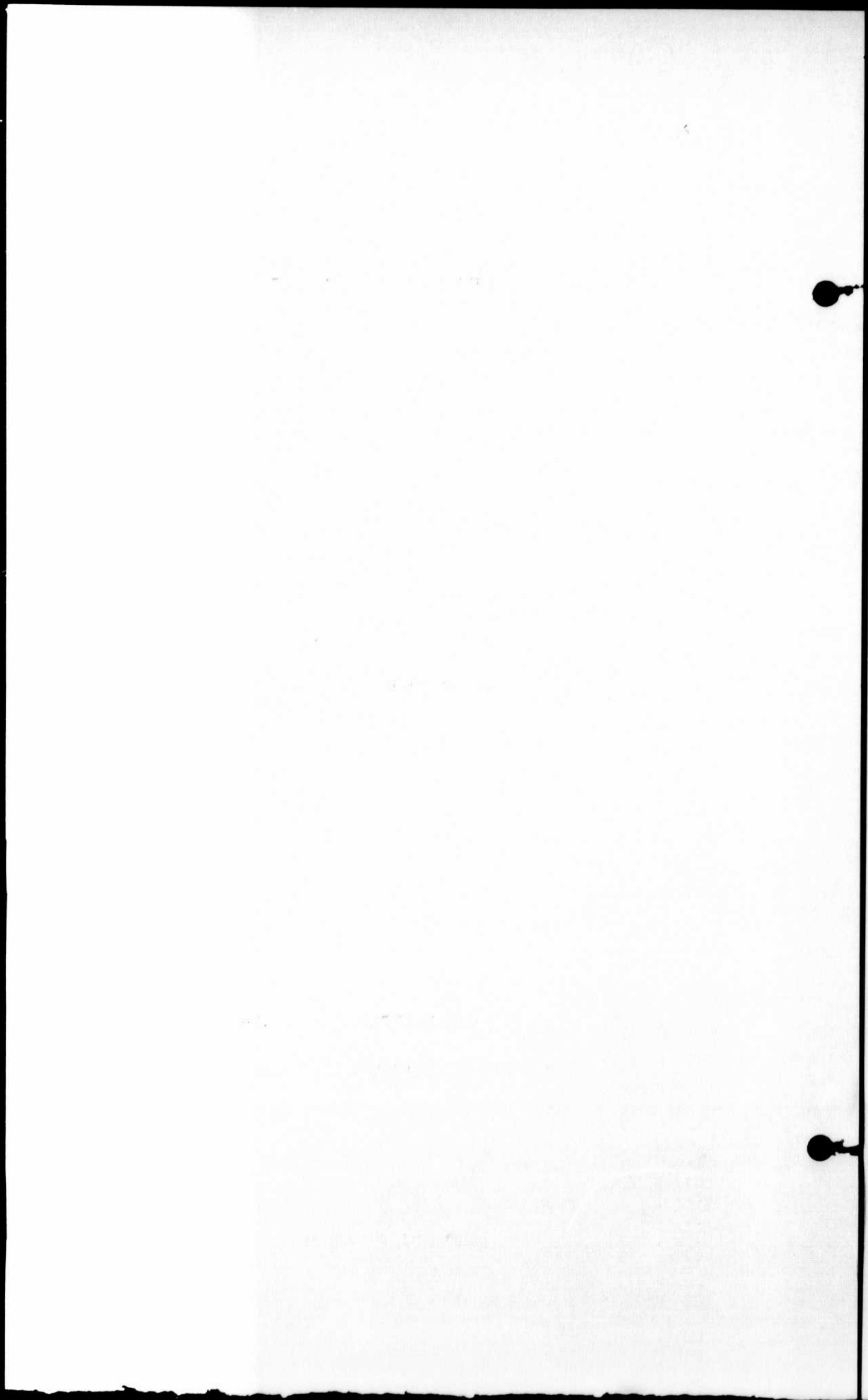
Les membres du sous-comité No 1 expriment le vœu que le dossier des Congrès tenus à Oka, Duchesnay et Ville LaSalle, soient distribués intégralement à tous les inspecteurs nommés depuis 1947 ainsi que les numéros des conférences pédagogiques indiquées au paragraphe 6 de la bibliographie.

Président, Clovis Aubé, i.é.

Secrétaire, Gérard Provencher, i.é.

Membres du Sous-Comité:

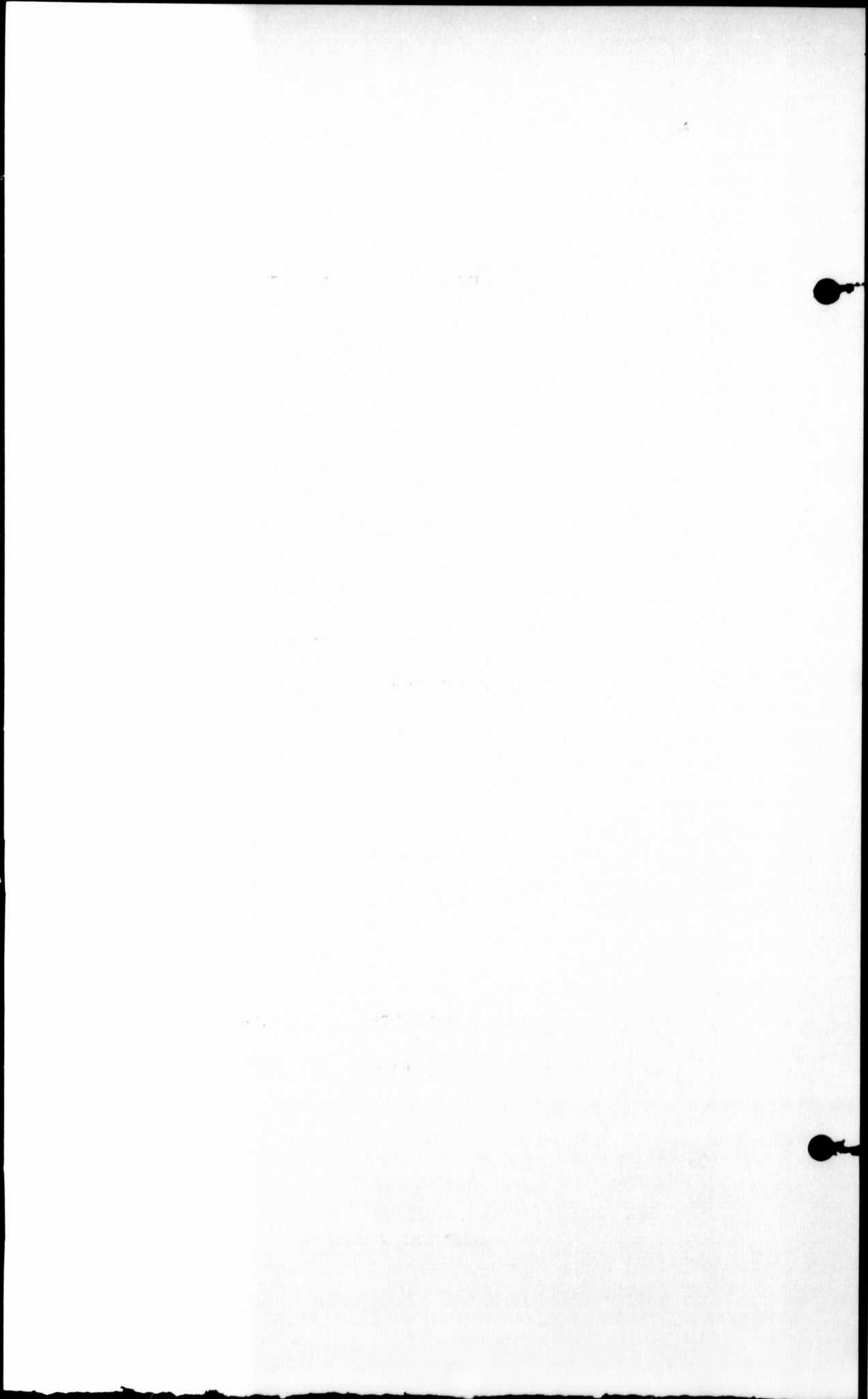
J.-Ed. Bélanger, Paul Gagnon, Roland Richard, Louis de G. Benoit, Pierre Gosselin, Albert Roberge, Jean-J. Bergeron, Ulric Lapointe, Achille Rousseau, Léopold Bergeron, Paul-R. Lortie, Roger Ruel, Thomas Blais, A.-L. Mailhot, Jean Thériault, Paul Desaulniers, Lionel Marquis, Albert Thibault, Lucien Dumas, Emile Parayre, Cyrille Tousignant, Lucien Dupuis, Georges Tousignant, Emile Gagnon, Irénée Raby, Léo Turgeon, Bruno Lafleur, prof.



Appréciation des titulaires

Notre comité a interprété rigoureusement le sujet donné et ne s'est pas occupé en conséquence, de la note: succès des élèves à l'examen.

- A) Difficulté d'accorder des notes aux titulaires.
 Cette difficulté résulte de l'action de plusieurs facteurs.
- 1- Deux contacts à quatre mois d'intervalle sont insuffisants pour toujours apprécier avec justesse la valeur professionnelle d'un instituteur.
 - 2- Les résultats de l'examen influencent dans une large mesure l'appréciation du travail du maître. Or, quel est le degré de développement des élèves? quels sont les antécédents de ce groupe particulier?
 - 3- Il arrive aussi que la présence de l'Inspecteur provoque un déséquilibre psychologique tant chez les élèves que chez les titulaires, déséquilibre qui peut altérer la vraie figure de la classe.
 - 4- Enfin, il est toujours délicat d'évaluer un trait humain.
- B) Difficultés, inconvénients et avantages d'une note chiffrée.
- a) Des items nombreux, divers et souvent impondérables se prêtent difficilement à une évaluation, surtout chiffrée: développement des élèves, état d'avancement du groupe, ordre et tenue de la classe, tenue des cahiers, mise en opération du programme, personnalité de l'institutrice, etc. De plus, il est presque impossible d'éviter une certaine variation dans les normes au cours de tout un semestre.
 - b) La note chiffrée a souvent fait dégénérer l'émulation en rivalité entre institutrices d'une école, d'une municipalité. Elle risque d'être et est parfois mal interprétée par les commissaires. De ce fait, elle peut être cause d'injustice dans la réputation du titulaire ou dans son emploi.
 - c) Elle comporte toutefois des avantages indéniables: appréciation nette, sans équivoque; possibilité de comparaison entre classes d'une école, entre mêmes degrés; facilité d'établir une courbe du progrès; classification des titulaires quant à leurs potentialités, etc.
- C) Devant ces avantages et inconvénients, il semble s'équilibrer, le comité no 6 en est venu à une formule de compromis.
- a) D'une part, l'évaluation chiffrée est maintenue pour l'inspecteur et le Département, dans le bulletin et dans la fiche.
 - b) D'autre part, elle est abolie dans le rapport à la Commission Scolaire pour être remplacée par une appréciation littérale d'après l'échelle suivante:



Excellent: 9.1 à 10
Très bien: 8.0 à 9.0
Bien: 7.1 à 7.9
Suffisant: 6.1 à 7.0
Insuffisant: 6.0 et au-dessous.

F) Le Comité reconnaît la nécessité d'une clé d'évaluation pour donner plus de justesse à l'appréciation et permettre une certaine uniformité pour fins de comparaison.

La clé suivante est proposée:

- 1- Tenue des registres,
- 2- Ordre, propreté, discipline, cahiers de devoirs,
- 3- Préparation de classe,
- 4- Méthodes et procédés (mise en opération du programme)
- 5- Personnalité du titulaire.

Chaque item est évalué sur 10 et l'inspecteur sera libre de faire la répartition de ces dix notes dans les cas où l'item comporte plusieurs sujets.

On notera que la discipline ne constitue plus un item indépendant à cause de la quasi-impossibilité de l'évaluer et du poids considérable dont elle jouissait au total.

Voeu: Le Comité reconnaît qu'il serait intéressant, voire nécessaire, de pondérer chacun des item quant à son importance.

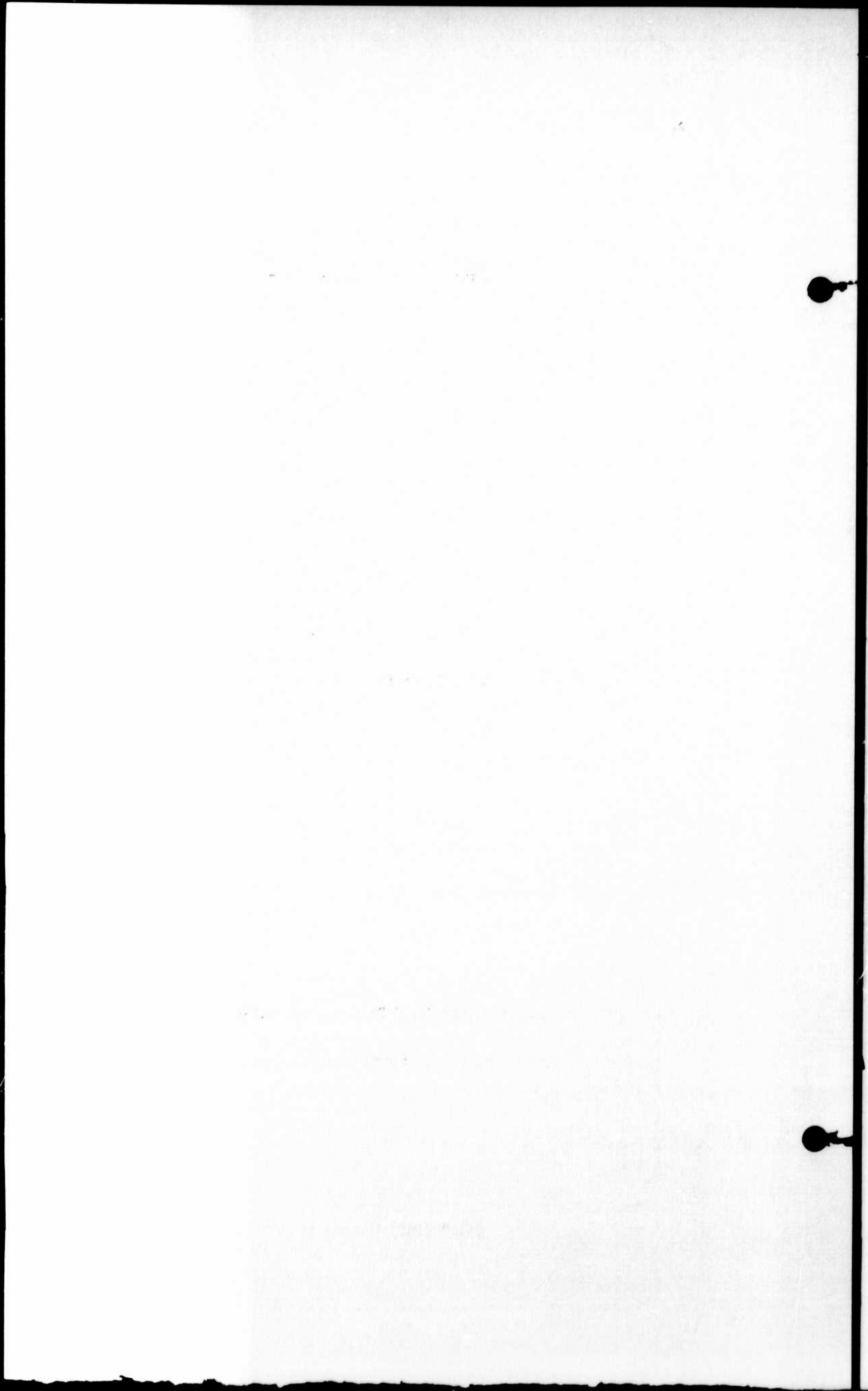
Le Comité rapporte progrès.

Voeu: Que le nombre de classes soit diminué, afin que l'inspecteur ait le temps de bien valner.

Emile Farayre, Président
Paul Gagnon, Secrétaire.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

CF/



NOTES SUR L'ALLOCUTION ADRESSEE AUX
INSPECTEURS D'ECOLES PAR MONSIEUR ESDRAS MENVILLE

CONGRES DU CENTENAIRE, CHICOUTIMI

Au point de vue national, notre système a-t-il produit les résultats qu'on en attendait?

Comment l'école doit-elle servir la nation?

Par le maintien - la diffusion - l'épanouissement de la culture nationale.

Jusqu'à un certain point, l'école a réussi, mais autant qu'elle devrait? Non.

Avant de discuter ce sujet, il faut recourir à la sociologie pour définir les termes: société, nation, deux entités bien différentes.

- a) La société: entité politique qui cherche le bien commun quel qu'il soit, quelle que soit l'origine des membres.
- b) La nation: entité sociologique, extension de la famille, ayant culture commune, transposée en termes collectifs de la personne humaine.

La culture est l'ensemble des moeurs - coutumes - traditions.

Quant au milieu, l'école est un centre de formation nationale (ethnique) qui doit donner la culture: mise en valeur - enrichissement de la personnalité.

L'éducation donc doit être l'initiation de l'enfant à la culture propre à son milieu national?

- a) Qu'est-ce que le Canada français?
- b) Qu'est-ce que le Canadien français?
- a) Le Canada français n'est pas un territoire, c'est un groupement d'après culture. Un groupement ethnique.
- b) Le Canadien français est l'homme du vingtième siècle, héritier de Français du 17ième siècle, le siècle classique.

La culture française du 17ième siècle était chrétienne et française. La culture canadienne française est chrétienne et française.

Les colons avaient-ils la culture classique? oui. La culture classique avait pénétré toutes les classes de la société française.

La culture canadienne française est foncièrement catholique.

Le peu de souci de la religion de la Renaissance n'avait pas encore pénétré dans toute la société française.

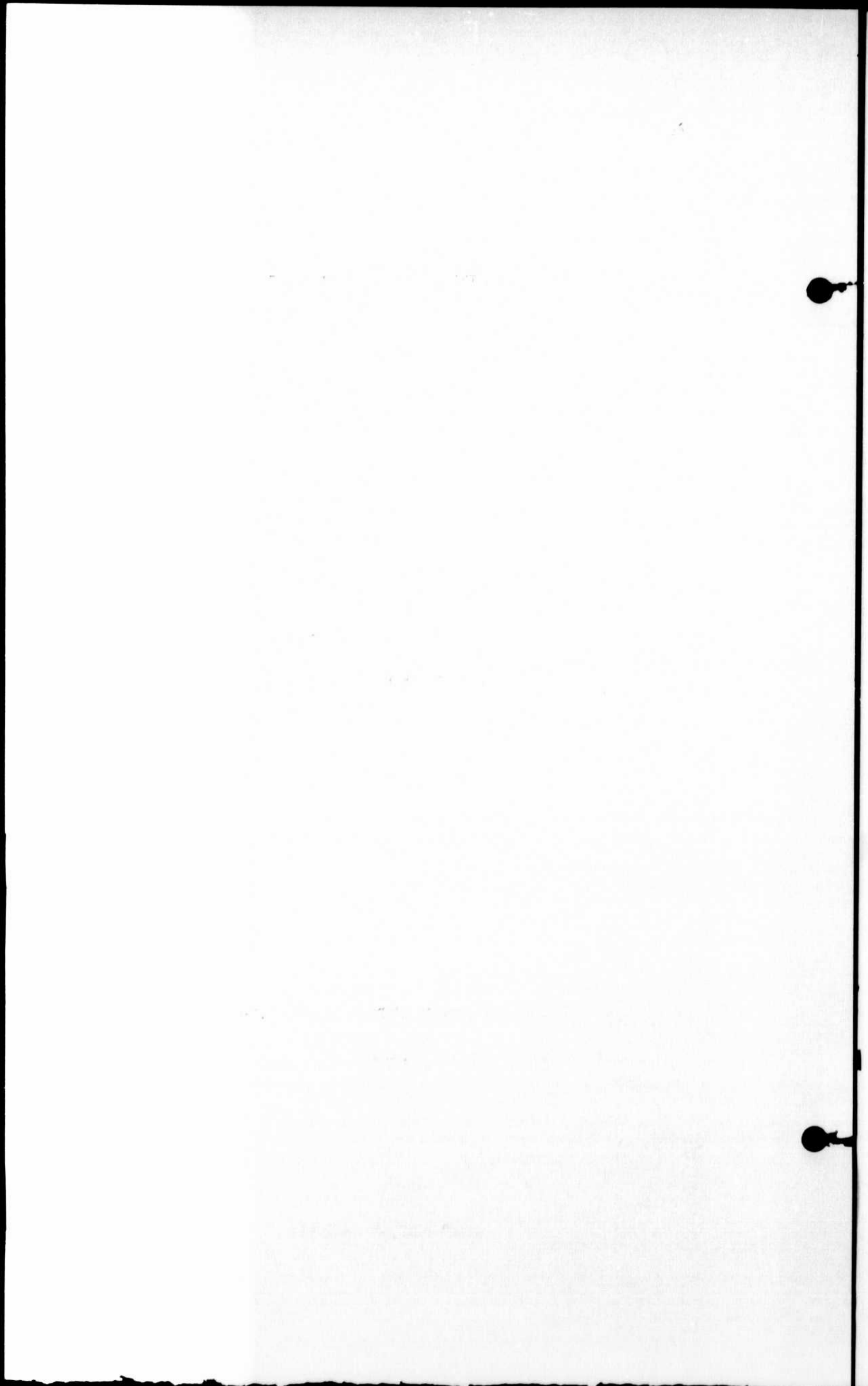
La culture canadienne française est la fusion des qualités des colons français du 17ième siècle adaptées au milieu.

Le génie national s'exprime par la langue et par les attitudes.

- a) La langue est le premier facteur de la communication d'une culture.
- b) Le deuxième facteur: attitudes quant à l'interprétation de l'art, de la science, de l'économique.

"L'art n'a pas de nation, mais la nation a son art."

Cette culture porte les caractéristiques de son origine: spiritualisme chrétien - la famille, la profession.



Cette culture se distingue des cultures non-chrétiennes qui sont:

1. païennes;
2. matérialistes doctrinaires (e.g. communisme)
3. pragmatiques (e.g. américanisme)

Dominantes de la psychologie canadienne française.

1. Sens de l'homme: respect de la personne humaine - humanisme chrétien. - politesse - hospitalité - courtoisie (mais avec moins de formules que chez les Français)

Pas de xénophobie chez le vrai Canadien français.

2. Sens de la culture personnelle selon l'ordre des valeurs - perfectionnement personnel.

"L'ascension sociale doit venir de la valeurisation personnelle".

Education libérale - formation humaniste.

3. Sens de la liberté (catholique) Attitudes et institutions: (Cependant, suppression de l'erreur) Etablissements autonomes.

4. Sens communautaire: la famille - la paroisse - la profession tradition familiale et tradition terrienne (responsabilité personnelle)

5. Sens de la qualité: artisanat - souci du travail bien fait

6. Sens de la tradition: de la continuité

Il s'agit de conserver ces caractéristiques:

La nation dans le temps dans l'histoire. L'effet du milieu américain. La seigneurerie. La paroisse.

Conséquences politiques de la Conquête. Placés comme ils étaient, les Canadiens français ont pu croire qu'il suffirait de réagir contre l'influence extérieure.

Une fois la langue et la religion conservées, les Canadiens français se mirent au travail indépendant: artisanat - agriculture, etc.

Ils étaient chez-eux. Libres, ils ne s'occupaient pas d'exploiter les autres et ne comptaient sur personne. Développer les terres dans leur voisinage. Jusqu'en 1820, c'est comme cela que les choses ont marché.

En 1820, on signalait dans les vieilles paroisses, un surpeuplement. Les vieux cadres des seigneureries étant remplis.

Réforme agraire en 1796 qui a bloqué les nouvelles terres inaccessibles aux Canadiens français aux mains de 200 propriétaires 1820 -1880 On ne pourvoit plus au surcroît annuel - 1820. L'émigration commence - Grand développement de la Nouvelle-Angleterre.

Publicité

L'industrialisation. Passage de l'économie artisanale à l'économie industrielle. 80% pop. rurale en 1860. 70% pop. urbaine en 1951.

Les villes sont les lieux de consommation des forces de l'homme Les campagnes, sources de forces et de renouvellement des forces.

Nécessité de la vie agricole, c'est là que la nation a conservé le plus son caractère propre.

Les conditions de travail à la campagne sont en conformité avec la nature.

Le campagnard est un homme de bon sens.

Devoir des inspecteurs ruraux de faire comprendre que la vie rurale convient à la nation, la famille, les liens de parenté.

Signaler les dangers de la publicité commerciale - radio - tourisme. Le touriste n'est pas dans sa vie ordinaire.

Les mesures "socialistes" - pension de vieillesse, etc., sont contraires au sens de la responsabilité familiale.

Au point de vue urbain.

La classe bourgeoise - au début du régime libéral - maintenant changé par les circonstances.

La classe ouvrière - L'homme d'affaires remplit un rôle double.

a) Les besoins de l'homme - rôle utile, responsabilités

b) relations avec ses employés.

L'entreprise libre: a) la liberté personnelle et b) le droit de propriété.

L'orientation dans les écoles supérieures vers les diverses professions, y compris le commerce - non pas pour se servir, mais servir.

Le problème des ouvriers - Toutes les civilisations chrétiennes sont menacées de mort - Conflit entre le spiritualisme et le matérialisme surtout chez les ouvriers.

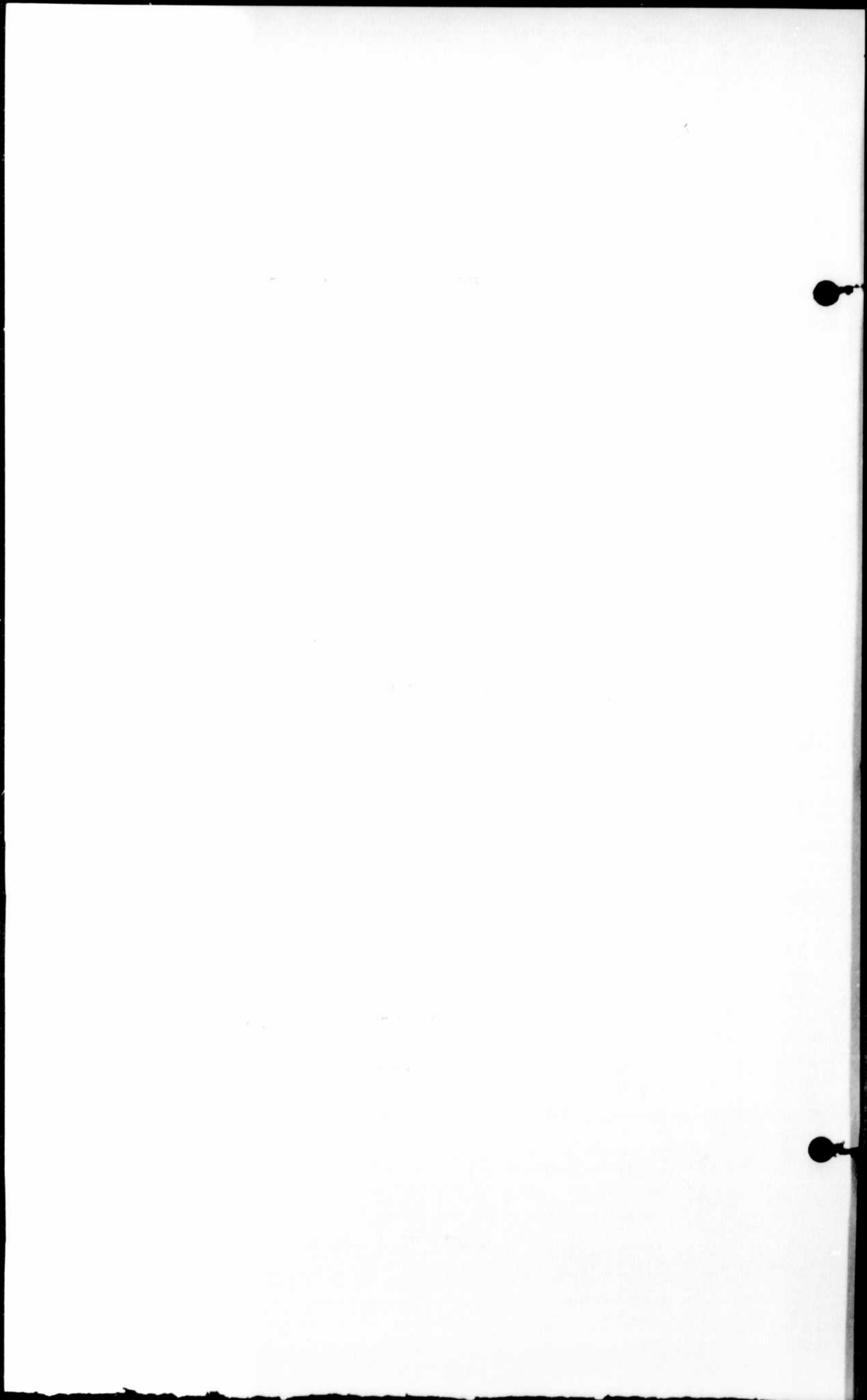
Le travail répond à un besoin naturel; il veut faire l'utile et il veut créer, donner à sa personnalité le développement qui lui convient.

La déshumanisation de l'homme par la machine.

Conclusion:

Restauration, humanisation, renouvellement spirituel - Mission du Canadien français: mission d'ordre spirituel. Nous en avons les moyens, servons-nous-en.

A.-E. Wescott, i.é.





NO. BU 3007

BNQ



C 006 186 632